98-84378-20

Webb, Béatrice Potter

La coopération en Grande Bretagne

Paris

1905

98-84378-20
MASTER NEGATIVE #

COLUMBIA UNIVERSITY LIBRARIES
PRESERVATION DIVISION

BIBLIOGRAPHIC MICROFORM TARGET

ORIGINAL MATERIAL AS FILMED - EXISTING BIBLIOGRAPHIC RECORD

334
Z
v.2

The co-operative movement in Great Britain. French.

Webb, Beatrice (Potter), 1858-1943.
La coopération en Grande Bretagne, tr. par Raoul Briquet, et suivi d'un appendice par Henri Jullien «L'état actuel du mouvement coopératif en Grande Bretagne» Paris, Cornély, 1905.
335 p. 18½ cm. in 21½ cm. (Bibliothèque d'études sociales)

Volume of pamphlets.

ONLY ED

RESTRICTIONS ON USE: *Reproductions may not be made without permission from Columbia University Libraries.*

TECHNICAL MICROFORM DATA

FILM SIZE: 35mm REDUCTION RATIO: 9:1 IMAGE PLACEMENT: IA (IIA) IB IIB

DATE FILMED: 4-1-98 INITIALS: PB

TRACKING # : 32707

FILMED BY PRESERVATION RESOURCES, BETHLEHEM, PA.

HUMBOLDT UNIVERSITY
LIBRARY

No 11

BIBLIOTHÈQUE D'ÉTUDES SOCIALES

334
Z
v 2

BÉATRICE POTTER-WEBB

LA Coopération EN GRANDE-BRETAGNE

PARIS
ÉDOUARD CORNELY ET Cie, EDITEURS
101, Rue de Vaugirard, 101

LA COOPÉRATION

EN

GRANDE BRETAGNE

BEATRICE POTTER-WEBB

LA COOPÉRATION EN GRANDE BRETAGNE

TRADUIT PAR

RAOUL BRIQUET

ET

SUIVI D'UN APPENDICE PAR

HENRI JULLIEN

PARIS
ÉDOUARD CORNÉLY & Cie, ÉDITEURS
101, rue de Vaugirard, 101

1905

11-9633

Avertissement des Editeurs

L'étude de Madame Beatrice Potter-Webb, que nous publions aujourd'hui, est un livre classique pour tous ceux que préoccupent les questions économiques et sociales. Malheureusement, en France, l'ouvrage n'était resté accessible qu'à ceux qui, connaissant suffisamment l'anglais, pouvaient le lire dans son texte original.

Or, c'est à un public plus vaste, — à ces hommes d'étude, à ces groupements populaires, à ces organisations économiques de la classe ouvrière qu'il peut intéresser, — que nous avons pensé, en comblant cette lacune, et en faisant paraître cette traduction française de l'ourrage de Madame Potter-Webb.

Toutefois le volume aurait été incomplet si, tel qu'il a paru d'abord, nous l'avions présenté au public de langue française. La date de son apparition est, en effet, déjà ancienne et l'évolution du mouvement coopératif britannique a été rapide. Le livre aurait ainsi risqué, malgré le haut intérêt théorique qu'il revêt, d'être insuffisant, par cela même qu'il n'aurait pas été mis à jour.

Nous avons cru qu'il était facile de remédier à cet inconvénient, en ajoutant en Appendice, *un*

exposé de la situation actuelle du mouvement coopératif en Grande Bretagne, d'après les statistiques et les documents officiels.

Le lecteur aura de la sorte entre les mains un instrument d'étude, qui lui permettra non seulement de connaître un des essais sociologiques les plus célèbres, mais encore de se rendre compte du degré de développement où est parvenue la coopération britannique.

LES ÉDITEURS.

PREMIÈRE PARTIE

LA COOPÉRATION EN GRANDE BRETAGNE

PAR

BEATRICE POTTER-WEBB

Traduit par RAOUL BRIQUET

DEUXIÈME PARTIE

APPENDICE

L'ÉTAT ACTUEL DU MOUVEMENT COOPÉRATIF

EN

GRANDE BRETAGNE

PAR

HENRI JULLIEN

CHAPITRE I

L'Idée Coopérative

Il y a quelque satisfaction pour un Anglais à constater que l'Idée Coopérative, cette foi qui inspira les premiers socialistes de notre pays et qui est devenue le ressort vital du mouvement coopératif, est d'origine purement britannique. La croyance à un système coopératif d'industrie germa dans l'esprit libre de Robert Owen, et sans doute dans les esprits d'autres anglais, lorsqu'ils observèrent les effets de la stupéfiante révolution industrielle et commerciale, qui, fécondant les énergies, stimula et gouverna l'activité des classes moyennes et ouvrières à partir de 1770.

Les premiers effets de cette convulsion sociale furent manifestes dans les quinze années du début du XIXe siècle. Des districts entiers cessèrent alors d'être un pays de chaumières, confinant à des landes communales, ou éparses ça et là au milieu des paturages et des champs de blé, pour devenir une région semée de cités, de villes et de faubourgs; une classe mixte de bourgeois, de petits propriétaires et de tout petits capitalistes, se scinda en deux armées rivales — les riches et les pauvres. Les guerres napoléoniennes (autre grand évènement du début du siècle) s'étaient terminées, en 1815, d'une façon heureuse pour nous. C'est, en effet, vers la fin de cette année que le ministère tory signa le traité de Paris, qui bannit Napoléon à Sainte-Hélène

et établit la suprématie maritime de l'Angleterre.

La crainte de l'invasion étrangère était passée : mais la guerre civile paraissait imminente. Une populace affamée d'ouvriers de fabrique s'ameutait dans les villes industrielles ; des sociétés secrètes, travaillées par les séditions et les coalitions, naissaient avec une rapidité étonnante parmi les artisans les mieux payés. Dès 1817, e ministère, triomphant au dehors, déclarait virtuellement, par la suspension de l'*habeas corpus* et par la proposition, au Parlement, de bills de répression violente, que l'Angleterre était en état de guerre civile. Frappés par ces évènements, il y eut dans toutes les classes de bons esprits qui détournèrent leur attention de la politique étrangère pour la porter sur la situation intérieure du pays et sur la condition sociale de leurs concitoyens.

Les transformations qui étaient l'aboutissant de la révolution industrielle, pouvaient se considérer sous des angles variés, et se manifestaient sous des formes multiples. Chacun examinait la question à son point de vue et déclarait l'ensemble des résultats, bon ou mauvais, suivant qu'il avait observé tel ou tel fait. En somme, les observations individuelles se ramenaient à deux théories directrices, suivant que l'observateur avait à se louer ou à se plaindre des effets de la révolution industrielle : d'une part la croyance à la nécessité de la concurrence universelle, d'autre part la possibilité d'un système coopératif pour remplacer la concurrence. Ecoutons ces théoriciens rivaux, examinons leurs arguments, apprécions leurs thèses.

L'économiste notait le fait de l'accroissement général de la population et de la richesse. Le peuple anglais en 1760 comptait environ 6.000.000 d'habitants ; en 1820

il avait atteint 14.000.000 et gagnait 1.000.000 d'habitants tous les cinq ans. Puis, jetant un regard sur les rapports de la douane, l'économiste constatait que de 1760 à 1820 le chiffre des importations s'était élevé de 10.000.000 à 31.000.000 de livres sterling et celui des exportations de 15.000.000 à 41.000.000 de livres sterling. Au cours de deux générations, l'Angleterre avait donc doublé sa population et triplé son commerce. Ici l'homme politique intervenait : il rappelait au chercheur de rapports et de chiffres que pendant les vingt-cinq années de cette période, l'Angleterre avait livré la bataille du monde et soutenu, avec son argent, la cause de l'Europe entière contre le plus grand génie militaire du siècle et contre un peuple de 36 millions d'habitants inspirés par une ferveur presque religieuse pour la conquête révolutionnaire. Et, comme preuve des prodigieuses dépenses faites pour son armement et pour celui de ses alliés, il citait les 32.000.000 de livres sterling qu'elle payait à ses créanciers — taxe gigantesque levée sur son industrie et son commerce, alors même qu'elle monopolisait les marchés du monde et se préparait à fonder, avec l'excédent de sa richesse et de sa population, une « Plus Grande Bretagne » au delà des mers.

Le marchand ou le manufacturier donnait une preuve plus personnelle et plus tangible de l'excellence de la révolution industrielle. Il rappelait la petite boutique, dans une rue étroite de Manchester, d'où son père expédiait des agents porter du fil irlandais et du coton brut aux chaumières des tisserands. Il revoyait, par la mémoire, les maîtres artisans arriver le matin avec des ballots d'étoffe de coton, s'arrêter en route avec son père, pour dîner ou causer au cabaret, parlant avec un

intérêt égal des apparences de leur petite récolte de blé, de foin ou de pommes de terre, ou des chances d'une commande d'étoffe pour une maison de Londres; tandis que lui-même passait ses après-midis avec les apprentis à faire des paquets et à marquer les marchandises pour Londres, Bristol, Norwich ou la foire de Chester. En comparant ces humbles souvenirs de sa jeunesse avec sa situation actuelle, le manufacturier pensait avec orgueil à sa grande usine, qui employait cinq cents ouvriers et qui travaillait nuit et jour, à sa volonté. Le marchand montrait avec fierté son magasin rempli d'échantillons, prêt à recevoir les commandes d'agents et d'expéditeurs, de tous les points du pays, et pour toutes les parties du monde! Sans grand effort de mémoire, l'un et l'autre comparaient leurs grands-livres bien tenus avec les livres de notes informes de leurs prédécesseurs : le manufacturier calculait qu'un fileur de son usine fabriquait deux cent fois plus qu'un fileur de campagne, en 1760; et le marchand souriait en feuilletant les reçus illettrés des garçons de magasin de jadis et en les rapprochant des piles de billets tirés sur des maisons étrangères ou coloniales, classés chaque jour par des comptables habiles ou escomptés par les caisses des banques voisines.

Et pour faire éclater aux yeux de tous cette production deux fois centuplée et cette conquête industrielle des pays étrangers, le manufacturier et le commerçant habitaient maintenant de beaux palais, entourés de fermes qui leur appartenaient, et de parcs nouvellement plantés; ils visitaient aux heures qui leur convenaient, leurs usines et leurs magasins; ils traitaient leurs clients avec du vieux Porto du meilleur cru; ils méditaient des

opérations de bourse et s'immisçaient dans les compagnies financières et dans les mines étrangères; et de temps à autre ils contribuaient aux dépenses électorales d'un candidat radical, pour lui obtenir les suffrages des censitaires et combattre ainsi les privilèges sociaux des magnats du comté.

A cette satisfaction personnelle qu'ils éprouvaient pour ce meilleur des mondes, ils ajoutaient la fière conscience de contribuer à la gloire du pays. Ils pouvaient sans mentir, s'écrier, suivant l'expression du Dictionnaire de Mac Culoch, que « l'habileté et le génie qui ont produit des résultats aussi étonnants ont été une des principales sources de notre grandeur nationale, et ont contribué dans une mesure considérable à hausser la nation britannique à la situation élevée et remarquable qu'elle occupe maintenant ». Inspirés par ces nobles sentiments, ils couvraient de signatures la Pétition des Marchands, à la Chambre des Communes, en 1820 — pétition en faveur de la liberté du commerce et de la non-intervention, et qui formulait, en une élégante proposition, le credo de la concurrence universelle : « Le » principe d'après lequel il faut acheter au meilleur » marché possible et vendre au plus cher, et qui règle » la conduite individuelle du marchand, est aussi la » meilleure politique applicable au trafic de toute la » nation ».

L'économiste, l'homme politique, le manufacturier et le marchand avaient raison, à leur point de vue. La révolution industrielle signifiait pour l'Angleterre : existence et croissance nationales; affranchissement de l'invasion étrangère et du contrôle de l'étranger; liberté de devenir l'atelier de l'univers; liberté de déployer son

commerce et de répandre sa population et sa langue sur tous les continents. Mais là ne s'arrêtaient pas ses bienfaits.

Le principe essentiel de la révolution industrielle, — le credo de la concurrence universelle — la conviction inébranlable que chaque individu contribuerait plus efficacement à la prospérité commune, si on le laissait libre d'écouter son intérêt particulier, combinée avec la proposition réciproque que chacun subissait les conséquences de ses propres actions — cette idée simple et puissante donnait à une classe moyenne en croissance la volonté de briser et de renverser les restrictions à la liberté individuelle et les monopoles particuliers avec lesquels un Parlement de terriens avait enchaîné l'activité et paralysé les énergies nationales. Il est vrai que, dans la période immédiatement antérieure à l'époque où nous nous plaçons, la classe bourgeoise n'avait attaqué que les restrictions qui entravaient sa propre action. Les taxes d'excise sur les cotons manufacturés, les droits de douane sur la matière première, les lois sur l'apprentissage et la fixation légale des salaires et des prix — tout cela avait été balayé; mais les coalitions de travailleurs, les émigrations d'artisans, l'exportation des machines aux endroits où des marchés nouveaux s'offraient au travail des artisans, restaient des délits pénaux. Le travailleur contraint de vendre son travail sur un marché maintenu artificiellement bas, par suite des entraves apportées à sa liberté individuelle, devait acheter sa subsistance sur un marché lourdement taxé pour l'entretien d'une classe parasitaire de propriétaires.

Mais si nous considérons l'histoire des années ultérieures, nous constatons que les réformateurs bourgeois

furent fidèles à leurs théories. Ce fut à un petit groupe d'économistes bourgeois, et non pas aux *leaders* ouvriers, que les travailleurs durent l'abolition des lois sur les coalitions, sur l'émigration des artisans et sur l'exportation des machines; ce fut l'intérêt de la grande industrie qui détermina la suppression des taxes oppressives sur la nourriture du peuple. Par la magie puissante de la pure logique, l'idée de la concurrence arracha, l'une après l'autre, les libertés sociales à l'étreinte d'une autorité irresponsable et déblaya la route pour l'avènement de la démocratie. Socialistes aussi bien que démocrates admettront en effet que la politique du *laissez-faire* était préférable sous un gouvernement qui ne représentait nullement la volonté et les aspirations du peuple.

Cependant, il y avait un revers à la médaille. L'exploitation capitaliste, aidée par la puissance des machines, introduisait de nouvelles méthodes de production et créait une classe nouvelle de producteurs. Le manufacturier-type de l'ancienne Angleterre, travaillait de ses propres mains et employait, comme travail subordonné, sa famille et quelquefois un nombre restreint de compagnons et d'apprentis. A cette époque, l'apprenti devenait à son tour compagnon, et le compagnon maître. Il n'existait pas de division permanente et à vie entre employeurs et employés. Tout le procès de la production s'exécutait sous le toit du manufacturier; il possédait à la fois les instruments de sa production et les produits de son travail; sa famille, ses compagnons, ses apprentis, et lui-même, jouissaient ensemble des fruits de leur labeur. Sous un pareil régime, où le manufacturier, avec un nombre limité d'ouvriers, dont la productivité était peu considérable, travaillait pour la

consommation facilement connue de ses voisins immédiats, la surproduction sur une vaste échelle était impossible.

Doué de peu de désirs et amplement pourvu de quoi y satisfaire, chacun travaillait suivant ses aptitudes et ses convenances. Le manufacturier possédait souvent ou bien louait quelques acres de terre : lorsqu'il ne trouvait pas à échanger convenablement sa marchandise au marché, sa famille et lui quittaient le fuseau et le métier et travaillaient à la ferme et au jardin, y trouvant une récolte suffisante pour vivre en bonne santé et dans un rude bien-être, jusqu'au moment où la demande de la marchandise manufacturée permettait une vente avantageuse. Il est vrai que les manufacturiers, même encore au XVIIIe siècle, formaient une classe ignorante, rebelle aux arts de la civilisation, ne s'intéressant guère à autre chose qu'à la pratique routinière de leur travail quotidien, interrompu seulement par les jeux grossiers et quelquefois barbares des fêtes nationales; leurs terres étaient mal cultivées et ne produisaient qu'une fraction de ce que leur fit rendre plus tard un système de culture capitaliste; dans l'agriculture comme dans l'industrie, leur travail n'ajoutait que peu de chose à la richesse de la nation, si on estime cette richesse en marchandises. Mais aussi, ils transmettaient à leurs descendants des corps vigoureux et des âmes honnêtes et droites; ils constituaient pour la communauté une véritable réserve d'énergie humaine.

Les conditions de la société se modifièrent peu à peu au cours du XVIIIe siècle. Une longue période de paix, l'amélioration des voies de communication, l'ouverture de marchés coloniaux, l'utilisation combinée du

fer et du charbon — ces causes et d'autres favorisèrent, l'apparition de capitalistes appliqués à augmenter leur capital par l'échange profitable du travail et des marchandises. Dans les industries textiles, le capitaliste-embryonnaire avançait la matière brute aux manufacturiers, puis leur prenait leur marchandise fabriquée et la vendait, avec bénéfice, sur un marché lointain. Dans d'autres industries, il rassemblait plusieurs individus dans un atelier, leur fournissait des outils, affectait chaque ouvrier et chaque apprenti à une partie du métier, afin que le travail de chaque ouvrier atteignît le maximum de célérité et de perfection. Comme le capitaliste payait à chacun de ses hommes des salaires égaux à ceux qu'il avait auparavant gagnés comme travailleur isolé, et comme il recevait de cette coopération de travailleurs le produit intégral de leur travail, il est clair qu'il réalisait un gain net de l'excédent produit par l'emploi d'instruments perfectionnés et par l'habileté et la célérité plus grandes d'ouvriers spécialisés. De plus, ces premiers capitalistes récoltèrent tout le bénéfice de l'ouverture des marchés, obtenue par la politique commerciale de la communauté.

Ainsi, avant l'ère même du machinisme, l'organisateur capitaliste avait partiellement réalisé le divorce du producteur d'avec les instruments de production et les moyens de subsistance ; mais il avait affaire à un corps de travailleurs dont le nombre était limité par des restrictions semi-féodales : le travailleur adulte était encore l'instrument principal de la production; en retour de son travail, il pouvait toujours exiger du capitaliste une allocation libérale pour lui et pour sa famille.

Avec l'introduction des machines et la substitution de la puissance mécanique à celle de l'homme, comme force motrice, la dépendance du travailleur vis-à-vis du capitaliste devint complète.

L'instrument fondamental de la production ne fut plus désormais le travailleur adulte : ce fut la machine automatique dont une « paire de mains » humaines ne fut plus qu'un accessoire nécessaire. Le manufacturier cessa d'être un travailleur manuel pour devenir le propriétaire et le directeur de l'usine, tandis que les travailleurs, comme s'ils eussent été, aux yeux du public, privés de corps et d'âme, n'étaient plus que les « mains » manœuvrant des machines qu'elles ne pouvaient pas contrôler. La soif du gain, la passion de la richesse, excitées par l'ambition sociale et par une jouissance de luxe jusqu'alors inconnue, excitèrent les pensées et les sentiments des haute et moyenne classes de l'Angleterre. Les découvertes et les perfectionnements industriels, la puissance croissante de la classe mercantile, les nécessités politiques nationales — tout convergeait, avec une force accumulée, vers un objet unique : la production de la richesse matérielle.

Désormais le paiement du salaire fut le seul lien entre le capitaliste et le travailleur. Pour les employeurs qui visitaient rarement leurs usines, le travail de l'homme, de la femme, de l'enfant apparut comme une marchandise qu'il fallait acheter au plus bas prix possible et consommer, comme le coke dont ils bourraient leurs fourneaux, avec la moindre usure possible pour leurs machines. La simplicité et les petites dimensions des premières machines à tisser le coton les rendait propres à être mues par les « doigts souples et délicats »

des enfants; les femmes avaient assez de force pour manœuvrer les métiers. La dépréciation rapide de machines coûteuses rendait les longues journées de travail « désirables » : de tout jeunes enfants étaient arrachés au sommeil et préposés à la surveillance de machines pendant douze à quinze heures par jour, condamnés à l'épuisement physique et à la fatigue cérébrale par la crainte toujours présente des contre-maîtres. Tout le peuple des ouvriers d'usines travaillait, mangeait et s'éveillait à l'appel despotique de la cloche de la fabrique.

D'après le credo de la concurrence universelle, c'était là « subir les conséquences de leur tempérament et des circonstances qui leur étaient propres ». La hâte fébrile de l'industrie moderne, achetant des matières premières à crédit et fabriquant pour un marché distant et inconnu, absorbait tantôt tout le travail valide (stimulant par la hausse des salaires l'accroissement de la population), tantôt rejetait dans la masse des chômeurs les travailleurs qu'elle avait suscités. L'un après l'autre, les règlements médiévaux qui fixaient le salaire ou qui limitaient le nombre des apprentis avaient été abolis ou devenaient inopérants. Une loi des pauvres, dégradante, fournissait au capitaliste du matériel sous la forme d'enfants pauvres, et lui reprenait du rebut humain, sous forme de travailleurs vieillis avant l'âge!

Rapidement et silencieusement, il se constitua dans le pays une grande armée d'êtres déchus, pères et fils remplacés par des femmes et des enfants; groupes d'artisans destitués par des « gardiens de machines »; — armée qui se recrutait, à chaque période de dépression, dans une masse de travailleurs des deux sexes et de tous les âges, démoralisés au delà de toute expression par la

privation et l'ignorance. Durant les périodes d'activité commerciale, cette marée prolétarienne fut l'instrument irrésistible avec lequel les capitalistes réduisaient les salaires des travailleurs normaux au minimum de subsistance nécessaire pour l'individu, et asservissaient tous les membres de leurs familles à sa domination. Ainsi naquit l'épouvantable loi de Malthus — la population agissant perpétuellement sur les moyens de subsistance —, fait d'une constatation toute récente, mais où les économistes « du marché » n'hésitèrent pas à signaler pompeusement une ordonnance éternelle de la justice divine.

La concentration des populations autour des usines du Lancashire et du Yorkshire, comme autour des mines et des poteries des comtés du Nord ou du Centre, suggéra au capitaliste l'idée de contrôler la dépense aussi bien que le travail de ses ouvriers. Il se fit propriétaire et boutiquier, fixa le prix des denrées et le loyer des habitations, retenant à ce double titre, une part des salaires hebdomadaires du travailleur. Tels étaient les résultats de la liberté, si vantée, des conventions d'homme à homme. Au milieu d'une multitude d'êtres aux corps déprimés et aux esprits incultes — hommes, femmes, enfants — rassemblés dans un district, un historien contemporain nous dit que l'individu dont les salaires étaient les plus considérables, était une fille de seize ans, créature rabougrie, misérable, à l'aspect maladif, et qui ne paraissait apte à aucun travail. Voilà à quoi aboutissait la concurrence universelle, comme méthode destinée à assurer à la race la survivance des individus les plus aptes. « Comment les grandes entreprises dans la manufacture ruinent-elles l'industrie privée ? » (1) demande un sagace économiste écossais de cette époque. Il répond lui-même avec une concision laconique : « En s'adaptant mieux à la simplicité des esclaves ». Ce fut en observant ce massacre des innocents, cet avilissement progressif de ses compatriotes que Robert Owen devint socialiste et conçut l'idée d'un système coopératif d'industrie, destiné à remplacer la concurrence déréglée de l'industrie moderne.

Ce n'est pas ici le lieu de dire le roman admirable de la vie de Robert Owen. Il est cependant essentiel de rappeler qu'il n'était pas un simple visionnaire élaborant de belles théories dans son cabinet. C'était une « tête carrée », un parvenu — un homme dont la carrière représentait en raccourci les principaux évènements de la révolution industrielle. Après un apprentissage chez un marchand de détail, il avait, à dix-neuf ans, économisé assez d'argent pour s'établir comme petit patron dans l'industrie manchestérienne de la confection à la machine et de la filature du coton; mais il comprit vite que la « nouvelle industrie » nécessitait des capitaux importants et il troqua l'indépendance nominale de petit patron contre la gérance d'une grande fabrique; puis il devint gérant-associé dans une autre maison et finit par avoir le contrôle absolu de la grande filature de New-Lanark. Ce fut là qu'il fit ses premiers essais d'économie politique pratique. Il éleva les salaires de ses ouvriers, réduisit les heures de travail de dix-sept à dix par jour, interdit l'emploi d'enfants âgés de moins de dix ans. Il institua l'éducation et les distractions gratui-

(1) *Principes d'Economie politique*, vol. I, p. 167 (Londres 1767, Sir James Stewart).

tes; des subsistances à bon marché; des habitations saines pour les ouvriers et leurs familes. Ses collègues industriels regardèrent d'abord avec une surprise dédaigneuse les actes de ce Don Quichotte de l'industrie cotonnière; ses associés voulurent se séparer de ce philanthrope au cerveau timbré, qui cherchait à se ruiner lui-même. Owen répondit aux objections théoriques que soulevait son programme socialiste (hauts salaires, courtes journées de travail, instruction et distractions gratuites) en accusant, pour une période de quatre années, un bénéfice de 160,000 livres sterling réalisé tout en payant au capital un dividende de 5 o/o et en élevant de 50 o/o la valeur de l'usine. Ce fut dès lors avec l'autorité d'un roi parmi les faiseurs de dividendes que Robert Owen put adresser à ses collègues manufacturiers l'appel suivant :

Vous pourrez juger par les détails que je vous donne, dans la suite, sur la filature de New-Lanark, que dès le début j'ai considéré mon personnel ouvrier comme formant avec les machines et les autres éléments de mon exploitation, un système complexe qu'il était de mon devoir et de mon intérêt d'administrer de façon que toutes ses parties, jusque dans les moindres leviers et rouages, concourussent efficacement à rapporter le plus grand bénéfice possible aux capitalistes.

Beaucoup d'entre vous ont éprouvé, depuis longtemps déjà, au cours de leurs opérations industrielles, tout l'avantage que procure un matériel solide, bien conçu et bien exécuté.

Les faits vous ont également démontré la différence des résultats obtenus par un outillage toujours en ordre, propre, bien combiné et entretenu en bon état, et par celui qu'on laisse sale et en désordre, sans les moyens d'éviter les frottements inutiles et qui, par suite, se trouve souvent hors de service.

Dans le premier cas, l'organisation et l'agencement sont excellents : toutes les opérations se font avec facilité, ordre et succès. Dans le deuxième, c'est tout le contraire qui a lieu et ce ne sont que méprises,

confusion et mécontentement général de tous les agents intéressés à la marche générale de l'entreprise et aussi de grandes pertes inévitables.

Or, si un souci légitime d'entretenir les machines inanimées en bon état peut produire des résultats aussi bienfaisants, que ne peut-on pas espérer d'une attention équivalente, consacrée aux machines vivantes, qui sont bien plus merveilleusement construites ?

Quand vous les connaîtrez mieux, lorsque vous saurez leur curieux mécanisme, leur pouvoir d'adaptation ; quand vous aurez appliqué à leurs divers mouvements un ressort convenable, vous aurez conscience de leur valeur réelle, et vous consentirez à détourner plus souvent votre attention de vos machines inanimées pour la reporter sur vos machines vivantes ; vous découvrirez que celles-ci peuvent être facilement exercées et dirigées de façon à vous procurer un accroissement considérable de profits pécuniaires, en même temps que vous en retirerez une haute et forte satisfaction morale. . . . . .

. . . . . .

Assurément, lorsqu'on eut constaté les résultats bienfaisants d'un soin intelligent apporté à l'outillage mécanique, il était facile pour un esprit réfléchi de conclure que des avantages au moins équivalents naîtraient d'une attention analogue pour l'outillage vivant. Lorsqu'on se fut aperçu que le mécanisme inanimé était bien amélioré par une construction solide ; — que c'était une économie essentielle de le maintenir toujours propre et en ordre, régulièrement fourni des substances les plus aptes à prévenir des frottements inutiles et de tout ce qu'il fallait pour qu'il fût constamment en bon état d'entretien —, il était naturel de conclure que le mécanisme vivant, plus complexe et plus délicat, serait également amélioré, si on le maintenait plein de force et d'activité, et que ce serait aussi réaliser une véritable économie qne de le conserver propre et en ordre, de le traiter avec bonté pour que ses mouvements cérébraux pussent s'accomplir sans frottements; d'essayer par tous les moyens de le rendre plus parfait ; de lui fournir régulièrement des quantités suffisantes de nourriture saine et des autres choses nécessaires à la vie, afin que son corps pût être dans de bonnes conditions pour travailler et éviter d'être hors de service ou de tomber prématurément en ruine.

N'ayant pas réussi à convaincre ses collègues manufacturiers, Robert Owen s'adressa au gouvernement

pour qu'il améliorât la situation des classes ouvrières dans le pays entier. C'est à Robert Owen que nous devons l'idée d'une loi sur les conditions du travail dans les usines (factory act). En 1816, il soumit à la considération d'un comité des Communes un bill qui limitait la durée du travail dans toutes les usines à dix heures et demie par jour, défendait l'emploi d'enfants âgés de moins de dix ans et instituait un système de demi-temps pour ceux de dix à douze. Il est à peine besoin de dire que le comité rejeta cette proposition radicale. Mais c'est en grande partie à son éloquent plaidoyer que l'on doit la loi de 1818, qui resta assurément sans application pratique, mais qui servit de levier pour les agitations futures et fut un précédent utile pour une réglementation plus énergique. Ce fut Robert Owen qui proposa un système national d'instruction gratuite et obligatoire et l'établissement de bibliothèques populaires ; ce fut lui, qui suggéra aux autorités provinciales l'idée d'entreprendre le logement des pauvres; lui qui recommanda l'organisation du travail par les municipalités et les comtés. Robert Owen fut vraiment le père du socialisme anglais — non pas de ce socialisme d'importation étrangère qui veut réaliser une utopie anarchique par un révolution sanglante, mais du socialisme proprement anglais, du socialisme qui se revèle par des actes et non par des mots, du socialisme qui s'est incorporé silencieusement dans les lois sur les établissements industriels, sur le truck-système, sur la responsabilité des employeurs, sur la santé publique, sur les habitations ouvrières, sur l'instruction nationale, imposant ensemble de lois bienfaisantes, obligeant les individus à servir l'Etat et les confiant à sa protection.

Nous avons, jusqu'à présent, considéré, dans Owen l'homme d'action. Après avoir réussi, à New-Lanark, dans l'application de ses principes socialistes à une population de deux mille habitants, il avait voulu par « cette démonstration pratique (pour employer ses » propres expressions) amener le parlement britannique » à édicter des lois qui assureraient des bienfaits équiva- » lents à tous les habitants — lois qui arracheraient la » majorité des Anglais à l'ignorance grossière dans » laquelle ils vivaient et aux tentations mauvaises qui » les entouraient ». Il échoua auprès du gouvernement, comme auprès de ses collègues manufacturiers. Il ne lui restait donc qu'un seul moyen de réaliser sur une vaste échelle son idéal économique et social, c'était d'établir des communautés d'associés volontaires qui accepteraient ses idées et pratiqueraient ses doctrines. Ce fut, dans cet esprit, qu'il devint le fondateur du mouvement coopératif.

Je n'imposerai pas à mes lecteurs une description des communautés effectivement établies par Robert Owen et ses disciples. Ces communautés, créées ou soutenues par des hommes des classes élevée ou moyenne, n'ont eu aucune influence sur la naissance de la grande organisation ouvrière qu'est le mouvement coopératif. Robert Owen fit appel à la classe ouvrière bien plus comme le prophète d'un état futur que comme un réformateur pratique. Dans les journaux, dans les pamphlets et périodiques qu'il répandit partout, avec une énergie généreuse, jusque dans les maisons des ouvriers, il présenta à ses concitoyens une théorie idéale, morale et économique, acceptée avec ferveur par les plus ardents réformateurs de l'époque. C'est, en effet, dans les idées

de Robert Owen, ainsi qu'ils l'ont reconnu eux-mêmes, que des hommes de la valeur de Lovett, Hetherington, Watson (chefs du mouvement chartiste), Ch. Howarth et William Copper (créateurs du mouvement coopératif moderne) puisèrent directement leurs inspirations.

Ainsi deux branches distinctes et importantes de la réforme sociale — d'une part la législation socialistique des cinquante dernières années, et d'autre part le mouvement coopératif — jaillirent de l'enseignemet de Robert Owen, apôtre d'un « Nouveau Système de Société ». Une brève analyse des traits distinctifs de sa philosophie et une description rapide de son plan de réformes sociales sont nécessaires pour l'intelligence de l'histoire du mouvement coopératif.

Je ne discuterai pas la valeur scientifique des théories de Robert Owen. J'essaierai seulement d'en faire un exposé assez clair pour mettre le lecteur en mesure d'apprécier, par les chapitres suivants, si l'idée coopérative a été réalisée par le mouvement coopératif et dans quelle mesure elle l'a été.

Dans son adresse aux directeurs et manufacturiers (citée plus haut) et dans les « Essais sur la formation des caractères » dont cette adresse était la préface, Robert Owen exposait les principes de sa foi socialiste et esquissait son système coopératif. Il contestait résolument la maxime d'après laquelle il fallait « laisser chacun subir les conséquences de ses actes ». En réponse à la thèse de la concurrence universelle, considérée comme un procédé de sélection naturelle absolument nécessaire au progrès de la race, il déclarait que c'était le devoir de ceux « qui ont de l'autorité sur les affaires humaines » (et par là il entendait les employeurs et les

gouvernants) de former le caractère de leurs subordonnés en les plaçant dans un milieu sain, moral et agréable. » En somme, bien qu'Owen admît l'action des influences héréditaires, la base de sa philosophie était la conviction bien arrêtée que le facteur principal de la formation du caractère était le milieu physique et intellectuel où l'homme se trouvait à partir de sa naissance. De là, sa foi illimitée dans l'influence de l'éducation. Il alla même jusqu'à affirmer « qu'on peut donner à la mentalité collective d'une société, une direction générale, bonne ou mauvaise, par l'application de certains moyens déterminés qui sont dans une grande mesure à la disposition et sous le contrôle de ceux qui ont autorité sur les hommes » (1).

On comprendra mieux la différence radicale qui sépare le credo de la « concurrence universelle » et « l'idée coopérative », si l'on ramène ces deux théories rivales à leurs équivalents biologiques. L'économiste de la « place du marché », dans sa thèse de la concurrence universelle, s'attachait à la loi biologique de la survivance des êtres les mieux conformés pour la lutte pour l'existence. Cette lutte pour l'existence, déclarait-il implicitement, est le seul facteur du progrès économique. Le réformateur socialiste, de son côté, exprimait, en termes familiers, un fait biologique également vrai et important : la modification de la structure des êtres

(1) Cette philosophie d'Owen se rapproche beaucoup de celle d'Helvetius, dont les ouvrages sur l' « Esprit » eurent une grande influence sur la pensée des premiers socialistes français. Toutes deux procèdent d'ailleurs d'une source commune : la philosophie de Locke. (*Note du traducteur.*)

produite par la modification des fonctions, en un mot, *la loi de l'adaptation fonctionnelle.* Ainsi Owen prétendait que toute la population usinière était dégradée par un mode de vie qui arrêtait son développement physique et intellectuel. Par suite d'une inaction habituelle des plus nobles facultés de la nature humaine, d'une nourriture constamment insuffisante, d'habitations malsaines, cette masse d'hommes, de femmes et d'enfants se transformait artificiellement en une foule d'esprits abêtis et de corps affaiblis. Owen en déduisait le corollaire suivant : il affirmait que si l'on transplantait les enfants de ces ouvriers dans un milieu sain et si l'on exerçait leurs facultés physiques et mentales, cette modification de leur activité journalière amènerait une transformation de leurs caractères. Ainsi Robert Owen invoquait le principe biologique de l'adaptation fonctionnelle et l'appliquait au caractère collectif de la race. Il soutint cette théorie d'une façon exagérée et brutale, et négligea l'importance des autres facteurs : cette vue unilatérale du développement humain fit tort à sa réputation de penseur et de savant parmi les gens éclairés. Mais les travailleurs jugèrent de la valeur de sa théorie par ses applications pratiques. L'hypothèse d'Owen aboutissait à un effort de législation et d'organisation pour relever la situation de la classe ouvrière, tandis que la doctrine de la concurrence sans frein exigeait une rigide politique de laissez-faire et un assentiment délibéré à la dégradation physique et mentale produite artificiellement par les conditions du travail dans la nouvelle industrie. Il n'est donc pas surprenant que la classe ouvrière ait accueilli Robert Owen comme un apôtre.

C'est à dessein que j'ai insisté sur le premier principe

de la philosophie sociale de Robert Owen, car il sert de base à son plan pratique de régénération sociale aussi bien qu'à sa position théorique. Il niait catégoriquement que la politique et l'énergie de la nation dussent n'avoir d'autre but que l'acquisition de territoires à l'extérieur et l'accumulation de richesses à l'intérieur du pays. Il affirmait, comme seul fondement digne d'une véritable science politique, que la société n'a d'autre objet légitime que l'amélioration des qualités physiques, morales et intellectuelles de l'homme. La richesse de la nation n'était plus désormais le but de l'activité économique et politique : elle n'était qu'un moyen pour atteindre un but — qui était de former de nobles caractères chez les citoyens.

Quoiqu'il ramenât ainsi l'Economie politique à n'être plus qu'un chapitre de la Science sociale, Robert Owen élabora une théorie économique définie, sur laquelle il édifia son « Nouveau Système de Société ». Voici en quelques mots les grandes lignes de cette théorie :—Toute richesse est le résultat de l'effort humain ; le seul objet de la richesse est la satisfaction des désirs humains ; les désirs humains devraient être contentés, de façon à améliorer la qualité et à augmenter l'intensité de l'effort humain. De ces propositions, il déduisit une théorie de l'*échange équitable*, et une théorie informe de la consommation. C'est précisément cette théorie que les coopérateurs des premier et deuxième mouvements essayèrent d'appliquer à l'industrie. J'ai rassemblé les fragments de principes économiques épars dans ses ouvrages volumineux et je les ai ordonnés aussi bien que j'ai pu, afin de donner une idée générale de sa première position économique.

La clé de voûte du système coopératif d'industrie de Robert Owen était l'élimination du profit et la suppression des faiseurs de dividendes. Il considérait le profit réalisé sur le coût de production comme l'origine de tout le mal social, comme la cause déterminante de la misère des pauvres et de l'avarice des riches, comme le ferment toujours agissant de la guerre industrielle entre individus, classes et nations. Les modes de partage des bénéfices qui ont trouvé bon accueil chez les coopérateurs de l'époque postérieure, auraient été dénoncés par lui comme une tentative destinée à répandre la fièvre de la recherche des profits parmi les classes laborieuses. Le profit sur le coût de production, s'écrie-t-il, ne peut être obtenu que si la demande est égale ou supérieure à l'offre, alors que l'intérêt de la société exige que l'offre excède toujours la demande (1). Il citait comme illustration du système de la concurrence entre les intérêts individuels et antagonistes, système basé sur le profit et mis en œuvre par les « chercheurs de profits », la situation de l'Angleterre en 1817 : ce fait lamentable que la cessation d'une guerre exterminatrice avait rendu sans valeur les usines et les machines et réduit les travailleurs à parcourir en bandes affamées le pays. Il prétendait que dans un système fondé vraiment sur l'intérêt général, la surproduction ne pourrait pas exister : car lorsque les besoins de tous les citoyens seraient satisfaits, l'excédent d'énergies et de richesses communes serait consacré à perfectionner l'éducation des enfants, à développer les facultés intellectuelles et artistiques du peuple, à améliorer la technique des manufactures, et à étendre le champ du commerce.

(1) *Explication des causes de la Détresse*. 1823.

Conformément à ces principes, Owen dressa un plan d'échange équitable des marchandises, au coût de production. « Le profit sur le prix, dit-il, est obtenu par la vente d'une marchandise à un prix supérieur au coût de production ou par l'achat d'une autre marchandise à un prix inférieur : appropriation frauduleuse aux dépens du consommateur, d'un coté; soustraction frauduleuse des gains légitimes du producteur d'autre part. Le lecteur a déjà compris que la base économique du « Nouveau Système de Société » de Robert Owen était une analyse ou plutôt une détermination particulière du *coût de production*.

Le *coût de production* représentait dans l'esprit de Robert Owen la rémunération du capital (effort humain passé) et celle du travail (effort humain vivant). Il calculait, d'après les mêmes principes, le salaire du capital et celui du travail. Quand il s'agissait d'un capital immobilisé sous la forme d'instruments de production, la rémunération consistait dans ce qui était nécessaire pour entretenir les batiments et les machines en bon état, pour les assurer contre les risques professionnels et contre les dépréciations de valeur, et pour permettre de les adapter progressivement aux perfectionnements mécaniques de façon à retirer tout le bénéfice possible du génie inventif de la communauté. S'il s'agissait de capitaux mobiliers, marchandises fabriquées ou matières premières, ils se transformaient par la consommation en énergie vivante — simple transformation de matière en force. Quant au travail, et par là Owen comprenait toutes les formes de l'activité humaine, il

fallait le rémunérer suivant ses besoins, c'est-à-dire lui accorder tout ce qui était nécessaire pour le maintenir en pleine force, et pour assurer progressivement, par l'éducation entendue dans le sens le plus large, l'amélioration physique, intellectuelle et morale de la race; cette rémunération comportait également la protection du travailleur contre les risques des maladies et des accidents, ainsi que contre les infirmités de la vieillesse. Toute autre façon de rémunérer les travailleurs devait, suivant Owen, aboutir soit au cercle vicieux de la capitalisation individuelle ou de la dépense inutile, soit à un gaspillage des facteurs de la production, plus funeste que ne l'aurait été la résolution volontairement prise de ne pas entretenir les usines et les machines.

Dans cette théorie des salaires, on peut distinguer une théorie, encore informe, de la consommation. Le taux des salaires se trouvait fixé non par la concurrence entre les individus pour se faire embaucher, mais par le montant de la dépense individuelle nécessaire pour vivre vraiment en citoyen. Or, il importe de remarquer que, dans un pareil régime, la privation personnelle à laquelle les économistes attribuent généralement la naissance du capital, constituerait, si elle était une véritable privation, une immoralité sociale, puisqu'elle restreindrait les facultés du travailleur, du citoyen et du père; en effet, il n'existe dans ce système de distribution, si magnifiquement organisé, aucune possibilité pour l'individu de se faire un revenu particulier par cette forme fréquente de la privation — qui est la préférence de l'individu pour la faculté que donne la richesse capitalisée de faire, dans l'avenir, des dépenses inutiles ou malfaisantes. La « récompense de la privation » devient donc, dans le système de Robert Owen, une expression vide de sens, avec cette conséquence pratique qu'un tel système ne comporte pas le service d'un intérêt au capital, bien que ce service fut nécessaire dans les communautés que l'on établit alors.

Mais avant qu'Owen pût espérer convertir l'esprit lent et apathique de ses compatriotes, à l'idée de quitter le séjour de servitude où les hommes étaient cruellement divisés en une classe de capitalistes et de rentiers d'une part et en une masse de salariés d'autre part, pour le suivre dans la terre promise de la propriété commune et de la jouissance associée, il devait surmonter deux obstacles qui paraissaient infranchissables. Pour amener le peuple à son « Nouveau Système de Société » il avait deux problèmes à résoudre : d'abord il devait imaginer un moyen d'adapter la production des marchandises à la demande, sans recourir aux procédés du commerce fondé sur la concurrence — à la perspicacité intéressée des commerçants rivaux, cherchant des échanges avantageux ; ensuite il devait réaliser une accumulation rapide de capital, afin de fournir à une population, en nombre croissant, les instruments de production nécessaires; et, cette création d'un excédent de richesse, Robert Owen devait la réaliser sans le stimulant aux efforts individuels, sans les motifs de privations personnelles que fournissent la soif du gain ou le désir de la dignité artificielle de la propriété privée.

L'adaptation de la production à la demande des marchandises (adaptation que les économistes considèrent comme la fonction particulière de l'instinct humain de la recherche des profits) devait être, dans l'opinion de Robert Owen, matériellement facilitée par l'abandon

forcé du luxe et de la mode, et par la substitution, à l'anarchie actuelle des dépenses, d'une consommation établie sur la constatation scientifique des besoins des différentes classes de travailleurs. Il faut se souvenir, en effet, que Robert Owen avait une foi inébranlable dans l'avènement d'une science sociale, — science qui prévoierait les fonctions et les besoins de la société et qui pourvoierait au développement et à la satisfaction des individus, de la même façon que la chimie et la physique ont découvert les lois de la matière et du mouvement et sont parvenues à les analyser, à les reconstituer, à les isoler, et à les combiner suivant la volonté de l'homme. Frappé, comme manufacturier, de la facilité avec laquelle les ouvriers, spécialisés, avaient été combinés suivant des proportions définies dans le régime des fabriques, il s'imaginait qu'il serait possible de contrôler avec une certitude égale les désirs des hommes ou de les canaliser en vue de la prospérité sociale.

Quant au stimulant apporté à la création de la richesse par l'instinct de la recherche du profit, Robert Owen estimait qu'il serait amplement compensé par l'enthousiasme coopératif et par l'habileté plus grande de l'ensemble des travailleurs — y compris les gérants, les inventeurs, les contre maîtres, les voyageurs et les autres employés, dont aucun sous le régime actuel, ne participe aux profits de l'*entrepreneur* capitaliste. Lorsqu'il niait que l'avidité et le désir des satisfactions personnelles fussent les seuls moteurs de la production, Robert Owen devançait simplement les conclusions de la science économique moderne. Marshall, dans son grand ouvrage d'Economie politique, nous enseigne que :

« l'accumulation du capital est gouvernée par une grande » variété de causes : la coutume, la maîtrise de soi-» même, la prévoyance, le désir d'assurer son avenir, et » surtout la puissance de l'affection familiale ». Owen étendait la sphère de cette affection hors du cercle étroit de la famille, jusqu'au monde plus vaste de la communauté; il croyait que la coutume, la maîtrise de soi-même, l'intelligence et les sentiments seraient façonnés et soulevés par un irrésistible amour de l'humanité, et qu'ainsi se produirait une grande force créatrice de richesse. En opposition à la formule de la concurrence : « chacun pour soi, et que le diable emporte celui qui reste en arrière », il déclarait « que le bonheur personnel, bien compris, ne peut être atteint que par des services directement et consciencieusement rendus à la communauté ». Ainsi le chercheur de profits se trouvait remplacé par un fonctionnaire idéal.

Le lecteur aura déjà remarqué que Robert Owen niait la nécessité, et même l'utilité, de la propriété privée. Dans les communautés qu'il se proposait d'établir, tout devait être possédé en commun. Il prétendait que, par la révolution industrielle, la propriété privée était devenue le privilège, de même que les profits étaient devenus le monopole d'une classe restreinte. Dans son pamphlet sur les *Causes de la détresse actuelle*, il saisit bien la portée du fait capital de la nouvelle industrie : — la destruction de la production individualiste, c'est-à-dire du système caractérisé par les paysans propriétaires et par des artisans qui ne payaient ni loyer ni intérêt et possédaient à la fois l'instrument de leur production et le produit de leur travail ; et la substitution à ce système d'une production sociale, c'est-à-dire d'une

combinaison de travailleurs dont chacun, homme, femme ou enfant, travaille (au point de vue de l'économie politique) avec les autres et pour les autres. Owen comprit que le producteur industriel, en relations directes avec les consommateurs de ses produits, était remplacé, dans l'industrie moderne, par une hiérarchie de travailleurs déployant à divers degrés, leur intelligence et leur habileté, depuis les dessinateurs et les gérants jusqu'aux ouvriers manuels et aux gamins d'usine — tous d'ailleurs subordonnés au mécanisme immense de l'usine dans lequel sont également incorporés le génie inventif et le labeur d'autres catégories de travailleurs. Sous le régime usinier, nul travailleur ne peut désigner un mètre d'étoffe de coton ou de laine et dire : « Voici le résultat de mon travail personnel ; j'ai le droit de le garder pour ma consommation ». En outre, avec le développement du trafic international, aucun travailleur ne livre le produit de son travail au consommateur définitif. L'individualisme de la production était donc une chose du passé, mais l'industrie était encore dominée par l'individualisme dans l'appropriation de marchandises qu'avait produites un travail social, — par l'absorption, au profit du capitaliste, des résultats nets de la coopération industrielle, après l'allocation d'un salaire misérable et intermittent au travailleur manuel, d'un salaire décent au travailleur intellectuel, et parfois d'une récompense à l'inventeur — de même que par l'individualisme des échanges, c'est-à-dire par l'achat des marchandises au prix le plus bas et par leur vente au taux le plus élevé possible.

Owen se proposa, dans ses communautés coopératives, de compléter l'œuvre inachevée de la révolution

industrielle en introduisant le système coopératif (qui existait déjà dans la production) dans la possession de la terre et du capital fixe et dans l'échange des marchandises. En d'autres termes, il essaya de subtituer à la propriété privée une possession commune des terres et une capitalisation commune des richesses ; et au régime de la concurrence, un échange équitable des denrées, entre divers groupes de travailleurs unis, calculé suivant leur *valeur sociale* (c'est-à-dire suivant leur coût de production, dans le sens particulier qu'il attachait à cette expression). Par cette nouvelle organisation de la production et de la distribution, il s'imaginait qu'il mettrait fin aux désastres chroniques, causés par les alternatives de gonflements et de dépressions industrielles, et à ce paradoxe du XIXe siècle : l'accroissement de la production des denrées, suivi immédiatement de la famine des producteurs !

On peut contester sérieusement que Robert Owen fournît un stimulant adéquat à l'accumulation des richesses ou des moteurs suffisants à la satisfaction mutuelle des besoins humains. Mais, à ses yeux, la création d'une quantité plus ou moins forte de richesse matérielle était peu de chose auprès de la déchéance absolue des caractères qui résultait nécessairement d'un régime basé sur la poursuite immorale du gain individuel. A la vérité, l'idée sur laquelle reposait le système coopératif d'Owen était la conviction profondément enracinée qu'un régime social ouvertement fondé sur la « bienfaisante guerre privée » (pour employer les expressions de Sir Henry Maine) « dans laquelle chacun s'efforce de grimper sur les épaules des autres et d'y rester », cette bonne vieille mode de mettre aux

prises les intérêts individuels, ne méritait pas le nom de système, mais n'était qu'une résurrection insensée de l'anarchie primitive au milieu du monde de l'industrie moderne. Robert Owen prêchait la vieille doctrine de la fraternité humaine — l'espérance, la foi, le fait vivant de la communauté humaine — foi et espérance qui vibrent dans les paroles d'un de ses disciples : « Eh » quoi ! mes frères, qui de vous voudrait anéantir son » Eglise et s'en aller errant et solitaire comme Caïn » qui tua son frère ? Ah, mes frères, quelle triste fortune » que d'être chassés de l'Eglise, de n'avoir personne » pour vous aimer et pour parler avec vous, personne » pour être en communauté avec vous ! Oui, mes frères, » l'amitié est le ciel et le manque d'amitié est l'enfer ; » l'amitié est la vie et le manque d'amitié est la mort ; » et les actes que vous accomplissez sur la terre, c'est » par amitié que vous devez les faire ; et la vie qui est » dans l'amitié durera toujours, et chacun de vous y » participera, tandis que la vie de beaucoup d'autres » s'évanouira de la terre comme un fantôme » (1).

Tel était l'idéal coopératif de Robert Owen, idéal que nous trouvons plus ou moins mutilé dans les revues et périodiques des coopérateurs contemporains ou de l'époque immédiatement postérieure, et qui persiste encore dans les pages des *Coopérative News*. Cet idéal nécessitait, pour sa réalisation, une science qui n'était pas née, une mentalité qui n'avait pas été formée, des conditions économiques et légales qui n'existaient nulle part dans les sociétés purement aristocratiques de l'Europe. D'ailleurs, à moins d'être soumise à une

(1) *Le rêve de John Ball*, par William Morris.

tyrannie de fer, une pareille communauté aurait exigé le développement d'un système administratif sur la nature duquel Owen n'avait aucune idée, mais qui pouvait seulement naître dans une démocratie pure et éclairée.

En face de ces obstacles insurmontables, les principes de la coopération étaient non seulement incapables d'une réalisation intégrale mais ils n'étaient même pas destinés à trouver, pendant la vie d'Owen, une expérimentation concluante. Dans quelle partie de l'univers Robert Owen aurait-il rencontré un groupe d'associés dont l'intelligence fût ouverte à sa théorie de la consommation, ou qui eussent les qualités, innées ou acquises, nécessaires pour vaincre les difficultés de la vie associée et du « self-government » (gouvernement autonome) ? Naturellement les communautés établies par lui ou par ses successeurs furent des refuges de chômeurs — de travailleurs déjà dégradés par la famine et la paresse, ou d'esprits inquiets et mécontents, incapables de se plier aux devoirs civiques les plus élémentaires. A supposer d'ailleurs qu'un certain nombre d'hommes et de femmes, inspirés par un zèle divin pour le service social, eussent voulu former une association coopérative, où trouver une terre libre et sans maître, et le charbon, le fer et le bois nécessaires pour accumuler le capital indispensable à la grande industrie ? Au début même de leur existence, ces communautés avaient, sous le régime actuel, à payer un loyer et un intérêt — rentes qui pouvaient s'élever indéfiniment par la plus value de la terre et des constructions. L'histoire nous rapporte que la seule des communautés coopératives qui ait réussi — Rahaline en Irlande — fut anéantie et dispersée

par la banqueroute d'un landlord absentéiste et que les améliorations faites par la communauté furent confisquées par les créanciers.

Et, en admettant même la capacité d'une communauté déterminée à payer le propriétaire et le capitaliste, qui pourrait empêcher les communistes ou leurs enfants, au milieu d'une civilisation basée sur la concurrence, de revenir au type inférieur du capitaliste ou du landlord, vivant sur le travail de salariés nouveaux que l'on refuse d'associer à la propriété et aux revenus ? Telle fut la destinée des municipalités et des guildes médiévales, telle était la destinée, latente, de beaucoup des futures sociétés coopératives, du type isolé et individualiste, en Angleterre comme en France. Les communautés créées artificiellement et retranchées de la vie nationale étaient condamnées à l'insuccès.

Owen échoua dans la coopération volontaire, comme il avait échoué dans le socialisme d'Etat, et pour les mêmes causes. Flatté par les attentions bienveillantes des ministres, des nobles et des rois, il s'imagina naïvement qu'une réformation sociale soudaine pouvait être l'œuvre des souverains étrangers et des aristocrates anglais. Il refusa d'appuyer le mouvement pour la réforme électorale ; il s'adressa avec confiance à un gouvernement de propriétaires fonciers et de capitalistes pour établir une législation du travail ; il crut que des landlords et des capitalistes seraient les fondateurs de communautés coopératives prospères. Il n'avait pas saisi le sens de la démocratie, cette forme d'association où l'ensemble du peuple acquiert une vie collective — la volonté interne de transformer les institutions précédant l'acte externe de la réforme. Owen « échoua parce

qu'il ne fut pas suffisamment poète pour comprendre que la vie se développe d'elle même ». Il vit le but, mais se trompa sur les moyens. Il ignora le « Temps » et méconnut la « Démocratie », — c'est-à-dire la condition essentielle et l'instrument indispensable pour une organisation coopérative, progressive et durable, de la société.

CHAPITRE II

L'Esprit d'Association

Il fut heureux pour les destinées ultérieures du mouvement coopératif que la grande majorité des travailleurs intelligents, énergiquement disposés à fuir la « demeure de servitude » pour gagner les terres libres et sauvages de la démocratie politique, ne se soient guère embarrassés des visions bienheureuses de la terre promise à leurs descendants. Pour un peuple opprimé par les impôts, réduit à l'impuissance par les lois répressives des coalitions et de l'émigration, rivé au sol par la loi du domicile forcé, une théorie scientifique de la consommation, une distribution équitable des richesses, une appropriation commune de la terre et du capital, étaient des objets quelque peu lointains et inaccessibles. Le bon sens du peuple anglais éclate tout entier dans les paroles familières mais expressives d'un tisseur de Wigan, qui assistait à une réunion tenue par des bourgeois de ce bourg pourri, dans le hall communal et sous la présidence du maître de la localité, pour décider si l'on ferait des distributions de soupe aux affamés : « Nous n'avons pas besoin de votre soupe, dit-il; donnez-nous nos droits et nous mangerons du roastbeef. ».

Les réformistes, conduits par Cartwright, Cobbet, Place et Burdett, furent, comme Owen, déterminés à une action vigoureuse par le spectacle des souffrances

et de la déchéance épouvantables d'un peuple entier. « L'Angleterre possède maintenant », écrit Cobbet en 1820, « la population la plus misérable qui ait jamais foulé le sol terrestre. Elle est le théâtre des plus grandes souffrances humaines, de la plus grande quantité de peines physiques et intellectuelles qu'il y ait jamais eu sur la terre ». Mais, avec leur sens pratique d'anglais, Cobbet et ses compagnons fermèrent délibérement les yeux aux causes économiques de la détresse du peuple — causes sur lesquelles les travailleurs, étant donné leur degré de servitude politique et sociale, n'avaient aucune action — et ils concentrèrent toute leur énergie sur la réforme parlementaire. « Ainsi, mes amis, ce n'est pas à la tyrannie des employeurs, ce n'est pas aux perfectionnements des machines, ce n'est pas aux extorsions des boulangers, des bouchers, des merciers, des fermiers, des marchands de grains, des vendeurs de beurre ou de fromage — ce n'est pas à des faits de ce genre que vous devez attribuer vos immenses et cruelles souffrances ». Pour William Cobbet, les beaux plans d'élimination des profits et d'absorption de la rente et de l'intérêt par la communauté semblaient une philanthropie futile et fantaisiste en présence du grand prolétariat qui avait perdu le droit (théoriquement inaliénable pour tout anglais) de voter les taxes; à qui on refusait la liberté de réunion et de parole, dont les coalitions en vue de hausser les salaires étaient punies comme un crime, et pour lequel l'association industrielle ou commerciale était impraticable! Les lois relatives au travail dans les usines, à la santé publique, aux falsifications — et, si cela était nécessaire, un nouveau système de société — « toutes ces inno-

vations et d'autres excellentes encore » s'écriait le tribun populaire « ne peuvent être accomplies que par un » Parlement réformé. Nous devons d'abord obtenir » cette réforme parlementaire ou nous n'obtiendrons » rien de bon; et ceux-là mêmes qui veulent retenir » votre attention par l'exposé détaillé de ce qu'un par- » lement réformé devrait faire ou d'un changement de » gouvernement, ne peuvent avoir d'autre but que de » faire échouer la Réforme ! »

Bamford nous dit qu'à la fin de 1816 les écrits de William Cobbet eurent tout à coup une grande autorité et qu'ils furent lus dans presque toutes les chaumières des districts manufacturiers. Il adjurait le peuple de se coaliser, de se lever en masse, de se sentir les coudes, et, par ses appels émouvants pour la liberté politique, il souleva réellement, dans toutes les catégories des travailleurs, l'esprit d'association — la seule force vivante de toutes les organisations sociales.

Les conséquences plus lointaines des appels de William Cobbet à l'instinct politique du peuple Anglais, étaient d'ailleurs clairement visibles dans ses œuvres mêmes de propagande. « C'est la part » enlevée à ceux qui travaillent pour la donner à » ceux qui ne travaillent pas, qui a produit la misère » actuelle », disait William Cobbet aux Luddites. « Quoiqu'en pensent, ou affectent d'en penser, » certains hommes aveuglés par l'orgueil de leur rang, » de leur richesse ou de leurs titres universitaires, la » force réelle et les ressources entières du pays sont » toujours sorties et sortiront toujours du travail du » peuple, » répète Cobbet à ses amis et à ses compatriotes — paroles qui auraient pu aussi bien se trouver

dans la bouche d'un Owen ou d'un Karl Marx. « Vous » payez des taxes sur les chaussures, sur le savon, la » chandelle, le sel, le sucre, le café, le malt, la bière, » les briques, les tuiles, le tabac, les médicaments, les » liqueurs et sur tout ce dont vous faites quelqu'usage », et toutes ces taxes servent à entretenir une classe privilégiée et parasite, ajoute le politicien pratique, appliquant toutes les forces de son esprit à persuader au peuple de faire le premier pas.

« Vous travaillez pour la chose publique ; pourquoi » ne pas contrôler les forces de la République, » chuchote l'ideal démocratique. « Ainsi, » continue Cobbet, « nous ne demandons rien de nouveau. Il » n'y a pas un principe, un précédent, une règle favo- » rable à la liberté (sauf pour des questions de détail) » qu'on ne puisse trouver dans les lois de l'Angleterre » ou dans l'histoire de nos ancêtres. Nous avons de » grandes lois et de grands principes constitutionnels » auxquels nous sommes irréductiblement attachés. » Nous aurions besoin de changements profonds, mais » nous ne demandons rien de nouveau, sauf des » changements et des modifications de détail comman- » dés par le temps et les circonstances : mais les grands » principes peuvent et doivent rester debout ; sinon la » confusion s'en suivrait. »

A la différence d'Owen et des autres utopistes, Cobbet discerna l'esprit de la démocratie anglaise et reconnut l'Evolution comme un élément essentiel de la réforme sociale. L'organisation coopérative de l'industrie devait être enlevée du piédestal qu'elle occupait dans les esprits des philosophes, dans les bibliothèques des rois, dans les cabinets des ministres et sur la table

des grandes dames; ce système rationnel et parfait de la société devait être transformé en une question de pure application; il devait être lentement et inconsciemment mis en œuvre parmi la banalité laborieuse de la vie commune, dans les rues noires et les cités populeuses, par des hommes de bon sens moyen, sous les regards marmoréens du grand fétiche anglais : la loi et les principes immortels, infaillibles, immuables de la constitution britannique.

Il convient de remarquer que le triomphe de l'idée démocratique — le dogme suivant lequel personne ne peut être taxé sans le consentement de son représentant — implique logiquement l'acceptation des principes essentiels du self-government représentatif dans toutes ses formes, et la présence des qualités nécessaires à assurer le succès de ce mode de gouvernement. C'est ainsi que la communauté doit consentir à observer loyalement les décisions de la majorité : sans cette subordination volontaire et initiale il n'y a pas de société démocratique possible; la communauté doit être sagace dans le choix de ses représentants; l'ensemble des membres, tout en exerçant un contrôle vigilant et de tous les instants sur l'administration des affaires communes, doit faire preuve de confiance et de générosité envers les fonctionnaires. Il faut à la communauté des hommes aptes par leur énergie, leur enthousiasme et leur intégrité, à remplir les services publics. Sans ces qualités de self-government, l'appel du réformiste à l'idée démocratique, la création owénite de l'idéal coopératif, seraient restés impuissants et stériles.

Il est intéressant de remarquer que pendant le

XVIIIe siècle, lorsque l'esprit d'association paraissait étouffé sous l'apathie sociale et l'isolement économique des petits propriétaires et des artisans domestiques (protégés dans leur existence et dans leur propriété par un fort gouvernement central), le génie des Anglais pour la self-government se manifesta dans les sectes religieuses dissidentes. Pendant tout le XVIIIe siècle, des groupes confessionnels, fédérés en Indépendants, Congrégationalistes et Baptistes, élevèrent des chapelles et des écoles dans les districts manufacturiers alors habités par une population clairsemée ou dans les centres commerciaux, épars çà et là dans les comtés du Nord et de l'intérieur. Ces sociétés indépendantes, se gouvernant elles-mêmes, présentaient tous les caractères de la démocratie la plus pure. Chaque membre, homme ou femme, avait un suffrage égal pour l'élection des aînés ou diacres — (comité d'administration) — auxquels étaient confiés la bourse commune, et souvent même pour le choix du ministre. Tout membre de la congrégation contrôlait l'administration des aînés et critiquait la doctrine du ministre ; et d'autre part la congrégation entière veillait au salut éternel, à la conduite morale et à l'assistance physique des membres jeunes ou faibles. On ne saurait exagérer la dette contractée par la démocratie anglaise envers les protestants dissidents pour le magnifique exemple qu'ils ont donné dans la voie du self-government. Fait significatif, le Lancashire, qui est le berceau du mouvement coopératif, la forteresse des trade unions et des sociétés mutuelles et le comté le plus avancé dans les entreprises municipales, avait acquis, au XVIIIe siècle, la réputation peu enviable d'être la terre des chapelles,

des prédicateurs d'écoles du dimanche, et des ministres hétérodoxes — exagération de l'anarchie religieuse que l'autorité ecclésiastique attribuait à la perversion innée de la population du Lancashire « qui aimait à faire ses affaires à sa façon. »

Mais, si l'isolement social et la situation économique de la famille qui se suffisait à elle-même, rendirent le XVIIIe siècle stérile en efforts d'associations, sauf parmi les congrégations dissidentes, la révolution industrielle en balayant les industries traditionnelles du royaume, renversa toute les barrières et livra passage à l'organisation démocratique du travail. Les agglomérations produites par le système usinier, la soumission de toute l'armée des travailleurs sous un code et une discipline uniques, la marque d'infamie, attachée à la classe salariée, considérée comme une « lie », une « écume », une « tourbe », une « multitude bestiale »; l'émancipation légale des employeurs et leur prétention d'échapper à toute responsabilité morale, relativement à la condition de leur personnel ouvrier; les lois odieuses qui refusaient la liberté des coalitions, de l'émigration et du placement des travailleurs; — toutes ces circonstances fournirent l'occasion et le stimulant nécessaires à la formation et au développement des associations politiques, trade-unionistes et coopératives.

Dans ces périodes troublées et agitées, caractérisées par les procès de haute trahison, les bills de sédition, la suspension de l'Habeas Corpus, les délibérations des comités secrets des deux Chambres sur la situation du pays; alors qu'Owen exposait son nouveau système de société à des auditoires aristocratiques et que Cobbet expliquait aux compagnons et aux travailleurs

de l'Angleterre, du Pays de Galles, de l'Ecosse et de l'Irlande la cause de leurs misères actuelles; dans ces jours sombres où tout concourait, suivant l'expression de lord Brougham, à la séparation complète des hautes et basses classes, et conduisait inévitablement à l'anarchie et au despotisme, un nouveau souffle de solidarité surgit sur toute l'étendue et dans la profondeur du pays, soulevant la masse du peuple, et produisant une fermentation intellectuelle et morale qui se manifestait sous des formes nombreuses et variées. Ici, l'esprit d'association prenait la forme de Clubs Hampden, de sociétés Spencéennes, de trade-unions militantes, s'abritant contre les dangers et illustrant leurs procédures par des serments et des symboles dignes des répressions et des superstitions du moyen-âge; là, ce même esprit revêtait l'aspect respectable d'écoles du dimanche, de clubs d'amélioration morale, et de sociétés mutuelles; ailleurs, il adoptait le type paisible et laborieux des premières sociétés de meunerie et de boulangerie, des sociétés de la Redemption générale et des Union Shops.

Pour nous qui étudions le mouvement coopératif, c'est cette dernière manifestation de l'esprit d'association — alors la moins importante de toutes — qui nous intéresse directement. Mais nous ne saisirions pas la portée nationale du mouvement coopératif, la signification *spirituelle* des futures épiceries coopératives, si nous ne nous rendions pas compte que toute ces variétés d'associations démocratiques obéissaient pourtant à une même direction et à une même impulsion — direction et impulsion qui furent aussi (si extraordinaire que cela puisse paraître) la cause de la formation des communes médiévales : le désir qu'avait

une majorité de réglementer et de limiter l'exploitation de leur travail par une minorité puissante et habile.

Les coopérateurs, inspirés par Robert Owen, ajoutaient à cet instinct, spontanément affirmé, d'un peuple opprimé mais énergique, un haut idéal de vie commune, une passion pour leurs droits légitimes, une conception du service social et de la propriété sociale assez vaste pour embrasser les citoyens de tous les rangs. Néanmoins, soit que nous examinions les modestes essais et les échecs obscurs de ces premiers coopérateurs, soit que nous observions le grand effort soutenu du mouvement coopératif moderne, nous constaterons que les coopérateurs ont réussi ou échoué suivant qu'ils ont accepté ou nié les principes, pratiqué ou ignoré les qualités essentielles à toutes les formes démocratiques.

M. Benjamin Jones, gérant de la section londonienne de la Wholesale (coopérative de vente en gros) a donné dans une série d'études remarquables, intitulés « Brèves études sur la production coopérative » et publiés d'abord dans les *Cooperative News*, un exposé détaillé des premières associations formées par les travailleurs pour le commerce ou la production. Ces études consistent en extraits judicieusement choisis de documents, manuscrits ou imprimés, de l'époque, complétés par la connaissance personnelle que l'écrivain et ses collaborateurs ont de l'histoire traditionnelle des sociétés qui ont survécu pendant une bonne partie du siècle. Bien que j'ai librement utilisé, pour mon récit nécessairement plus général et plus bref, une partie des renseignements contenus dans ces études, je n'ai nullement diminué l'intérêt de leur lecture pour les sociologues.

Je dois rappeler au lecteur qu'il y a deux sortes

reconnues d'associations coopératives — les associations de consommateurs qui veulent s'assurer le bon marché et la bonne qualité des denrées d'usage commun, en éliminant le profit du commerçant et du manufacturier ; et les associations de producteurs, soucieux d'obtenir la valeur intégrale de leur travail, en absorbant le profit de l'employeur.

Pour bien comprendre le mouvement coopératif, il est extrêmement important que le sociologue chasse, une fois pour toutes, de son esprit la classification reçue des sociétés coopératives en associations distributives et en associations manufacturières, et qu'il se débarasse de l'opinion erronée qui consiste à dire que la production coopérative a échoué et la distribution coopérative réussi. Les *magasins* coopératifs ouvriers de la Grande-Bretagne manufacturent, pour leur propre compte, jusqu'à une valeur de trois millions de livres sterling par an, et les services de production des *Wholesales* anglaise et écossaise, de même que les sociétés fédératives de meunerie et de boulangerie accusent un chiffre d'affaires annuel de deux millions (1) ; au contraire la production totale de ce qu'on est convenu d'appeler les associations de producteurs (dont plusieurs ne sont en somme que des sociétés capitalistes gouvernées par des actionnaires) n'atteint qu'un chiffre annuel de 500,000 livres sterling. Le lecteur verra, par la suite de mon récit, que la distinction réelle entre les associations de consommateurs et les associations de producteurs n'est pas une question de « distribution » ou de « production », mais qu'elle se ramène à une question d'administration ; elle repose sur deux théories de la représentation ou sur

(1) Voir les chiffres actuels, à l'*Appendice*. *(Note du traducteur)*.

deux méthodes de gouvernement, que je décrirai plus loin, opposées et inconciliables.

Dans ce chapitre et les deux suivants, je m'occuperai principalement de la première catégorie de sociétés coopératives, les associations créées par des groupes de consommateurs. Ces associations sont en effet les seules qui manifestent une croissance continue; ce sont elles qui constituent la moëlle des deux mouvements coopératifs, celui de 1828 à 1834 et celui qui s'est développé à partir de 1844. Au contraire les associations de producteurs naissent partout et en tout temps, apparaissent et disparaissent comme une moisson de champignons avec une rapidité déconcertante et souvent sans laisser de traces. J'essayerai, dans un chapitre spécial, de rassembler ces tentatives fragmentaires d'entreprise coopérative et de donner au lecteur une idée générale de la variété de leurs constitutions et des causes principales de leurs échecs, sans cesse renouvelés.

Les premières sociétés coopératives de travailleurs britanniques, sur lesquelles nous ayons des renseignements précis, furent des sociétés isolées de meunerie et de boulangerie — associations de consommateurs nées de la colère croissante des classes pauvres contre les exactions des meuniers et des boulangers qui monopolisaient les prix. A leur naissance même, ces sociétés se trouvèrent engagées dans le procès de la production : ainsi, dès le début du mouvement, la classification des coopératives en sociétés distributives ou commerciales, représentant les intérêts des consommateurs, et en sociétés productives ou manufacturières, créées dans l'intérêt des producteurs, est contraire à la réalité des faits.

Une brochure intéressante : « Enquête sur les causes de la cherté des prix actuels », publiée à Londres en 1767, jette une lumière accidentelle mais vive sur les causes immédiates qui amenèrent la constitution de ces vieilles associations pré-owénites :

En quelques années, et avec une facilité incroyable, les meuniers ont élevé d'immenses fortunes; les boulangers, eux aussi, sont devenus riches dans une proportion bien supérieure à celle des autres métiers. Mais la richesse de ces deux corporations est prise à la masse du peuple; la loi contre les falsifications n'est pas observée : le manœuvre le plus maladroit peut la violer constamment sans craindre d'être inquiété.

Dans une note, l'auteur nous apprend que « les » manufacturiers et autres notables habitants de Wol- » verthampton ont si bien compris cette situation qu'ils » ont récemment élevé par souscription un moulin pour » l'usage des pauvres; car ils ont calculé que tout en » faisant rapporter un bel intérêt à leur argent, ils » peuvent faire réaliser une économie considérable aux » pauvres ».

Vers la fin du XVIIIe siècle, le monopole des meuniers s'aggrava encore, par suite de la transformation de beaucoup de meuneries en fabriques de coton ou autres. En 1796, un moulin à vent paroissial fut élevé par les bourgeois sur les Dunes de Barham, pour servir à l'usage des pauvres. L'année précédente, les ouvriers de Hull avaient déjà pris l'initiative de cette question et ils avaient adressé aux aldermen et au maire de ce bourg la pétition suivante :

Nous, les pauvres gens de cette ville, avons déjà éprouvé bien des souffrances et des peines, par nous-mêmes ou par nos familles, à cause des prix exagérés de la farine. En conséquence, nous avons formé une souscription, chaque souscripteur devant payer 1 shilling

1 denier par semaine pendant quatre semaines, puis 6 d. par semaine pendant quatre autres semaines, soit en tout 6 sh. 4 d. par souscripteur, afin de construire un moulin qui appartiendra à perpétuité aux souscripteurs, à leurs héritiers, leurs légataires, leurs administrateurs ou ayants cause, et qui les fournira de farine; mais, comme nous sommes convaincus que cette souscription sera insuffisante pour atteindre notre but, nous supplions humblement vos Seigneuries d'accorder leurs conseils et leur assistance à notre grande entreprise et de nous donner, ainsi qu'à nos enfants, nés ou à naître, l'occasion de les bénir.

Le secrétaire de la Société nous dit que dix ans après l'établissement de ce Moulin du Peuple, « la Société avait si bien réussi, que les meuniers de la ville leur intentèrent une poursuite pour la « *nuisance* » évidente qui leur était causée, comme ils essayèrent de le prouver devant la Cour d'York, le 1 août 1811. Mais à la fin des débats, il se trouva que le jury du Lancashire estima que la pauvreté était une *nuisance* (1) plus grande encore et que, considérant la Société comme une institution propre à réduire cette pauvreté, il rendit un verdict en sa faveur : de sorte que pendant trente-six ans encore, la Société put continuer à travailler sans aide officielle, mais sans opposition des meuniers ».

Le succès de ce moulin provoqua l'établissement du moulin, par souscription, de Hull en 1801 et du moulin de l'Union de Whitby en 1812. Plus au sud, des artisans qualifiés, indignés de la falsification habituelle des farines, auxquelles on mélangeait de l'argile de Chine,

(1) Par « nuisance » le droit anglais désigne le dommage causé à autrui par un acte qui est en lui-même légal mais qui, à raison des circonstances où il est accompli, porte atteinte à la propriété ou au droit d'autrui (ex. établissement d'une usine insalubre ou incommode) (*Note du traducteur*).

formèrent une société de boulangerie à Sheerness, en 1815, et élevèrent un moulin à blé, à Devonport, en 1816. En Ecosse, des sociétés de boulangerie s'élevèrent, ça et là, à partir de l'année 1800.

En général, la ligne de conduite commerciale de ces associations pré-owénites consistait à vendre au comptant et au prix de revient : les profits, inévitables dans toute vente au détail, étaient ajoutés au capital ou répartis, en argent ou en marchandises, entre les titulaires de parts. Peu nombreuses, et sans relations mutuelles, ces associations purement commerciales n'étendirent vraisemblablement pas leur action au delà du cercle restreint des artisans qualifiés des villes maritimes. Leur seul objet était de pourvoir plus convenablement aux besoins de petit groupes de consommateurs. A ce point de vue elles formaient d'utiles points de résistance à l'avidité des commerçants particuliers; mais elles n'avaient d'influence appréciable sur les aspirations ou les actes d'aucune fraction importante de la classe ouvrière.

J'arrive maintenant au premier essai véritable de la classe ouvrière britannique pour incorporer les idées de Robert Owen dans une application pratique, le mouvement des *Union Shops* (boutiques d'Union) de 1828 à 1832.

La première de ces associations commerçantes sur laquelle nous ayons des renseignements précis fut établie à Brighton en 1828. Les tendances et la méthode, ainsi que le succès commercial de ces coopératives de Sussex furent bientôt annoncés par un périodique intitulé *Le Coopérateur*, en grande partie rédigé par le Dr King, disciple d'Owen. L'objet final et la méthode

pratique des *Union Shops* sont ainsi décrits par l'organe de la société de Brighton :

C'est le capital dont nous avons besoin... Nous devons nous former en société dans ce but spécial; nous devons former un fonds par des versements mensuels; quand il est assez considérable, nous le consacrons à l'achat de diverses marchandises que nous plaçons dans les magasins communs où tous les membres achèteront les denrées communes; les profits constitueront un capital commun qui sera de nouveau employé à l'achat des marchandises les plus demandées Ainsi nous avons deux sources de capitalisation : les versements hebdomadaires et les profits... La société sera capable désormais d'occuper les services de quelques-uns de ses membres; le produit de leur travail sera la propriété commune... A mesure que le capital s'accumulera encore, nous pourrons employer tous les membres, et les profits seront alors considérables. Quand le capital sera devenu assez important, la société pourra acheter une terre, y vivre, la cultiver, établir toutes les manufactures qu'elle voudra, et pourvoir à la nourriture, à l'habitation et au vêtement de tous. La société s'appellera alors une communauté .. Si les membres préfèrent rester dans une ville, ils n'en retireront pas moins de la société tous les avantages que j'ai exposés.

Malgré ces plans grandioses, les coopérateurs de Brighton commencèrent humblement et achevèrent leur existence coopérative, dans la forme embryonnaire d'un magasin général. Après avoir débuté avec un modeste capital de 5 livres sterling, ils avaient au bout d'un an porté jusqu'à 40 livres sterling le chiffre des ventes hebdomadaires. Mais plus tard cette heureuse accumulation de capital devint une cause de discorde; la majorité voulait réaliser les intentions primitives et fonder une communauté; mais les membres de la minorité, plus individualistes, se retirèrent emportant leur part du capital et (c'étaient probablement des pêcheurs)

se construisirent un bateau de pêche, qui leur coûta 140 livres sterling et avec lequel ils gagnèrent 4 livres par semaine. Encouragés par le succès de la coopérative de Brighton ou bien inspirés par la même idée, des travailleurs, dans d'autres parties du pays, élevèrent des magasins analogues. Grâce à la capitalisation des profits, beaucoup de ces sociétés parvinrent à un degré supérieur de la coopération et purent employer leurs membres à la fabrication des étoffes, des chaussures, des vêtements, du mobilier.

M. Holyoake qui s'est livré à des recherches personnelles concernant les règlements de ces sociétés primitives, nous dit qu'ils étaient souvent précédés d'une longue adresse sur les obligations morales des coopérateurs et toujours caractérisés par une attention vigilante à la bonne conduite des membres.

Tout langage grossier était proscrit; les membres vicieux devaient être expulsés; personne de caractère immoral n'était admis; d'autre part personne ne pouvait être écarté à cause de ses opinions religieuses; ces sociétés se tenaient également avec un soin jaloux à l'écart des organisations politiques et trade unionistes, — neutralité qui les mit en conflit avec d'autres forces naissantes considérables.

Certaines sociétés avaient des principes encore plus rigides: Preston expulsait les membres qui médisaient des marchandises de la société; Runcorn ne se contentait pas que les membres fussent vertueux : elle exigeait qu'ils fussent bien portants et âgés de seize à quarante ans! Beaucoup d'associations affichaient leurs préférences masculines en refusant aux femmes de retirer leur argent sans autorisation maritale; d'autres, par

contre, manifestaient leur désir de la concorde domestique en exigeant le consentement de la femme pour l'admission du mari. Mais, en général, l'esprit de ces premières associations est élégamment exprimé par le préambule des statuts de la société de Warrington : « Ils s'entr'aidaient tous comme des frères, et chacun disait à son frère : Prends courage. »

Fait digne de remarque, Robert Owen, à ce que nous rapporte William Lovett, fut d'abord peu sympathique à ces associations commerciales : il déclara que « le simple fait d'acheter pour revendre » n'avait aucun rapport avec son grand système coopératif ; mais, plus tard, quand il eut découvert que les humbles efforts de ces commerçants amateurs étaient inspirés par la foi qu'ils avaient en son *Nouveau Système de Société*, il devint un ardent défenseur de leurs entreprises : ce fut même, dans une certaine mesure, pour fournir un débouché à l'excédent de production des plus actives de ces sociétés qu'il établit en 1833 le Labour Exchange (Bourse de travail) de Gray's Inn.

Je ne veux pas discuter en détails, la portée expérimentale, au point de vue économique, du Labour Exchange de Gray's Inn, ce marché artificiel fondé par Robert Owen avec un capital emprunté à des bourgeois, et dans lequel les marchandises étaient évaluées d'après la quantité de travail qu'elles contenaient. D'autres labour-exchanges, les uns antérieurs, les autres postérieurs à celui de Gray's Inn furent établis à Londres, Birmingham, Liverpool et Leeds par des travailleurs *bona fide* ; ils furent l'aboutissant naturel du premier mouvement coopératif. Ces marchés artificiels étaient, en réalité, un naïf essai pour mettre en pratique la

théorie de la valeur de William Thompson — théorie adoptée, plus tard, par Karl Marx dans son ouvrage sur le «Capital.» Les premiers coopérateurs acceptèrent cette théorie dans la forme la plus simpliste et en firent la base économique de leurs espérances (fait auquel ils durent en grande partie leurs échecs) : aussi ne me paraît-il pas inutile d'en faire une brève critique.

William Thompson, qui fut un des hommes de génie et d'action dans le mouvement owénite, prétendait que, s'il n'y avait pas eu de fraudes et de monopoles, la valeur, sur le marché, d'un article donné aurait pu se mesurer par la quantité de travail qui y était contenue ; il soutenait également que la valeur du travail peut être estimée par le temps dépensé et que tout travail qualifié peut se ramener à un multiple de travail moyen. Owen, soucieux de supprimer les profits en enrayant les fluctuations du marché, inventa des *billets de travail* (labour notes) pour remplacer l'argent. Le mécanisme de son labour exchange consistait à évaluer la matière première au prix du marché (ce qui était d'ailleurs une grave atteinte à la théorie de Thompson) et le travail dépensé sur cette matière première à 6 deniers par heure. Les billets de travail étaient formulés de la façon suivante : « Délivrez au porteur valeur : une heure. »

Pour n'insister que sur les points les plus manifestament faibles de ce système, il est évident qu'il est absolument impossible d'évaluer exactement la valeur sociale d'une espèce donnée de travail manuel uniquement par le nombre d'heures qui y ont été consacrées. Karl Marx lui même semble reconnaître cette difficulté élémentaire, quand il s'écrie dédaigneusement, quelque-part : « On pensera peut-être que, si la valeur des mar-

» chandises était déterminée par la quantité de travail » qu'elles contiennent, plus le travailleur serait pares- » seux et maladroit, plus son produit aurait de valeur, » puisque la production aurait exigé plus de temps ! »

Il écarte cette objection en disant que, pour lui, le mot « travail » signifie une « réalité insubstantielle — » une simple congélation de travail humain homogène, » de puissance humaine dépensée, indépendamment » de la qualité de la dépense »; mais les intelligences anglaises se refusent à concevoir un travail abstrait, dont on aurait éliminé rigoureusement toute modalité intensive ou qualitative. Nous rencontrons alors une autre difficulté : à supposer que nous puissions mesurer la valeur du travail manuel ordinaire par le temps dépensé, il n'existe pas de commune mesure entre le travail du docker, celui du tisseur, ceux de l'employé, ou de l'inventeur. Sans doute, pour des considérations d'utilité publique, on peut réclamer l'égalité des rémunérations, mais par là, on ne fait que récompenser les individus d'après une vue sommaire, rapide et quelque peu inintelligente de leurs besoins, et non d'après la valeur de leurs services.

A côté de ces erreurs initiales, la théorie de la valeur, de Thompson, en présente une plus grave et plus dangereuse encore: Thompson méconnaît un des facteurs les plus importants de la valeur d'échange des marchandises — ce sont les demandes du marché, qui représentent la multiplicité des besoins, les variations du goût, et les fantaisies capricieuses de la masse des consommateurs. Un délégué aux meetings trimestriels de la Wholesale sait fort bien que la quantité de travail et d'intelligence dépensée pour les lainages de Batley

n'entre que pour une faible part dans la valeur d'échange de ces marchandises vulgaires, et que toute tentative pour fixer les prix relatifs des confections de Batley et des chaussures de Leicester d'après les principes du Labour Exchange d'Owen, serait une folie ruineuse.

Une longue série de leçons objectives et d'exemples pratiques, répartis sur un demi siècle d'expérience ; quelques millions d'argent dépensés, et le sacrifice des enthousiasmes et des efforts intelligents de milliers de travailleurs désintéressés, ont fait l'éducation économique des coopérateurs modernes. Ils ont abandonné définitivement la théorie de la valeur de Thompson et doivent leurs succès à ce fait qu'il ont admis, sans restriction, l'*utilité*, comme facteur déterminant de la valeur, et qu'ils ont résolument essayé d'établir une relation entre les facultés humaines et les besoins humains. Par les magasins et les wholesales, ils produisent pour un marché connu; par des réunions trimestrielles et des conférences relatives aux achats, ils ont organisé des rapports étroits entre les gérants et les vendeurs des grands magasins (qui connaissent les besoins de leurs clients) et les directeurs et gérants des services de production (qui fabriquent pour satisfaire à ces besoins).

A l'époque de Robert Owen et des Union Shops, l'économie politique était dans son enfance. Les économistes n'avaient pas encore compris que la valeur d'échange d'une marchandise ou d'un service est principalement déterminée par les rapports variables des facultés humaines aux désirs humains (rapports d'ailleurs troublés par l'existence de revenus qui ne sont pas gagnés par le travail). Ainsi qu'il était à prévoir,

les Labour Exchanges furent bientôt engorgés d'articles évalués d'après le travail dépensé mais qui avaient été fabriqués sans préoccupation des désirs du public. D'autre part, des spéculateurs sans scrupule achetèrent en gros, des marchandises côtées à un prix inférieur à celui du marché et les revendirent avec bénéfice. Pour prévenir une chute immédiate, les directeurs du Labour Exchange répudièrent les théories de Thompson et remirent à leurs déposants des billets calculés d'après l'estimation qu'eux-mêmes avaient faite des objets déposés. Un tailleur qui se plaignait amèrement de n'avoir touché, à la Bourse, que quinze heures pour un habit qui lui en avait coûté « trente », s'attira cette naïve réponse que le vêtement avait une coupe qui ne convenait pas à beaucoup de clients. Robert Owen se résigna à l'abandon de son projet primitif et consentit à ce que l' « Equitable Labour Exchange » descendît à un rôle fort voisin de celui d'un honnête prêteur sur gages! C'est sous cette forme que l'établissement fut définitivement anéanti par la rapacité d'un propriétaire qui estima qu'il pouvait jouer le rôle de l' « Oncle » avec autant de considération, moins de bruit et plus de bénéfices que le réformateur éclairé et ses collègues philanthropes!

L'importance et l'extension du mouvement des Union Shops, à la fin de l'année 1829, nous sont attestées par un article enthousiaste de la *Quarterly Review*. En 1830, un rapport à l'Association britannique pour la généralisation des connaissances coopératives nous apprend que 170 Union shops étaient disséminées dans tout le pays. En 1832, nous apprenons par la même source, que le nombre des sociétés coopératives s'était élevé à

400 ou 500. Cependant, dans l'intervalle, l'Union shop mère de Brighton avait disparu, et dans le courant des années 1833 et 1834 tout le mouvement fut anéanti. Quelques Union shops isolées, créées par d'indomptables coopérateurs de l'Ecosse et de l'Angleterre septentrionale survécurent au désastre général et furent découvertes, à la génération suivante, par les pionniers du second mouvement coopératif. Ces associations, telles que le Moulin de Devonport, le magasin de Sheerness, le Moulin Indépendant de Hull, et quelques boulangeries écossaises, peuvent s'enorgueillir de leur antique origine, et représentent une sorte d'aristocratie du sang au milieu de la ploutocratie du mouvement moderne.

Ces survivants du type ante-rochdalien ne constituent d'ailleurs pas tout le bilan du premier mouvement coopératif. Les semences de foi coopérative jetées, de tous côtés, par les disciples enthousiastes d'Owen dans les intelligences ouvrières, un moment ensevelies sous l'agitation chartiste naissante et les méthodes plus dramatiques des trade unions, attendirent le désenchantement politique, la trève industrielle et la reprise du commerce pour pousser des fruits de leur sorte.

L'échec du mouvement des Union Shops s'explique plus facilement que leur succès partiel : d'abord, ces sociétés n'avaient pas de statut légal : leurs gérants, leurs secrétaires, un quelconque de leurs membres pouvaient sans crainte de poursuite, s'approprier des marchandises ou détourner les fonds. Elles n'avaient contre les vols et les fraudes aucun recours pratique, en dehors du procédé primitif du talion. Une anecdote, qui concerne une fabrique coopérative de rubans, établie quelques

années plus tard, montre bien cette anarchie légale.

Cette société s'était vue voler par un de ses membres une certaine quantité de marchandises. Les membres, victimes du vol, prirent conseil d'un sollicitor qui leur déclara que la loi ne leur accordait aucune réparation. Ils tournèrent la difficulté en attirant le délinquant dans un quartier éloigné de la ville, tandis que d'autres membres entraient chez lui et reprenaient la marchandise. Le capital de la société n'appartenait légalement à personne et était à la discrétion ou des employés qui le manipulaient ou des trésoriers qui l'encaissaient. La société ne pouvait pas, comme personne morale, avoir ou louer des bâtiments et des terres : elle était à la merci de quelque prête-nom, que celui-ci eût ou non souscrit le prix d'achat ou payé le loyer. En résumé, il n'y avait pas de contrat légal de membre à membre; tout reposait sur l'intégrité du corps entier des associés; ainsi s'expliquent les exigences des statuts relativement à la moralité des candidats et au choix des fonctionnaires. C'est assurément un fait tout à l'honneur des travailleurs anglais qu'une foule d'associations professionnelles ou industrielles aient pu subsister pendant un demi siècle sans d'autres garanties que l'honnêteté individuelle des membres et la probité personnelle des fonctionnaires; mais quoiqu'elles eussent des capitaux bien moins considérables que les Trade Unions, l'absence de statut égal était incontestablement un inconvénient plus grave pour les associations commerciales ou industrielles, à cause de la complication plus grande de leurs affaires, et en raison de leurs rapports avec les tiers : acheteurs, vendeurs, propriétaires, tenanciers.

Cependant l'échec des Union Shops ne saurait être

uniquement attribué à leur insécurité légale; car, le mouvement rochdalien naquit et prospéra, quelque douze ans plus tard, dans des conditions légales presque identiques. L'histoire des démêlés internes de la société de Brighton — la scission qui se produisit parmi ses membres et le retrait d'une portion considérable du capital par les membres dissidents — mettent clairement à jour un point typiquement faible de la structure de ces organisations. Si la boutique réussissait, les membres devenaient de petits capitalistes et touchaient des bénéfices, sans être nécessairement consommateurs.

Le Dr King, discutant, quelque vingt ans plus tard, les causes de la chute des Union Shops, signale le manque de fidélité chez les associés et leur soif de profits. William Lovett, témoin impartial, explique cet échec en disant que les femmes des membres préféraient avoir affaire aux marchands particuliers qui avaient plus de choix et faisaient plus long crédit. Ainsi, la boutique, devenue prospère, cessait d'être le magasin d'une communauté gérée par les fonctionnaires de cette communauté pour devenir la machine-à-profits de quelques petits capitalistes. Les membres qui avaient le plus d'argent engagé dans l'entreprise cherchaient alors à consolider leur situation pécuniaire et préféraient, comme les pêcheurs de Brighton, un placement plus sûr ou plus rémunérateur; ou bien, l'Union Shop devenait une société commerciale en nom collectif, constituée entre les membres les plus actifs, et s'adonnait à la recherche des profits industriels et non plus de l'intérêt général. Si, au contraire, l'ensemble des associés restaient fidèles à la boutique et à la foi coopératives, ils capitalisaient les profits de façon à pouvoir employer

des associés à la fabrication des marchandises : mais alors la société s'encombrait de l'excédent de production de ses membres — état de choses qui aboutissait aux expériences, condamnées à l'avance, des « Équitable Labour Exchanges ». En somme, tantôt une constitution anti-démocratique, tantôt de fausses conceptions économiques minèrent les bases mêmes des Union Shops, en même temps que l'absence de protection légale, les différences de religion, le manque de capacités commerciales détruisaient la cohésion des membres et rendaient les associations coopératives impuissantes en face de l'attraction rivale et des forces de décomposition apportées par l'agitation croissante des mouvements chartiste et trade unioniste.

L'histoire de la classe ouvrière pendant la décade suivante, de 1834 à 1844, est celle du chartisme (histoire qui reste à écrire) augmentée de quelques pages, d'une très haute importance, de l'histoire des trade-unions. La poursuite criminelle intentée à six travailleurs du Dorsetshire, en 1834, et leur condamnation à 7 ans de transportation en vertu d'un statut suranné, soi-disant pour avoir prêté des serments illicites, mais en réalité pour « le délit de coalition », donnèrent une impulsion considérable à la formation des trade unions et à la naissance de l'organisation politique. Le suffrage restreint du bill électoral de 1832, la politique antipathique du ministère whig, les malentendus populaires relativement aux tendances et aux conséquences de la nouvelle législation sur les Pauvres, les aspirations croissantes, pour l'éducation nationale et la liberté de la presse, chez les artisans qualifiés, et pour la réglementation légale du travail minier et industriel, dans

les districts populeux du Lancashire, du Yorkshire, du Durham et du Northumberland, firent sentir aux travailleurs que la bataille pour la liberté politique n'était pas encore gagnée. Ces dix ans peuvent s'appeler avec raison la période héroïque de la politique ouvrière anglaise, le temps des héros, des martyrs, des traîtres, des chefs au cœur-léger, des alliés peu sûrs recrutés parmi les libre échangistes bourgeois, des émissaires perfides envoyés par le camp tory pour empêcher, par des cadeaux et des promesses, une coalition à laquelle il n'osait pas résister. Meetings pétitions, démonstrations alternent en une succession rapprochée. Une tentative heureuse pour établir une fédération nationale de tous les métiers, la formation d'associations de travailleurs et de clubs radicaux dans tout le pays et l'adoption définitive par ces associations d'un programme politique bien conçu — la Charte du Peuple — montrent clairement l'existence d'une volonté farouche et d'une puissance d'organisation considérable chez les travailleurs et leurs leaders. Dans ce grand soulèvement, les éléments les meilleurs comme les plus détestables de la démocratie remontèrent à la surface, tandis que des esprits ambitieux de toutes les classes se lançaient à la recherche de la popularité sur la crête de la vague populaire.

Qu'on ajoute à cette excitation révolutionnaire, une détresse physique sans précédent, sept années de dépression commerciale, aggravée par les droits sur les blés, — une misère générale, devenue consciente d'elle-même par l'action vigoureuse des ligues pour l'abolition des droits sur les blés et par la contre-agitation des tories contre la nouvelle législation des Pauvres, et l'on

aura quelqu'idée de la « grande, alarmante, imminente, et indiscutable réalité » que Carlyle a appelé la Démocratie. Mais tout cela dépasse les bornes de mon sujet. Les événements accumulés dans ces dix ans mériteraient l'art et le génie d'un grand historien et je ne prétends pas satisfaire le lecteur avec quelques épithètes sonores. J'ai voulu seulement indiquer combien serait incomplète une conception de l'histoire de l'association démocratique qui se bornerait à n'étudier que le mouvement coopératif.

Pour toute cette période, nous n'avons que de rares documents sur la véritable coopération ouvrière. William Lovett, James Watson, Henry Hetherington et d'autres chefs ouvriers qui avaient été secrétaires et gérants d'Union Shops et de Labour Exchanges s'adonnaient alors de toutes leurs forces à élaborer la Charte du Peuple et à mener une vigoureuse campagne politique dans toutes les parties du pays. D'autre part, Owen et un groupe de disciples bourgeois tenaient des congrès et fondaient des périodiques : « les Temps nouveaux », « le Nouveau Monde Moral », « la Communauté Universelle des Religionistes rationnels », dans lesquels ils exposaient des théories quelque peu étranges sur le mariage et prêchaient un innocent « sécularisme » du type de celui de Bradlaugh, mais sans la vigueur démocratique de Bradlaugh. C'est à cette époque qu'ils se persuadèrent de plus en plus, à ce que nous rapporte M. Holyoake, que de petites entreprises comme les sociétés coopératives ne pourraient pas amener de changements durables dans la société.

Cependant, à la fin de cette décade, les circonstances annonçaient toute une nouvelle aimantation de l'association ouvrière vers l'évolution industrielle. Les illusions étaient tombées, mais les obstacles écartés. Les Trade Unions, avec leur arme à deux tranchants — la grève — n'avaient pas réussi, au cours de cette période de dépression commerciale, à obtenir un accroissement durable des salaires des travailleurs. Dans bien des cas, les grèves et les lock-outs avaient abouti à une soumission ignominieuse aux conditions dictées par les patrons.

Le commerce se développait chaque jour ; l'agitation contre les droits sur les blés touchait à sa fin : Bright, Cobden, Villiers avaient persuadé aux ouvriers, comme ils en avaient convaincu Sir Robert Peel, que « le taux des salaires ne baisse pas nécessairement avec le prix des denrées et que les considérations politiques invoquées par les protectionnistes étaient insoutenables ». Des bills pour une règlementation plus complète du travail des enfants et des femmes dans les mines et les fabriques furent votés, à la demande d'un Cabinet tory, par les deux Chambres, en 1843-44. L'effet bienfaisant de la nouvelle Loi des Pauvres, comparée aux salaires infimes et au paupérisme humiliant de l'ancien système, était devenu évident aux yeux des ouvriers les plus intelligents.

Dans l'intervalle, le mouvement chartiste avait échappé à la direction de travailleurs honnêtes et capables, pour passer aux mains d'un charlatan politique irlandais — Fergus O'Connor — qui prêchait la violence physique sans oser s'en servir et mêlait ses partisans à des émeutes et à des coalitions dont ils étaient les seules victimes. Le chartisme survécut quelques années encore, entraînant dans son sillage la populace, et non la démocratie, pour finir en 1848, en même temps que

la réputation de son ancien leader, par une explosion suprême, par la manifestation-pygmée de Kennington, et par les prétendues quatre millions de signatures apposées sur une pétition monstre. Une fois de plus les travailleurs anglais préférèrent le commerce honnête des épiceries ouvertes pour le profit du peuple — la rédemption générale du travail par les souscriptions de gros sous — à la fabrication secrète des couteaux de Sheffield et des fusils de Birmingham en vue d'une révolte mesquine et d'une rébellion impuissante. Il faut cependant remarquer, et c'est là un fait important, que cinq ou six articles de la Charte du Peuple — suffrage universel, vote au scrutin secret, égalité des circonscriptions électorales, rémunération des députés et suppression des conditions de cens pour l'éligibilité à la Chambre des Communes, — « ces demandes prématurées de démagogues ignorants » —, profondément ancrés dans les cœurs et les esprits de la classe ouvrière, ont été réalisés ou sont en voie d'être réalisés, grâce à l'action politique des coopérateurs ouvriers et des autres corps organisés de la vraie Démocratie.

En réalité, le « Caucus » radical, la Trade Union, le magasin coopératif, et les Wholesales sont tous inspirés par le même souffle d'association démocratique, sont tous également animés d'un désir conscient ou inconscient d'appliquer un mode de gouvernement autonome et représentatif aux institutions politiques et économiques de la Grande Bretagne

---

CHAPITRE III.

Le Magasin Coopératif.

Je n'ai pas à retracer en détail l'histoire bien connue des pionniers de Rochdale. Ces vingt-huit ouvriers du Lancashire surent asseoir certaines parties de l'idéal coopérateur de Robert Owen sur une solide base démocratique : et c'est de là qu'est sorti le mouvement coopératif moderne, avec son million de membres, ses trente six millions de livres sterling d'affaires annuelles, ses trois millions de « profits » annuels, et ses douze millions de capital accumulé. A la différence des manifestations antérieures de l'association coopérative, l'organisation de Rochdale contenait en elle-même le germe de sa vitalité.

Après avoir, dès le début, poussé des racines profondes dans les besoins matériels et les aspirations sociales de la masse laborieuse de certains districts d'Angleterre et d'Ecosse, le système de Rochdale s'est répandu et se répand chaque jour sur un champ toujours plus vaste, déployant ses branches et multipliant ses rameaux, avec une force continue d'expansion, en dépit de la faiblesse des encouragements et de la tardivité de la reconnaissance légale. Malgré les chutes répétées de sociétés industrielles, établies dans un milieu défavorable, l'histoire de cette forme d'association démocratique revèle, dans l'ensemble, un accroissement remarqua-

blement continu du nombre des membres, du chiffre des affaires et de la quantité du capital accumulé. Mais il y a plus : en même temps qu'à cette lente mais régulière croissance, nous assistons à une rapide organisation interne, à une consolidation de la puissance politique et commerciale de 1300 associations et d'un million d'associés, en une ligue politique et éducative, l'Union coopérative, et en deux fédérations étroitement alliées pour le commerce et la production, les Wholesales Anglaise et Ecossaise (1). Pour découvrir le secret de la prospérité réalisée par le système de Rochdale, il convient d'examiner avec soin la constitution de la société mère.

M. Holyoake, dans son admirable petit livre sur l' « Histoire des Pionniers de Rochdale » nous a donné des détails précis et pittoresques sur les origines et la fondation du Magasin de la Rue du Crapaud : il a fait une peinture vivante de l'ouverture, par une noire soirée de décembre 1844, de la « boutique du vieux tisserand »; lorsque, parmi les lazzis et les sarcasmes des gamins, les ricanements des marchands stupéfaits, et les commentaires indifférents de la foule qui passait, les volets d'un magasin, situé au rez-de-chaussée, dans une rue obscure, furent délicatement enlevés et que des quantités infinitésimales de farine, de beurre, de sucre et de pain d'avoine apparurent exposées aux fenêtres. Le magasin ne fut d'abord ouvert que les samedis et dimanches soirs; un membre faisait fonction de vendeur, un autre de secrétaire ; un troisième avait été décoré du titre pompeux de caissier, pour un commerce hebdomadaire de deux livres, et un quatrième de celui de trésorier pour un capital accumulé de 28 livres sterling; les vingt-quatre autres membres étaient à la fois trustees, directeurs, actionnaires, propagandistes, employés, et enfin consommateurs. M. Holyoake, qui fut lui-même conférencier socialiste, attribue l'origine du magasin de Rochdale à l'échec d'une grève de tisserands en flanelles, et aux inspirations de certains disciples socialistes de Robert Owen qui indiquèrent à ces trade unionistes découragés l'entreprise coopérative comme une alternative de l'action trade unioniste dans leur lutte pour la liberté industrielle. D'autre part, Ambrosse Tomlinson, qui était alors un des Chartistes militants de Rochdale, affirme que les pionniers de Rochdale étaient des membres du club chartiste qui s'éprirent de la coopération et encoururent ainsi les ressentiments de leurs collègues pour avoir préféré le commerce des épices aux discussions oiseuses sur la Charte du Peuple.

(1) Voir les chiffres actuels, à l'*Appendice*. (*Note du Traducteur*.)

Quoiqu'il en soit, nous avons des renseignements de première main sur les tendances politiques et sociales de quelques uns de ces illustres Pionniers. William Cooper, l'un des premiers coopérateurs de Rochdale, dans une lettre qu'il adressait à M. Holyoake en 1865 et dans laquelle il lui parlait des seize membres survivants (sur les vingt-huit fondateurs), disait que six étaient chartistes, six socialistes owénites, que deux s'intitulaient réformateurs sociaux, et que les deux autres ne paraissaient pas avoir d'opinion politique ou sociale. William Cooper et Charles Howarth, les deux âmes directrices, le prophète et le « législateur » du mouvement moderne, étaient des socialistes owénites ; Howarth, vigoureux partisan de la loi de Dix Heures, avait été député par les travail-

leurs de Rochdale pour suivre les travaux préparatoires du Bill des Dix Heures, et conférer, à ce sujet, avec les membres du Parlement à Londres. Nous pouvons en conclure que, si la coopération de Rochdale fut la combinaison des mouvements trade unioniste, chartiste et socialiste, le ferment en fut purement owénite, et qu'il agissait sur des esprits déjà disciplinés aux difficultés de l'industrie démocratique par des formes plus simples d'association démocratique.

On observera que les tendances originales des coopérateurs de Rochdale étaient identiques avec le but poursuivi par les premiers disciples de Robert Owen qui établirent les « Union Shops » et les « Labour Exchanges. » Cette fois encore, nous constatons un alliage bien anglais de l'aptitude pratique pour entreprendre une affaire profitable, telle que l'exploitation d'un magasin, avec un haut idéal moral du but à atteindre. Les Pionniers de 1844 exposèrent leurs buts, immédiats ou finaux, dans des termes semblables à ceux dont s'étaient servis les coopérateurs de Brighton en 1828 :

Etablissement d'un magasin pour la vente de denrées, vêtements, etc....

Construction ou achat de maisons, où les membres désireux de s'entr'aider pour améliorer leur condition domestique et sociale, pourraient habiter ;

Fabrication d'articles à déterminer par la société, afin de procurer de l'emploi aux membres sans travail ou frappés de réduction répétées de leurs salaires ;

Achat ou location d'un ou plusieurs terrains à cultiver par les membres privés de travail ou dont le travail serait mal rémunéré;

Enfin, organisation, par la société, dans le plus bref délai possible, des fonctions de production, de distribution, d'éducation et de gouvernement ; en d'autres termes, établissement d'une colonie se suffisant à elle même, et fondée sur l'accord des intérêts particuliers, ou bien, assistance à d'autres sociétés pour établir des colonies de ce genre.

Quant à la méthode commerciale des Equitables Pionniers, elle consistait à rendre obligatoire le paiement comptant des marchandises achetées ou vendues par la société et à veiller à la bonne qualité des articles livrés à la clientèle. A cet égard, ils suivaient inconsciemment l'exemple des premières meuneries et boulangeries, exemple qui a été imité, depuis lors, sous la pression de la concurrence, par des négociants individuels et par des sociétés coopératives bourgeoises par actions, telles que les magasins des « Services Civils » et ceux de l' « Armée et de la Marine. » Mais on a le droit de penser que les coopérateurs de Rochdale n'auraient pu persévérer dans cette méthode équitable de traiter les affaires, méthode adoptée plus tard par certaines formes du commerce privé, si Charles Howarth n'avait pas introduit le *partage des bénéfices proportionnellement aux achats*, — système qui aboutit au gouvernement du magasin par les clients, c'est-à-dire par la communauté dans son ensemble. Ce système qui a beaucoup d'avantages, directs et indirects, a eu un résultat particulier et peut-être imprévu : il a établi le mouvement coopératif sur le fondement solide de la pure démocratie.

On m'objectera peut-être que, si les Pionniers de Rochdale avaient été fidèles disciples de Robert Owen, ils auraient vendu leurs marchandises au prix de revient, augmenté des frais d'administration — de façon à réaliser l'idéal owénite qui élimine les bénéfices des échanges commerciaux. Je répondrai qu'une pareille fixation des prix est impossible dans la vente au détail.

La vente au détail nécessite la division en petites quantités des marchandises achetées en grandes quantités à des prix de gros. La vente de ces petites quantités, au prix de revient, implique l'usage de fractions de valeur qui ne sont pas représentées dans le système monétaire.

Prenons ce problème sous l'aspect le plus simple : Supposons que le gérant du magasin achète, à une maison de gros, du thé 1 shilling 10 deniers 1/4 la livre. A quel prix vendrait-il 3 onces ? Un demi penny ou même un liard ajouté ou enlevé au prix de quelques onces de thé amènera un bénéfice considérable ou une perte énorme pour la vente du thé par un grand magasin. D'ailleurs on ne peut pas toujours calculer à l'avance, d'une façon précise, le prix de vente d'une fraction de marchandise achetée en gros. Comment calculer le prix exact d'un quart de livre d'une côte de lard qui n'est pas encore découpée ? Et si l'on ajoute au prix de gros les frais d'administration, si on veut procéder au calcul si délicat du fonds de réserve indispensable pour l'extension des affaires, à celui de la dépréciation de la terre, des bâtiments et des marchandises, à ceux du coulage, et du service de l'assurance, on constate que toute tentative pour fixer les prix, de façon que les comptes trimestriels n'accusent ni excédent ni déficit, est manifestement chimérique. Les Pionniers de Rochdale, à la fois pour accumuler le capital et pour éviter l'animosité des boutiquiers, acceptèrent pour prix de vente les prix courants de la ville, et portèrent toute leur attention sur la bonne qualité des marchandises qu'ils vendaient. Un excédent entre les prix de vente et les prix de revient était donc inévitable : une

question se posait : comment répartir cet excédent ?

Les bénéfices d'une entreprise peuvent être attribués à trois personnes ou catégories de personnes : 1° au propriétaire du capital ; 2° aux travailleurs (manuels ou intellectuels) ; et 3° enfin aux clients, c'est-à-dire à la communauté dans son ensemble. Ainsi les Pionniers de Rochdale avaient à choisir entre trois méthodes. Ils pouvaient d'abord attribuer tous les bénéfices, à titre de dividende, aux vingt-huit fondateurs : c'est le procédé adopté plus tard par les sociétés de consommation de la classe bourgeoise. Ou bien, ils pouvaient répartir les profits proportionnellement au travail fourni par les membres pour le service du magasin : et, dans les premiers jours de l'existence du magasin de la rue du Crapaud, c'eût été une méthode absolument équitable, puisque tous les membres étaient requis, lorsque cela était nécessaire, et à tour de rôle, pour la vente au magasin, les achats en gros, et, d'une façon générale, pour tous les services. Enfin, ils pouvaient adopter la méthode novatrice du partage des bénéfices proportionnellement aux achats des membres.

Examinons maintenant l'influence respective de ces différentes méthodes sur le gouvernement ou la constitution de la société. Dans le premier système, les prix seraient définitivement fixés de façon à donner le plus de bénéfices possibles aux associés. Ce serait une question d'opportunité pour les actionnaires, comme c'en est une pour le commerçant individuel, de savoir s'il convient d'abaisser les prix pour étendre le champ de leurs affaires ou de les élever pour augmenter les profits nets sur les objets vendus. Les associés pourraient aussi, comme le font beaucoup de commerçants parti-

culiers, vendre des articles de réclame au dessous du prix de revient et compenser la perte qui en résulterait par le prix excessif ou la qualité inférieure des denrées de consommation commune. On pourrait même supposer que la société fût administrée par une troupe de l'Armée de Salut, qui abaisserait les prix de vente au dessous du prix de revient, pour subvenir aux besoins des « *Réprouvés.* » Ce qui est essentiel dans ce premier système ce n'est pas l'attitude même qu'aurait adoptée tel magasin capitaliste ; c'est le fait que cette attitude serait dictée par les intérêts, les fantaisies, ou les impulsions philanthropiques d'un groupe restreint d'actionnaires ; et que la société serait gérée par ces actionnaires en vue de leurs intérêts *particuliers* ou suivant leurs idées *personnelles*. Et, comme les fantaisies et les impulsions philanthropiques survivent rarement dans le monde réaliste de la concurrence, on peut présumer que ce groupe restreint de capitalistes serait habituellement dominé par l'instinct de la recherche des profits.

Dans une seconde hypothèse, on peut concevoir (bien que l'expérience n'en ait pas encore été faite) qu'un certain nombre de garçons de magasin ou de vendeurs quelconques, établissent une boutique à leur compte et partagent les profits, non d'après le capital apporté ou épargné, mais d'après le travail fourni. Si la tentative de ces travailleurs réussissait, ils deviendraient nécessairement des capitalistes. Nous supposerons, pour les besoins de notre démonstration, que ces personnes idéales refusent résolument d'employer leur capital à engager des auxiliaires pour travailler à leur place ; nous admettrons même que ces marchands admirables, en présence de bénéfices considérables, les

partagent volontairement avec tout nouveau garçon de boutique engagé. Dans ce cas, purement hypothétique, nous pourrons certes admirer l'industrie tenace de ces hommes, et vanter la générosité qui leur aura fait admettre à tous les avantages de la société le dernier des charretiers ou des receveurs de jetons. Mais ce système, pourtant idéal, serait encore la « machine à profits » d'un nombre restreint d'individus. Dans sa constitution, elle serait aussi éloignée de la vraie démocratie que la boutique du commerçant individuel ou que la compagnie par actions régie par un groupe de capitalistes. Ici encore, ce serait un groupe étroitement limité d'individus qui réaliserait des bénéfices en fournissant aux besoins et en contrôlant les dépenses d'un ensemble de consommateurs, sans d'autre borne à sa puissance que la concurrence d'autres commerçants.

Il restait pour le magasin de la Rue du Crapaud un troisième moyen de disposer des profits : c'était de les répartir comme pourcentage sur les achats. C'était en fait une façon indirecte de réaliser l'idéal owénite et d'éliminer le profit sur le prix ; puisque l'excédent sur le prix de revient, versé par l'acheteur, lui était *ristourné* comme *boni*.

L'origine de cette méthode, simple en apparence, mais qui portait en elle tout un système complet d'industrie démocratique, est restée obscure. Elle fut sans doute suggérée aux Pionniers de Rochdale par le socialiste Charles Howarth ; mais en fut-il le créateur, ou bien l'avait-il empruntée lui même à l'owénite écossais Alexandre Campbell, c'est là un point qu'on n'a pas éclairci. Ce qui est certain, c'est qu'au début même du premier mouvement coopératif, quelques sociétés écos-

saises et une Union Shop à Meltham, dans le Yorkhire, répartissaient leurs bénéfices entre les membres d'après les achats; mais, chose étrange, ce fait ne fut connu que plus tard, lorsque le « *tin ticket* » (jeton d'étain) (1) eût été rendu fameux par le succès commercial du magasin de Rochdale.

Il est possible que la situation légale des sociétés coopératives en 1844 ait involontairement favorisé ce mode de partage des profits. En l'absence d'une bonne loi sur les sociétés par actions, les Pionniers de Rochdale firent enregistrer leur société, conformément aux modestes clauses de la loi de 1836 sur les sociétés mutualistes (Friendly Society Act). Par cet enregistrement, ils obtenaient certains privilèges : — ils pouvaient placer leur capital en fonds d'Etat; ils étaient exempts du droit de timbre; et l'association était, dans une certaine mesure, protégée contre les fraudes les plus graves des fonctionnaires, trustees ou créanciers. Mais, comme société mutualiste, la société ne pouvait avoir de rapports juridiques qu'avec ses propres membres.

Bien que les pionniers de Rochdale n'aient pas toujours observé religieusement cette disposition de la loi, il n'en était pas moins de leur intérêt évident d'augmenter rapidement le nombre de leurs membres et de trouver un procédé qui intéressât les nouveaux associés au succès de l'institution. En outre, ils avaient un besoin

(1) Tout acheteur, dans un magasin organisé suivant la méthode de Rochdale, reçoit un bon qui est habituellement un jeton d'étain frappé, indiquant le montant de l'achat. A la fin de chaque trimestre, ces jetons sont repris et les profits totaux sont divisés, comme « dividende », à un certain taux par livre sterling dépensée. Ce dividende varie généralement de 1 à 3 shillings par livre.

pressant de capital. C'est pourquoi les statuts primitifs, enregistrés en 1845, contenaient une clause aux termes de laquelle, le profit restant, après le paiement de l'intérêt du capital et des frais d'administration, serait réparti entre les membres au prorata de leurs achats. Peu après, on décida que les profits attribués à chaque membre seraient retenus jusqu'à ce qu'ils lui constituassent un capital de cinq actions d'une livre sterling. L'intérêt du capital fut d'abord de 3 1/2 %; ensuite il fut porté (sans doute pour prévenir des retraits de capitaux) à 5 %. Mais, actuellement, la société de Rochdale est si surchargée de capital qu'elle a réduit à 1 livre sterling la part que doit posséder chaque membre et qu'elle a ramené à 4 1/2 % le taux de l'intérêt, intérêt qui n'est d'ailleurs payé que si le membre a acheté un minimum de 4 livres sterling de marchandises.

L'obligation légale imposée au Magasin coopératif de restreindre ses opérations commerciales au cercle de ses propres membres a été abolie par les « *Industrial and Provident Acts* » de 1852. Mais la méthode spéciale de partage des bénéfices proportionnellement aux achats a assuré les droits de membres à tous les consommateurs. Sous le régime rochdalien, tout individu, homme ou femme, devient membre de la société par le paiement d'un droit d'entrée d'un shilling. Dans certaines sociétés, le paiement de ce shilling donne droit, non seulement aux bénéfices sur les achats, mais aussi au vote pour la direction de l'entreprise. D'autres sociétés exigent que le consommateur ait constitué une part d'une livre, par la capitalisation des dividendes, avant qu'il puisse devenir membre votant et participer

à l'élection des directeurs et aux décisions qui concernent la politique de la société. Mais cette part d'une livre sterling lui est épargnée automatiquement; et du premier jour jusqu'au dernier, il ne doit sortir de sa poche qu'un shilling.

Bien que les membres actuels d'une société aient le droit légal de refuser de nouveaux adhérents, il n'y a aucune raison qui puisse les pousser à user de ce droit. Tout au contraire : dans une société bien administrée, chaque membre nouveau par cela même qu'il augmente le chiffre d'affaires de la société, accroît le pourcentage général des profits. Personne ne peut en effet toucher davantage que le pourcentage des profits réalisés sur ses propres achats. Or, avec la diminution relative des dépenses obligatoires, à mesure que l'entreprise se développe, avec l'économie de travail, avec les conditions d'autant plus avantageuses offertes aux acheteurs, sur le marché en gros, que leurs achats sont plus considérables, le pourcentage de profit sur chaque livre de marchandise croît régulièrement avec le nombre des membres.

Aussi, dans tous les magasins coopératifs bien administrés, les fonctionnaires et les administrateurs montrent-ils un vif désir d'embrasser tous les habitants de la localité dans le cercle enchanteur des membres participant aux bénéfices de l'entreprise et à son gouvernement autonome. Personne n'est trop grand ni trop humble, trop riche ni trop pauvre, — à supposer toujours qu'il puisse acheter et payer comptant — pour être incorporé dans cette démocratie envahissante. Il n'y a pas ici un nombre limité d'individus (capitalistes ou travailleurs), assumant le gouvernement et absorbant les bénéfices, mais un

groupe toujours croissant d'électeurs — une organisation dans laquelle les conditions d'admission sont plus faciles à atteindre que dans le bourg municipal; une démocratie ouverte, élisant des représentants pour gérer un département de la vie sociale — la préparation et la distribution des denrées en vue de l'usage individuel.

Tel est le grand résultat atteint par le *dividende sur les achats* : il a fourni un fondement démocratique incomparable à l'organisation industrielle. On prétend parfois que la structure démocratique du Magasin de Rochdale vient de ce qu'il a été constitué comme société mutualiste et incorporé aux termes des *Industrial and Provident Acts de 1852, 1862 et 1876*. C'est là une erreur. La Société de consommation des Services civils, fondée par les employés des Postes de Londres en 1867, à l'exemple de la société de Rochdale, fut enregistrée aux termes de l'Industrial and Provident Act de 1862. Les fondateurs estimèrent, peut être avec raison, que le « tin ticket » était contraire aux habitudes et aux préventions des membres de leur association. Les bénéfices furent, dans les premiers temps, capitalisés. La tendance déclarée de la société était de vendre à des prix aussi proches que possible des prix de revient; mais, comme je l'ai déjà montré, on ne peut éviter soit un bénéfice, soit une perte. A partir de 1882, les bénéfices furent divisés, au prorata du capital, comme dans une société par actions ordinaire. Qu'en est-il résulté ? Une action de cette société, qui n'a été effectivement payée que dix shillings, vaut maintenant 125 livres sterling et a rapporté 12 % (calculé sur une valeur nominale de 80 livres sterling) pendant les dix dernières années. La monopolisation, par un groupe restreint de capitalistes, de tous

les excédents de recette, a eu pour résultat inévitable la constitution d'une forme oligarchique de gouvernement. Un groupe privilégié de 5000 actionnaires administre et dirige une entreprise qui compte 40000 clients.

Dans un magasin coopératif ouvrier, une part de capital ne peut jamais s'élever au dessus du pair. C'est là, remarquons-le en passant, un exemple frappant d'élimination du « profit sur les prix » dans sa forme la plus critiquable, et un résultat direct du gouvernement de la société par la masse entière des consommateurs. A mesure que la prospérité du magasin s'accroît, l'intérêt du capital s'abaisse automatiquement ; il est tombé dans la majorité des magasins prospères, pendant les dix dernières années, de 5 % à 4 %. L'augmentation de valeur de l'entreprise, qu'elle soit due à l'accroissement de la population environnante, ou à l'énergie et à l'intégrité exceptionnelles des membres et des fonctionnaires, ou à la puissance multipliée du commerce et de la production fédérés — cet incrément non gagné et sans maître légitime (en tant que l'on ne considère que les membres actuels) — est réparti parmi la communauté, entre tous ceux qui veulent bien réclamer leur part, en s'affiliant à la société.

J'ai insisté à dessein sur la portée réelle du « dividende calculé d'après les achats », parce qu'elle a été souvent méconnue, non seulement par le grand public mais aussi par des coopérateurs militants. On a, en effet, l'habitude de considérer le « tin ticket » comme une caisse d'épargne automatique, comme un mécanisme breveté pour accumuler le capital, ou comme un procédé admirable pour pourvoir à des dépenses trimestrielles non prévues sur les salaires journaliers. Assurément ces

diverses fonctions du système de Rochdale ont énormément contribué à l'expansion rapide du mouvement coopératif au sein de la classe ouvrière. Mais ce ne sont là que des avantages superficiels ; ils servent seulement de réclame au principe qui travaille silencieusement mais puissamment à développer l'esprit d'association. Comme l'habile étalage d'un magasin coopératif, ils sont calculés pour donner belle apparence à une marchandise réellement bonne.

Le sain instinct démocratique des Pionniers de Rochdale se découvrit encore dans leurs règlements électoraux. Un homme, un vote, et pas de procuration, c'est là une bonne méthode de suffrage. Les membres indifférents, ou peu soucieux de l'intérêt commun, se trouvent défranchisés par leurs abstentions. Ce sont les personnes, et non la propriété, qui forment la base constitutionnelle du régime rochdalien. Les femmes sont admises à la pleine capacité d'associées et peuvent être déléguées, fonctionnaires ou employées de la société. C'est ainsi que, quarante ans avant la vote de la loi sur la propriété des femmes mariées, les gérants de magasins coopératifs, superbement indifférents à la crainte des tribunaux de comté, refusaient généralement de considérer le mari comme propriétaire des économies de la femme (1).

(1) Avant 1870 la femme mariée n'avait en Angleterre aucune capacité civile ; sa personnalité juridique s'anéantissait dans celle de son mari. La loi du 9 août 1870 permet à la femme de disposer des sommes acquises par son travail. La loi du 18 août 1882 a complété cette réforme et renversé le point de vue traditionnel du droit anglais en instituant la pleine capacité civile de la femme mariée. Il est curieux de voir que bien avant d'être consacrée par la loi écrite, cette

On trouve un récit émouvant de la vie interne des Equitables Pionniers de Rochdale, pendant les premières années de leur enfance agitée, dans les procès-verbaux, incorrectement rédigés mais savoureusement expressifs, de la société. Dans les terribles années de dépression commerciale (1846-1849), les « cas de détresse » généreusement secourus, les ventes forcées de parts par des membres affamés furent une lourde charge financière pour la jeune et vaillante société ; les querelles intestines, inévitables dans une démocratie inexpérimentée, l'ignorance de la pratique commerciale, les dissentiments religieux et politiques, les défiances et les calomnies personnelles menacèrent, plus d'une fois, la société de dissolution. Mais la belle honnêteté et le robuste bon sens des Pionniers gouvernèrent la société à travers tous les écueils ; l'esprit de justice et le désir de libre discussion qui les animaient sont bien illustrés par la résolution typique votée à l'unanimité, à une assemblée générale de 1850 : « que tout membre » aura liberté entière de dire son avis sur toute chose, » dans les réunions, pourvu qu'il le fasse au moment et » dans des termes convenables ; et que toute les propo- » sitions seront légitimes quand elles seront faites d'une » façon convenable ».

Une résolution moins sage fut, il est vrai, votée par l'assemblée générale de 1851 qui décida que : « les

---

innovation juridique avait été réalisée par les coopératives ouvrières. C'est là un cas remarquable de pénétration de notions juridique nouvelles dans le droit par l'action des institutions ouvrières. Comparez : G. Sorel, *l'Avenir Socialiste de Syndicats*, p.p. 30 et s. 41 et s. *(Note du Traducteur.)*

» réunions du bureau seraient ouvertes à tout membre » de la société ». C'était là une résolution quelque peu semblable, dans son aspiration simpliste pour la publicité, à ce que serait la proposition de publier les minutes des conseils de cabinets dans les journaux quotidiens. Il est à peine besoin de dire qu'au bout de quelque temps cette règle tomba en désuétude ou fut abolie.

Au reste, tous ces détails sur la tentative naissante de Rochdale présenteraient un intérêt infini : mais, les limites que je me suis imposées, ne me permettent plus que d'examiner une question — celle des changements et du développement graduels des rapports de la société avec ses employés. Au début de la société, tous les services étaient volontaires et gratuits ; ils étaient gracieusement fournis par les membres, directeurs et fondateurs de l'association. Puis on décida de contraindre tous les membres à prester leur quote-part de travail à l'œuvre commune, sous peine d'amendes ; un roulement fut établi entre tous les membres, qu'ils fussent ou non aptes au service du magasin — idée naïve d'une démocratie dans l'enfance. Quand la société devint plus importante, elle alloua une minime rémunération pour le temps dépensé à son service et elle indemnisa les associés des faux frais occasionnés par les courses faites en vue des affaires sociales.

Dans les minutes d'une réunion du bureau, tenue en 1851, apparaît pour la « première fois la règle » d'après laquelle nul, en dehors du superintendant » ou des membres du bureau, ne pourra préposer » personne à une besogne du magasin ou à une » affaire de la société ; et personne ne touchera de » salaire ou d'allocation, s'il n'a été engagé dans ces

» conditions ». A l'assemblée trimestrielle suivante, on nomma, en la personne de James Smithies, un des Pionniers originaires, le premier fonctionnaire salarié de la société : il devait remplir les fonctions de secrétaire, aux appointements de quinze livres sterling par an ; on lui adjoignit un personnel permanent composé d'un superintendant et de deux garçons de magasin, aux salaires hebdomadaires respectifs de 18, 16 et 15 shillings. C'est également cette assemblée qui vota la règle, d'une importance capitale, d'après laquelle « aucun » fonctionnaire payé ne serait membre du bureau, ni » aucun membre du bureau ne pourrait être employé » salarié. »

La défense, faite aux fonctionnaires et employés salariés, de briguer un mandat au bureau de direction fut complétée quelques années plus tard par une résolution qui leur enleva jusqu'au droit de participer à l'élection de ce bureau. On m'a dit que cette incapacité électorale avait eu pour cause l'incident suivant : un gérant de la société, invoquant l'accroissement rapide de sa famille, avait demandé au comité une augmentation de salaire : le comité, sur les conseils du plus expérimenté de ses membres, repoussa sa requête. A l'assemblée générale suivante, où le commissaire qui lui était hostile se représentait aux suffrages des associés, le gérant, abusant de son autorité, rassembla tous les employés de la société, et, avec leur concours et celui de quelques meneurs mal inspirés, il réussit à faire échouer son ennemi. Cet échec d'un commissaire, parce qu'il avait opposé un refus légitime, quoique peut être inopportun, aux réclamations d'un subordonné, échec causé non par la désapprobation des membres

pour la conduite du commissaire dans cette affaire ou dans une autre, mais par l'active intervention d'une individualité dont les intérêts particuliers étaient en jeu, parut en désaccord avec une constitution démocratique.

C'est pourquoi l'on inséra dans les statuts de la société de Rochdale la clause suivante : « Aucun employé de la société ne remplira de fonction au comité d'administration, et n'aura le droit de voter dans les élections à ce comité ; il ne pourra non plus exercer aucune mission de contrôle. »

Cette évolution spontanée et empirique des rapports existant entre une démocratie en miniature et ses employés est, à un double titre, intéressante et instructive : d'abord parce qu'elle est en contradiction directe avec les idées soutenues par l'école des coopérateurs individualistes (1), (idées que nous discuterons dans le chapitre consacré à l'Association de Producteurs); ensuite, parce qu'elle est en harmonie complète avec le système anglais, par opposition au système américain, des services civils. En Amérique, les titulaires des offices de la Fédération et des Etats, depuis les ambassadeurs auprès des Cours étrangères, jusqu'aux maîtres

(1) L'épithète d'*individualiste* a été employée dans le mouvement coopératif des vingt dernières années pour désigner l'école des coopérateurs qui veulent que chaque établissement industriel soit gouverné (et, si possible, possédé) par ceux qui y travaillent, les profits étant divisés entre les propriétaires ouvriers. Leur mot d'ordre est : « la mine aux mineurs », ou « la terre aux laboureurs » (je ne sais pas s'ils ajouteraient « l'école aux instituteurs » et « les égoûts aux égoûtiers ».) Les coopérateurs qui patronnent au contraire l'administration démocratique de l'industrie (sur le modèle de l'administration politique) sont généralement appelés : « fédéralistes ».

de poste des villages et aux employés des administrations, constituent, comme le dit M. Bryce, une coterie de politiciens dont l'avancement et même la subsistance dépendent du succès de leurs leaders. Les titulaires d'offices américains sont les agents électoraux les plus actifs, les vassaux les plus dévoués de leur parti ; ils prélèvent une part de leurs traitements, ils emploient leur talent, et consacrent le temps payé par l'administration aux intérêts de leurs patrons politiques. Les conséquences d'un pareil système sur la probité et sur l'activité de l'administration publique ne sont que trop connus !

En Angleterre, au contraire, les Services Civils sont rigoureusement à l'écart des organes représentatifs de la nation. Non seulement les fonctionnaires civils ne sont pas éligibles au Parlement, mais une coutume rigoureuse et un réglement sévère leur interdisent de prendre un part active à la propagande politique ou aux campagnes électorales de leur parti. Tel est plus spécialement le cas des hauts fonctionnaires, c'est-à-dire des hommes dont la fortune pourrait être le plus utilement servie par les succès du parti auquel ils appartiennent. En somme, la loi et la coutume anglaises veulent que le fonctionnaire soit le serviteur de toute la communauté et non le partisan reconnaissant d'une personne ou d'un parti auquel il devrait sa fonction. Il en résulte que le fonctionnaire civil anglais, comme l'employé de coopérative, est soustrait à toute tentation de venger ses ressentiments personnels, sous le couvert de la politique, ou de rendre des services qui pourraient être considérés comme des remerciements anticipés à des faveurs futures. Ainsi, toute la catégorie prospère des associations coopératives

s'est inspirée, ici encore, de la loi et des principes de la constitution britannique.

En 1847 et 1848, plusieurs magasins furent créés, sur le modèle de celui de Rochdale, dans son voisinage immédiat, à Bacup, Todmorden, Leigh, Salford, Padiham et Middleton ; en 1851, il y avait déjà (d'après une liste publiée par les socialistes chrétiens) 130 magasins coopératifs dans le nord de l'Angleterre et le centre de l'Écosse.

Le nombre des membres de ces sociétés atteignait rarement cinquante, mais dépassait parfois cent. Rochdale tenait la tête avec ses 670 membres. Dans l'ensemble, ces sociétés coopératives étaient répandues dans la zône occupée précédemment par le premier mouvement coopératif, les districts manufacturiers du Lancashire, du Yorkshire, de Glasgow et de ses environs. Bon nombre des sociétés écossaises énumérées dans cette liste étaient en réalité de vieilles institutions, datant du début du siècle et qui végétaient dans une condition à demi-moribonde, ou encore des Unions Shops, fondées à diverses époques depuis le premier mouvement coopératif. S'il nous est permis de tirer de données aussi minces des conclusions générales, nous dirons que les coopérateurs écossais se montrèrent plus opiniâtres mais moins habiles et heureux, dans leurs efforts coopératifs, que leurs collègues anglais. Dans la majorité des sociétés écossaises, en 1851, les profits étaient divisés par parts égales entre tous les membres ou bien répartis au prorata du capital. Mais, avant la fin de la décade, les coopérateurs écossais donnèrent une impulsion décisive au mouvement coopératif dans leur pays, en adoptant la méthode rochdalienne que, par un patrio-

tisme bien caractéristique, ils déclarèrent avoir été recommandée, dès 1823, par le disciple écossais d'Owen, Alexandre Campbell.

Les raisons déterminantes et les causes immédiates de ce nouvel élan, parmi les ouvriers du Lancashire et du Yorkshire, qui aboutit au deuxième mouvement coopératif, furent vraisemblablement de même nature que celles qui décidèrent les Pionniers de Rochdale, avec, en outre, l'encouragement donné par l'exemple du magasin de Rochdale.

Tantôt ce fut le club chartiste qui devint la boutique chartiste; ailleurs, comme à Bacup, l'association coopérative naquit d'une grève malheureuse, au cours de laquelle les petits commerçants avaient pris partie pour les patrons et refusé de faire crédit aux ouvriers. Le désir général, qu'avaient les ouvriers d'usines, de s'émanciper du « truck system » et du loyer exorbitant des maisons louées par les patrons, fut aussi un stimulant d'une grande force pour le mouvement coopératif. A un point de vue plus élevé, l'établissement rapide et prospère des magasins coopératifs dans certains districts ne fut qu'un aspect particulier du phénomène général que j'ai décrit au cours du chapitre précédent, la « transfusion » de l'esprit d'association, du domaine politique dans le domaine industriel, — métamorphose qui se manifesta avec moins de succès et plus de romantisme dans les « Sociétés de la Rédemption Générale » de Leeds, Bury, Stockport, Pudsey, Norwich, qui existèrent de 1847 et 1851. Les *Rédemptionnistes* étaient des individus, travailleurs ou autres, constitués en organisations assez vagues qui se proposaient de *racheter* le travail par des souscriptions de gros sous et qui soutenaient des thèses communistes d'un type owénite avancé. Le généreux enthousiasme de ces hommes et de ces femmes obscurs, qui s'obstinaient à verser dans un fonds commun, sans aucune espérance de profit immédiat ou personnel, les gros sous péniblement gagnés, ne fut pas perdu pour les travailleurs de l'avenir. Comme d'autres owénites, ils échouèrent dans l'œuvre qu'il poursuivaient, mais ils engendrèrent et répandirent le souffle d'association et dans bien des cas ils jetèrent les bases des magasins du Lancashire et des moulins du Yorkshire.

Je ne puis, dans une aussi courte esquisse du mouvement coopératif, faire une description détaillée de toutes les formes de l'association coopérative; je veux seulement mettre en lumière les traits constitutifs des types qui ont réussi et de ceux qui ont échoué. Les moulins coopératifs, avec leur production annuelle d'environ 2.000,000 livres sterling, sont l'exemple le plus frappant de la production coopérative prospère. Au point de vue de leur histoire, comme de leur constitution, ils sont intimement alliés aux magasins coopératifs : un bref aperçu de leurs origines et de leurs progrès ne sort donc pas du cadre de cette partie de mon récit.

Le lecteur se souvient sans doute que les sociétés de meunerie et de boulangerie, établies au début du XIXe siècle, furent fondées par des groupes de consommateurs et dans l'intérêt des consommateurs. Ce fait est resté le trait capital de l'industrie coopérative de la farine; dans tous les cas, ces sociétés de production ont été créées et sont gérées par des travailleurs, en tant que consommateurs et non comme producteurs. Le

système rochdalien de partage des bénéfices, proportionnellement aux achats, était donc merveilleusement conçu pour développer le commerce des moulins du Yorkshire établis à une époque contemporaine ou un peu postérieure à la fondation du magasin de Rochdale.

Les sociétés de meunerie coopératives (en y comprenant celles qui ont disparu comme celles qui existent) peuvent être ramenées à quatre types distincts :

1° Sociétés possédées et gérées par des actionnaires individuels;

2° Moulins qui sont devenus ou ont été établis comme services de production d'un magasin coopératif isolé;

3° Sociétés de meunerie qui sont la propriété mixte d'actionnaires individuels et de magasins coopératifs, mais qui sont dirigées en réalité par les délégués de ces magasins.

4° Institutions purement fédérales, possédées et gérées par des groupes de sociétés et dans lesquelles il n'y pas d'actionnaire ni de membre individuel.

De ces quatre classes, la première — la société possedée et administrée par des individus — est presque entièrement disparue. Sur quinze sociétés créées par des associés individuels, les deux plus importantes et prospères, celles de Leeds et Halifax, ont modifié leur constitution ; onze ont disparu ; et le trafic des quatre sociétés subsistantes est tombé à 3 % de la production totale de la farine coopérative.

Le « Moulin du Peuple », de Leeds, fut créé en 1847 par les Rédemptionnistes Généraux de cette ville, sur la large base de 2000 membres et d'un capital de 2000 livres sterling effectivement versé. La prospérité et l'importance de la société s'accrurent rapidement. Con-

jointement avec son organisation mère, la « Société de Rédemption générale », le moulin de Leeds se distingua en 1848, en signalant à l'attention publique par la députation qu'il envoya au « Home Office, » (1) l'insuffisance de la loi sur les coopératives ; ainsi commença la lente mais persistante pression exercée sur le Parlement, à laquelle le mouvement coopératif, en tant que groupement hautement organisé de travailleurs, doit, en grande partie, sa prospérité commerciale et son influence politique. En 1856, le système Rochdalien du « dividende sur les achats » fut introduit dans la constitution du moulin de Leeds ; en même temps la société ouvrit un magasin pour la vente des marchandises générales. Ce magasin ne tarda pas à devenir l'institution centrale dont le moulin ne fut plus qu'une annexe industrielle, à côté des autres services de production, tels que la fabrication des chaussures, les ateliers de tailleurs, la construction des bâtiments.

A cette classe appartiennent les moulins d'Aberdeen, Banbury, Barnsley, Carlisle, Cléator-Moor, Leicester, Leigh, Lincoln, Mansfield, Sheerness et Stockton-sur-Tees, tous administrés comme services de production de magasins de vente. On peut attribuer à ces annexes industrielles de magasins isolés environ 20 % du commerce coopératif de la farine.

Le moulin d'Halifax fut fondé la même année que celui de Leeds, par un groupe de travailleurs mécontents des hauts prix et de la mauvaise qualité de la farine. Au début, les profits furent capitalisés, ou répartis en argent entre les actionnaires, et l'on employa des auxi-

(1) Ministère de l'Intérieur.

liaires pour la vente de la farine. En 1856, la société adopta le système de Rochdale ; en 1863, le magasin d'Halifax fit son premier achat à la meunerie ; en 1873, les deux tiers de la production du moulin étaient achetés par les divers magasins coopératifs du district. Cette même année, un changement important fut introduit dans sa constitution : les magasins coopératifs furent admis comme membres et obtinrent un suffrage par cent membres. Cette modification de la constitution fit passer le contrôle de la meunerie, des mains des capitalistes individuels entre celles des délégués des magasins de vente. Le moulin d'Halifax, comme celui de Sowerby Bridge, quelques années plus tard, devint en fait un établissement fédératif.

Dans cette classe, on peut ranger encore les importantes meuneries de Rochdale et d'Oldham, établies en 1851 et 1868, par les magasins de consommation de leurs districts respectifs.

Dans ces sociétes, certaines individualités dont le concours fut admis au début pour la constitution du capital, sont restées actionnaires. Mais un agencement du système électoral, analogue à celui de la société d'Halifax, assure en réalité le gouvernement de ces associations productives aux délégués des magasins, actionnaires, c'est-à-dire aux représentants de la masse des consommateurs.

Ces quatre sociétés se partagent entre elles 66 % de la production coopérative de la farine. Les autres 9 % de cette industrie coopérative sont produits par le dernier type de meuneries — les sociétés purement fédératives de Derwent et de Slaithwaite. A ces sociétés s'est ajouté en 1889 l'établissement gigantesque de

Dunston-sur-Tyne, propriété de la Wholesale, doué d'une capacité de production que l'on évalue à 6000 sacs par semaine (1).

Le fait saillant de l'histoire des sociétés coopératives de farine est, en somme, la décadence graduelle, en nombre absolu et en importance relative, des moulins qui appartiennent à un groupe limité d'actionnaires et dont la structure se rattache à celles des sociétés par actions ordinaires, et l'institution, à leur place, de moulins possédés et gouvernés par la démocratie ouverte des magasins — ou de la fédération des magasins. Cette différence fondamentale entre l'association de production, gouvernée en vue du profit de quelques uns, et l'établissement industriel, gouverné par les représentants d'un corps purement démocratique, est également manifeste dans la transformation du moulin de Leeds, et dans l'évolution de la meunerie d'Halifax vers une forme d'institution fédérative. Les perfectionnements rapides du machinisme ont rendu la fabrication de la farine sur une grande échelle, progressivement rémunératrice. Les coopérateurs se sont hâtés de mettre à profit la loi économique du « Revenu croissant » et ils ont concentré sur des sociétés de production uniques, le trafic et le capital de plusieurs magasins de consommation.

L'année 1890 a vu le principe fédératif porté à son apogée, et la fabrication de la farine entreprise par la société coopérative Wholesale — qui est elle-même une fédération de neuf cents magasins coopératifs ouvriers, institués sur le système de Rochdale.

(1) Voir l'*Appendice*. (*Note du Traducteur.*)

Ainsi, cette courte esquisse des progrès des moulins coopératifs m'a irrésistiblement entraînée vers une autre partie de mon sujet : la Fédération des magasins coopératifs en vue de tâches spécifiques. La croissance du sentiment fédéraliste, la constitution et la consolidation des deux fédérations jumelles, la Wholesale Ecossaise et la Wholesale Anglaise, formeront le sujet du chapitre suivant.

CHAPITRE IV.

Fédération.

La fédération des groupes autonomes, la délégation par ces groupes de certains pouvoirs à un organe central, sont l'aboutissant logique de l'organisation démocratique, quand elle n'est pas entravée dans son développement par la persistance d'une forme contraire de gouvernement.

C'est ainsi que les Républiques Américaine et Suisse nous offrent une système de fédération politique complète ; l'Australasie nous présente actuellement le développement d'une constitution fédérale ; et, dans notre démocratie britannique, il y a une aspiration naissante (dont je n'ai à discuter ni l'opportunité ni la légitimité) vers un relâchement graduel des liens, imposés aux diverses parties de l'Empire par une autorité centrale, et vers la substitution, à ce régime, d'une fédération de provinces, de comtés et de municipalités doués du Home-Rule, — évolution d'un gouvernement centralisé vers un gouvernement fédéraliste, qui s'est notamment révélée par la constitution octroyée récemment au Canada.

Dans la grande organisation démocratique des Trade Unions, la même tendance se manifeste : les Trade Unions Anglaises sont librement fédérées ; celles de la démocratique Australasie le sont

plus étroitement. En Amérique, cette terre des monarchies industrielles, l'exagération du lien fédéral, qui tend à devenir une fin en soi et non plus une simple méthode, menace parfois l'indépendance des diverses corporations et conduit à leur absorption en de gigantesques trusts ouvriers. Enfin, parmi les travailleurs de tous les pays et de toutes les classes, l'idée nouvelle d'une fédération universelle du travail progresse activement, contrariant l'idéal nationaliste militant des classes supérieures et moyennes.

Mais, que la fédération soit ou non un caractère distinctif de la démocratie pure, il est certain que, dans le mouvement coopératif, ce fut la constitution démocratique du magasin qui fournit au principe fédéraliste un bon point de départ, et qui assura aux institutions fédérales un avenir de sécurité et de progrès. Ce fut le gouvernement par les consommateurs, (c'est-à-dire par la communauté ou par les délégués de la communauté), qui força les fonctionnaires des diverses sociétés à adopter, dans les discussions des conférences de district, les meilleures méthodes de comptabilité, de contrôle et de magasinage, aussi bien qu'à assurer par l'action combinée du commerce en gros et de la manufacture, la meilleure qualité et le plus bas prix des marchandises.

Une société gouvernée par un corps fermé de travailleurs ou d'actionnaires, recueillant pour eux-mêmes tout le bénéfice des transactions faites avec le public, serait composée d'être surhumains, si elle instruisait ses concurrents dans l'art d'acheter et de vendre. Au contraire, dans le système du gouvernement du Magasin par les consommateurs, chaque société est aussi disposée à instruire que désireuse d'apprendre. L'émulation

parmi les fonctionnaires des différents magasins — un désir bien humain d'attacher leur nom à un perfectionnement de la technique commerciale, à un nouveau progrès de l'entreprise coopérative — remplace le désir, également naturel chez les « faiseurs de profits » et leurs agents, de garder pour leur compte toute information précieuse. C'est la continuité du gouvernement du Magasin par les consommateurs qui rattache, chaque année, une proportion plus grande du commerce coopératif aux institutions fédérales — les Wholesales d'Angleterre et d'Ecosse. Les membres des coopératives savent les tentations auxquelles les gérants et les agents d'achat sont exposés sur le marché ordinaire, — non seulement sous la forme classique de cadeaux, mais encore par suite d'une trop bonne opinion de leurs propres connaissances commerciales. La fidélité à l'organisme central est sans doute un sentiment profondément enraciné chez des fonctionnaire loyaux et chez des commissaires intelligents ; mais ce sentiment est confirmé et fortifié par l'instinct de leur propre protection, chez les consommateurs qui tiennent à avoir, dans une institution fédérale, une garantie qu'aucune influence malheureuse n'affectera la qualité et le prix des denrées qu'ils consomment.

Au contraire, les entreprises commerciales particulières et les sociétés d'achat par actions nous présentent sans doute des coalitions temporaires formées dans des buts de combat — alliances de protection mutuelle contre la concurrence réciproque, contre la loi, ou contre le public —, mais elles ne révèlent aucune fédération véritable, aucun désir de réaliser une méthode commune de commerce ou de déléguer des fonctions

industrielles définies à un organisme central, qui serve toutes les entreprises fédérées avec une intelligence et une habileté semblables. Dans les entreprises manufacturières, les trusts et les coalitions sont formés pour limiter la production et élever les prix ; ils ont pour objet, non pas de procurer à la communauté la meilleure qualité au plus bas prix, mais de lui faire accepter des marchandises à des conditions supérieurement rémunératrices pour les producteurs capitalistes. Pour diverses raisons, que nous n'avons pas à examiner, cette méthode de coalition ne réussit pas dans le commerce de détail. Or, partout où le monopole est impraticable, la lutte pour la concurrence est et restera le sentiment capital et dominant des individus ou des sociétés qui tirent des bénéfices du public, et dépassera en intensité toutes les raisons — plus sérieuses, au point de vue de l'intérêt public — qui recommandent la méthode des intelligences combinées, et les résultats de l'entreprise associée.

Rochdale, le Bethléem de la coopération démocratique, fut le pôle d'où rayonna, en un cercle toujours plus large, un désir vif et pratique de la fédération démocratique. Il est à remarquer que, même dans le premier mouvement coopératif, — alors qu'Owen et ses disciples bourgeois exposaient à Londres et ailleurs de beaux projets qui divisaient le Royaume Uni en districts coopératifs —, les coopérateurs ouvriers du Lancashire et du Yorkshire faisaient un effort précis, quoique malheureux, pour établir à Liverpool une wholesale qui devait servir également de Labour Exchange pour l'excédent de production des sociétés coopératives des comtés septentrionaux.

Les coopérateurs du Lancashire de 1850 manifestèrent le même instinct pratique qui animait leurs prédécesseurs de 1830. Ils ne tracèrent pas un grand projet de solidarité universelle, ils cherchèrent seulement à pourvoir aux besoins immédiats de leurs sociétés et des sociétés voisines. Mais, à la différence de leurs prédécesseurs, ils avaient pour construire leur œuvre une base solide : la constitution démocratique du Magasin. En outre — et ceci est un fait d'une haute portée historique — le timbre-poste de deux sous, créé en 1840, procura aux coopérateurs du deuxième mouvement le moyen d'établir des relations fréquentes et rendit possible, pour la première fois, la réunion effective des associations coopératives, trade-unionistes et politiques de la classe ouvrière. On peut affirmer qu'aucune autre des lois votées par le Parlement, au cours du XIXe siècle, n'a contribué aussi puissamment à établir le contrôle démocratique de notre vie nationale que l'affranchissement postal, uniforme et à bon marché, inventé par Rowland Hill, dénoncé par l' « éminent » Sydney Smith « comme un projet stupide », et « imposé à un ministère libéral mal disposé » (pour employer les expressions d'un historien whig) « par le cri de toute la nation. »

La première conférence des représentants de ces démocraties en miniature fut convoquée par les Pionniers (autant que j'ai pu le constater par les procès-verbaux de la société de Rochdale) dans la première partie de 1850, — sans doute pour discuter la création d'un moulin fédéral, qui fut d'ailleurs établi à Rochdale, à la fin de la même année. Depuis cette époque, des conférences furent tenues dans les divers centres coopérateurs du Lancashire et des comtés voisins : les plus

importants, par le nombre des représentants comme par les sujets à l'ordre du jour, se tenaient habituellement le Vendredi saint des années suivantes.

Peu à peu, grâce à la création de nouvelles sociétés dans d'autres districts, l'habitude de la discussion ainsi que le désir pour l'action concertée s'étendirent, vers le sud, aux comtés du Centre; vers le nord, aux comtés de Durham et de Northumberland; et, sur la frontière, à Glasgow et à ses environs. Les sujets discutés dans ces parlements rudimentaires de l'industrie démocratique peuvent être classés en quatre catégories: 1°) Institutions fédérales pour l'achat en gros et la fabrication d'articles d'usage commun; 2°) Technique du magasin : les meilleures méthodes de chèques, de coulage, de comptabilité, de contrôle; les marchés les plus avantageux; étalages et autres arts de la vente; 3°) Modifications à apporter à la législation sur les coopératives; 4°) Propagande dans les districts, non encore convertis à l'idée coopérative.

De ces discussions sortirent, dans le premier ordre d'idées, les diverses fédérations mineures : meuneries en Angleterre, boulangeries en Écosse, et, ça et là, des tentatives moins heureuses pour entreprendre fédéralement l'achat en gros, la manufacture, l'exploitation minière, et la culture agraire. L'œuvre de propagande et de politique fut entreprise par l'Association des Conférences du Lancashire et du Yorkshire, aidée par un petit groupe de Londoniens, hommes de talent, les Socialistes Chrétiens. L'idée fédéraliste prit bientôt des proportions plus vastes et plus durables. En 1863, les coopérateurs du Lancashire fondèrent la « *North of England cooperative wholesale society* » (société coopérative de vente

en gros du Nord de l'Angleterre) qui devint, dix ans plus tard, l' « *English Wholesale Society* » avec des succursales à Newcastle et à Londres. En 1868 les coopérateurs écossais suivirent cet exemple et fondèrent la « *Scottish wholesale Society* », dont le siège social fut à Glasgow. Aujourd'hui ces deux institutions sœurs ont pour membres l'immense majorité des magasins coopératifs du Royaume Uni. Elles ne sont nullement concurrentes, et, bien que chacune ait un gouvernement distinct, elles sont fédérées pour des objets spécifiques.

L'œuvre de propagande et de politique des Comités de Conférences du Lancashire et du Yorkshire, du Durham et du Northumberland, atteignit son apogée dans l'institution, en 1869, du *Central Cooperative Board* (Bureau Central Coopératif), plus tard *Union Cooperative*. Cette ligue de propagande et de politique embrassait en 1889 1,200 associations avec un personnel de 993,000 individus (1). L'Union Coopérative comprend non seulement les deux wholesales et la grande masse des sociétés de consommation du Royaume Uni, mais, encore, protège avec une tolérance indulgente — sinon avec une absence de discernement regrettable — des sociétés coopératives de toutes sortes et de toutes tailles, qu'elles aient de bonnes ou de mauvaises constitutions, qu'elles soient formées dans un but conforme ou contraire à l'utilité commune.

Je voudrais noter ici un fait typique et général de l'histoire, passée ou présente, de l'industrie coopérative — fait qui rend la tâche de l'historien, à la fois plus simple et plus délicate. La découverte de nouvelles

(1) Voir l'*Appendice*. (*Note du traducteur*.)

formes d'entreprises industrielles, la création de maisons financières, manufacturières ou commerciales, plus grandes et plus puissantes, a été généralement associée, dans l'esprit du public, à la personnalité de quelqu'entrepreneur, fondateur ou administrateur doué d'un talent extraordinaire. La création, le contrôle ou l'extension d'une entreprise telle que la wholesale anglaise (pour prendre un exemple), avec ses 8,000,000 de livres sterling d'affaires annuelles et un commerce qui augmente rapidement d'année en année, non seulement en étendue mais aussi en complexité et en variété (1), exigeraient, d'après les canons ordinaires de l'histoire commerciale, « un homme » d'une capacité tout à fait supérieure.

Cependant, je n'ai découvert dans l'histoire des institutions coopératives ni un homme ni un groupe d'hommes qui aient contribué, dans une mesure absolument prédominante, au succès commercial, sans précédents, de la coopération démocratique. L'établissement prospère des magasins coopératifs, dont le commerce annuel varie de 100,000 à 500,000 livres sterling, la fondation et la construction des deux grandes wholesales, la réunion des influences politiques et sociales de près d'un million de coopérateurs en une seule Union, tout cela constitue, au sens littéral du mot, la *Coopération*, l'œuvre associée de milliers de citoyens honnêtes, capables, dévoués, bien supérieurs comme classe, par leur intelligence et leur sens pratique, à la moyenne de l'humanité, mais présentant, plutôt que des cimes et des abîmes de talent, un niveau

(1) Voir l'*Appendice* (*Note du traducteur.*)

intellectuel élevé, distingué, il est vrai, par des exemples de subordination volontaire, de probité scrupuleuse et d'activité enthousiaste qui atteignent les hauteurs du « génie moral ». Autant que j'ai pu, en effet, distinguer, au milieu de cette armée de travailleurs, des individus qui aient rendu des services particulièrement signalés, ces hommes ont été remarquables bien plus par leur valeur morale que par leur valeur intellectuelle — fait qui confirme peut être l'opinion d'Herbert Spencer, lorsqu'il dit que dans un stade avancé de la civilisation (et tel est le cas du mouvement coopératif) le caractère moral sera plus estimable que la valeur intellectuelle.

D'ailleurs, le succès ou l'échec de la coopération dans les divers districts correspondent absolument à la présence ou à l'absence des qualités essentielles — des éléments fondamentaux et actifs — de l'esprit démocratique, considéré d'une façon générale. S'il m'arrive, au cours de cette brève esquisse, d'omettre ou de citer les noms de coopérateurs morts ou vivants, ce ne sera donc pas avec l'intention de taire ou de signaler les nombreux services qu'ils ont rendus. C'est une multitude d'hommes en marche que je décris ; et, ici comme ailleurs, les profondeurs inexplorées du courant contribuent, autant que les flots bouillonnants de la surface, à la masse et à la rapidité du fleuve

L'œuvre des conférences de district, comme je l'ai dit plus haut, s'est divisée en deux fonctions différentes : le développement du commerce et de la fabrication coopératives s'accomplit par les deux grandes wholesales ; l'action politique et propagandiste, par l'Union Coopérative. Ces deux courants, distincts, de l'activité coopérative, se réunissent fréquemment, puis divergent à

nouveau, mais, dans l'ensemble, ils suivent des voies séparées quoique parallèles. Comme la puissance politique et l'influence sociale de l'Union Coopérative reposent sur la robuste prospérité des deux fédérations commerciales, il convient, d'abord, de décrire brièvement l'histoire des wholesales d'Angleterre et d'Ecosse.

Cette histoire est d'abord marquée par des échecs. Deux ans après l'établissement, d'ailleurs prospère, du moulin de Rochdale, les Pionniers, conformément à un vote de la conférence coopérative de Leeds, annexèrent au magasin de Rochdale un département de vente en gros, destiné à fournir les autres sociétés. Ce service était géré par un comité de la société de Rochdale. Mais, dès le début, l'entreprise trouva peu de commandes : elle végéta pendant trois ans et mourut, par suite de l'apathie de ses clients. Les sociétés avoisinnantes, (à ce que nous rapporte M. Holyoake), pour l'utilité desquelles l'institution avait été créée, s'imaginèrent que la société de Rochdale faisait des profits illicites sur leurs achats, tandis que de nombreux Pionniers estimaient, de leur côté, qu'elle conférait à d'autres sociétés un privilège « qu'un souci légitime de son propre intérêt immédiat lui conseillait de ne pas leur accorder ».

Le manque réciproque de confiance et de satisfaction était naturel ; la combinaison était en effet mal conçue et contraire aux nécessités pratiques. Ou bien, les Pionniers de Rochdale donnaient leur activité et leur capital sans rémunération et sans droits définis; ou bien, les magasins acheteurs étaient privés d'une juste part de gouvernement dans l'entreprise lucrative qu'ils avaient créée.

Malgré les médiocres résultats de l'expérience de Rochdale, l'idée d'une agence centrale resta un sujet traditionnel, à l'ordre du jour des conférences de district. Au début de l'année 1863, à la conférence tenue à Oldham, Abraham Greenwood (alors président des Pionniers de Rochdale) soumit un projet précis et bien conçu aux délégués des sociétés du Lancashire et du Yorkshire. Les dispositions principales de ce projet étaient les suivantes : 1°) Une agence de vente en gros serait ouverte à Liverpool ou à Manchester ; 2°) les magasins coopératifs seraient seuls admis comme membres : les adhésions individuelles seraient refusées ; 3°) chaque magasin contribuerait à la constitution du capital, proportionnellement au nombre de ses membres individuels, et recevrait un nombre de suffrages, calculé sur la même base ; 4) les magasins devenus membres de l'agence s'engageraient à ne traiter qu'avec elle pour les articles qu'elle fournirait; 5°) les méthodes commerciales employées seraient le paiement au comptant et la vente au prix de revient augmenté d'un faible pourcentage à titre de commission. A la conférence de Manchester, tenue le vendredi saint de la même année, les propositions de Greenwood furent votées à l'unanimité et Manchester choisi comme siège de la société.

Les coopérateurs ne tardèrent pas à mettre ce projet à exécution. En novembre 1863, la « North of England Cooperative Wholesale Industrial and Provident Society, limited » fut enregistrée, conformément aux dispositions de l'Industrial and Provident Act de 1862. On élut un comité composé de trois délégués de Rochdale, deux de Manchester, un de Preston, Oldham, Middleton respectivement, avec Abraham Greenwood

comme président. Quarante cinq sociétés répondirent des 1400 parts de 5 livres sterling chacune. La clause qui obligeait chaque magasin à ne traiter qu'avec l'agence fut oubliée ; et l'on abandonna bientôt la fixation des prix de vente au prix de revient augmenté d'une commission, pour adopter le système rochdalien qui accepte les prix courants du marché, mais divise les profits d'après les achats. Ces profits (puisqu'on les appelle ainsi) ont été aussi féconds en querelles que la pomme de Pâris ; aussi importe-t-il de bien comprendre la portée exacte de cette modification.

Le projet original d'Abraham Greenwood s'exprimait ainsi : « Les magasins seront fournis par l'agence de » marchandises au prix de revient, augmenté d'une » petite commission pour couvrir les frais d'administra- » tion. Il serait absurde de réaliser sur la vente en gros » des marchandises un bénéfice, pour le distribuer en- » suite sous forme de dividende. » Cependant, dès la première année, cette « absurdité » sembla juste et utile. Nous savons de bonne source (par le journal de M. Nuttall au Congrès de Londres, 1869) que le système du prix courant augmenté d'une commission aboutit à ce que les magasins achetaient à l'agence centrale les marchandises dont le prix était fixé au dessous des prix courants, mais s'adressaient à d'autres maisons quand les marchandises fournies par l'agence centrale avaient été achetées par elles dans des conditions moins avantageuses.

Il est évident qu'aucun homme, si intelligent fût-il et quand même il serait fonctionnaire de wholesale, ne saurait parvenir à acheter toutes choses et toujours, à de meilleures conditions que ses concurrents commerciaux : il en résulta que l'agence centrale perdit beaucoup sur des mauvais marchés et ne réalisa pas d'avantages correspondants sur les opérations plus habiles ou plus heureuses.

D'autres raisons, telles que la difficulté de fixer à l'avance une commission qui couvre exactement les frais d'administration, les dépréciations, les primes d'assurance et la constitution d'un fonds de réserve, ainsi que la facilité apportée par une répartition trimestrielle des dividendes à l'affiliation de nouvelles sociétés, grâce à l'accumulation mécanique du capital-actions, déterminèrent la préférence des associés pour le système actuel qui consiste à « ristourner » les trop-perçus, sous forme de dividendes.

Mais ce soi-disant profit de trois deniers ou de trois deniers et demi à la livre sterling, n'est pas davantage « imposé aux marchandises achetées » pour employer l'expression de M. Greenwood, que si on l'appelait « commission » ; la seule différence est que, dans le second cas, la commission est fixée avant que les dépenses aient été faites et calculées pour chaque article séparément ; tandis que, dans le système de Rochdale, les prix comportent une marge générale, préartie inégalement sur toutes les marchandises, ou dont on déduit ensuite les dépenses réelles, en restituant la différence comme une escompte virtuelle sur le prix global des marchandises achetées, qu'il s'agisse de lainages de Butley manufacturés à perte ou de thé revendu avec un profit considérable. Ici encore, les coopérateurs se sont montrés fidèles à la doctrine fondamentale du système coopératif d'industrie d'Owen — absorption des profits par la communauté et élimina-

tion du « faiseur de profits ». Ainsi la conception originale de Greenwood a pris corps dans la constitution de la Wholesale, — constitution qui, dans ses traits essentiels, est restée intacte jusqu'à maintenant.

Je ne veux pas laisser cette question des profits sans proposer au lecteur un problème que je lui laisse le soin de résoudre. Est-il possible qu'une société de consommation réalise des profits ? Le profit, je pense, est le résultat net de deux opérations distinctes : l'action d'acheter et celle de revendre, (je comprends dans l'action d'acheter toutes les charges, telles que le loyer de la terre, l'intérêt du capital, la rémunération des capacités spéciales, aussi bien que le prix de la matière première et les salaires du travail.) Mais si je produis pour ma propre consommation, j'achète bien la matière première mais je ne vends pas le produit : par conséquent je ne fais pas de profit. Si je charge un artiste de peindre mon portrait, un architecte de bâtir ma maison, un dessinateur de jardins de tracer mes pelouses (en les fournissant de tous les matériaux nécessaires); si j'engage un fermier pour semer mon blé, un meunier pour le moudre, un cuisinier pour le cuire, et si, avec ma famille, je consomme tous ces produits ou si j'en jouis, je ne ferai pas de « profit ». Qu'un intendant surveille toutes ces opérations ou que je sois mon propre économe, que j'accorde des salaires excessifs ou normaux; que je paye au temps ou à la pièce, quelque rémunération que je choisisse ou que l'on m'impose, je ne puis pas faire participer mes employés à un fonds qui n'existe pas — aux profits.

Or la substitution d'un groupe de consommateurs *associés*, agissant par l'intermédiaire de leurs délégués,

à notre maître de maison qui fournit aux besoins de sa famille et de lui-même, ne modifie nullement cette vérité fondamentale que ces personnes produisent pour consommer et non pour vendre. Le membre qui achète un article au comptoir du magasin, le gérant qui commande à la Wholesale et lui paie un assortiment de chaussures de Leicester ne font que déposer entre les mains du fonctionnaire de l'association une somme destinée à couvrir les dépenses commerciales et industrielles qui ont été occasionnées ou qui le seront par la production de ces marchandises. Les prix du marché sont généralement, mais pas toujours, pris comme estimation provisoire du coût probable de production. Et nous avons ici l'explication des « plaintes amères » des délégués aux réunions trimestrielles de la Wholesale : « Réduisez les profits » ; ce qui, en langage ordinaire, est une réclamation adressée aux directeurs de la Wholesale de ne pas exiger un dépôt qui couvre au-delà des dépenses accomplies ou prévues ; — une façon détournée de dire que les magasins préféreraient conserver le trop-perçu « en poche ».

En outre, dans une association de consommateurs, comme il n'y a pas de profits, il n'y a pas non plus de place pour les « faiseurs de profits ». Le « faiseur de profits » est essentiellement l'individu qui trouve des débouchés pour le produit de son travail ou du travail d'autrui. Mais, dans une association de consommateurs, les débouchés sont assurés, puisque les membres sont forcés ou de consommer ce qu'ils ont produit et de payer les frais de la production, ou de devenir insolvables et d'abandonner la gestion de leur magasin. A l'exemple du maître de maison, dont nous

parlions tout à l'heure, l'association engage certains individus pour accomplir certains services, avec leurs cerveaux ou leurs muscles. Elle peut rémunérer ces services, soit d'après la qualité et la quantité (travail à la pièce), soit d'après leur durée (travail à la journée). Il en résulte que si les travailleurs exigent et obtiennent une rémunération plus élevée ou que si elle leur est consciemment accordée par les représentants de la communauté, cette augmentation devra être comptée parmi les frais de production et prendra la forme d'une hausse de salaire ou de traitement.

Et de nouveau, je demande au lecteur de méditer ce problème, car, si notre analyse est exacte, nous avons découvert l'admirable logique de l'objection réitérée des partisans de la participation aux bénéfices à cette forme d'entreprise industrielle : — aux établissements de production possédés et gouvernés par les associations de consommateurs. (1)

Nous avons peut-être ainsi touché au fond de l'abîme économique aussi bien qu'administratif qui sépare les deux théories rivales de la coopération. Laissons au lecteur le soin de résoudre ce problème, et reprenons la suite de notre récit.

L'histoire de la Wholesale est marquée par un progrès uniforme. Cependant la dixième année fut signalée

(1) Les partisans de la participation aux bénéfices sont au contraire favorables au type individualiste de la coopération, à l'atelier de production possédé et gouverné par des ouvriers associés dans leur propre intérêt. Ce genre d'entreprises comporte en effet des bénéfices et par suite la possibilité de la participation des auxiliaires à ces bénéfices. Mais en fait, il en va souvent autrement (voir d'ailleurs le chapitre suivant). (*Note du Traducteur.*)

par une crise constitutionnelle. L'automne et l'hiver de 1872-1873 terminèrent brusquement la période des essais timides de l'enfance et ouvrirent une jeunesse orageuse, de désordres à l'intérieur et de luttes au dehors, qui aboutit heureusement aux mœurs pacifiques, à la politique progressive et à la constitution démocratique de l'époque actuelle. A une réunion trimestrielle de novembre 1872, les délégués des sociétés fédérées votèrent, sur la proposition du comité, l'achat de la Biscuiterie de Crompsal et l'établissement d'une manufacture de chaussures ; on décida également de supprimer, dans le titre de la société, le préfixe trop particulariste de « *North of England* » et de prendre une forme nationale sous l'appellation de « *Cooperative Wholesale society* ». Pour citer le commentaire enthousiaste d'un rédacteur des *Cooperative News* « cette réunion fut un triomphe » moral. Un nouveau stade du progrès coopératif va » s'accomplir par la fabrication coopérative pour le » compte des magasins fédérés. »

Au cours de la même année, on ouvrit un service de banque, conformément à une résolution du congrès de Bolton, de 1870, qui avait estimé préférable de décider la Wholesale à s'occuper des opérations de banque plutôt que de créer une établissement distinct. La Wholesale apparut donc, depuis cette année féconde en innovations, non plus comme l'agent de vente en gros des magasins coopératifs du Nord, mais comme la pourvoyeuse universelle du monde coopératif.

Des événements de cette période, sortirent à la fois les difficultés immédiates et le triomphe futur de la Wholesale anglaise. La réunion en une seule organisation des délégués des coopératives du Nord et du

Sud rendait inévitables des conflits d'idées sur le choix de la route à suivre pour parvenir au salut coopératif. Les pertes causées par des opérations de banque inexpérimentées et trop restreintes, pendant huit années d'alternatives, de dépressions et de gonflements commerciaux, produisirent un vif mécontentement. L'entreprise, envahissante et progressive, (en dépit des reproches répétés de l'école des coopérateurs individualistes) de l'organisation centrale dans la production des marchandises à consommer par ses membres, fut un sujet sans cesse renaissant de chaudes discussions et d'animosités silencieuses qui, pendant dix à quinze années, menacèrent à diverses reprises de couper en deux le royaume coopératif et qui, maintenant encore, émettent de faibles étincelles de discordes. La banque, après avoir reconnu sa mauvaise administration, liquidé ses vieilles dettes et passé comme « affaires courantes » aux services commerciaux quelques-unes de ses créances irrécouvrables, est devenue un service prospère, mais auxiliaire, qui concentre les fonds des magasins coopératifs, prête sur une grande échelle aux services commerciaux et avec une discrétion timide aux compagnies par action, qui assiste ses membres dans les périodes critiques et dépose les réserves (à des conditions meilleures que n'en obtiendraient les magasins isolés) dans les caisses d'autres banques ou les places en consolidés.

La banque de la Wholesale est le seul exemple que je connaisse d'un banque mutualiste; son mouvement annuel en espèces est de 24,000,000 livres sterling dont la plus grande partie avec les membres de la Wholesale. Tous les profits sont divisés entre les membres clients, proportionnellement au chiffre de leurs affaires. A l'exemple du département commercial, la banque n'ouvre pas de compte aux individus.

Les petites pertes, qui suivirent les premières tentatives de production coopérative, ne furent pas toutes acceptées avec une patience et une longanimité semblables, et le succès définitif lui-même n'agit pas toujours à la façon de l'huile qui calme les flots agités. Dans les séance orageuses des réunions trimestrielles de la société, les moindres détails de l'administration des services de production, un démêlé entre un gérant et un ouvrier, la mauvaise coupe d'une paire de bottines de Leicester, l'aspect désagréable d'un biscuit de Crompsal, étaient des occasions de mettre aux prises les thèses rivales des écoles fédéraliste et individualiste qui, dans leur ensemble, représentaient le nord et le sud de l'Angleterre. La théorie individualiste et ses applications pratiques seront examinées dans le chapitre suivant, sur les Associations de Producteurs. Le développement des Wholesales anglaise et écossaise constitue, au contraire, la démonstration la plus parfaite de la théorie fédéraliste. Avant de considérer dans leur ensemble ces deux manifestations du commerce et de la production fédératives, il n'est pas inutile d'indiquer rapidement les différences légères que présentent la constitution et le développement des deux Wholesales.

L'extension, à la coopération, de la forme démocratique — résultat direct mais inconscient du « dividende sur les achats » — fut plus lente en Ecosse que dans certaines districts anglais. Les ouvriers écossais, à en juger par l'expérience du mouvement coopératif, sont plus défiants à l'égard des idées nouvelles et des hom-

mes qui les soutiennent, mais plus tenaces et plus résolus à réaliser ces idées une fois qu'ils les ont acceptées comme justes et pratiquables. Le système Rochdalien eut à vaincre, en Ecosse, non seulement l'inertie et l'indifférence des profanes, mais aussi les survivances tenaces des *Union Shops* du premier mouvement coopératif, des boulangeries coopératives qui subsistaient depuis un demi-siècle, et qui distribuaient les bénéfices au capital. De 1850 à 1860, les anciens et les nouveaux coopérateurs se livrèrent, au sein de ces vieilles sociétés, des luttes acharnées qui aboutirent à la victoire des novateurs et à l'adoption de la règle rochdalienne, ou bien à la sécession d'une minorité imposante et à la formation d'une société rivale qui, tôt ou tard, contraignait, par l'aiguillon de la concurrence, son antagoniste à démocratiser sa constitution par l'établissement du « *tin-ticket* ».

Ce ne fut pas, cependant, avant 1864, que les nouvelles sociétés eurent conquis une assiette assez solide pour tenir des conférences et mettre à jour des aspirations précises pour la fédération. A la conférence de 1866 (à laquelle quarante-cinq organisations étaient représentées), un délégué de la Wholesale anglaise exposa les origines, l'objet et le succès de cette institution — et ses explications furent suivies par un vote unanime, recommandant aux sociétés écossaises de prendre des actions dans la Wholesale anglaise et de l'accepter pour leur agent de vente en gros. Mais il suffit d'une année pour constater que la Wholesale anglaise était impuissante à faire surgir l'enthousiasme des coopérateurs écossais, et qu'elle même ne tenait pas à fournir ses dépôts et ses rouages administratifs aux coopérateurs

écossais. A une conférence tenue à Glasgow en 1867, un délégué, muni des instructions des directeurs de la Wholesale anglaise, conseilla la fondation d'une agence de vente en gros pour l'Ecosse et promit tout le concours possible de son organisation. Après une vigoureuse propagande et d'importantes réunions, tenues à Glasgow et à Edinburgh, la Wholesale écossaise fût créée en 1869, avec vingt-huit sociétés comme actionnaires et trente autres sociétés disposées à lui donner leur clientèle.

Il existe, dans la constitution des deux Wholesales, quelques différences secondaires qui peuvent intéresser ceux qui étudient le gouvernement représentatif. Dans la Wholesale anglaise, chaque société fédérée a droit à un vote par 500 membres ; la société de Bolton, qui a 13,897 membres, peut envoyer trente-huit délégués aux assemblées, tandis que celle de Birmingham avec ses 1,495 membres, est réduite à trois représentants. Il est à peine besoin de dire que le vote plural ou par procuration n'est admis nulle part dans le mouvement coopératif : comme dans nos parlements national et municipaux, le représentant doit voter en personne.

La représentation, dans la Société écossaise, a pour base les achats faits par les magasins fédérés et non pas le nombre de leurs membres, — fait qui revèle d'une manière frappante la fidélité plus grande des magasins écossais envers l'institution centrale. Par chaque mille livres d'affaires avec la Wholesale, les sociétés participantes ont droit à un suffrage. Autrefois c'étaient les Sociétés et non des individus qui étaient élus au comité de gestion. Edinburgh, par exemple, était élue contrôleur ; Arbroath ou Dundee, directeurs,

le choix des individus étant réservé aux membres de la société désignée. Ce système, qui était une tentative indirecte de représentation régionale, a été récemment modifié ; tous les commissaires sont désormais élus par les délégués, assemblés dans les réunions trimestrielles. D'ailleurs, le Président de la Wholesale Ecossaise (de même que le secrétaire) a été, dès le début, élu par les délégués aux réunions trimestrielles. On comprend aisément l'autorité suprême et l'influence prépondérante que devait avoir ce fonctionnaire, le seul choisi par l'ensemble des délégués.

Dans la fédération anglaise, le gouvernement est exercé par un comité général, siégeant à Manchester ; le président est choisi par le bureau des directeurs. Dans les premières années, le Comité était élu aux assemblées trimestrielles ; mais, pour assurer une délibération plus sérieuse dans le choix des commissaires, on adresse maintenant aux sociétés participantes des listes de candidats (dont chacun doit être présenté par une société). Le nombre de votes auxquels la société fédérée a droit, peut être fixé à autant de suffrages qu'il y a de sièges à pourvoir ; dans certaines sociétés, la désignation des candidats est faite par le comité ; dans d'autres, elle appartient à l'assemblée générale des consommateurs. L'institution, dans la société anglaise, de sous-comités siégeant à Newcastle et Londres (chaque sous-comité envoie deux délégués au comité général) et l'indépendance croissante de leur action respective sont considérés par de pénétrants observateurs comme un premier symptôme de décentralisation. Mais, jusqu'à présent, il n'y a aucune représentation régionale. Le comité général et les sous-comités sont élus par

toutes les sociétés — Oldham vote pour le sous-comité de Londres, Newcastle et Plymouth pour le comité général et *vice versa*. Des réunions trimestrielles se tiennent simultanément à Newcastle et à Londres, pour la convenance des sociétés du Nord et du Sud, et à Manchester la semaine suivante. L'extension rapide des affaires a amené récemment la tenue d'assemblées trimestrielles à Bristol et dans le Centre. Le programme soumis aux assemblées centrales et à celles des sections doit être identique : aucune motion, aucun amendement ne peuvent être proposés par le comité ou par les délégués, s'ils ne sont inscrits à l'ordre du jour. Les votes des cinq assemblées sont additionnés ensemble à Manchester, et les résultats proclamés en conséquence. Peu importe donc le centre auquel les sociétés envoient leurs délégués.

A ces détails arides sur la constitution de la Wholesale, j'ajouterai que les partisans du système représentatif actuel soutiennent que le champ plus étendu du système national de suffrage assure le choix d'hommes plus capables et plus expérimentés ; tandis que les partisans de la représentation régionale font valoir les avantages qui résulteraient d'un lien plus étroit et plus direct entre l'institution centrale et les sociétés lointaines et ignorées et de la décentralisation administrative au profit de sections localement élues. L'extension de leurs affaires et la multiplication rapide de leur fonctions amèneront sans doute des changements ultérieurs dans la constitution des deux sociétés.

La constitution et le gouvernement des deux fédérations sont d'ailleurs — dans leurs traits essentiels —

une copie fidèle de ceux du magasin, de la municipalité et de l'Etat. Les deux institutions sœurs sont effectivement associées dans certaines opérations — par exemple dans le commerce du thé. La Société anglaise est la pourvoyeuse commune pour les fruits et les autres produits étrangers ; inversement, la Wholesale écossaise fournit à la Wholesale anglaise le sucre, les marmelades et autres produits de fabrication écossaise.

La politique industrielle des deux fédérations présente cependant une différence très importante, qui correspond peut-être à la seule dissimilitude frappante de leurs constitutions. La Société écossaise, de même qu'elle a un comité unique, séant à Glasgow, a groupé ses services de production dans un grand établissement unique à Shield-hall, à trois milles de Glasgow. Elle y a élévé la plus vaste cordonnerie de toute l'Ecosse ; elle y fabrique aussi des vêtements et des meubles; elle y fait des confitures; elle y a une corroierie et une imprimerie. C'est un fait tout à l'honneur de la Société écossaise qu'elle ait créé certaines manufactures, telles qu'une chemiserie, où l'on fabrique à perte, pour éviter de traiter avec des maisons qui font travailler leurs ouvriers dans de mauvaises conditions. Nous sommes heureux de constater que, grâce à la supériorité de son outillage et de son organisation, elle est capable de payer de bons salaires, tout en fournissant des chemises, fabriquées à perte, aux coopérateurs de Newcastle aussi bien qu'aux mineurs des bassins écossais. Ses ateliers sont installés sur une échelle grandiose et munis d'un outillage tenu au courant des inventions les plus récentes. Ils fabriquent annuellement pour 77,857 livres

sterling de marchandises et emploient 1024 ouvriers (1).

La Wholesale anglaise, au contraire, avec ses sous-comités de Newcastle et de Londres, a décentralisé ses services de production. Elle a construit des ateliers de cordonnerie à Leicester et à Hockmonduike, une meunerie sur la Tyne, des fabriques de biscuits près de Manchester ; elle a une filature de laine dans le Yorkshire et une savonnerie à Durham ; elle spécialise, dans les magasins de Newcastle, la préparation du lard et du jambon ; la section londonnienne fabrique le cacao, mélange et met en paquets le thé, torréfie et moud le café, etc... En mettant de côté ces dernières opérations qui rentrent dans la distribution des marchandises, on peut dire que la fabrication industrielle de la Wholesale anglaise monte à près de 290,127 livres sterling et emploie 1,969 agents de production (1).

L'adoption d'une production centralisée ou localisée, et la répercussion que le choix de l'une de ces méthodes peut avoir sur la constitution administrative des fédérations sœurs, constituent peut-être les questions les plus importants à l'ordre du jour du mouvement coopératif. Mais il ne semble pas que les politiques divergentes des deux sociétés soient suffisamment développées pour que l'on puisse porter sur leurs résultats un jugement définitif ; et je ne crois pas qu'une pareille discussion puisse être profitable sans une connaissance intime des conditions respectives de l'industrie et du marché du travail en Angleterre et en Ecosse.

En somme, et malgré des différences de détail, la

(1) Ces chiffres se rapportent au moment où ce volume a été écrit. (*Note du traducteur.*)

constitution de la Wholesale écossaise est calquée sur celle de sa devancière anglaise. Dans les deux cas, l'institution centrale est possédée et gouvernée par les sociétés fédérées. Les deux fédérations s'interdisent de vendre sur le marché général. La portée, définitive et immédiate, de cette restriction, est facile à comprendre : supposons que les Wholesales aient le droit de manufacturer et d'acheter pour le compte de maisons privées: elles assisteraient par là même, de leur immense capital et de leur admirable organisation, les rivaux commerciaux de leurs propres membres. De plus, et ce serait là un danger encore plus grave, à mon avis, la suppression de cette restriction ruinerait la constitution démocratique à laquelle le mouvement rochdalien doit sa force de propagande et son succès commercial. En effet, les 800,000 coopérateurs qui, par l'intermédiaire de leurs représentants, possèdent et gouvernent les deux Wholesales, se chargent de subvenir à leurs propres besoins — d'une façon qui présente beacoup d'analogies avec celle dont les municipalités, entreprenantes et animées d'un esprit populaire, fournissent aux citoyens le gaz, l'eau, les marchés, les musées, les parcs, les collèges, les écoles techniques. En traitant avec des maisons étrangères à la fédération, les Wholesales fourniraient des marchandises à des individus qui n'auraient aucune part dans le gouvernement de l'entreprise, et elles en retireraient des bénéfices. Si ces gains devenaient considérables et étaient capitalisés en immeubles ou en argent, la démocratie ouverte du mouvement actuel, disposée à englober dans ses cadres toute la nation et à faire participer également tous les citoyens aux bénéfices de la sagesse et de la richesse

accumulées, risquerait d'être transformée, par la funeste magie du « profit », en un corps fermé d'actionnaires, qui élèveraient des barrières aux nouvelles adhésions et fermeraient leurs rangs à de nouvelles recrues.

Beaucoup d'observateurs impartiaux estiment que le point faible dans le développement des Wholesales est l'admission, comme membres, de sociétés dont la constitution est anti-démocratique, sociétés constituées, d'une façon avouée ou déguisée, sur le type des sociétés par actions, dans lesquelles le gouvernement et les profits sont également monopolisés par un groupe restreint d'actionnaires. A plus forte raison, l'acceptation, même partielle, de ce principe dans la constitution de la Wholesale, serait de nature à amener un désastre final.

Nous arrivons ainsi à la question, si discutée, qui sépare les deux écoles coopératives — celle de l'organisation de l'atelier coopératif — et à la question qui lui est étroitement liée, du statut et de la rémunération du travailleur, dit « productif ».

Il importe de remarquer que les coopérateurs se sont embarrassés l'esprit d'une notion purement métaphysique qui, malgré les progrès constants de l'intelligence coopérative, dus aux leçons de faits nombreux et significatifs, constitue encore un obstacle fatal à des conceptions nettes et à une action méthodique. La masse des coopérateurs, et même quelques-uns des leaders, ont toujours prétendu qu'il y a une différence essentielle entre la production et la distribution des marchandises, distinction subtile et forte à la fois, en vertu de laquelle le gouvernement d'une société commerçante et celui d'une société manufacturière devraient, d'après les canons de la conscience coopérative, reposer sur des prin-

cipes radicalement opposés, et les modes de rémunération, pour les garçons de magasin et pour les travailleurs productifs, devraient être absolument distincts.

C'est ainsi que, dans son histoire des « *Equitables Pionniers* », M. Holyoake décrit, avec une parfaite tranquillité d'esprit, le gouvernement du magasin coopératif par un comité représentant la communauté des consommateurs et l'incapacité statutaire des employés à exercer aucune fonction dans le comité directorial — règle commune à toutes les sociétés de consommation et d'ailleurs tout-à-fait d'accord (ainsi que nous l'avons remarqué) avec la conception anglaise du «Service civil».

M. Holyoake ne nous donne nullement à entendre qu'en établissant cette règle les Pionniers de Rochdale aient agi contrairement à leur conscience, et qu'ils soient devenus des hommes sans principes, « étranglant, sinon supprimant, toute équité dans leur entreprise » ; les procès-verbaux de la Société de Rochdale ne nous indiquent pas que les Pionniers aient jamais songé à partager les bénéfices avec le secrétaire, les contrôleurs, les garçons de magasins, les employés; et, les commentaires de M. Holyoake ne nous révèlent pas qu'il considère comme « honteuse » cette répudiadiation du grand principe de la « participation du travail » aux gains et à la direction. Au contraire, lorsque ces mêmes Pionniers fondèrent une filature et un tissage, ils eurent soin d'insérer dans leurs statuts une clause qui ordonnait de répartir les bénéfices également par livre sterling de capital souscrit et par livre sterling de salaires touchés. Et, lorsque M. Holyoake décrit l'abandon définitif du système de participation aux bénéfices dans la fabrique de Mitchell Hey, il se

laisse aller à écrire deux pages d'éloquentes invectives qui atteignent leur apogée dans la phrase suivante : « La pyramide de gains qui ne repose pas sur le senti- « ment de la justice, n'est qu'un tas méprisable auquel « un homme honorable ne voudrait pas toucher ».

Aujourd'hui encore, pareille opinion, fondée sur une distinction radicale entre les services rendus à la Société par le « producteur » et par le « distributeur », est soutenue par l'école des coopérateurs individualistes. Lors de la dernière révision des statuts de la Wholesale anglaise (1890), MM. Neale et Greening demandaient que chaque service de production (par exemple la cordonnerie de Leicester ou encore la menuiserie de la Tyne) fût enregistré comme Société distincte et que les travailleurs qui y étaient employés fussent investis d'une large autonomie dans la direction et d'une part considérable des bénéfices, de façon à réaliser leur idéal qui était de « remettre à chaque fraternité de travailleurs une usine bien approvisionnée, bien outillée et pourvue d'une clientèle abondante ». Mais, dans leur propositions de réforme, MM. Neale et Greening oubliaient les services d'épicerie ou de vente de meubles ; ils négligeaient les aspirations également légitimes des acheteurs de draps ou des employés de banque à l'idéal de self-emploi et de la participation équitable du travail aux bénéfices — idéal étrange, dont nous discuterons la théorie et les applications au cours du chapitre suivant. Examinons brièvement, en nous plaçant tour à tour au point de vue de l'économiste et à celui de l'homme d'affaires, en quoi consiste la subtile supériorité des services des soi-disant producteurs sur ceux des agents de distribution.

Ecoutons d'abord l'homme de science :

L'homme ne peut créer aucun objet matériel. Quand on dit qu'il crée des choses matérielles, en réalité, il ne produit que des utilités. Tout ce qu'il peut faire c'est, ou bien de modifier les combinaisons de la matière, de façon à la rendre plus utile (lorsque, par exemple, il transforme un morceau de bois en une table) ou de la mettre à même de devenir plus utile grâce à l'action de la nature (comme lorsqu'il jette des graines là où les forces de la nature les feront éclore à la vie). On dit parfois que les commerçants ne produisent pas ; que, tandis que l'ébéniste produit du mobilier, le marchand de meubles vend simplement ce qui a été produit ; mais cette distinction n'a pas de fondement scientifique. Tous les deux produisent des utilités ; ni l'un ni l'autre ne peuvent faire plus ; le marchand de meubles vend et combine la matière de façon à la rendre plus utile qu'elle n'était précédemment ; le charpentier ne fait pas autre chose. Le marin ou l'employé de chemin de fer qui transportent du charbon à la surface du globe le produisent tout autant que le mineur qui le transporte dans le sous sol. Le poissonnier va chercher le poisson là où il était relativement peu utile ; le pêcheur ne fait rien de plus. Il est vrai que s'il y a plus de marchands que ce n'est nécessaire, il y a du gaspillage. Mais il y aussi du gaspillage si deux hommes sont occupés à labourer un champ quand un seul y suffirait ». (*Marshall. Principes d'Economie politique*, tome 2, chap. 3). »

Ce raisonnement lumineux et les exemples, si bien choisis, qui l'illustrent, dévoilent l'erreur, au point de vue théorique. Voyons maintenant si, au point de vue des affaires, on peut établir une distinction nette entre l'ouvrage du « producteur » et les services du « distributeur ».

La demoiselle qui, dans le salon d'essayage, place un manteau sur les épaules de sa cliente et qui en modifie la disposition, en prenant, çà et là, un pouce d'étoffe avec des épingles, est-elle agent de production ou de distribution ? Et, si elle est agent de distribution, en quoi son travail diffère-t-il de celui du tailleur qui

ajuste un vêtement inachevé ou qui emballe dans un carton un vêtement complètement terminé ? Le jeune homme qui, au comptoir, met le thé dans un sac et le ficelle pour la convenance du consommateur, est-il, dans cette manipulation, producteur ou distributeur ? Et s'il est distributeur, en quoi ses services diffèrent-ils de ceux de la demoiselle qui, dans les établissement de production du Wholesale, empaquette le thé et le café, ou de ceux du Chinois qui recueille les feuilles au séchoir et les enferme dans une caisse pour l'exportation ? Le fermier est évidemment un producteur : mais cesse-t-il de l'être quand il conduit son bétail ou charrie son blé au marché voisin, ou qu'il arrache ses navets des champs pour les porter dans sa grange ? Enfin, le boucher est-il producteur ou distributeur ? et s'il est producteur quand il transforme l'animal vivant en nourriture brute, qu'est-il lorsqu'il coupe une livre de viande et la livre au client ? En fait, cette distinction, qui ne repose sur aucune différence réelle, a jeté les statisticiens officiels du mouvement coopératif dans des contradictions lamentables.

C'est ainsi, qu'en s'appuyant exactement sur les mêmes chiffres, M. J. C. Gray, secrétaire de l'Union Coopérative, prétend que la production des magasins coopératifs monte annuellement à 1,000,000 livres sterling, tandis que M. Benjamin Jones, un éminent fonctionnaire de la Wholesale, dans une étude très soignée de la production coopérative, l'évalue à 3,000,000 de livres sterling. Cette contradiction tient à ce que l'un fait rentrer la boucherie, la boulangerie et la manufacture des autres denrées domestiques dans la distribution des marchandises, tandis que le second considère ces mêmes opé-

rations comme productives. En résumé, le raisonnement de l'homme de science se trouve confirmé par l'expérience de l'homme d'affaires.

Le lecteur comprendra maintenant la valeur scientifique et la force pratique du refus très net, opposé par les propriétaires de la Wholesale aux propositions qui ont été faites de traiter différemment les ouvriers des l'ateliers et les employés des magasins. Je ne prétends pas dire ici que l'idée du self-emploi et de la participation aux bénéfices, idéal que nous n'avons pas encore analysé, soit indigne de notre adhésion et incapable de réalisation pratique. Il me suffit, pour l'instant, d'affirmer que s'il est moralement juste et économiquement utile que les travailleurs occupés dans une entreprise contrôlent la direction, empochent les bénéfices et supportent les pertes, on ne doit pas limiter à l'atelier l'application de ce principe ; on doit l'introduire dans les établissements distributifs des Wholesales et transformer ces institutions fédérales, démocratie ouverte de 800,000 âmes, en la propriété privée de Messieurs Mitchell, Bailey, Jones, et des autres fonctionnaires et employés des deux sociétés.

Si on revise la constitution de la cordonnerie de Leicester pour en faire une association de producteurs, jouissant de la même autonomie que la « Leicester Boot Manufacturing Society » (application la plus parfaite de l'idéal individualiste) il n'y a pas de raison pour ne pas reconstituer le magasin de Leeds sur le type d'une association de garçons de magasin. En un mot, il faut, pour être logique, déraciner et détruire l'œuvre spéciale des Pionniers de Rochdale, la base démocratique du mouvement actuel ; il faut retirer à un million de membres

consommateurs le droit au self-gouvernement représentatif pour accorder à un millier de vendeurs et d'employés le privilège de combattre pour leurs intérêts égoïstes et corporatifs, au lieu de remplir le *rôle* non moins honorable de « serviteurs de la communauté ».

Malgré leur adhésion persévérante à l'organisation démocratique et leur refus obstiné de traiter différement leurs différentes catégories d'employés, les bureaux directoriaux des deux Wholesales ont expérimenté, comme méthode de rémunération, un système de boni. Dans la fédération anglaise, un système de boni fut institué en 1874, mais les résultats en furent si peu satisfaisants qu'à la réunion trimestrielle de juin 1876, le rapport du comité déclarait qu'il s'avouait incapable de trouver un meilleur système de boni, et que celui, en exercice, n'ayant pas donné les résultats qu'on espérait, le comité conseillait à l'assemblée d'y mettre fin ». Cette proposition fut votée à la majorité de 150 voix contre 73.

Les coopérateurs écossais ont été plus tenaces. Le boni au travail a été, depuis 1870, la règle dans tous leurs départements, mais la méthode de le distribuer a varié de temps à autre.

A une réunion des actionnaires, spécialement convoquée en mai 1889 pour examiner la question du « boni aux salaire », M. Maxwell, le distingué président de la Wholesale écossaise, partisan convaincu du principe de la participation aux bénéfices, s'exprimait ainsi : « On a toujours admis deux considérations en « faveur d'un boni aux salaires. D'abord, il provoque les « sympathies des travailleurs et les intéresse à leur « travail ; ensuite, il fournit, en dehors des salaires, un

« fonds pour les secours de vieillesse, d'invalidité et de « maladie. Je trouve ces espérances raisonnables ; et, « puisque nous donnons un boni aux salaires, ces ré- « sultats désirés auraient du être atteints : or, quelle a « été, à ce point de vue, l'œuvre de notre bureau, et « de ceux qui l'ont précédé ? Nous avons tous senti « que nous dévions peu à peu de l'idée première.... « Les boni ont été dispersés, sans avoir fait, que « je sache, pour un penny de bien aux ouvriers qui « les touchaient, ni à la société qui les distribuait. « Sur 800 ouvriers, employés dans les ateliers de « production, cinq seulement sont propriétaires d'une « part de capital, et encore trois d'entre eux sont des « jeunes filles ».

M. Maxwell proposait à l'assemblée de capitaliser les boni, mais sa proposition ne fut pas acceptée. On peut donc considérer son discours de 1889 comme une appréciation exacte du système de boni, actuellement pratiqué par la Wholesale écossaise. Les froissements entre les deux Wholesales et les *Trade Unions*, n'ont d'ailleurs pas été amoindris par le paiement d'un boni au travail. Pour citer encore M. Maxwell : la Whole- « sale écossaise a payé constamment un boni au travail « et elle a éprouvé autant de difficultés à établir des « ateliers coopératifs que n'importe quels coopérateurs « d'Angleterre ». Nous verrons bientôt que les leaders trade unionistes ont raison de se refuser à considérer le boni comme une part des salaires, et qu'ils sont bien inspirés dans leur défiance de la participation aux bénéfices, considérée comme mode de rémunération.

Il faut d'ailleurs observer que l'insuccès des expériences de paiement de bonis par les deux Wholesales

ne saurait être compté comme un échec de l'idéal individualiste de la production coopérative. Les leaders de cette école ont toujours indissolublement associé la participation de l'ouvrier manuel aux bénéfices et sa participation aux responsabilités comme aux avantages de la direction ; ils ont toujours entendu que les travailleurs supportassent les pertes de même qu'ils participeraient aux profits de l'entreprise. Au contraire, les deux Wholesales n'ont jamais accepté cette conception et n'ont jamais songé à faire participer leurs ouvriers aux pertes, fréquemment subies par leurs divers services.

Le lecteur comprendra qu'avant de pouvoir comparer la valeur relative de l'idéal moral et des résultats pratiques des écoles fédéraliste et individualiste de la coopération, il soit nécessaire de revenir sur nos pas et d'examiner l'histoire des associations, disparues ou existantes, de producteurs, c'est-à-dire des sociétés formées dans le moule individualiste. Les sociétés coopératives de ce genre font d'ailleurs partie de l'Union Coopérative. Une idée nette de leur histoire et de leur constitution est essentielle pour l'étude de la naissance, des progrès et de la situation actuelle de la grande ligue, politique et propagandiste, justement appelée par Lord Roseberry : « Un Etat dans l'Etat ». Car, dans la formation de cet Etat, les associations de producteurs ont apporté une province remarquable — province aride et peu populeuse, il est vrai, mais qui a su néanmoins attirer à sa défense les services des meilleurs écrivains et des orateurs les plus éloquents du mouvement coopératif, sans parler de l'attention désintéressée d'admirateurs platoniques de tous les points du pays et de toutes les parties du monde.

CHAPITRE V.

L'Association de Producteurs.

1e Partie : Historique.

Je ne m'occuperai pas, dans cette courte étude de l'Ecole individualiste de la Coopération, des formes rudimentaires de la société coopérative de production qui, d'après le professeur Marshall, se retrouvent à toutes les époques, chez toutes les races et dans tous les lieux. Aux temps actuels et en Angleterre, cette coopération informe de groupes de travailleurs, divisant par parts égales ou dans des proportions déterminées les bénéfices du travail commun, subsiste encore dans les industries primitives des carrières et de la pêche. Elle réapparait, sous une nouvelle forme, et sur une plus large échelle, dans le régime contractuel de l'industrie moderne — chez les mineurs, les métallurgistes, les mécaniciens et les dockers les plus « qualifiés ».

Dans ce régime, l'exécution d'une certaine opération industrielle est confiée par l'employeur ou par le client à un groupe de travailleurs au lieu de l'être à un entrepreneur ou à un ouvrier : ainsi les travailleurs deviennent leurs propres employeurs et conservent pour eux la part des bénéfices généralement consacrée aux directeurs. Mais ce système coopératif du contrat de travail (système qui, je le crois, est surtout répandu en Russie) n'est évidemment qu'une variété du travail aux pièces et n'a aucun rapport avec la théorie individualiste de la coopération, considérée comme la solution du problème moderne du capital et du travail.

En somme, les Coopérateurs Individualistes patronnent la substitution, dans chaque usine ou atelier, d'une « fraternité de travailleurs », contrôlant l'organisation et gardant les bénéfices de leur propre travail, au type moderne de l'entrepreneur capitaliste qui achète du travail, comme il achète ses machines, au meilleur marché possible, manipule et coordonne les activités mécaniques et humaines et réclame, comme conséquence de cette organisation, le « produit net ». Pour qu'il n'y ait pas de malentendu sur l'idéal individualiste, je citerai les paroles éloquentes de l'un des premiers socialistes chrétiens, l'apôtre le plus énergique du Credo Individualiste, le secrétaire bien connu de l'Union Coopérative, N. Vansittart Neale :

> Au point de vue théorique, l'idée que nous avons voulu répandre était celle de travailleurs frères, d'une œuvre accomplie par une fraternité d'hommes associés en vue de leur intérêt commun — conception qui écartait, comme incompatible avec la véritable forme de société, toute pensée de concurrence des uns avec les autres et qui, sans prêcher formellement le communisme, tendait à constituer des établissements industriels, animés de sentiments communistes et qui se proposeraient, tout en payant des salaires normaux et un intérêt calculé au taux que j'ai indiqué, de consacrer les bénéfices de l'entreprise à des œuvres profitables aux intérêts communs du groupe dont le travail produirait ces bénéfices.

A la différence du système démocratique de la coopération qui jaillit de l'idéal owénite, la théorie indi-

vidualiste était d'importation étrangère. Dans les années critiques de 1847-48-49, à cette époque terrible, remarquable par la crise commerciale, les mauvaises récoltes, les disettes de pommes de terre et l'agitation chartiste, un petit groupe d'étudiants et de prêtres éminents s'unirent, sous le nom de socialistes chrétiens, pour rechercher un moyen de rédemption sociale. Ils s'assemblaient tous les soirs chez leur leader F. D. Maurice et y discutaient tous les systèmes imaginables de réforme politique, industrielle et religieuse. Dans l'été de 1849, (nous dit le biographe de Maurice), « M. Ludlow fit un voyage à Paris et revint enthou- « siasmé du magnifique mouvement des associations « ouvrières qui luttaient contre des maux semblables à « ceux que nous avons à combattre ». « J'étais convaincu, « écrit plus tard M. Hughes, et depuis lors je n'ai pas « changé d'opinion à ce sujet, que nous avions trouvé « la solution de la grande question ouvrière ; mais je « croyais aussi que nous n'avions qu'à l'annoncer et « à fonder une on deux associations pour convertir « toute l'Angleterre à nos idées et entrer, du premier « coup, dans le « règne millenaire », tant la chose me « paraissait claire à moi-même » (1).

Les associations françaises qui excitèrent l'admiration de M. Ludlow et qui servirent de modèle à la « Société socialiste chrétienne pour promouvoir les Associations Ouvrières », étaient nées des enseignements de Buchez, le père de la coopération française. Il n'est donc pas

(1) Voir « *Socialisme français et allemand* », par R. T. Ely, p. 251.

inutile de remonter à la source de cette conception sociétaire (1).

Dans une série d'articles publiés dans le *Journal des Sciences sociales* (1831) sous le titre de « Méthode d'améliorer la situation des travailleurs urbains », Buchez expose les conditions et les principes de son projet. Il commence par en limiter l'application aux artisans « dont l'habilité constituait le capital et qui employaient des outils, non des machines ». Buchez, qui était littérateur et Parisien, ne pensait qu'aux artisans des métiers d'art, et banissait de ses préoccupations le « fait nouveau » de l'ère naissante du machinisme. Il ignorait totalement le problème avec lequel Robert Owen fut aux prises, qu'il résolut avec succès comme industriel, et qu'il exposa avec tant de maîtrise dans ses écrits : — l'œuvre à demi accomplie de la révolution industrielle, la destruction de la production individuelle, caractérisée par le paysan, propriétaire et l'artisan qualifié (2), et la création, à sa place, d'un système industriel, qui nécessitait une armée disciplinée et supérieurement organisée de travailleurs, de différents grades et de capacités variées, tous également subordonnés à un immense mécanisme usinier qui représentait lui-même le travail d'autres groupes ou

(1) Pour l'histoire des Associations françaises établies de 1834 à 1848, voir Hubert Valleroux : « Les Associations Coopératives ».

[Voir également : « Les Associations ouvrières de production en France », publication de l'Office du travail (1897) — et les articles d'Hector Denis dans la « Revue de la Société Nouvelle » (1886) : « Etude morphologique sur la Coopération parisienne »]. (*Note du traducteur.*)

(2) Voir chapitre I.

d'autres générations de travailleurs ! J'invite le lecteur à remarquer les limites volontairement assignées par le philosophe français à sa propre tâche. Sinon, il serait tenté de reprocher à Buchez de n'avoir pas su vaincre des obstacles et combattre des difficultés, inaperçus de lui, et qui n'avaient, d'ailleurs, pas atteint leur plein développement dans l'état retardataire de l'industrie française.

Buchez conseillait aux artisans qualifiés de certains métiers de s'associer et de former des fraternités industrielles, chaque groupe de compagnons élisant un des siens comme directeur du travail commun et comme représentant officiel de la société vis-à-vis du public. Tous les bénéfices de l'entreprise, (après paiement d'un salaire au tarif normal), devaient être divisés en deux parts égales, l'une destinée à être capitalisée comme réserve inaliénable, l'autre à être distribuée au prorata du travail fourni par chaque membre, ou à constituer un fonds spécial pour l'assistance et l'éducation des femmes, des veuves et des enfants.

L'idée fondamentale de Buchez était donc l'élimination de l'entrepreneur. Il essaya de réaliser dans l'industrie la triple formule de « fraternité, liberté, égalité » — solidarité dans le travail, liberté d'élire et de déposer les directeurs du travail, égalité absolue de droits parmi les associés. Aussi demandait-il instamment qu'aucun individu ne travaillât plus d'une année pour la société sans en devenir membre et que le capital de l'entreprise appartînt également à tous les associés et ne pût être ni partagé ni retiré. Il croyait, par là, ouvrir l'association à tous les membres de la profession et lui assurer une existence continue, malgré les apostasies

individuelles. Trois années de propagande vigoureuse furent récompensées par la constitution d'une association de bijoutiers, conforme à son idéal ; au cours des années suivantes, des associations formées par d'autres catégories d'artisans qualifiés, surgirent en succession rapide. Mais je n'ai pas à retracer l'histoire du succès extraordinaire et de la chute finale des sociétés coopératives françaises, ni celle de leur résurrection quelque vingt ans plus tard et de leur dégénérescence actuelle(1). C'est l'imitation et l'adaptation anglaise de cette idée française de réforme industrielle que j'ai à décrire.

L'histoire du mouvement socialiste chrétien est bien connue ; Benjamin Jones l'a remarqué avec raison, « le grand talent littéraire des socialistes chrétiens a donné une célébrité extraordinaire à l'œuvre qu'ils tentèrent » La publication du rapport émouvant de Mayhew sur le « travail et la misère à Londres », donna un stimulant nouveau à leur zèle, et, dans l'automne de 1849, J. M. Ludlow, Maurice Kingsley, Neale, Hughes, le réfugié français Le Chevalier, et d'autres, constituèrent la « Société pour promouvoir les associations ouvrières ». Il est à remarquer, et c'est là un fait tout naturel, que les disciples anglais de Buchez expérimentèrent leur théorie dans des industries non encore transformées par l'usage des machines.

---

(1) Mme Webb écrivait ces lignes en 1889. Depuis lors il y a eu un nouvel élan des associations de producteurs (Voir : Office du travail, *Op. citato*).

Quelle sera l'issue de ce mouvement qui comporte déjà, à côté de créations artificielles et d'efforts héroïques, bien des déviations et des échecs ? (*Note du traducteur*).

Sur douze associations fondées par les socialistes chrétiens, trois étaient des associations de tailleurs, trois de cordonniers, deux d'ouvriers du bâtiment, et les quatre autres de fabricants de pianos, d'imprimeurs, de forgerons et de boulangers. Les sociétés du sud de l'Angleterre, fondées à leur image, étaient recrutées dans des métiers semblables. Ces associations se modelèrent, au début, sur le type français. Elles furent investies d'une autonomie complète dans la direction. Mais les fondateurs constatèrent bientôt que le démon des discordes intestines et des rivalités externes désolait la nouvelle fraternité industrielle. F. D. Maurice, dans une lettre qu'il écrivait à J. M. Ludlow (1830) rapporte mélancoliquement les paroles de l'un des fondateurs les plus actifs du mouvement, qui disait « que les associations « étaient exclusivement animées par des sentiments « mercantiles et par l'esprit de la concurrence; qu'elles « tendaient simplement à établir une concurrence, plus « profitable pour les associés que dans l'industrie « actuelle ; et qu'elles produiraient des résultats plus « détestables que la concurrence présente, à moins « d'être dirigées par un Bureau central qui leur impo- « serait ou du moins leur proposerait une organisation « solide et scientifique ». On constitua un Bureau central, composé d'un gérant et d'un délégué de chaque association, et qui fut chargé de régler, d'accord avec le Conseil des Fondateurs, les relations mutuelles des associations. En même temps, les sociétés les plus indociles furent privées de toute autonomie et soumises à des gérants choisis par les Fondateurs.

Après trois ou quatre années d'un dévouement inlassable, les socialistes chrétiens durent renoncer à leur

tâche. Dans le premier et dernier rapport de la « Société pour promouvoir les associations ouvrières », publié en 1852, ils racontent leur tentative et indiquent quelques causes de leur échec :

Dans les neuf premiers mois de notre vie sociale, nous érigeâmes trois groupes de cordonniers en associations ; nous fournimes deux d'entre elles de tout leur capital, et la troisième de tout son capital à l'exception de cinq livres sterling. Les associés n'avaient fait l'objet d'aucun choix; nous les avions acceptés tels qu'ils se présentaient. Nous leur avions conféré une autonomie absolue, en nous réservant seulement, tant que le capital ne serait pas remboursé, certains droits d'intervention, en cas de discordes ou de mauvaise administration Six mois ne s'étaient pas écoulés que ces associations étaient en proie aux divisions et avaient chassé les gérants primitits ; l'une d'elles, les « Bottiers de l'Extrême-Ouest », fut dissoute avant neuf mois d'existence. Les deux autres résistèrent jusqu'au commencement de l'année (1852), sans faire de bénéfices et au milieu de querelles constantes. D'un commun accord, le Conseil et le Bureau Central décidèrent de fusionner les deux sociétés et d'exclure quelques-uns des plus mauvais membres ; mais les affaires continuèrent à mal tourner et en mars dernier, nous avons dû, à la suite d'un nouvel éclat et en présence d'une insolvabilité menaçante, enlever toute autonomie aux associés et ne leur laisser que le droit d'en appeler à notre société, en cas de tyrannie du gérant.... Lorsque les associations prospèrent, le grand danger pour elles et pour ceux qui y ont des intérêts, c'est l'égoïsme. Les membres trouvent leur situation bien meilleure que lorsqu'ils étaient salariés, et redoutent de la compromettre en acceptant de nouveaux associés. Ils inclinent à édicter des règles rigoureuses contre l'admission de nouveaux membres et à leur réclamer le versement d'une somme proportionnée au capital que la société a gagné, et telle que peu de travailleurs, même les plus habiles, aient pu l'économiser, sur leurs salaires actuels. Il en résultera que beaucoup de petites associations se formeront au lieu de quelques grandes, à moins que les travailleurs ne regardent plus loin et n'adoptent une conception plus haute et plus chrétienne de leur tâche. Ces petites associations se concurrenceront et se ruineront mutuellement.

En quelques années, toutes les associations de producteurs de Londres et du sud de l'Angleterre, fondées ou appuyées par les socialistes chrétiens, s'étaient dissoutes sans laisser de traces ou bien avaient dégénéré en entreprises lucratives de petits patrons.

La création d'une vingtaine d'associations, dans la Métropole et le Sud, n'épuisa d'ailleurs pas toute l'activité des socialistes chrétiens. Ils rendirent un service considérable aux coopérateurs du Nord (comme nous le verrons bientôt) en attirant l'attention du Parlement sur une série de bills relatifs au statut légal des sociétés coopératives et à l'extension de leur sphère d'action. D'autre part, l'échec de plusieurs grandes grèves prépara les voies à l'adoption de leurs idées. Le conseil général de la « Société réunie des Mécaniciens », découragé par l'échec de la grève de 1851, décida « que la résistance hostile du travail au capital n'est guère de nature à améliorer les conditions des travailleurs » et émit l'avis « qu'à l'avenir tous les efforts fussent dirigés à réaliser, comme étant la meilleure façon de réglementer utilement les conditions du travail, le système du self-emploi dans des ateliers sociétaires ».

Le projet grandiose des Ateliers mécaniques d'Atlas et de Windsor, l'ouverture de divers ateliers plus modestes par les mécaniciens et les métallurgistes de la capitale et des provinces, attestèrent que cette résolution n'avait pas un caractère purement théorique. D'autres industries suivirent cet exemple. Les grèves des travailleurs de peluches, à Banbury, des tisseurs de soie et de velours à Bethnal Green, des tisseurs de coton à Pendleton et Padiham furent toutes suivies de tentatives coopératives ; des associations de

tailleurs, de chapeliers, de cordonniers, se formèrent également dans beaucoup de grandes villes. Ces associations ouvrières étaient toutes constituées sur la formule socialiste chrétienne. Elles échouèrent d'ailleurs, comme les autres avaient échoué, sans laisser, pour la plupart, de récit ou d'explication de leur chute.

Cependant, au cours de l'automne et de l'hiver de 1850-51, les plus énergiques propagandistes, notamment MM. Ludlow, Hughes et Neale, renforcés par un vigoureux orateur et missionnaire, owenite bien connu, M. Lloyd Jones, avaient entrepris une campagne au cœur même des districts coopérateurs du Lancashire et du Yorkshire. Par leur dévouement manifeste et désintéressé à la cause coopérative, par la foi ardente dont ils étaient animés, par leurs qualités littéraires et oratoires, cette petite troupe d'hommes enthousiastes acquit une influence considérable sur le développement immédiat du mouvement coopératif. Déjà les coopératives de Lancashire avaient dépassé le stade initial du « Magasin » et abordaient la phase de l' « Atelier ». Les coopérateurs du Lancashire développèrent-ils spontanément l'idéal individualiste du self-emploi ou bien l'empruntèrent-ils aux socialistes chrétiens, c'est là une question plus délicate qu'importante. Les faits sont d'ailleurs favorables à la deuxième hypothèse.

Le moulin de Rochdale fut établi en 1850, sur la base démocratique; l'usine de Bacup et de Wardle, ouverte la même année, divisa, au début, les profits proportionnellement au capital, et n'accordait aux travailleurs d'autre part que celle qu'ils pouvaient avoir comme actionnaires. Quoiqu'il en soit, la constitution première des cotonneries de Mitchel Hey, de Pendleton, de

Padiham et d'autres encore, prouve que les coopérateurs et les trade-unionistes du Lancashire acceptèrent pour un temps la théorie individualiste de la production coopérative. Grâce à leur capacité commerciale et à leur intégrité opiniâtre, ces gens énergiques du Nord réussirent dans la Fabrique comme ils avaient réussi dans le Magasin. Mais le succès commercial fut plus funeste à la foi individualiste que ne l'avaient été les échecs ; le corps resta vigoureux, mais l'âme s'exhala !

Les cotonneries, dites coopératives, abondent au Lancashire ; les héritiers directs des tentatives coopératives, les Working Class Limiteds (1), empiètent rapidement sur le domaine de l'entreprise privée dans certaines régions de l'industrie cotonnière. Mais les directeurs et les gérants de cette coopération par actions — ainsi que les fonctionnaires des trade-unions qui, eux, se placent au point de vue ouvrier (2) — sont les adversaires, les plus redoutables, parce que les plus conscients, des principes de la participation aux bénéfices et du self-emploi.

Il est intéressant de jeter un coup-d'œil sur l'évolution dégressive de la théorie française à la pratique lancashirienne et d'examiner rapidement le

(1) Le terme de « *Working Class limiteds* » (associations de la classe ouvrière, à responsabilité limitée) désigne les compagnies industrielles par actions de 1 à 10 livres sterling. Le mode de votation, dans ces sociétés, est généralement démocratique, c'est-à dire que chaque associé à un suffrage. Un grand nombre, et peut-être la plupart de ces sociétés, ont été créées par des ouvriers. De là leur nom. Les travailleurs possèdent-ils encore une proportion de parts aussi élevée qu'au début : c'est là un point discuté.

(2) Voir la fin du chapitre, pp. 162 et s.

régime industriel actuel qui résulte de l'adaptation lancashirienne de la théorie individualiste.

Voyons d'abord les échecs. (Je renvoie, pour de plus amples détails, le lecteur aux articles si documentés de Benjamin Jones, dans les *Cooperative News*, articles dans lesquels il indique, en donnant les références, toutes les mentions des sociétés de production faites, par les publications socialistes chrétiennes ou autres, et auxquels j'emprunte librement). Les compagnies coopératives de Padiham et de Pendleton furent créées, possédées et gouvernées par les travailleurs, hommes et femmes, qui étaient occupés dans ces usines. L'établissement de Padiham fut l'objet d'une mention spéciale de la part de M. Ludlow : « Tous les associés (à une « ou deux exceptions près) ou des membres de leurs « familles travaillent à la fabrique, dit-il.... C'est un « des produits les plus remarquables de l'énergie et de « l'abnégation des ouvriers du Lancashire ». L'histoire de ces associations s'arrête ici, et, comme d'autres associations de productions, elles auraient sombré dans l'oubli si elles n'avaient accidentellement fait l'objet des recherches d'un célèbre économiste. Dans son rapport sur la grève des tisserands de Padiham, en 1859, le professeur Jevons mentionne deux entreprises coopératives et examine les causes de leur échec :

Quelques années avant la grève, on avait fondé deux entreprises coopératives dont aucune n'a obtenu le succès réservé à certains établissements, tels que celui de Rochdale.

Il ajoute ces remarques importantes :

Pareilles entreprises ne peuvent réussir que si les fonctions des gérants et des ouvriers sont nettement séparées et si les actionnaires travaillant comme ouvriers sont disposés à obéir à un gérant qui est

leur employé. Les hommes de Rochdale ont su vaincre cette difficulté mais à Padiham elle a, combinée avec d'autres circonstances, abouti à un échec complet des deux usines coopératives.

L'usine de Pendleton, si nous en croyons le Dr Watts, échoua pour des causes analogues, c'est-à-dire, par suite des conflits nés entre les ouvriers et les actionnaires non-travailleurs.

Nous avons d'autres documents. Un observateur impartial, Sir James Kay Shuttleworth, décrivant en 1863 la naissance des Working-Class Limiteds, et commentant la chute de l'une d'elles, élevée sur sa propriété, exprime ainsi les craintes qu'il éprouve pour leur avenir :

Il y avait une tendance à pousser le principe coopératif jusqu'à un degré suffisant pour permettre aux coopérateurs d'employer les membres de leurs familles dans les usines. Il en résulta qu'au lieu de cette discipline rigoureuse du travail et de cette surveillance attentive du fonctionnement des machines, si nécessaires dans l'industrie cotonnière (car la discipline d'un régiment est moins stricte que celle d'une fabrique de coton) les ouvriers portaient, aux assemblées trimestrielles, les accusations les plus téméraires contre les surveillants ; le surveillant qui avait osé congédier un travailleur qui était actionnaire courait grand risque d'être révoqué à la prochaine assemblée trimestrielle ; et l'infortuné gérant qui n'avait pas su se faire obéir des surveillants et des travailleurs sous ses ordres, ne tardait pas non plus à être renvoyé. L'auteur doit avouer qu'il n'a aucune confiance dans l'application de la coopération ou d'un régime semblable aux manufactures du Lancashire.

Les Pionniers de Rochdale furent prudents dans l'application de la thèse individualiste à leurs établissements manufacturiers. L'usine de Mitchel Hey fut fondée en 1854, mais comme nous le dit M. Holyoake, « la liste de souscription fut ouverte à toute la ville », de sorte que les actionnaires non-travailleurs eurent,

dès le début, toute l'autorité. D'autre part, les fondateurs témoignèrent leur fidélité aux principes par l'enregistrement de leur société conformément aux dispositions de l'*Industrial and Provident Society's Act*, et par l'adoption de la « participation aux bénéfices ». Mais, dès 1862, les actionnaires abolirent la « bonté au travail » par 277 voix contre 162. A la différence de leurs contemporains de Padiham et de Pendleton, les ouvriers de Rochdale réussirent. « Presque tous les *anti-bontéistes* », (écrit William Cooper, qui déplore d'ailleurs cette résolution), « ne sont entrés dans l'asso-« ciation que lorsqu'elle était devenue un établissement « prospère et rémunérateur ». « Ce fut le succès de la « société (écrit Abraham Greenwood) qui lui attira « l'adhésion de gens qui n'avaient d'autre préoccu-« pation que celle de l'éternel « *divi* » (dividende).

Une transformation semblable s'accomplit au Sun Mill (fabrique de Soleil) d'Oldham, créé par des coopérateurs enthousiastes, membres du Magasin d'Oldham, pour permettre aux travailleurs de devenir leurs propres patrons. Ici les ouvriers possédaient une grande partie des actions, et, une résolution adoptée au début avait décidé que les actionnaires et les membres de leurs familles seraient engagés de préférence aux autres travailleurs.

Le Sun Mill a su maintenir sa réputation commerciale, mais j'ai appris que bien peu de ses employés sont maintenant actionnaires. La participation des principaux employés aux bénéfices, inaugurée en 1869, fut abolie dès 1875 ; les actionnaires prétendirent, en effet, qu'elle « ne réalisait pas le but qu'on lui avait assigné », c'est-à-dire, une augmentation d'intensité et

de qualité dans le travail. M. Marcroft, historien du Sun Mill, nous dit aussi que les bénéficiaires du « boni » avaient subi, du fait de son établissement, une forte réduction dans leurs salaires, et, qu'avec sa suppression, les salaires augmentèrent de 20 %.

Le « Mitchell Hey » et le « Sun Mill » peuvent être pris comme types des manufactures de coton, originairement établies dans l'intérêt de travailleurs. Actuellement, tout système de participation aux bénéfices a été abandonné dans les Working Class Limiteds ; les actionnaires n'y sont nulle part préférés comme employés, et, s'il faut en croire les fonctionnaires trade-unionistes, les travailleurs n'y sont pas mieux traités que dans les entreprises particulières. Benjamin Jones prétend que c'est une opinion courante à Oldham « que « les ouvriers aiment mieux être actionnaires de toute « autre usine que de celle où ils travaillent, parce qu'ils « ont ainsi plus de liberté pour exercer leurs droits « d'actionnaires ». Et cela se comprend, puisqu'aux termes du *Joint Stock Act*, l'actionnaire qui devient employé devient inéligible à la direction.

En 1877, M. William Nuttall (cité par B. Jones) résumait ainsi cette situation :

> Des amis vous diront peut-être qu'il serait préférable que chaque établissement fût la propriété de ceux-là seuls qui y travaillent. Je leur répondrai que l'expérience d'Oldham démontre que les ouvriers préfèrent travailler là où ils peuvent obtenir le salaire le plus élevé et le bien-être le plus considérable, et placer leur capital dans les entreprises qui peuvent leur servir l'intérêt ou le dividende le plus fort, que ce soit celles où ils sont employés ou bien d'autres.

En d'autres termes, les travailleurs préfèrent, lorsque cela est possible, que la séparation entre le capitaliste et les travailleurs soit complète.

Ainsi, que nous considérions les échecs ou les succès de l'industrie cotonnière coopérative du Lancashire, la conclusion est claire : la théorie individualiste a été abandonnée comme impraticable. Le peuple, clairvoyant et probe, du Lancashire, en s'éveillant du rêve de « chacun son propre maître », s'est trouvé pris dans les branches d'un dilemme : le gouvernement par les travailleurs s'est révélé comme une cause redoutable d'échec commercial ; et, le succès commercial a rapidement ruiné cette forme particulière de gouvernement ainsi que l'institution connexe de la participation aux bénéfices, en substituant (avec ou sans le consentement des travailleurs) le capitaliste étranger à l'actionnaire ouvrier.

L'association par actions — sa portée et son domaine — ne rentrent pas dans mon sujet. Les *Working Class Limiteds*, concentrées à Oldham ou éparses dans les vallées du Lancashire, ne sont ni des coopératives de production ni des coopératives de consommation ; elles appartiennent aussi peu à la forme individualiste qu'à la forme démocratique de l'industrie coopérative, mais, si elles sont, comme toutes les compagnies par actions, uniquement organisées pour le profit du capitaliste, ces associations ouvrières ont effectivement contribué, à un point de vue pratique comme à un point de vue théorique, à la démocratisation de l'industrie. On ne saurait trop estimer l'utilité que présentent, pour les organisations professionnelles, les connaissances commerciales et techniques acquises par d'habiles trade-unionistes, comme actionnaires et comme directeurs, ainsi que le secours apporté à l'action des trade-unions par la publication et la critique des profits et pertes de ces

diverses entreprises. L'admirable organisation des fileurs de coton du Lancashire, l'échelle mobile des tarifs d'Oldham grâce à laquelle les perfectionnements ou les accélérations des machines sont également avantageux aux travailleurs et à l'employeur, l'action commune en face des adversaires communs, la reconnaissance réciproque et l'attitude conciliante des organisations ouvrières et patronales, — tous ces résultats bienfaisants sont dus pour une grande part à l'existence des *Working Class Limiteds* et des autres *Limiteds*.

De plus, ces compagnies par actions, créées, gouvernées, et possédées par les travailleurs, ont démontré que la classe ouvrière était mûre pour la gestion et la direction des entreprises industrielles. Elles ont puissamment servi à démasquer l'erreur bourgeoise qui considère les profits comme la rémunération naturelle et inaliénable des cerveaux, sans laquelle, le travailleur intellectuel refuserait, comme ce « cuisinier français, boudeur », de servir la compagnie assemblée. La substitution rapide, dans les filatures de coton, de compagnies par actions aux entreprises individuelles, a été un exemple frappant, parce qu'il a été suffisamment connu, de la dévolution graduelle du contrôle de l'industrie et du commerce de notre pays, des mains de l'entrepreneur faiseur des profits aux mains de fonctionnaires à traitements fixes.

Les *limiteds* du Lancashire ont fait mieux encore : en choisissant des directeurs et des administrateurs dans une classe qui n'a pas un train de vie conventionnel et extravagant, elles ont ramené le salaire du travailleur intellectuel au niveau de ses besoins réels, à la dépense personnelle nécessaire pour assurer l'usage complet et effectif de ses facultés. Les traitements déraisonnables

donnés par des actionnaires à des directeurs, choisis comme eux dans les classes supérieures, les appointements annuels de 2000 à 5000 livres sterling ont été remplacés par des salaires modestes de 200 à 400 livres sterling, sans que la direction y ait rien perdu au point de vue de la capacité comme de l'intégrité.

Mais à cela se bornent les analogies des sociétés par actions et des coopératives démocratiques. La société par actions a supprimé le « faiseur de profits » mais a conservé les « profits ». Sans doute, les renseignements fournis aux secrétaires des trade-unions par la publication des bilans, ont réduit à 5 % le dividende moyen servi au capital. Il n'en est pas moins vrai que les fabriques decoton ont parfois servi un dividende de 60 % au capital-actions; que certaines d'entre elles paient en moyenne un intérêt de 12 à 15 % au capital-obligation; et que de soudaines rafales de gains ou de pertes enrichissent ou appauvrissent ceux qui y travaillent ou qui en détiennent les actions. Ainsi s'expliquent cet esprit avilissant de spéculation systématique, qui règne sur Oldham et sur d'autres villes, et cette prédominance de la Bourse locale qui émousse les moralités et obscurcit les consciences des citoyens du Lancashire. Cet aspect du « profit sur les prix » — ce progrès de « la science « et des arts du gain — non pas des arts qui augmentent « la richesse publique mais de ceux par lesquels quel- « ques individus s'en approprient une part excessive » (comme le dit le professeur Brice), cette forme perfide du jeu constitue le trait le plus sombre de la civilisation Anglo-Américaine et jette une ombre triste sur l'avenir économique et moral de l'ancien continent et du Nouveau-Monde.

Mais revenons à notre sujet. De 1853 à 1865 nous n'entendons guère parler des socialistes chrétiens et de leurs partisans, et nous constatons une accalmie correspondante dans la croissance et la chute spasmodiques des associations de producteurs. L'activité des coopérateurs du Nord fut, à cette époque, complètement occupée par la création des Magasins, des *Working-Class Limiteds* et de la Wholesale du Nord de l'Angleterre. Et, pendant les dernières années de la décade, les énergies des travailleurs du Lancashire furent paralysées et leurs ressources épuisées par la disette de coton de 1867-1868 et ses conséquences immédiates. Quant à leurs frères d'Ecosse, ils en étaient encore aux convulsions de la transformation de la boutique par actions en Magasin populaire, ou bien s'occupaient, avec une lente persévérance, à étendre la démocratie coopérative à l'est et au sud de Glasgow, ou bien encore élevaient des boulangeries fédérales dont celle de Glasgow, avec son chiffre d'affaires annuel de 70,000 livres sterling, est l'exemple le plus remarquable.

Quant à la coopération méridionale et métropolitaine, elle n'était qu'une plante exotique qui se fana rapidement lorsqu'elle cessa d'être nourrie et soutenue par le capital et le contrôle philantropiques. Une seule association s'égara, tel Joseph parmi les Egyptiens, dans la terre non conquise des entreprises privées et déploya le drapeau du self-emploi. Les sculpteurs et doreurs de Red Lion Square (place du Lion Rouge), établis en 1858, occupèrent pendant vingt-cinq ans, dans le mouvement coopératif, la situation qui appartient maintenant aux Hebden-Bridge Fustian Works (ateliers de velours du Pont d'Hebden). — Ils apparurent, dans les

pensées et les discours des individualistes, au milieu du désastre général, comme un succès exceptionnel dont, malgré le proverbe, on se gardait bien de dire qu'il confirmait la règle ! Cette association a été dissoute il y a quelques années, après avoir perdu tout le capital social et en n'accordant à ses obligataires et à ses créanciers qu'un dividende de 2 shillings 6 deniers par livre sterling (7,69 %). La clientèle, les marchandises et le matériel ont été cédés à trois d'entre les ouvriers. Il paraît que, depuis qu'il est une entreprise privée, l'établissement est prospère.

Vers 1865-66 nous assistons à un renouveau d'activité dans le camp individualiste de la coopération. L'application par MM. Briggs, en 1866 d'un système de participation aux bénéfices à leur exploitation minière imprima un vif élan à la théorie de l'association; de 1866 à 1869, onze autres maisons importantes, entre autres celle de MM. Fox et Head, à Middlesborough, et celle de MM. Crossley, à Halifax, suivirent cet exemple. C'est également en 1866 que M. E. O. Greening établit une société industrielle pour la fabrication des grilles de fer, à Manchester. Cette dernière tentative fut spécialement connue grâce à une conférence qui eut lieu au mois de juin 1866 et dans laquelle les principaux théoriciens de la participation aux bénéfices et les fondateurs, passés ou actuels, d'associations, exposèrent à l'envie leurs divers procédés de faire le bonheur de l'humanité. C'est un fait curieux et remarquable qu'alors que les débuts du Magasin de Rochdale et des Wholesales passèrent inaperçus du public, la conférence à laquelle furent discutées les propositions de MM. Briggs et Greening ait provoqué de nombreuses

lettres de félicitations d'hommes politiques célèbres et d'érudits professeurs, suivies d'articles de fonds dans le *Times*, le *Spectator*, le *Morning Star*, et d'autres journaux de province. Cette même année 1866 fut encore marquée par la création des Cobden Mills (fabrique de Cobden) dont MM. Hughes, Neale, Ludlow et Greening étaient fondateurs, et qui furent la tentative la plus fameuse faite par les socialistes chrétiens pour établir la production coopérative sur une base rationnelle. Cette entreprise, après des pertes répétées, fut définitivement aliénée par ses propriétaires en 1890. Les coopérateurs du Yorkshire créèrent la « *Idle Cloth Manufacturing Society* » (société de fabrication de vêtements de luxe); quelques serruriers de Wolverhampton constituèrent en 1864 une association qui fut le « héros du jour » à la conférence du Centre, en 1879, et qui fut dissoute en 1881 ; il y eut enfin l'habituelle moisson des sociétés de tailleurs, de bottiers et de cordonniers, d'ébénistes, et d'autres artisans, ainsi qu'un certain nombre de sociétés parmi les ouvriers du bâtiment et les mécaniciens.

L'effort le plus remarquable pour mettre en pratique la théorie individualiste de la production fut accompli de 1870 à 1874 par les mécaniciens, les métallurgistes et les houilleurs du Northumberland, du Durham, du Yorkshire et de l'Ecosse. L'histoire des *Ouseburn Engine Works* (ateliers mécaniques d'Ouseburn), des *Scottish Iron Works* (ateliers métallurgistes d'Ecosse), des ateliers mécaniques, métallurgistes et de construction d'Oldham, Apsley et Sheffield aboutit uniformément à un désastre ultime. Il paraît que les trade unions perdirent 60,000 livres sterling dans ces entreprises ;

ce fait explique, en grande partie, le dégoût que les grandes unions manifestent actuellement pour les ateliers sociétaires. Dans tous les congrès ultérieurs des trade-unions ou des coopératives, nous avons entendu les secrétaires de ces organisations affirmer qu'il est impossible de placer les fonds d'une trade-union dans un établissement d'où on ne pourrait les retirer à première réquisition ou dans un très bref délai. Il faut louer assurément la sagesse de cette conduite, mais pareille réponse ne résoud pas la question : les trade-unions ont levé, sans difficultés apparente, des contributions extraordinaires et considérables pour secourir les grévistes australiens ou pour alimenter les caisses de chômage destinées à écraser les patrons de Liverpool ; pourquoi donc une contribution extraordinaire serait-elle impossible pour établir un atelier autonome?

Les trade unions ne furent pas seules à porter le poids de ces tentatives malheureuses. Les « Magasins » du nord de l'Angleterre et les deux Wholesales y prirent une leçon onéreuse, dont l' « épicerie », cette « vache à lait » de la coopération, fit sans doute les frais. La jeune Wholesale écossaise faillit même en faire une fin prématurée et compromit gravement son développement par une perte de 10,000 livres sterlings dans les « *Scottish Iron Works* ».

Cependant, la Société Industrielle de MM. Greening ferma ses portes en 1870. La méthode de participation aux bénéfices de MM. Briggs qui avait été annoncée à son de trompe dans tout l'univers, de même que les systèmes moins célèbres de MM. Fox, Head & Co, et d'autres établissements (cités dans le *Cooperator* et dans les *Cooperative News*) furent délaissés avec ou sans

explication de la part des employeurs, mais, dans le cas de MM. Briggs, avec le consentement bruyant des ouvriers. J'éprouve vraiment des scrupules à raconter d'autres échecs ; je crains que les exemples historiques, que je cite, ne soient pris pour une critique malveillante. Pour abréger un long récit, je me borne à dire que, sur les centaines d'associations de producteurs enregistrées conformément au *Joint Stock Act* ou à l'*Industrial and Provident Act*, connues pour avoir eu une existence de fait, avant 1870, trois seulement subsistent : les Sociétés manufacturières d'Eales et de Paisley, respectivement fondées en 1860 et 1862, et la Société d'Imprimerie de Manchester (1869). Passons sur les cadavres de centaines de sociétés, enregistrées depuis 1870 jusqu'à ce jour, et examinons rapidement les sociétés actuellement existantes qui ont été organisées ou qui prétendent l'avoir été dans l'interêt des producteurs.

2e PARTIE : SITUATION ACTUELLE DES ASSOCIATIONS DE PRODUCTEURS (1)

Nous prendrons pour base de nos recherches, la liste des sociétés coopératives de production publiée dans le rapport du Bureau Central, en 1890. Nous éliminerons d'abord de cette liste les services de production des Wholesales, les moulins et les boulangeries franchement organisées dans l'intérêt, non pas des producteurs, mais des consommateurs. Nous rejeterons ensuite, comme indignes de figurer parmi des associations de producteurs, des Sociétés comme celle de

(1) Au moment où l'auteur écrit ces lignes. (*Note du traducteur.*)

Mitchel Hey, enregistrées d'après les clauses de l'*Industrial and Provident Act*, mais qui sont en fait devenues des Sociétés par actions, n'admettant les travailleurs à la participation ni des bénéfices ni de la direction. D'une liste de 106 sociétés, avec un chiffre d'affaires annuelles de 2,308,028 livres sterling, nous tombons ainsi à 74 associations manufacturières et à 5 agricoles avec un chiffre annuel d'affaires de 455,477 livres sterling. Parmi les 74 associations manufacturières, 20 ne sont pas en activité ; elles n'ont pas encore commencé leur exploitation ou l'ont cessé au cours de l'année dernière, ou bien l'ont momentanément arrêtée. Nous n'avons donc qu'un reliquat de 54 associations manufacturières et 5 agricoles.

La variété embarassante des constitutions des sociétés industrielles, qui représentent l'école individualiste de la coopération, déjoue tout effort de description : il faudrait être prêt à analyser la constitution de chaque société séparément. En éliminant avec soin les déviations secondaires, on peut cependant ramener ces assotions à quatre types distincts (1) :

Classe I. — Associations de travailleurs constituées sur le type socialiste chrétien : choissant le comité de gestion parmi leurs propres membres et n'employant que des associés.

Classe II. — Associations de travailleurs, constituée dans des conditions analogues, mais qui ont accepté ou se sont vu imposer un directeur ou des commissaires irrévocables.

(1) Le lecteur trouvera dans chaque classe des sociétés qui auraient pu aussi bien être rangées dans une autre classe. J'ai essayé de classer ces sociétés d'après la prédominance de certains caractères.

Classe III. — Associations de travailleurs autonomes mais employant du travail auxiliaire — en fait, sociétés de *petits patrons*.

Classe IV. — Sociétés dans lesquelles les actionnaires étrangers et les magasins coopératifs fournissent la grande masse du capital mais où les travailleurs sont admis ou contraints à prendre des actions bien qu'ils soient disqualifiés pour faire partie du comité d'administration.

Il n'y a actuellement dans la première classe que huit sociétés, dont quatre sont tout petites et ne font pas 1000 livres sterling d'affaires par an. Le *Nelson self-help Society*, les Cordonniers et Bottiers de Leicester et de Kettering, les Horlogers de Coventry, les Relieurs de Londres et leurs modestes imitateurs méritent cependant une mention honorable, car elles sont les seules associations de producteurs fidèles à l'idéal de la « Fraternité des travailleurs ». Du point de vue auquel elles se placent, ces associations défient toute critique, et il est regrettable que la plupart d'entre elles aient encore à supporter les crises de l'extrême jeunesse. Toutes, sauf deux, ont été fondées dans les cinq dernières années. Leur chiffre d'affaires annuel est de 49,623 livres sterling, leur capital total est de 10,476 livres sterling, et elles emplorent 440 de leurs membres comme ouvriers. Une enquête attentive nous révèle cependant que 5 de ces 8 associations font travailler au domicile de leurs membres, de sorte qu'il est malaisé de dire si ces membres sont ou non des petits patrons.

Dans la deuxième classe nous trouvons quatre sociétés relativement importantes. Les Coopérative Builders (ouvriers du bâtiment) de Brixton appartien-

draient même à la première classe si les fondateurs n'avaient pas inséré dans les statuts une clause en vertu de laquelle trois actionnaires étrangers ont des sièges permanents au Comité d'administration. De plus, les conditions de cens et de stage y sont si élevées que sur 179 membres travailleurs 40 seulement sont électeurs. Dans les fabriques de laine de Woodhouse, près d'Huddersfield, M. Thompson s'est érigé en gérant inamovible (avec le droit de désigner son successeur par testament) ; M. Clapperton, fondateur de la *Scotch Tweed Society* s'est également assuré une situation durable de gérant. La quatrième société de cette classe est une survivante d'un effort malheureux mais énergique fait il y a quelque cinq ans par les tisserands de Burnley (sept associations en tout y compris les vivants et les morts) pour devenir leurs propres employeurs. Quatre de ces sociétés ont échoué : une n'a jamais atteint l'autonomie et est à la discrétion d'un commissionnaire qui a prêté le capital, qui fournit le lin et qui prend à la société tout son bénéfice. De la *Nelson Society* on connaît peu de choses, sauf ses pertes, mais je l'ai rangée dans la première classe, malgré ses infortunes, parce qu'elle a su maintenir la pureté de sa constitution. Quant à la *Burnley Self help Society*, l'aînée du groupe, elle a une histoire typique et accidentée. Dans la première année, elle réalisa de gros bénéfices ; mais, comme nous le dit M. Jones, « si nous « analysons les sept rapports semestriels jusqu'à mars « 1890, il en ressort les résultats suivants : le chiffre « total des ventes est de 130,135 livres sterling ; les « salaires montent à 26,382 livres sterling ; le capital a « touché 668 livres sterling d'intérêt. Les ouvriers ont

« reçu 348 livres sterling à titre de boni et ont payé, « par voie de retenue sur leurs salaires, 815 liv. sterling « pour faire face aux pertes. Les travailleurs ont donc « sorti de leur poche 467 livres sterling, soit 1 3/4 °/o du « total des salaires. Si les actionnaires avaient supporté « toute la perte, ils n'auraient touché qu'un intérêt annuel « de 1 1/2 °/o au lieu des 5 °/o qu'ils ont touché grâce à « la caution des travailleurs ». Dans cette courte période, la société a eu successivement trois gérants : le premier le quitta pour s'établir à son compte ; les deux autres furent renvoyés par les actionnaires ouvriers. Découragée par les échecs et inquiète de ses discordes intestines, la société fit appel à son premier gérant pour lui confier la direction de ses affaires. Ce monsieur y consentit mais exigea une autorité absolue. Un contrat a été récemment passé, aux termes duquel M. Bancroft reçoit de pleins pouvoirs et ne peut être renvoyé avant dix ans. Toute discussion entre le comité et lui est déférée à l'arbitrage souverain de M. Mitchell, de la Wholesale anglaise.

Les sociétés de la troisième catégorie sont malheureusement les plus nombreuses (il y en a vingt-et-une) : elles comprennent presque la moitié du nombre total des associations de producteurs adhérentes à l'Union Coopérative. Je crois qu'on ne saurait porter un jugement trop sévère sur ces associations, considérées dans leur ensemble. La plupart d'entre elles sont des associations de petits patrons qui touchent les profits du travail d'ouvriers non-associés. Il serait désirable pour les sociétés de cette classe, dont les aspirations sont libérales et la conduite loyale, que l'on soumît à un examen attentif la constitution de toutes les associations qui emploient

du travail auxiliaire, le taux des salaires qu'elles paient, l'emploi de leurs bénéfices, avant de les admettre dans l'Union coopérative et de les autoriser à se parer de l'étiquette coopérative vis-à-vis des Wholesales, des Magasins, du Gouvernement et des partisans du mouvement coopératif. Pour donner une idée des association de cette catégorie, je citerai les notes suivantes que j'ai prises sur six sociétés que j'ai personnellement visitées, sans qu'il y ait eu, de ma part, aucun désir de choisir des spécimens peu sympathiques :

N° 1. — Société composée de vingt-sept travailleurs avec un comité de travailleurs. Fait travailler 100 non-membres à domicile. A payé l'an dernier 20 °/o au capital, 20 °/o au fonds de réserve, 3 shillings par livre aux salaires des travailleurs-membres, et 1 sh. par livre aux salaires des travailleurs-auxiliaires. N'applique pas le tarif trade unioniste. Partie de l'ouvrage confiée à des tâcherons sans que la société prenne aucun renseignement sur les conditions dans lesquelles cet ouvrage est exécuté.

N° 2. — A cinq minutes de marche du n° 1. Formée par des travailleurs mécontents du n° 1, à qui on refusait la qualité de membres. Trente associés. Ne peuvent dire combien d'auxiliaires ils emploient. Partie de l'ouvrage confiée à des tâcherons. 5 °/o au capital. Pas de bénéfices.

N° 3. — Mêmes constatations qu'au nos 1 et 2. A payé jusqu'à 30 °/o au capital. Ne paie qu'un demi-dividende aux auxiliaires qui forment la majorité des employés Fait travailler à domicile. S'adresse pour partie à des tâcherons. Le secrétaire déplore que les anciens membres refusent d'en admettre de nouveaux.

N° 4. — Société composée d'une demi-douzaine d'actionnaires dont trois travaillent pour elle : le premier est gérant, le second secrétaire et le troisième est le seul ouvrier bien payé de l'établissement. Emploie trente ouvriers dont une douzaine de gamins gagnant 2 shillings 6 deniers et moins (le jour de ma visite deux de ces enfants n'avaient pas l'âge légal et étaient employés en contravention du *Factory Act.*) Un secrétaire de trade union à qui j'ai communiqué les

salaires payés par cette association, m'a dit qu'ils étaient inférieurs aux salaires normaux. Cette société déclare qu'elle donne 1 shilling 6 deniers par livre de salaire aux travailleurs.

No 5. — Cette société est mieux constituée que les précédentes. Elle paie les salaires au tarif des trade unions. Elle a pour membres 57 individus, 4 sociétés coopératives et trois sections de trade-unions. Sur 25 employés 5 seulement sont membres de la société. Les autres associés préfèrent travailler ailleurs. Cette société, comme deux autres que j'ai visitées, emploie des travailleurs auxiliaires parce que ses propres membres préfèrent travailler dans des entreprises particulières.

No 6 — La constitution de cette société est actuellement irréprochable. Aussi je n'hésite pas à la nommer: Les Cigarettiers Juifs de Londres ont récemment ouvert une section qui emploie des auxiliaires anglais; mais ces auxiliaires peuvent devenir membres et reçoivent en tout cas des salaires au tarif trade-unioniste. Cette association est un cas intéressant de société tendant au type de la Classe II. Il y a un an, elle fut à court d'argent. Quatre individus offrirent le capital nécessaire à condition de faire partie du comité; ils prétendaient que le taux des salaires était exagéré. Le courtier qui fournit la matière première à la société, joue le rôle de président et tient la balance du pouvoir entre les quatre commissaires, représentants des travailleurs, et les quatre qui représentent indirectement le capital. Sous cette constitution ainsi modifiée la société semble destinée à devenir prospère.

Les associations de producteurs de la troisième catégorie montrent malheureusement une vitalité relative: leur âge moyen est de sept ans et quatre mois; leur chiffre total d'affaires monte à 120,054 liv. sterling; leur personnel ouvrier est de 1,240 ouvriers dont seulement 330 associés; le nombre des travailleurs subordonnés, employés par les sous-traitants ou au domicile des membres, n'est évidemment pas compris dans ces chiffres.

Si nous devons flétrir le type ordinaire de la troi-

sième classe (la plus nombreuse) d'associations de producteurs, la « fraternité » de travailleurs qui « exploitent » leurs camarades, nous devons par contre admirer la sincère philantropie qui a généralement inspiré la création et la gestion des sociétés de la quatrième classe. Ces 13 sociétés qui, en fait, sont des sociétés industrielles en nom collectif (*Industrial partnerships*), sont de petites entreprises lorsqu'on les compare aux anciennes firmes ou aux modernes « limiteds »; mais elles dépassent de beaucoup la taille pygméenne des sociétés de 1e et 3e classes. La plupart de ces sociétés ont pour principaux associés les Magasins Coopératifs; d'autres sont possédées et gouvernées par des capitalistes individuels. Les employés ont généralement le droit et parfois l'obligation de devenir actionnaires, mais, dans la plupart des cas, ils ne sont pas éligibles à la direction; il n'y a d'ailleurs aucun exemple actuel d'employé faisant partie du comité d'administration. Dans toutes ces associations, la balance du pouvoir est aux mains des non-travailleurs. L'exemple le plus brillant de cette classe est, sans contredit, la *Hebden Bridge Fustian* (velours) *Society*.

Cette société fut créée en 1868 par un groupe de coupeurs de velours, parmi lesquels l'actuel gérant était l'esprit le plus militant. Bientôt les Magasins coopératifs voisins s'intéressèrent au succès de la société. Jusqu'à une époque récente, le capital eut un droit de priorité de 7 1/2 %; actuellement, l'intérêt est fixé à 5 %. Dès le début, cette société a prospéré, grâce surtout à la fidélité des Magasins et à la capacité et à la probité de son gérant. Les travailleurs (dont les deux tiers sont des femmes) ne peuvent être nommés direc-

teurs et n'ont jamais pris une part effective à l'administration. La part des profits qui va aux travailleurs est, au début, capitalisée : tous les travailleurs deviennent donc nécessairement actionnaires. Il y a cinq ans, des mesures ont été prises pour empêcher les travailleurs de vendre « leur droit d'aînesse » à des capitalistes étrangers et d'introduire ainsi, comme élément prédominant dans la société, l'actionnaire chercheur de profit (fait auquel on attribue la conduite réactionnaire de la Mitchell Hey). En effet, le succès commercial de la société, combiné avec le droit reconnu par les statuts aux actionnaires de réaliser leurs actions au pair, jusqu'à la somme de 100 liv. sterl., donnait aux actions négociables des ouvriers une prime considérable sur le marché financier. Les travailleurs, insouciants de l'avenir de la société, cédaient leurs parts au plus fort acheteur. Aussi ne tarda-t-on pas à insérer dans les statuts une disposition, aux termes de laquelle la part de bénéfices qui accroît aux travailleurs est inscrite à leur actif sous forme de titres remboursables. Ces titres, qui ne peuvent être aliénés mais qui leur sont remboursés au pair, sur leur demande, ne confèrent aucun droit de vote à leurs détenteurs. Les employés qui veulent devenir actionnaires-votants peuvent obtenir des parts cessibles mais s'engagent à les vendre au pair à la société et non à des particuliers.

Les sociétés de cette quatrième classe montrent une grande variété de constitution. Les *Cooperative Sundries*, jeune et modeste association, se distinguent par l'admission des employés à la direction : aucun employé ne siège d'ailleurs actuellement au Bureau. La Société d'Imprimerie d'Edimbourg n'encourage pas ses

employés à devenir actionnaires mais elle paie un boni aux salaires : on peut donc la ranger parmi les établissements qui admettent la participation aux bénéfices ; elle distribue 14 % au capital et 1 shilling 4 deniers par livre sterling aux salaires. En se reportant au Rapport du Bureau Central, on constate que les associations de production qui ont réussi, paient un intérêt très élevé au capital. Cette classe d'associations est celle qui montre la plus grande vitalité ; leur âge moyen est de treize ans. Le chiffre annuel des ventes est de 179,499 liv. sterl,; le capital total est de 98,233 liv. sterl. D'après les renseignements que j'ai pu recueillir ces sociétés emploient 1274 employés dont 455 associés.

Cinq associations échappent à toute classification. Ce sont : les Décorateurs d'Oxford; les Bonnetiers d'Hinckley; les Bonnetiers de Sheepshed; la « *Bozeat Manufacturing* » et la « *London Productive* ». Je n'ai pu obtenir de renseignements que sur la dernière. Elle diffère des associations de la quatrième classe car trois employés font partie du comité; et, bien qu'elle emploie des auxiliaires, on ne peut la considérer comme une association de petits patrons puisqu'elle a été créée par des capitalistes étrangers dans l'intérêt des travailleurs « et pour leur permettre de devenir actionnaires ».

Quant aux cinq associations agricoles, deux d'entre elles sont de coûteuses entreprises philanthropiques qui ont déjà dévoré quelques milliers de francs. La Scottish Farming Association est toute récente. Parmi les quatre autres associations agricoles, la Société d'Assington, seule, laisse aux ouvriers une part effective dans la direction.

Cet examen rapide de toutes les formes actuelles d'entreprises coopératives qui représentent, le plus souvent dans une mesure faible et lointaine, les aspirations des socialistes chrétiens, révèlent un fait de première importance. L'idéal proclamé par les Socialistes chrétiens, partiellement adopté par les Pionniers de Rochdale, et inlassablement proposé par les coopérateurs de l'école individualiste à l'attention des Magasins et des Wholesales — cette vision magnifique d'une *fraternité de travailleurs*, d'un atelier coopératif autonome, dans lequel (comme le dit le juge Hughes) « le gérant et le comité doivent être élus par les associés et parmi les associés », s'évanouit en un insaisissable fantôme industriel qui, à la différence des corps réels, devient de moins en moins visible à mesure qu'on lui applique un verre de plus en plus grossissant.

Lorsqu'on examine attentivement ces 54 sociétés, on remarque que plus d'un tiers du chiffre total de leurs affaires est fait par des établissements qui ne sont que des entreprises capitalistes ayant adopté un système de participation des bénéfices. Il est vrai qu'une faible minorité force ou encourage les employés à devenir actionnaires. Mais, dans tous les cas sans exception, ce sont des actionnaires non travailleurs qui détiennent la balance du pouvoir. De plus, la minorité d'actionnaires-ouvriers est frappée d'inéligibilité au Comité de direction. Et comment admettre raisonnablement qu'une catégorie d'actionnaires soit dépouillée de ses droits normaux, sinon pour affranchir les gérants et les surveillants de tout contrôle effectif de la part des travailleurs, pour déposséder définitivement ces travailleurs des fonctions souveraines de directeurs de leur propre travail, et les réduire au rôle secondaire de simples électeurs. En réalité les travailleurs des « *Hebden Bridge Fustian Works,* » de l'Imprimerie de Manchester et de la Bonnetterie de Leicester, les trois champions et modèles des associations de production, sont, pour ce qui concerne le contrôle de l'établissement où ils travaillent, dans une situation identique à celle des tailleurs, des cordonniers, des ouvriers du bâtiment du Magasin de Leeds; ils ne sont même pas mieux traités, à ce point de vue, que les facteurs d'un chemin de fer capitaliste ou les fileurs d'une « *Limited* » d'Oldham : car ces facteurs ou ces fileurs peuvent acquérir individuellement ou par leur trade-union des actions dans ces entreprises, et participer ainsi au contrôle du chemin de fer ou de la Cotonnerie.

Si, après ce regard d'ensemble, nous procédons, avec notre verre grossissant, à un examen détaillé de la majorité d'entre elles, nous mettons à nu des maux positifs et non plus seulement des illusions détruites. Les soi-disant associations de travailleurs aboutissent souvent à l'association de petits patrons, c'est-à-dire à une organisation industrielle qui est à la frontière, sinon englobée dans le domaine du *Sweating-system*. Ou bien, nous découvrons des associations de travailleurs tellement indifférents et sceptiques aux avantages qu'elles leur offrent comme employeurs, qu'ils préfèrent la sécurité de l'industrie privée et abandonnent l'atelier à des auxiliaires salariés. Ou bien encore, nous voyons des associations, tels les Tisserands de Healy Royd, travaillant avec ardeur et succès, puis se rendant, au bout de deux années, à la discrétion d'un dictateur. Nous voyons aussi des fondateurs pré-

voyants assurer prudemment leur situation personnelle comme gérants inamovibles. Ainsi les 54 associations, avec leur chiffre d'affaires annuelles de 449,228 livres sterling, se dispersent dans les directions les plus variées, et notre microscope reste fixé sur 8 points minimes de notre industrie nationale : les Cordonniers et Bottiers de Leicester, les Horlogers de Conventry, les Cordonniers et Bottiers de Kettering, la *Nelson Self-help*, et quatre sociétés insignifiantes, avec un capital total de 755 liv. sterling. Les trois plus importantes ont quatre années d'existence. Les horlogers de Conventry, qui résistent depuis seize ans, sont d'habiles artisans qui travaillent à leur domicile et qui sont d'ailleurs à la discrétion complète d'actionnaires étrangers, plus nombreux que les travailleurs et détenteurs de la plus grande partie du capital.

Je me suis borné jusqu'à présent à exposer les faits. Recherchons maintenant, en dehors des causes d'échec communes à toutes les entreprises, celles qui ont particulièrement affligé les associations de production, dès leur naissance, et qui ont amené leur chute rapide ou leur émigration vers le monde plus grossier des sociétés par actions et des entreprises individuelles.

Trois plaintes reviennent constamment dans ce lugubre récit de désastres répétés : manque de capital, manque de clientèle, absence de discipline administrative ! La première ne saurait être contestée par personne. Le capital trop faible avec lequel beaucoup de ces associations ont débuté, a eu pour conséquences inévitables la perte d'escomptes sur leur achats de matière première, la nécessité d'acheter par petites quantités et sur le marché local, l'infériorité du machi-

nisme et de l'installation, — en un mot la suppression des opportunités commerciales, la mauvaise qualité des matières premières et l'infériorité des instruments de production. Pour attirer le capital, ces réformateurs du système capitaliste ont dû offrir et servir un intérêt exorbitant ; ils ont été victimes de l'usure, à un degré rare dans l'industrie privée et absolument inconnu dans la coopération démocratique. Dans tous les cas, le taux excessif de l'intérêt et l'insuffisance de la productivité industrielle ont abouti à un impôt sur le travailleur, sous la forme d'une réduction de salaires ou d'un surmenage de travail. Dans la plupart des cas, cette situation entraîne une chute rapide.

Si l'association survit, elle ne tarde pas à se métamorphoser. Dans les métiers, non encore transformés par le machisme, dans toutes les industries mineures qui formaient l'objet de l'enquête récente sur le *Sweating System* les sociétés de production ont été dès le début ou sont devenues des associations de petits patrons. Or, tous ceux qui ont étudié les documents considérables rassemblés par le Comité des Lords, auront constaté que le système du petit patronat, ce type inférieur de l'organisation industrielle, est progressivement anéanti par l'introduction de la machine, par les « revenus accrus » des grands capitaux, par une organisation perfectionnée du travail. Ces associations de petits patrons peuvent végéter dans les catégories industrielles qui échappent aux prescriptions du *Factory Act* et à l'action des Trade-Unions, mais elles ne peuvent se maintenir qu'en refusant à leurs ouvriers des conditions normales de travail, qu'en « exploitant » les travailleurs ou en fraudant les consommateurs. La

« participation des travailleurs aux bénéfices » (grâce à laquelle ces associations invoquent le patronage coopératif) n'est donc qu'une périphrase sous laquelle se masque une réduction des salaires ou un avilissement des produits.

Mais, dans les industries traditionnelles du Royaume — textile, métallurgique et houillère — il est pratiquement impossible pour les travailleurs ou pour n'importe quel groupe de travailleurs, dans une usine, une mine ou un atelier, de devenir les seuls capitalistes de l'entreprise qui les emploie. Prenons l'exemple moyen d'une filature avec un capital de 60,000 liv. sterling et un personnel de 200 ouvriers. Donnons à ces ouvriers la propriété de ce capital : les plus habiles et les plus économes d'entre eux seront bientôt employeurs mais non travailleurs. En fait le capital étranger est, au début, une nécessité, et, que le capital soit détenu par un seul millionnaire ou par 60,000 camarades ouvriers, ce que le capitaliste exige, c'est une administration rémunératrice de sa propriété — condition qui ne saurait être remplie, comme nous le verrons bientôt, par un groupe autonome de travailleurs.

Le manque de clientèle est aussi une des grand' routes qui mènent à la ruine. Des ouvriers ou des artisans habiles, réunis en association, peuvent être compétents dans les détails techniques de leur métier mais sont absolument ignorants des choses commerciales. Les sociétés de production sont souvent fondées sur l'antique erreur des *Labour Exchanges* ; elle reposent sur cette illusion, qu'avec du courage et de l'habileté, le travailleur doit créer de la valeur, sans avoir à se préoccuper si la marchandise qu'il livre correspond ou non

aux besoins de la consommation. Nous constatons que les ateliers coopératifs sont souvent établis à une époque défavorable ou dans une industrie en décadence; ils sont souvent constitués pour combattre une réduction de salaires ou fournir du travail aux chômeurs. De pareilles associations sont condamnées à un échec certain. Que nous estimions en effet, avec l'économie classique, que la concurrence illimitée est l'unique méthode d'adapter l'offre à la demande, ou que nous soutenions avec les coopérateurs modernes et les socialistes d'Etat, que le contrôle démocratique est la politique opportune, que nous soyons pour l'économie politique individualiste ou pour l'économie politique socialiste, il est également évident, dans les deux cas, que les fluctuations fiévreuses du régime compétitif ne peuvent être régularisées par un accroissement du stock des marchandises au moment et au lieu où la fièvre atteint son maximum ! Il est possible que les ateliers de chômage soient une mesure recommandable pour l'assistance des Pauvres; mais ces ateliers ne sauraient assurément devenir une partie, vivante et autonome, d'un système commercial basé sur l'échange des marchandises.

La dernière cause de désordres spéciaux aux associations de production, formées sur le type socialiste chrétien, est incontestablement la plus féconde en désastres. Représentons-nous la situation d'une usine dans laquelle les travailleurs choisiraient parmi eux le comité de direction et dans laquelle le comité (formé d'employés) nommerait les surveillants et le gérant — commissaires, gérant et contremaîtres concourant tous d'ailleurs à un régime supérieurement organisé de

travail divisé et interdépendant. Pendant la journée, les commissaires sont subordonnés au gérant; l'examen de leur travail, la fixation de leurs salaires, les retenues pour malfaçons et négligences, les innombrables actes d'organisation et de surveillance (dont l'accomplissement exact est une condition nécessaire de la prospérité de l'entreprise) sont l'œuvre du gérant et des contremaîtres. Mais le soir, la scène a changé d'aspect et les rôles sont intervertis : le gérant comparaît, en employé, devant les commissaires : s'il refuse d'accepter le travail de l'un d'eux, s'il a renvoyé un de ses proches ou de ses amis, s'il a donné aux travailleurs aux pièces une matière difficile à manipuler mais de qualité aussi bonne qu'on pouvait l'acheter pour assurer une vente profitable des produits, — tous ces actes de politique commerciale et de discipline administrative sont critiqués et revisés à la lumière des intérêts égoïstes des salariés qui exercent les fonctions de directeurs ou votent comme électeurs.

Supposons un chemin de fer géré suivant un régime dans lequel les facteurs éliraient le chef de gare, le chef de gare nommerait les surveillants et l'ensemble des employés choisirait le Bureau des directeurs! Quiconque a observé attentivement les démêlés des associations de production constituées sur ce type, comprendra facilement l'impossibilité d'une pareille forme de gouvernement dans les industries parvenues à un stade quelque peu supérieur d'organisation. Ainsi s'expliquent les contradictions que nous voyons entre la pratique et la théorie de l'école individualiste de la coopération : les systèmes ingénieux par lesquels les actionnaires ouvriers sont dépouillés des droits normalement attachés à la possession des actions et exclus de toute participation active au gouvernement de l'entreprise dans laquelle ils travaillent. Ainsi s'explique encore la transformation d'usines coopératives en compagnies par actions et la naissance du régime d'Oldham, retour à l'organisation purement capitaliste de l'industrie.

Je me suis attaché à conserver à cette brève analyse des causes de l'échec pratique de la théorie individualiste l'aspect d'une question de fait, indépendamment de toute préférence sentimentale et de tout raisonnement *a priori*. Mais les socialistes chrétiens et leurs disciples ont toujours prétendu que, quelles que puissent être les difficultés économiques et administratives de leurs conceptions, eux seuls ont donné une base éthique à l'industrie coopérative. C'est là, j'ose le dire, une affirmation téméraire. Les leaders de cette école, dans leurs projets d'ateliers autonomes ou, après l'échec de cet idéal de perfection, dans leurs systèmes de participation aux bénéfices, font appel, chez les travailleurs, au désir d'indépendance et de gain personnels. Il se proposent de stimuler les efforts et de maintenir l'ardeur des ouvriers associés, en les faisant bénéficier eux-mêmes, et non l'entrepreneur capitaliste, de ce surcroît de travail. Ils écartent l'idée du service rendu par un homme à un autre ; ils espèrent que les ouvriers travailleront avec courage et habileté, non pas pour être utiles à leur prochain, mais parce qu'ils sauront qu'ils doivent recueillir les avantages et subir les conséquences de leur travail ou de leur paresse. Dans son ouvrage sur la participation aux bénéfices, M. Sedley Taylor n'hésite pas à affirmer que cet encouragement à un plus grand effort constitue la justification principale

de la participation aux bénéfices. Je ne blâme pas cet appel au vieil « Adam » des économistes, mais je lui refuse absolument toute qualité « éthique ». Cette invocation de l'intérêt personnel n'est ni morale ni immorale : elle appartient à la catégorie des sentiments qu'on désigne sous le terme d'*amoraux*.

Si nous cherchons l'explication de l'auréole idéaliste qui a rayonné autour de la théorie socialiste chrétienne, nous la trouvons dans l'histoire du mouvement socialiste chrétien lui-même. Les fondateurs du mouvement confondaient, de très bonne foi, les sentiments qui les poussaient à leur propagande sociale avec les motifs auxquels ils faisaient appel lorsqu'ils créaient des associations de production. Les excellents et éminents gentlemen, qui dépensaient leur temps et leur argent pour former des associations ouvrières, étaient inspirés par un sentiment éthique de l'ordre le plus élevé : car ils rendaient à la communauté ce qu'ils pensaient être un service, non seulement sans en tirer aucune rénumération sous forme de dividende ou de salaire, mais encore au prix d'un grand trouble dans leur bien-être et souvent de pertes pécuniaires considérables. Mais, les travailleurs qui, pour devenir leurs propres maîtres et rendre leur travail plus profitable pour eux-mêmes, acceptaient les bons offices et le capital de ces philanthropes, étaient peut-être guidés par un souci parfaitement légitime d'améliorer leur sort, mais je ne vois rien d'idéaliste dans leur conduite. Si nous lisons l'histoire des premières associations de production ou si nous étudions les discordes des sociétés actuelles, je crains bien que nous ne soyons amenés par notre observation du passé et du présent à une conclusion

unique et identique : c'est que l'organisation industrielle qui substitue à un faiseur-de-profits plusieurs faiseurs-de-profits ne fait pas avancer d'un seul pas la moralisation de l'industrie. En présence des luttes mortelles que se livrent mutuellement ces petites associations et des discordes, de l'indiscipline, des jalousies et des soupçons qui minent chacune d'elles, il est permis de répéter l'axiome moral de Robert Owen : « le profit réalisé sur les prix dans l'intérêt individuel, « met en jeu les passions les plus basses de la nature « humaine. »

Je demande maintenant au lecteur de considérer les raisons pour lesquelles j'ai tacitement présumé que les associations de production sont anti-démocratiques dans leur constitution. C'est, d'abord, une vue bizarre et fausse de la démocratie que de fractionner une communauté en petits cercles autonomes qui, par la nature même de leurs opérations, sont condamnés à se livrer une guerre d'extermination, à moins qu'ils ne se coalisent pour imposer leurs prix et leurs marchandises au public. Il est évident que toutes les associations de production, qu'elles soient formées de capitalistes achetant du travail ou de travailleurs achetant du capital, ou qu'elles soient une combinaison des deux éléments, ont des intérêts directement opposés à ceux de la communauté. Cette opposition fondamentale ne peut être contrariée que par la concurrence entre les associations pour se procurer une clientèle. Elles sont et ne peuvent être guidées que par la recherche des bénéfices. Attentives à assurer un écart aussi grand que possible entre le prix de revient et le prix de vente, elles oscillent entre deux

tendances opposées : l'instinct de la concurrence et celui de la coalition. Pour parodier les paroles d'un écrivain : « sous l'influence de l'un, puis de l'autre, « elles courent du jeu de la concurrence au pillage du « monopole, elles bondissent du pillage du monopole « au jeu de la concurrence, sans savoir lequel leur « est le plus profitable. »

Le danger d'un monopole industriel aux mains d'associations de production, aussi peu vigoureuses que celles qui ont existé ou qui existent dans le mouvement coopératif, est assurément fort problématique ! En effet, tous les efforts tentés pour fédérer ces sociétés, même par métier, (telle que la cordonnerie), ont été vains. Je ne puis conseiller à l'économiste individualiste, découragé par le progrès du socialisme, une meilleure consolation que d'assister à un congrès de sociétés productives et d'observer l' « individualisme rampant » avec lequel elles combattent silencieusement ou rejettent dédaigneusement tout système fédératif, toute idée de déléguer des pouvoirs déterminés et une part d'autorité à un organe central soutenu également par toutes. Tandis que les producteurs capitalistes commencent à comprendre l'avantage de puissantes coalitions pour la hausse des prix (malgré les difficultés spéciales à un pays de libre échange), les associations de travailleurs, par tempérament ou à raison des circonstances, en sont toujours à la phase primitive des guerres d'extermination.

Mais, à supposer même que la formule idéale de l'industrie démocratique soit l'atelier coopératif autonome dans lequel les travailleurs choisissent, parmi eux-mêmes, le directeur de leur travail, cet idéal, je le demande

encore, a-t-il été réalisé ? Quarante ans d'efforts opiniâtres et l'institution de quelques centaines d'associations de production ont abouti à 8 établissements (dont 4 minuscules) dont la constitution approche plus ou moins le type de l'atelier autonome, tous dans la première ou la seconde période de l'enfance. Les quarante-six autres sociétés, citées comme les représentants orthodoxes de la production coopérative, exhibent une variété étonnante de constitutions aristocratiques, ploutocratiques et monarchiques, défiant une classification scientifique. Nous avons la monarchie héréditaire de William Thompson et Cie ; la dictature constitutionnelle de M. Bancroft, de Healy Royde ; le cens capacitaire élevé et le stage obligatoire prolongé des Cooperative Builders, avec la garantie supplémentaire, dans la personne de MM. Dent, Minett et Curtis, d'une Chambre des Lords se recrutant par cooptation. Puis vient toute une petite armée d'oligarchies, les associations de petits patrons occupées dans la fabrication des chaussures, des seaux, des gardefeux, des clous, des cadenas et des châles. Enfin, nous avons la bienveillante illusion de l' « association dans la direction » qui commence par priver les membres de l'atelier démocratique du droit d'être leurs propres représentants.

Or, cette déchéance, examinée au point de vue de l'atelier considéré comme démocratie maîtresse d'elle-même et autonome, est simplement absurde ; une analogie empruntée à la politique, le fera comprendre aisément. Supposons que l'Angleterre demande à la France de l'argent pour mener à bien ses entreprises politiques et industrielles : supposons que la France exige, comme garantie, que les Anglais choisissent des

Français pour députés et que ces députés nomment le pouvoir exécutif ; serions-nous encore une libre démocratie ? Pour compléter la comparaison, donnons aux Français un nombre de suffrages supérieur à celui des suffrages Anglais ; et nous aurons ainsi l'image exacte de la tyrannie (en se plaçant au point de vue de l'atelier autonome) pratiquée sous l'apparence d'une « association dans l'administration » par les capitalistes d'*Hebden Bridge*, de la Bonneterie de Leicester, de l'Imprimerie de Manchester. Et c'est à cette caricature pitoyable, à cette pseudo-démocratie d'un groupement de travailleurs « embrigadés sous une surveillance paternelle », que l'on convie (comme à l'accomplissement d'un « devoir agréable », suivant l'expression de M. Neale), les gérants des Wholesales démocratiques, et les représentants d'une démocratie populaire de près d'un million d'âmes, à livrer la propriété et la direction « d'ateliers bien outillés, bien approvisionnés et bien achalandés ».

Il est vrai que certains coopérateurs ont abandonné l'idée de la « fraternité » autonome de travailleurs et « patronnent la partage des bénéfices » entre employeurs et employés comme une demi-mesure opportune, grâce à laquelle l'entrepreneur capitaliste conserve les privilèges d'un maître autocrate et les ouvriers s'imaginent affranchis du salariat, demi-mesure qui comporte d'ailleurs de multiples façons de calculer et de distribuer le « mystérieux » Profit, depuis la répartition loyale d'un fonds nettement déterminé jusqu'à la réduction des salaires, au surmenage de travail, à la constitution d'un fonds de réserve excessif et à l'amortissement exagéré des dépréciations industrielles. Je ne

range pas dans la participation aux bénéfices les tentatives « pour élever l'habitude de pourboire (comme dit M. D. F. Schloss) à la dignité d'une méthode industrielle », non plus que les bonis à l'extraction, aux ventes, à l'épargne de matières fournies, etc. Ce ne sont là que des variétés du salaire aux pièces, grâce auxquelles les employeurs avisés savent stimuler et récompenser le zèle de leurs ouvriers. Une discussion sur les avantages et les inconvénients des diverses formes du travail aux pièces serait aussi déplacée dans un ouvrage sur la coopération, qu'une étude sur les tarifs des tailleurs ou des fileurs d'Oldham. J'entends par participation aux bénéfices une véritable contrat d'association entre l'employeur et l'employé, une communauté rigoureuse dans les gains et les pertes, une méthode précise grâce à laquelle la part de l'ouvrier ressort mécaniquement du compte des profits et pertes d'un bilan soigneusement dressé.

Une première objection que l'on peut adresser à la participation des bénéfices, envisagée comme mode de salaire (ou comme alternative du salaire) c'est de ne reposer sur aucun principe défini dans l'établissement de la proportion des profits alloués au travail. Ce que je veux dire, c'est que dans aucun système de participation aux bénéfices, quels qu'en puissent être les détails, les travailleurs manuels ne sont récompensés d'après la qualité ou la quantité de leur travail ; qu'ils ne sont pas davantage rémunérés d'après les besoins de leur existence, (c'est-à-dire d'après un minimum normal de dépenses) ; qu'enfin cette rémunération ne s'abaisse ni ne s'élève avec la situation générale de l'industrie à laquelle ils appartiennent. Examinons chaque point de vue, successivement.

Le « profit sur les prix » dépend de la chance et de l'habileté de l'entrepreneur à assurer une forte marge entre « l'acte d'achat » et « l'acte de vente ». Dans les industries supérieurement organisées, les salaires du travail ne sont qu'une fraction des éléments qui constituent « l'acte d'achat »; et le prix d'un produit déterminé est absolument indépendant de ce que peuvent faire les travailleurs manuels. En outre, dans tous les métiers où domine le travail aux pièces, la proportion des salaires aux autres éléments du coût de production est fixe, si on ne considère que les efforts des travailleurs, mais peut être indéfiniment élevée ou abaissée par l'emploi d'un mécanisme supérieur, condition qui ne dépend que de l'entrepreneur. A moins que le travailleur ne soit en fait son propre entrepreneur, la participation aux bénéfices lui offre une part d'un fonds qu'il n'a pas contribué à créer et lui fait supporter des pertes dont il n'est pas responsable. Aussi longtemps que les circonstances sont favorables et que l'établissement procure aux travailleurs une rémunération supérieure au taux normal des salaires, tout va bien. Mais, que viennent les mauvais jours et que l'on demande aux ouvriers d'accepter un salaire réduit ou d'en rendre une part sous forme de « retenues », pour couvrir le déficit commercial, les travailleurs seront sans doute moins satisfaits; et quand même ils le seraient encore, c'est le devoir incontestable du secrétaire de la trade-union de leur demander qu'ils exigent des salaires normaux ou quittent l'établissement « gâcheur de salaires ». En effet (et nous abordons ici le deuxième point de vue) si la rémunération du travail, dans un établissement qui a institué la participation aux bénéfices, est inférieure

au salaire normal, c'est là un fait que les employeurs concurrents invoqueront pour imposer à leurs ouvriers une réduction générale des salaires; et si les établissements à participation des bénéfices sont suffisamment nombreux, la trade-union devra capituler. Il en résulte que le salaire normal (ce mode primitif et simple d'assurer un minimum de bien être) est supprimé, et que, dans toutes les entreprises, les travailleurs sont à la merci de la concurrence impitoyable, de l'intelligence inégale, de l'avarice ou de la bonne foi de leurs employeurs respectifs.

Enfin, si l'on admet, avec un troisième point de vue, que les travailleurs manuels participent à la prospérité ou à la dépression générale du métier dans lequel ils sont employés, la participation de ces ouvriers aux profits et aux pertes réalisés par tel ou tel établissement, n'est évidemment pas un moyen de parvenir à ce résultat. Celui-ci ne peut-être atteint que par une échelle de salaires, plus ou moins compliquée, mais calculée sur les conditions générales de l'industrie et non sur l'aptitude des employeurs individuels à s'adapter à ces conditions. Certaines industries, celles de la houille ou du fer, ont adopté des échelles mobiles de salaires en prenant pour base le prix moyen de production; d'autres industries plus complexes ont atteint le même résultat par des conférences entre des experts trade-unionistes et des représentants patronaux. Dans les deux cas, la solution pacifique du problème dépend de l'existence d'une trade-union puissante, servie par des fonctionnaires expérimentés, attentive aux fluctuations du marché et capable d'obtenir l'obéissance de toute la corporation ouvrière aussi bien que d'imposer à tous les

employeurs de bonnes conditions de travail pour les ouvriers. M. Price, qui est l'autorité la plus compétente en matière d'échelles mobiles, a remarqué (dans la Paix industrielle, p. 83) que « cette combinaison industrielle n'implique nullement une tendance à transformer les divisions industrielles du sens *horizontal* au sens *vertical*, (1) à passer de l'opposition des salariés et des employeurs, comme classes, à l'opposition des travailleurs (employeurs et employés réunis) d'une entreprise déterminée à ceux d'une autre entreprise. La tendance de l'industrie moderne est dans un sens nettement contraire ».

Les connaissances d'un écolier en matière de géométrie dans l'espace suffiraient à comprendre cette vérité élémentaire. Comment tracer des sections perpendiculaires dans la masse des salaires (c'est le résultat de la participation aux bénéfices et aux pertes dans des établissements isolés) et maintenir en même temps un plan horizontal, rigide et indéformable, pouvant s'élever ou s'abaisser avec le coût général de production, et qui soit en un mot, la représentation géométrique de l'échelle mobile des salaires ?

(1) Mr et Mme Webb recourent volontiers à cette image expressive d'une « substitution d'une division horizontale aux divisions verticales de la société » (Cf. *Histoire du Trade-Unionisme*, tome I). — Dans l'ancienne industrie où patrons et ouvriers vivaient à peu près d'accord à l'intérieur de leurs corporations, les rivalités existaient surtout d'un métier à l'autre. Actuellement, les rivalités de métier à métier et même de nation à nation s'atténuent pour faire place à l'opposition fondamentale des travailleurs aux capitalistes, de tous métiers et de tous pays. A une société divisée en compartiments industriels rivaux se substitue donc une société formée de deux grandes couches sociales *superposées*, le capitalisme et le prolétariat (*Note du traducteur*).

Nous pouvons maintenant résumer l'objection des trade unions à la participation aux bénéfices et aux pertes. Sans parler des tentatives délibérées, faites par des employeurs qui ont institué la participation aux bénéfices, tels que MM. Briggs autrefois et M. Georges Livesey actuellement, pour miner la puissance trade-unioniste par un louage de services à long terme, des paiements espacés, et la préférence accordée aux non-unionistes, ni de la difficulté qu'il y a pour une trade union à maintenir solidaires des travailleurs qui, pour une même quantité et une même qualité de travail, reçoivent des salaires différents, la participation aux profits et aux pertes atteint le trade-unionisme dans ses racines.

Par l'organisation professionnelle, les travailleurs se réservent une part minimum sur le produit de leur travail. Ils exigent de la communauté, en échange de leurs efforts, un minimum d'éducation et de bien être. Les trade-unions tendent à établir les prix d'après les salaires, au lieu de fixer les salaires sur les prix — fait d'ailleurs pleinement reconnu par les employeurs lorsqu'ils se plaignent que les trade-unionistes négligent les nécessités de la concurrence étrangère. Mais, lorsqu'on dresse une pareille digue contre les effets de la concurrence commerciale, il importe de veiller attentivement à ce qu'elle soit intacte sur toute son étendue, car le moindre fissure, sous forme de participation aux bénéfices et aux pertes, serait funeste à tout l'édifice !

Le trade-unionisme est aussi un effort, inconscient mais supérieurement heureux, pour mettre les salaires des travailleurs à l'abri de l'action de la concurrence et la reporter sur les cerveaux et les capitaux des employeurs. Telle est, en effet, toute la portée des systèmes, plus ou

moins compliqués, d'échelles mobiles des salaires déterminées par les conditions générales d'une industrie particulière. Une fois le principe de l'échelle mobile admis, le secrétaire de la trade-union tient à l'employeur, qui veut rogner les salaires, le discours suivant :

« Nous constatons, par les mercuriales, que vous payez » X. pour votre matière première; nous constatons » également que vous vendez vos produits à Z : avec » une intelligence et un machinisme moyens, vous » pouvez payer tant pour le travail. Si votre intelligence » et votre machinisme dépassent la moyenne, tant » mieux pour vous! mais si votre intelligence est au- » dessous de la moyenne, il serait injuste que toute une » catégorie d'êtres humains souffrit de votre incapacité. » Disparaissez comme employeur et faites place à de » plus habiles! »

Un exemple emprunté à l'histoire de l'industrie cotonnière d'Oldham, illustrera cette argumentation. Il y a quelques années, un groupe de nouvelles usines, munies d'un machinisme très perfectionné, entra en concurrence avec d'anciennes compagnies. Celles-ci, estimant qu'elles ne pouvaient lutter contre les nouvelles venues, commencèrent à rogner les salaires ; leurs concurrentes prospères, qui faisaient des bénéfices, suivirent la même voie, afin de conserver un « dividende naturel ». Heureusement les travailleurs étaient solidement organisés et résistèrent avec succès aux réductions de salaires. Les compagnies bien outillées consentirent à rétablir les salaires anciens pourvu que tous les établissements fissent de même. Les anciennes entreprises durent perfectionner leur machinisme ou faire place à

des successeurs plus capables. Si les fileurs de coton n'avaient pas été organisés, il est évident qu'il y aurait eu une course folle à l'abaissement des salaires jusqu'à ce qu'ils eussent atteint le taux minimum de subsistance, point auquel l'entrepreneur, incapable ou mal outillé, aurait succombé lui-même, après avoir réduit toute la corporation ouvrière à des salaires misérables et à une dégradation peut-être définitive, et entraîné l'industrie au bord de cet abîme de désespoir — diminution des gains et augmentation du coût de travail.

Si nous supposons que ces anciennes entreprises eussent été de véritables Associations de Producteurs comme les *Self-help* de Burnley, le résultat aurait été le même (1). Les fondateurs auraient demandé aux travailleurs (pour citer les termes mêmes de la circulaire initiale de la *Burnley Self-help manufacturing Society*) « d'examiner de quelle façon la société pourrait faire » face aux pertes, par une diminution des frais ou par » une réduction des salaires ».

Outiller une usine d'un machinisme perfectionné ne peut évidemment pas s'appeler : réduire les dépenses. Une diminution de salaire serait donc la seule alternative possible. Or, dans pareille hypothèse, les travailleurs ne souffriraient pas seulement d'une réduction de leurs salaires actuels; ils perdraient encore leurs salaires accumulés dans le capital de l'entreprise.

Ainsi les systèmes de participation aux profits et aux pertes sont, à juste titre, l'objet des défiances des trade-

(1) Les deux Self-help de Burnley qui existent encore n'ont survécu qu'en parant aux pertes commerciales par des retenues sur le salaire des employés.

unionistes expérimentés, non seulement parce qu'ils sont une façon perfide de dissoudre le faisceau des volontés ouvrières afin de mieux les écraser, mais encore parce qu'ils constituent une tentative voulue ou inconsciente pour reporter sur les salaires des ouvriers l'action de la concurrence et faire une brèche au solide rempart de l' « *étalon de salaire* » élevé par l'effort collectif et la discipline volontaire des ouvriers unis dans leur Trade-Unions.

Telles sont, au point de vue trade-unioniste, les objections que soulève la participation aux bénéfices, considérée comme méthode de rémunération. Quant aux pertes et aux bénéfices immédiats que le système de participation aux bénéfices, en vigueur dans les associations de producteurs, a procurés à des travailleurs individuels, indépendamment du préjudice général causé à la classe ouvrière, il est difficile sinon impossible de les évaluer. L'examen des statistiques de l'année dernière montre que vingt coopératives de production seulement ont admis la participation des travailleurs aux bénéfices. En divisant par le nombre des ouvriers-employés dans les 54 associations de production, la part des profits touchée par les ouvriers, on arrive à un bénéfice net notablement inférieur à 1 livre sterling par travailleur. D'après les mêmes statistiques, trois associations ont subi des pertes qui, nécessairement, ont été supportées en partie par les salaires, sans parler de la perte de l'intérêt du capital.

Ce n'est pas tout. Parmi les sociétés qui ont fait des bénéfices, neuf étaient des associations de petits patrons, et nous ignorons si le dividende attribué au travail a été

payé au même taux aux associés et aux auxiliaires, et quelle portion du travail a été concédée à des sous-traitants ou à des membres employant du travail auxiliaire à leurs domiciles. En outre, dans tous les cas de participation aux bénéfices, pour déterminer la perte ou le gain net des travailleurs, il faut comparer le taux des salaires payés par les sociétés et les entreprises qui ont institué ce régime avec les salaires payés par les autres établissements. Or, par une coïncidence malheureuse, beaucoup des industries mineures (dans lesquelles sont établies la plupart des associations de producteurs) ne comportent pas de tarifs trade-unionistes; et quand même un pareil tarif existe, comme il est fondé sur le travail aux pièces, nous manquons encore d'une base de calcul. Les gains nets, dans le travail aux pièces, varient avec la qualité de la matière première et la perfection et la rapidité des machines. Les cordonniers de la Société Manufacturière de Leicester, quoique payés à un tarif de trade-union, en plus d'une prime de 1 à 2 shellings à la livre sterling, n'ont jamais gagné plus et ont parfois gagné moins que les cordonniers de la Wholesale. D'autre part, quand c'est le travail au temps qui est usité, il faut examiner si le travail de l'ouvrier n'est pas devenu plus intense; s'il en est ainsi, le « profit » n'est plus qu'une augmentation de salaire correspondant à une augmentation de travail, et qui aurait pu être obtenue sur le marché de la concurrence du travail.

Pour conclure, j'ajoute que ce n'est pas faute d'intelligence et de dévouement que les socialistes-chrétiens et leurs disciples ont échoué dans la réalisation de leur idéal de « fraternité des travailleurs ». Leur attitude a

été admirable, mais leurs idées étaient fausses. Ils ne comprirent pas les faits que Robert Owen avait si bien discernés; ils négligèrent les changements fondamentaux causés par la Révolution industrielle, l'accroissement des revenus par l'usage des grands capitaux, la discipline compliquée du régime industriel, les connaissances spéciales nécessaires pour s'assurer des débouchés sous l'étreinte de la concurrence. En réalité, l'Ecole Individualiste de la Coopération, bien loin de réformer la régime capitaliste et compétitif de l'industrie, n'a même pas su s'y adapter, sauf dans la mesure où elle a trahi ses propres croyances. Résoudre la question industrielle moderne, en éliminant l'entrepreneur et en faisant des producteurs associés leurs propres maîtres, est une opinion qui rentre dans la même catégorie que celle qui veut résoudre la question agraire par la création de groupes de paysans propriétaires ou que celle, évidemment plus vaine, qui prétend combattre les accroissements scandaleux de la rente des propriétés non bâties par l'exonération fiscale des loyers.

La phase sociale, dans laquelle le producteur possède à la fois l'instrument et le produit de son travail, est révolue. Un retour au type primitif du travailleur achetant la matière première nécessaire à son travail, vendant les produits de sa fabrication et réalisant ainsi des bénéfices n'est pas possible, à supposer qu'il soit désirable! Le fait de réunir 10, 20, 50, 200 travailleurs manuels et de les employer à l'accomplissement d'une même besogne, ne diminue pas les difficultés du problème. Même, d'une difficulté il fait une impossibilité, en ajoutant à l'impuissance économique de deux cents individus les difficultés morales de l'association. Il en

résulte, et c'est là un fait significatif, que de véritables associations de producteurs, possédant le capital et dirigeant la marche de l'entreprise, ne peuvent subsister que dans les industries qui n'ont pas encore été transformées par la révolution industrielle, et que la majorité de ces associations sont en décadence. La nouvelle industrie implique la subordination du travailleur individuel à d'énormes masses de capital mises en œuvre par des connaissances spéciales; (le succès dépend en effet de la rapidité avec laquelle on adopte des machines perfectionnées et du résultat d'opérations faites sur des marchés lointains — les échecs proviennent souvent d'événements nationaux ou étrangers contre lesquels les grands capitaux peuvent s'assurer, mais qu'ils ne sauraient prévenir). C'est là un monde industriel nouveau et durable. Il englobe rapidement toutes les formes de l'industrie et du commerce; de sorte que le champ de l'activité économique, dans lequel l'effort accru du travailleur (à supposer que cette intensité du travail soit désirable) peut compenser l'insuffisance des capitaux, de l'organisation industrielle et des connaissances commerciales, se restreint chaque jour.

Ainsi, le problème qui se pose maintenant aux travailleurs est de regagner collectivement ce qu'ils ont perdu comme individus. La trade-union, non seulement pousse les travailleurs à revendiquer un minimum de bien être et de développement intellectuel pour les travailleurs; mais encore, elle stimule les énergies, et, dans une certaine mesure, règle la conduite des capitalistes. Comme citoyens des Municipalités et de l'État, comme membres des Magasins et des Wholesales, les

travailleurs peuvent faire un pas de plus : ils peuvent, par leurs représentants, gérer l'industrie et le commerce de la nation. C'est par cette tentative pour introduire le self-gouvernement représentatif dans l'industrie et le commerce nationaux que la forme démocratique de la Coopération est devenue un véritable « État dans l'État ».

J'examine dans le chapitre suivant les limites de cet État et ses rapports avec les autres puissances sociales.

CHAPITRE IV

Un État dans l'État

L'histoire de l'Union Coopérative, institution centrale et organe autorisé de la théorie et de la pratique de « l'État Coopératif », mérite que nous lui consacrions quelques rapides développements. C'est, en effet, cette histoire qui nous permet de saisir l'origine des préjugés étranges qui ont abouti à donner à l'opinion publique l'impression que la Coopération Britannique était parjure à sa foi et infidèle à ses promesses, et qui ont périodiquement valu aux coopérateurs ouvriers les remontrances sévères et les exhortations ardentes d'évêques, de nobles, d'hommes politiques, d'économistes et d'autres « pères nourriciers » des associations ouvrières.

L'œuvre des « associations de conférences » du Nord de l'Angleterre, contemporaines de la première période du mouvement Rochdalien, s'était, comme on l'a vu, dédoublée : le perfectionnement de la technique et de l'organisation commerciale avaient trouvé son expression dans la constitution de la Wholesale ; et l'extension et l'affermissement du mouvement coopératif avaient été obtenus par la propagande dans les districts non encore convertis aux idées coopératives et par la révision du statut légal des associations coopératives. Les socialistes chrétiens (nous l'avons déjà dit) ne rendirent pas seulement un inestimable service aux coopé-

rateurs du Nord en faisant voter l'*Industrial Provident Society Act* de 1852 : les changements successifs apportés à cette loi, qui permirent aux coopérateurs de jouer un grand rôle dans l'industrie, le commerce et la finance de la nation, sont dus en grande partie à la science, aux démarches et à l'activité tenace de certains socialistes-chrétiens notamment de J. M. Ludlow et de E. V. Neale. Tandis que ces savants juristes se constituaient bénévolement les avocats, les législateurs et les solicitors du mouvement (situation effectivement occupée par E. V. Neale pendant 40 ans), d'autres, littérateurs et orateurs, soutenaient la cause coopérative par leurs conférences, leurs brochures et leurs articles de presse. On a parfois prétendu que les socialistes-chrétiens étaient les intellectuels du mouvement coopératif : c'est une opinion que ne sauraient accepter ceux qui pensent, avec moi, que le système Rochdalien de coopération démocratique est supérieur à la « fraternité de travailleurs » proposée par les disciples de Buchez; mais il est incontestable que, durant plusieurs années, les leaders socialistes chrétiens donnèrent le ton au mouvement, non seulement dans la presse et devant l'opinion publique, mais aussi dans les couloirs et les commissions des tribunaux et du Parlement.

Il était donc naturel et légitime que, dans l'organisation définitive de la politique et de la propagande coopératives, les socialistes-chrétiens eussent une place importante; et c'était un résultat inévitable, quoique, j'ose le dire, fâcheux, de leur supériorité comme juristes, écrivains et orateurs que pour un temps au moins ils y jouassent un rôle prédominant.

L'union Coopérative naquit de la fusion de deux

organisations de tendances semblables mais d'hérédité et de constitution bien différentes — « l'Association des Conférences » du Nord de l'Angleterre, et le Comité provisoire du Congrès de Londres de 1869. La première de ces organisations était un corps strictement représentatif — amalgamation des associations provinciales qui depuis 20 ans avaient accompli l'œuvre pratique du mouvement Rochdalien, uniquement fédérées dans le but de tenir des conférences annuelles dans différents centres coopératifs du Lancashire, du Yorkshire, du Durham et du Northumberland.

Le Congrès de Londres au contraire fut, jusqu'à un certain point, une renaissance des Congrès tenus dans la métropole par les socialistes-chrétiens en 1851-52 : il était présidé par M. Tom Hughes; la majorité des congressistes étaient des protecteurs du mouvement coopératif appartenant aux classes hautes et moyennes, mêlés de représentants des Sociétés Industrielles, tels que MM. Briggs et Greening, et d'un certain nombre d'individualités symphatiques à la coopération. Les délégués des magasins du Nord et de l'Écosse y étaient surtout remarquables par leur absence, car une vingtaine seulement de magasins, y compris celui de Londres, y étaient représentés. Le Congrès, après avoir voté quelques résolutions d'un caractère plutôt théorique, pris connaissance des rapports documentés envoyés par des correspondants étrangers et écouté de remarquables communications, élut un Comité provisoire de gentlemen distingués, renforcés par deux secrétaires de Trade-Unions pour représenter la classe ouvrière, et choisit Manchester comme siège du Congrès de 1870.

A la réunion annuelle de l'Association des Conféren-

ces du Nord de l'Angleterre, tenue à Bury le Vendredi-Saint de 1870, on nomma un Comité pour examiner entre autres questions (telles que l'établissement d'un journal coopératif et la réforme de la loi) la fusion de la « Conférence coopérative » et du « Congrès coopératif ». Le rapport fut sans doute favorable, car au Congrès de Manchester, quelques semaines plus tard, et malgré le peu d'empressement des représentants des Associations ouvrières, on élut un Comité d'entente composé de quatorze bourgeois de bonne volonté, de quinze représentants des magasins du Nord, de deux secrétaires de Trade-Unions et d'un délégué de Glasgow. Les Congrès de Bolton et de Newcastle (1872-73) achevèrent la fusion, dans l'Union Coopérative, des créateurs du Magasin démocratique et de l'Atelier autonome. Depuis cette époque, le Bureau Central est le représentant du mouvement coopératif et convoque annuellement le Congrès Coopératif — que l'on appelle parfois « le Parlement de l'industrie démocratique ».

L'Union Coopérative, telle qu'elle existe aujourd'hui, est une organisation de 1300 sociétés coopératives comprenant un million de membres. Ces sociétés versent une cotisation déterminée au fonds central; le Royaume Uni est divisé au point de vue de la représentation en sept sections : le Centre, le Nord, le Nord-Ouest, le Sud, l'Ouest, l'Écosse et l'Irlande. Les affaires de l'Union sont administrées nominalement par un Bureau Central de soixante quatre membres, élus, suivant des proportions déterminées, par les sociétés coopératives de chaque section. « Chaque section a le droit (d'après le règlement de l'Union) de déterminer le mode d'élection de ses représentants au Bureau Central. » Le

Bureau Central ne se réunit d'ailleurs que pendant la semaine du congrès; le reste du temps, il est fractionné entre les bureaux des sept sections. Les bureaux de sections sont en relations étroites, quoique variables, avec les « Associations de Conférences » locales et s'occupent surtout des questions qui intéressent leurs circonscriptions. L'administration centrale est déléguée à un Bureau Uni de treize représentants des sept bureaux de section; la véritable besogne de l'Union s'accomplit à l'office central de Manchester et dans les sous-comités du Bureau Uni. On a trop souvent méconnu l'importance de l'œuvre ainsi accomplie pour le monde coopératif : et pourtant l'organisation interne de l'État Coopératif est, chaque jour, perfectionnée et développée par le zèle attentif des secrétaires général et adjoints; des points de droit délicats, soulevés entre les membres des sociétés ou entre les sociétés et le public, sont discutés et résolus; les décisions défavorables des Cours de Comté sont déférées aux juridictions supérieures; des questions telles que les limites respectives des sphères d'activité des sociétés voisines sont examinées et tranchées; des statuts sont rédigés; des manuels relatifs aux systèmes de comptabilité et aux méthodes de paiement sont composés par des hommes compétents et répandus à profusion. D'autre part, le comité parlementaire surveille la répercuss on que les mesures législatives et administratives peuvent avoir sur les intérêts économiques et sociaux des coopérateurs, et soutient activement la cause de la grande démocratie des consommateurs ouvriers par une combinaison habile d'agitation et d'intrigue politiques.

L'Union Coopérative est sensée gouvernée par un

congrès annuel composé des délégués de toutes les sociétés coopératives adhérentes, à raison d'un délégué par 500 membres. Mais, bien que les décisions du congrès soient réputées obligatoires non seulement pour l'Administration mais aussi pour les membres de l'Union, le congrès coopératif est plutôt une grande société de discussion et un lieu de rencontre profitable pour les coopérateurs de toutes classes et de toutes opinions qu'une assemblée législative.

Il est conforme aux lois de la publicité de la presse que, tandis que l'œuvre quotidienne du secrétaire général et de ses adjoints, l'activité des bureaux de section dans leur district, la sagace opiniâtreté du comité parlementaire, toute cette besogne variée et considérable est ignorée ou méconnue en dehors du cercle restreint des coopérateurs, le Congrès de la Pentecôte, tenu dans un grand centre commercial ou industriel du Royaume Uni et ouvert avec *éclat* par l'adresse inaugurale d'un grand homme politique, d'un littérateur ou d'un économiste renommé, d'un aristocrate ou d'un ploutocrate distingué, attire l'attention universelle de tous ceux qui s'intéressent ou prétendent s'intéresser aux questions ouvrières; mais, malgré le goût très vif des reporters pour l'excellente « copie » que leur procure le Congrès Coopératif, dans une période de vacances judiciaires et d'intersession parlementaire, l'œuvre de la semaine du Congrès et les articles de fond qu'elle provoque dans les journaux de Londres et de la province ont à peu près autant de rapports avec les faits du mouvement coopératif que la « Foi Athanasienne » et le « Service Comminatoire » de l'Eglise d'Angleterre en ont avec les opérations de

la Banque de Londres et les dépêches du *Foreign Office*. Pour preuve de cette affirmation je veux prendre un seul exemple — celui de la participation aux bénéfices.

Depuis le congrès tenu à Newcastle en 1873 (Congrès auquel l'Union Coopérative fut définitivement organisée sous les auspices des socialistes Chrétiens) le principe de la participation du travail aux bénéfices a toujours été affirmé et réaffirmé comme le salut du mouvement coopératif. A chaque congrès, les délégués du Magasin démocratique et du Moulin fédéral — associations constamment rebelles à l'idée d'admettre à la participation des bénéfices et de la direction les gardiens de magasins, les vendeurs, les meuniers et les hommes de peine — ont accueilli d'un triple banc d'applaudissements le credo de l'école individualiste de la coopération. Cependant les gérants de ces mêmes associations ont toujours appliqué avec une rigoureuse persévérance les principes owenites et les méthodes démocratiques à l'extension de leurs services de production et à la constitution des deux wholesales.

Il était inévitable que les partisans sincères de l'Atelier autonome et de la « participation aux bénéfices », dégoûtés des adhésions menteuses et des promesses trompeuses, soumissent la question à une discussion décisive. Dans un discours éloquent et courageux prononcé au congrès de Carlisle en 1887, le juge Hughes s'adressa en ces termes aux coopérateurs assemblés: « Deux routes s'ouvrent devant nous, nous ne pouvons les suivre toutes deux à la fois; il importe que nous choisissions la bonne ». A l'appui d'une motion, dans laquelle il proposait la réorganisation des ateliers de production des Wholesales sous forme d'ateliers

autonomes, Mr Hughes disait avec raison : « Vous ne » pouvez pas donner aux travailleurs une part dans les » bénéfices et ne pas la leur donner. Si l'une de ces » alternatives est bonne, l'autre est mauvaise. Décidez » donc laquelle est bonne et laquelle est mauvaise; » choisissez la bonne et laissez la mauvaise ». Il terminait son éloquent appel en déclarant formellement que, si les coopérateurs renonçaient à la doctrine fondamentale du self-gouvernement et de la participation aux bénéfices, ses partisans et lui quitteraient l'Union Coopérative. Après une discussion orageuse la question fut renvoyée au prochain congrès.

Le congrès de Dewsbury réaffirma avec un bruyant enthousiasme le principe de la participation des ouvriers aux bénéfices et aux pertes dans les établissements productifs. En présence de ce vote unanime, on pourrait penser, avec Mr Holyoake, qu' « étant donné la » région où se tenait le congrès (*le foyer même de la » coopération démocratique*) et les douze mois pendant » lesquels la question avait été soumise à l'examen des » Magasins, la résolution était mûrement délibérée et » décisive. » Cette résolution théorique fut suivie par un vote du congrès d'Ipswich qui chargea son bureau de demander à toutes les sociétés de l'Union Coopérative si elles étaient disposées à appliquer le principe de la participation aux bénéfices dans leurs services de production respectifs, et si elles étaient disposées à « user de leur influence » pour faire adopter la résolution du congrès de Dewsbury par les institutions fédérales dont elles faisaient partie.

Quel fut le résultat de cette épreuve de la foi coopérative ? Sur 1503 sociétés, 488 seulement crurent devoir

répondre à la circulaire du Bureau Central; les autres étaient vraisemblablement indifférentes ou hostiles à la résolution votée avec ferveur par la majorité de leurs délégués. Parmi ces 488 sociétés, 274 se déclarèrent disposées à « user de leur influence » en faveur de la participation aux bénéfices, mais 180 seulement consentirent à examiner l'adoption de ce système à leurs propres établissements. A la suite de cette enquête, le Comité de Production du Bureau Central (dans son rapport au congrès de Glasgow) remarque mélancoliquement qu' « en présence de réponses aussi décourageantes toute tentative nouvelle serait vaine. » Heureusement la question n'en resta pas là. Au bout d'une année, on demanda aux 180 sociétés fidèles de dire si elles avaient inscrit le principe de la participation aux bénéfices dans leurs statuts, ou si elles se proposaient d'en recommander l'adoption immédiate à leurs membres. Trente-cinq seulement répondirent : et encore 14 d'entre-elles étaient des associations de producteurs. Parmi les 21 autres (qui étaient des Magasins), 12 payaient un boni aux travailleurs (ce qui n'est pas la participation aux bénéfices et aux pertes et encore moins la création d'un atelier autonome), 4 étaient disposées à recommander un système de boni à leur membres. et les 5 autres refusaient d'examiner la question. Les 274 sociétés disposées à « user de leur influence » se montrèrent encore plus réfractaires : 19 seulement firent parvenir une réponse; 14 d'entre elles, tout en « sympathisant pleinement avec l'idée de la participation aux bénéfices », déclinèrent toute compétence pour proposer « un système de participation aux bénéfices applicable dans une institution fédé-

rale » ; les 5 autres sociétés, avec le courage d'une conviction sincère, élaborèrent 5 projets absolument différents les uns des autres, qu'elles se disposaient à soumettre aux institutions fédérales. Le résultat net de la « résolution mûrement délibérée » du Congrès de Dewsbury — assemblée représentative de 1300 magasins — peut donc se résumer ainsi : 4 Sociétés sont disposées à recommander à leurs membres un système de boni et 5 Sociétés proposent de soumettre aux institutions fédérales des projets contradictoires de participation aux bénéfices. A moins de considérer les coopérateurs comme les plus grands imposteurs de notre pays très chrétien, nous devons énergiquement refuser de voir dans les résolutions des Congrès coopératifs l'expression des intentions pratiques et de l'œuvre réelle de la coopération Britannique.

Si nous considérons maintenant que le Congrès coopératif, dans la forme nationale et solennelle qu'il présente aujourd'hui, a été constitué par les socialistes chrétiens et leur partisans — par des hommes qui avaient rendu des services inestimables — par des orateurs et des écrivains qui furent considérés longtemps par la race taciturne des coopérateurs du nord comme les « idéalistes » du mouvement ; si nous nous souvenons que l'un des plus remarquables par son talent et son dévouement fut pendant dix-huit ans secrétaire général de l'union ; si nous nous rappelons que le Congrès annuel, bien qu'il soit en apparence une réunion d'hommes d'affaires, n'est pas appelé à traiter les affaires ni même à élire le Bureau Central, nous comprendrons pourquoi les Sociétés donnent leurs mandats à des enthousiastes (qui ont payé pour cela

un droit d'entrée d'un shilling à quelque Magasin coopératif) ou à ceux de leurs membres qui ont des « tendances idéalistes ». De pareilles opinions ne sont pas dangereuses quand elles s'expriment par des votes de Congrès, mais elles auraient les inconvénients les plus graves aux réunions trimestrielles des Magasins et des Wholesales — réunions dans lesquelles la conduite du mouvement coopératif est discutée et arrêtée. Serait-il désirable de rendre plus sérieux le mode de représentation au Congrès coopératif ? C'est là une question qu'il appartient aux coopérateurs de résoudre. Cependant, quoique nous ne puissions voir dans cette réunion annuelle un véritable Parlement de l'industrie démocratique — titre qui convient mieux aux assemblées trimestrielles des Wholesales — le Congrès coopératif tel qu'il existe a une utilité incontestable.

Un Congrès annuel constitue, en effet, une partie nécessaire, quoique secondaire, du mécanisme de l'Union coopérative ; il permet au Bureau Central de rassembler et d'analyser les statistiques coopératives, de faire des rapports sur les événements commerciaux et pratiques qui intéressent le développement de la coopération, de soumettre tous ces faits à une discussion ouverte et de stimuler chez les fonctionnaires de l'Union des efforts nouveaux et féconds. En outre — et j'appelle sur ce point les méditations du type de coopérateur qui se flatte de n'être qu'un « faiseur de profits » — cette revue des forces coopératives, l'annonce retentissante de l'accroissement du nombre des membres, du chiffre des affaires et de la masse du capital, donnent non seulement aux Compagnies de chemins de fer, aux journalistes, aux commerçants et aux indus-

triels, mais encore à nos législateurs, le sentiment réel de l'influence financière et de la puissance politique de l'Union coopérative, et sert de réclame éloquente à une organisation commerciale, privée par ses règlements et ses coutumes des formes plus banales de la publicité. Enfin — et c'est là l'utilité la plus grande du Congrès — il offre un lieu de réunion aux notables de toutes les régions de l'Etat coopératit ; il leur procure des occasions nombreuses de discuter entre eux les difficultés communes, de réconcilier les intérêts rivaux, d'échanger les résultats de leur expérience personnelle ; et par suite il fait naître chez les fonctionnaires, les commissaires et les délégués ce délicat enthousiasme et cette noble émulation que donne la conscience de servir ensemble une grande communauté toujours en progrès. S'il y avait dans la masse des coopérateurs une sincérité intellectuelle plus grande et un sentiment plus vif de leur responsabilité sociale, cette réunion annuelle pourrait être non seulement la représentation véritable du mouvement coopératif mais encore une de nos assemblées nationales les plus importantes et les plus fréquentes.

Pour compléter cette rapide esquisse de l'Etat coopératif, je dois signaler deux points qui méritent une mention spéciale : d'abord, les rapports de l'Union coopérative avec les Wholesales ; ensuite la création en 1871 des *Cooperative News* — organe officiel de l'ensemble du mouvement.

Lorsque l'on étudie l'histoire de la Coopération, on remarque des relations souvent tendues entre les Wholesales, représentant la forme pratique et démocratique de la coopération, et l'Union Coopérative qui jusqu'aux

dernieres années a été dominée par le groupe des théoriciens individualistes de la Coopération.

Le refus catégorique, de la part des directeurs des Wholesales Anglaise et Ecossaise, de reconnaître aucune valeur aux résolutions du Congrès relatives à l'organisation de leurs établissements et leur volonté bien arrétée de faire trancher les questions de cette sorte par les assemblées trimestrielles de leurs délégués n'ont pas été seulement justifiées par les résultats pratiques du Congrès de Dewsbury ; ils sont pleinement conformes à la constitution d'une fédération démocratique.

En effet, quelle que soit notre opinion sur les théories respectives des écoles individualiste et démocratique de la coopération, il est évident que l'Union Coopérative, considérée comme organisation démocratique, n'a pas à s'ingérer dans les affaires intérieures de ses membres, sauf dans la mesure où elle leur impose certains principes constitutionnels comme condition nécessaire d'admission. Imaginez-vous la scène qui se passerait à une assemblée trimestrielle de la Wholesale, si un délégué proposait une motion relative à l'administration du Magasin de Bolton, ou bien voulait provoquer un débat sur les conditions où les marchandises livrées par la Société de *Tower-Hamlets* ont été manufacturées ? De même que la Wholesale, l'Union Coopérative est une fédération de magasins constitués pour des buts spécifiques qui, dans le cas particulier, consistent en certaines fonctions juridiques, politiques, propagandistes et éducatives. Pour l'accomplissement de cette tâche commune, des pouvoirs administratifs sont spécialement délégués par les membres de l'Union au

Bureau Central. Vouloir transformer le Bureau Central en Bureau de Contrôle, investi d'une autorité semblable à celle d'un Bureau de Gouvernement local sur les Bureaux d'administration de la taxe des pauvres, ce serait anéantir, dans la base même, la constitution d'une fédération de groupes autonomes. Je ne conteste pas qu'il serait désirable, dans la constitution de l'Union Coopérative aussi bien que dans celle de la Wholesale, d'exiger de toutes les Sociétés qui sollicitent leur admission certains principes constitutionnels nettement définis. Si, au lieu de rédiger des résolutions relatives aux détails de l'administration des banques et des établissements industriels de la Wholesale, le Bureau Central avait proposé au Congrès une définition brève mais précise de ce qui constitue une Société coopérative — quelque criterium décisif par lequel une Société coopérative pût être distinguée d'une Compagnie par actions ou d'une entreprise particulière — personne ne se serait plaint et beaucoup se seraient réjouis. Dans la solution de cette question vitale, je suis en effet d'accord avec le juge Hughes pour penser que nous sommes à une bifurcation de routes et qu'il faut choisir entre les deux types de constitution — l'établissement autonome et la participation aux bénéfices, d'un côté, et, de l'autre, la démocratie populaire du Magasin. Quel qu'eût été ce choix, les froissements nés des méthodes opposées et de tendances contradictoires auraient disparu. Si les coopérateurs s'étaient décidés pour le premier type, l'Union coopérative serait vite devenue une Compagnie très restreinte. Elle se composerait aujourd'hui de la *Leicester Boot and Shoe Manufacturing Society*, des *Coventry Watchmakers*, des *London*

Bookbinders, de la *Ketteriug Boot and Shoe Society*, et de leurs compagnons plus modestes, tandis que la majorité des Sociétés exclues auraient probablement constitué une fédération de l'Industrie démocratique. Au contraire, si on avait pris pour définition de la Société coopérative « la démocratie ouverte gouvernée par ses représentants » d'après le système Rochdalien et à l'exemple de la démocratie politique, l'Union Coopérative comprendrait encore 1,300 magasins, la majorité des moulins et des meuneries et les Wholesales; quant aux institutions hybrides, classées comme Sociétés de production, elles auraient pu figurer dans le rapport parlementaire sur les établissements qui ont admis la participation aux bénéfices, rapport dont elles ont été ignomineusement exclues, sans doute à raison de leurs étranges relations avec le mouvement de la Coopération britannique, hostile à la participation aux bénéfices.

Les froissements qui ont existé entre les Wholesales et l'Union Coopérative appartiennent heureusement à l'histoire du passé. Les Wholesales ont toujours fait partie de l'Union ; et, récemment, l'Union est devenue membre de la Wholesale anglaise, acquérant ainsi le droit de critiquer la politique de ses directeurs, dans le lieu convenable — l'assemblée des actionnaires. Les deux fédérations qui ont l'une et l'autre leurs bureaux à Manchester sont étroitement unies par la présence de facteurs communs, dans la personne des directeurs et fonctionnaires de la Wholesale élus au Bureau Central et vice versa. L'importance, rapidement croissante de ce Bureau, comme autorité juridique, comme organisation de propagande et d'éducation et enfin comme puissance politique, est un sûr

garant qu'aucune tentative ne sera faite pour renverser les relations établies en subordonnant les affaires de l'Union à la conduite de la Wholesale et en portant à l'intégrité de l'Union une atteinte qui serait désastreuse si elle n'était vaine.

Si les coopérateurs veulent une preuve palpable de la sagesse qu'il y a à limiter l'autorité d'une association à sa propre sphère d'action, ils ne sauraient trouver un meilleur exemple que celui du succès obtenu par l'institution indépendante de la « Société du Journal Coopératif ». Au début de l'existence des *Cooperative News*, une tentative fut faite pour transformer le jeune journal en un organe du Bureau Central. Le bon sens des coopérateurs décida qu'il serait possédé et rédigé par une fédération distincte, dont la Wholesale, l'Union Coopérative et quelques-uns des plus grands magasins sont actionnaires. Aussi, grâce à la direction d'un éditeur compétent, les *Cooperative News* ont su rester l'organe impartial d'opinions contradictoires et se sont assuré, comme organe unique et incontesté du mouvement coopératif, un tirage hebdomadaire de 37,000 exemplaires.

Le lecteur peut se faire maintenant une idée exacte de l'institution centrale et des parties constitutives de l'Etat coopératif. Mais, de même que dans l'histoire d'une nation le récit détaillé des actes des ministères, des parlements et des tribunaux, pourrait nous faire perdre de vue la vie du peuple, de même une rapide esquisse des institutions coopératives pourrait nous faire négliger la véritable partie du mouvement coopératif Britannique — les succès et les échecs du système du Magasin et de la Fédération comme

forme de gouvernement local et démocratique.

L'étendue et les limites de la Coopération Démocratique apparaîtraient d'une façon tangible sur une carte où les diverses régions de la Grande Bretagne seraient représentées par des teintes différentes, d'après les rapports du chiffre d'affaires des Magasins coopératifs à la population globale. Une pareille carte (1) et les statistiques, à l'aide desquelles on la tracerait, montreraient d'abord des régions où la Coopération s'est solidement implantée; puis, d'autres où elle a été tentée sans succès; enfin, d'autres, telles que l'Irlande, qui, pour une raison ou pour une autre, n'ont pas été touchées par le mouvement coopératif. Une carte indiquant les échecs de la Coopération dans les diverses régions serait particulièrement intéressante : elle montrerait que les échecs ont été surtout nombreux dans la capitale ; ils ont été fréquents dans le Durham et le Lancashire et, d'une façon générale, dans tous les districts où la coopération est maintenant prospère. Birmingham et les environs ne comptent que des échecs ; Liverpool et le sud du Pays de Galles se distinguent également sur la carte des insuccès.

Si j'avais à prononcer un discours pendant la semaine du Congrès, je ferais remarquer aux coopérateurs présents qu'en beaucoup d'endroits les échecs ont précédé

(1) Cette carte se trouve dans l'édition originale. Nous n'avons pas cru devoir la reproduire, car depuis 1889 le mouvement coopératif britannique s'est bien étendu et modifié. Nous avons dû (dans la moindre mesure possible) apporter ici quelques modifications formelles à la rédaction de l'auteur. (*Note du traducteur.*)

les succès, et que la résurrection durable et la croissance vigoureuse du Magasin après un premier avortement, est un encouragement direct et puissant aux habitants de Londres et de Birmingham à faire de nouveaux efforts ou à persévérer dans ceux qu'ils ont tentés. D'autre part, en présence des vastes régions encore étrangères à la coopération, j'insisterais sur la nécessité urgente d'entreprendre une propagande plus active. Mais, si le propagandiste peut puiser dans ces considérations générales un aliment à sa foi et des enseignements pour son action, le sociologue réclame une explication plus précise des succès ou des échecs locaux de la coopération démocratique.

Pour faire à cette question une réponse satisfaisante, il faudrait avoir, sur les conditions industrielles et les particulités techniques des populations coopératrices et anti-coopératrices, des connaissances précises auxquelles je ne saurais prétendre. Je proposerai cependant quelques explications qu'une étude plus approfondie pourra démentir ou confirmer.

Il semblerait que la race Celtique n'est pas favorable au développement de cette forme du self-gouvernement démocratique. L'Irlande, le pays de Galles, le comté de Cornouailles et les hautes terres occidentales de l'Ecosse ne révèlent que peu de tentatives coopératives et beaucoup d'échecs. Et, si l'absence de coopération dans certains districts de l'Angleterre peut être attribuée à la pauvreté, à la faible densité de la population et à son caractère agricole, il n'y a pas, en dehors des considérations ethniques, d'explication de l'incapacité ou de l'indifférence des mineurs de la partie méridionale

du pays de Galles (1) puisque les bassins houillers de l'Angleterre et de l'Ecosse sont le berceau et le foyer même des magasins coopératifs.

Si nous quittons les régions Celtiques, nous constatons qu'après l'industrie minière ce sont les industries mécaniques, navales et textiles, et notamment la filature et le tissage du coton, qui accusent le pourcentage le plus élevé des ventes coopératives, tandis que l'agriculture se tient au bas de l'échelle coopératfve, fait aisément expliqué par l'isolement et la pauvreté des laboureurs. Les insuccès ne sont d'ailleurs pas limités aux régions faiblement peuplées. Dans les régions où la population est dense, les échecs de la coopération se rencontrent surtout dans la petite industrie et l'industrie à domicile — c'est-à-dire dans les industries qui ont fait l'objet de l'enquête de la Chambre des Lords sur le *Sweating System* à l'exception partielle de la cordonnerie provinciale, industrie qui passe rapidement sous la domination des grandes entreprises. Je ne prétends pas tirer de ces observations particulières une conclusion générale sur les relations de certaines industries avec le succès de la coopération, car une enquête scrupuleuse ne manquerait pas de nous révéler de nombreuses exceptions. Les ouvriers des fabriques de laine et de drap du Yorkshire et de l'Ecosse, pour prendre un exemple, sont d'énergiques coopérateurs, tandis que les drapiers de l'Angleterre occidentale se montrent incapables ou indifférents à la coopération. Enfin, s'il me fallait choisir dans toute l'Ecosse et l'Angleterre une

(1) Je n'ignore pas que la coopération a récemment pris un certain élan dans cette région.

industrie qui se distingue par l'activité coopérative, je n'hésiterais pas à nommer l'industrie mécanique. Gloucester, Ipswich, Crewe et d'autres centres industriels forment des oasis de succès au milieu de districts qui sont des déserts de coopération; et Leeds, Oldham et Newcastle se dressent comme des forteresses au cœur même de l'Etat Coopératif.

La coïncidence frappante de la coopération démocratique et de l'organisation trade-unioniste est également un fait incontestable et de la plus haute importance, comme nous le verrons bientôt, au point de vue des résultats économiques du commerce coopératif.

Des renseignements que j'ai recueillis, je me borne à tirer une conclusion : si on élimine les distinctions éthniques comme des éléments par trop hypothétiques de la réussite où de l'échec de la coopération, on constate que celle-ci est surtout florissante dans les métiers complètement transformés par la révolution industrielle et qu'elle échoue principalement dans les industries caracterisées par le petit « *faiseur de profit* » et par l'atelier domestique. Je n'ai pas besoin de rappeler ici que l'absence de trade-unions dans tout le domaine du *Sweating System* est le fait capital mis en lumière par la dernière enquête.

Mais laissons ces causes mal connues; et voyons les résultats manifestes de la coopération démocratique.

Quiconque connaît intimement un district industriel ou minier du nord de l'Angleterre ou de l'Ecosse ou un village du centre, ne saurait méconnaître l'importance nationale du Magasin comme école pratique de civisme au sens le plus large du mot. Dans les districts urbains qui n'ont pas encore été érigés en bourgs

municipaux ou qui l'ont été récemment, la « Coop Shop » (1) est ou a été la seule forme de Self gouvernement local, en dehors de l'élection des administrateurs de la taxe des pauvres et du conseil paroissial. Dans ces localités, les fonctions de président ou de commissaire de la Société Coopérative sont plus estimées que celles de maire ou d'alderman dans une grande cité; elles sont considérées comme un signe extérieur et visible de l'estime et de la confiance publiques. Ce sont d'ailleurs les mêmes qualités d'énergie civique, de capacité administrative, de persévérance opiniâtre et d'abnégation disciplinée, en même temps que la sagacité dans le choix des fonctionnaires et une vigilance généreuse à l'égard des employés — ce sont en un mot les mêmes dons intellectuels et moraux qui sont nécessaires chez les membres d'un magasin prospère et chez les citoyens d'une municipalité bien administrée et active. Mais, si le succès dépend dans les deux cas des mêmes conditions, l'insuccès se traduit par des conséquences bien différentes. Si les habitants d'un district se désintéressent du salut commun; s'ils sont versatiles et indisciplinés dans leurs efforts, incapables de cette discipline initiale sans laquelle aucune association n'est possible; si leurs paroles et leurs actions sont inspirées par la vanité personnelle, par des ambitions extravagantes ou par des motifs malhonnêtes, le Magasin ne pourra pas naître ou disparaîtra bientôt, tandis que la Municipalité ou le Conseil de Comté subsisteront, malgré la corruption, le gaspillage, la mauvaise administration et l'absence

(1) La boutique coopérative.

de véritable représentation. Ainsi, dans la création et la gestion du Magasin coopératif, la politique individualiste et la politique socialiste trouvent un terrain commun d'efforts vigoureux. D'une part, l'individualiste soutient avec raison que l'association volontaire des consommateurs rend inutile l'intervention de l'autorité, mécaniquement constituée, de la municipalité ou du comté et il peut, à l'appui de son argumentation, citer l'exemple des librairies et des salles de lecture édifiées par les coopérateurs qui ont souvent, dans cet ordre d'idées, devancé les efforts analogues des contribuables. De son côté, le socialiste remarque qu'aussi longtemps que le Magasin reste une démocratie ouverte *ristournant* aux consommateurs tout l'excédent du prix de revient des marchandises ou bien accumulant dans des fonds de réserve et d'amortissement un capital qui est la propriété commune de tous les adhérents, le Magasin coopératif est en réalité une institution communiste, développe le goût de la propriété collective et les aptitudes au Self-gouvernement représentatif (sans lesquels le programme de la Société Fabienne ou de la Fédération Social-démocratique ne saurait être complètement réalisé ni même partiellement appliqué).

Ainsi, la coopération démocratique peut-être considérée à la fois comme une alternative du socialisme d'Etat ou comme un jalon de l'organisation socialiste, dans sa forme la plus complète. En réalité, l'éducation du coopérateur rend le citoyen capable d'un choix libre et réfléchi. Les coopérateurs sont assez forts pour se suffire à eux-mêmes, mais ils ont assez d'intelligence et de sens pratique pour agir comme citoyens de la municipalité, du comté ou de l'Etat lorsque l'association,

combinée avec l'obligation et constituée dans des cadres plus larges et plus durables, leur paraît utile.

Il y a, toutefois, dans la structure de la Coopération, un point faible, que le sociologue ne saurait négliger, et auquel les coopérateurs doivent remédier par leurs efforts persistants, s'ils ne veulent pas que cette forme de Self gouvernement représentatif reste confinée à un champ d'activité relativement restreint. La majorité des membres-clients ne sont pas des coopérateurs convaincus. Le motif qui détermine la masse des consommateurs à se fournir à la Coop Shop est identique à celui qui pousse le bourgeois économe ou le propriétaire Londonnien à faire ses commandes aux « Magasins de l'Armée et de la Marine ». Ils comptent sur le bon marché et la qualité supérieure des marchandises, ou bien considèrent le « divi » trimestriel comme un procédé mécanique et inconscient d'épargner ou de pourvoir à des dépenses trimestrielles. Au lieu de s'appliquer à modifier ou à perfectionner l'administration dans son ensemble et dans ses détails, ils sont disposés, pour la moindre contrariété, à porter leur clientèle à la boutique voisine. Au contraire, le contribuable supporte les conséquences de sa propre indifférence et se trouve plus directement incité à exercer une surveillance personnelle des affaires communales. Il faut ajouter qu'en général l'unité du mouvement Coopératif — le client — c'est la femme ; l'unité de la municipalité et de l'Etat — le contribuable et l'électeur politique — c'est l'homme. Or, quelque haute espérance que nous puissions concevoir sur le développement futur des femmes, on ne saurait nier qu'à l'époque actuelle elles sont, dans leur ensemble, déplorablement privées de ce sens élevé de

l'intérêt commun qui procure, grâce à l'association, des avantages lointains mais définitifs à la famille et à l'individu. Elles sacrifient, à quelques intérêts apparents et immédiats, les intérêts supérieurs de la classe et de la communauté à laquelle elles appartiennent. Ici encore, le mouvement coopératif semble destiné à servir de champ commun à des efforts inspirés par des opinions contradictoires. Les hommes et les femmes, qui, de propos délibéré, combattent l'affranchissement politique de la femme, peuvent en toute logique recommander sa participation active à une organisation dont le but est de pourvoir aux besoins de la maison et qu'ils considèrent comme un dérivatif à ses réserves d'énergie et comme un attribut légitime de ses fonctions de maîtresse de maison. De leur côté, ceux qui se font une idée plus large du rôle de la femme-citoyenne peuvent à bon droit recommander son adhésion et sa participation au gouvernement du Magasin comme l'apprentissage nécessaire des responsabilités plus graves de l'électeur ou du représentant parlementaire ou des obligations plus sérieuses de l'administration municipale et nationale Nous pouvons donc considérer la coopération comme une bienfaisante soupape de sûreté pour le trop plein d'énergie de la femme, ou bien voir dans le fonctionnement de la boutique d'approvisionnement général une incomparable institution professionnelle pour les ménagères de la nation, ou enfin discerner dans cette forme d'association et d'administration une admirable école pour les futures citoyennes. Mais, quelle que puisse être notre opinion sur l'influence de la vie coopérative pour les femmes qui y participent, il y a une conclusion que nous pouvons affirmer sans crainte d'erreur : pour que

la Coopération démocratique soit un grand fait et un grand exemple, pour qu'elle devienne la forme dominante de l'organisation industrielle, il est nécessaire que les leaders coopérateurs inscrivent dans leurs programmes, actuels et futurs, une propagande énergique et habile auprès de la clientèle féminine ; il faut que, dans toutes les sociétés de consommation, les femmes Anglaises se comportent en membres énergiques, fidèles et expérimentés (1).

Le succès commercial du Magasin n'est pas le seul résultat de la fidélité des membres et de la capacité de la gestion. Le million de coopérateurs Britanniques dictent, comme consommateurs (directement comme employeurs, ou indirectement comme clients des établissements où ils achètent leurs marchandises) les conditions mêmes de la vie et du travail de plusieurs milliers de leurs compatriotes. Le Magasin coopératif, et les fédérations qui en dépendent, peuvent être un instrument redoutable d'oppression des travailleurs les uns par les autres, ou bien devenir l'un des leviers par lesquels la classe ouvrière Britannique s'assurera une puissance souveraine dans l'industrie comme dans la politique et asseyera sur une base solide la démocratie industrielle aussi bien que la démocratie politique. Mais, pour mettre au monde cet « enfant d'espérance », il faut que les mouvements coopératif et trade unioniste se marient entre eux et non pas que l'un d'eux soit détruit ou même dominé par l'autre ; il faut en un mot l'interdépendance volontaire, sur un pied d'égalité, de

(1) A ce point de vue on ne saurait trop louer les mérites de l'œuvre entreprise par la Guilde coopérative des Femmes:

deux corporations opposées mais complémentaires, des citoyens organisés sur le terrain de la consommation et des travailleurs organisés sur celui de la production. Examinons d'abord l'insuffisance économique de chacune de ces organisations, isolée de l'autre; ensuite l'appui réciproque qu'elles se sont déjà prêté; enfin l'accroissement énorme de force que l'une et l'autre acquéreraient par des relations empreintes d'une bonne foi plus entière et d'une assistance plus constante.

Le célèbre socialiste allemand Lassalle a formulé, il y a déjà longtemps, une grave objection contre le système du Magasin.

A mesure que les Magasins Coopératifs engloberont une portion de plus en plus grande de la classe ouvrière, on verra, par une nécessité inéluctable, les salaires baisser dans une proportion correspondante à la diminution du coût de l'existence, résultant de l'établissement des Magasins Coopératifs.

Si l'on admet que le Magasin Coopératif a simplement pour but de réduire le coût de la vie, et si l'on suppose qu'il soit établi au milieu d'une population de travailleurs inorganisés, cette conséquence particulière de la loi d'airain des salaires ne saurait être, à mon avis, sérieusement contestée. Il est vrai que les coopérateurs pourraient nier la première proposition et faire valoir que les Magasins n'ont pas tant abaissé les prix que haussé la qualité, et que l'amélioration des marchandises fournies n'a pas diminué la dépense totale mais au contraire fait naître le désir d'articles plus chers : une pièce de mobilier bien faite en appelle une autre et les deux exigent un tapis; une belle robe nécessite un joli manteau. Il peut assurément en être ainsi de certaines choses telles que les meubles et les vêtements; et encore,

dans ce cas, il faut que l'éducation coopérative de même que la pratique coopérative sachent persuader aux clients que le bon marché et la mauvaise qualité sont souvent des termes équivalents. Mais, dans les provisions domestiques, la qualité peut se traduire en quantité : du bon charbon donne plus de chaleur et trois cuillers de thé de première qualité font une boisson meilleure que cinq de moins bonne qualité et ainsi de suite. A l'appui de la thèse de Lassalle nous pouvons citer ce fait que les salaires, dans les métiers inorganisés, varient de région à région, d'après le coût de la vie; que, par exemple, les manœuvres de Londres sont plus payés à l'heure que les manœuvres d'une ville de province dans laquelle les loyers sont peu élevés; qu'un tailleur juif touche une rémunération moins forte d'un entrepreneur de Leeds que d'un « sweater » de Londres. En réalité, la loi de Lassalle s'applique plus ou moins rigoureusement à ceux qui travaillent pour un salaire de subsistance ou à ceux qui ne sont pas suffisamment organisés pour saisir et maintenir les avantages qui pourraient résulter pour eux de l'abaissement des denrées nécessaires à la vie. Et c'est chose facile à comprendre : une famille isolée, qui se contente, pour maintenir son énergie ouvrière, d'une certaine dépense de logement, de vêtements et de nourriture, acceptera sans hésitation un salaire suffisant pour lui assurer ces conditions de vie et consentira à travailler au rabais, forçant ainsi, par sa concurrence, les autres travailleurs à se contenter d'un salaire semblable. Je me rappelle avoir demandé à un ardent coopérateur s'il accepterait un salaire plus bas dans le voisinage d'un Magasin de premier ordre que dans un quartier ouvrier approvi-

sionné par de petits commerçants d'après le vieux système de crédit; il me répondit sans hésitation : « Assurément, j'accepterais »; puis, se reprenant, il ajouta sur un ton plus bas et avec une certaine mélancolie : « du moins si mon union me le permettait. » Les patrons du nord n'ont pas tardé à comprendre cet effet particulier du système coopératif et ils ont souvent soutenu, devant les bureaux d'arbitrage et dans les entrevues avec leurs ouvriers, que l'abaissement du coût de la vie produit par le système du mouvement coopératif était une raison suffisante pour abaisser les salaires — prétention qui, je n'ai pas besoin de le dire, a toujours été accueillie par le refus dédaigneux des secrétaires de trade-union. Les trade-unions sont en effet sur un terrain solide pour repousser des réductions de salaires fondées sur ce motif. En bonne logique, les patrons ne sauraient, à propos du « divi » des coopérateurs, enfourcher leur habituel « dada » de la « Concurrence étrangère ».

L'économie, réalisée dans la consommation des ouvriers par les coopératives, est un profit net pour la nation et n'a aucune influence sur les prix obtenus par les industriels sur les marchés nationaux et étrangers, *du moins tant que les trade-unions maintiennent absolument intacte sur toute son étendue le tarif étalon — cette barrière construite avec tant de soins.* Ainsi, ce sont les trade-unions et les trade-unions seules qui permettent aux travailleurs de conserver le dividende ou l'escompte de la Coop Shop et qui leur assurent la pleine jouissance du bon marché et de la bonne qualité des marchandises fournies par le magasin populaire.

Mais le Magasin ne devient pas seulement une simple négation lorsque son action n'est pas complétée par celle du mouvement trade-unioniste; il ne tarde pas non plus à devenir un instrument d'oppression pour la classe ouvrière. Supposons que les directeurs des Wholesales et des Magasins, s'inspirant de ce qu'ils croiraient être l'intérêt des consommateurs, ne leur livrassent que des objets fabriqués sous le Sweating system, en Angleterre ou ailleurs. Que gagneraient les 100,000 cordonniers, tailleurs, ébénistes, potiers, fabricants d'ustensiles de ménage, fermiers, laboureurs et autres ouvriers, actuellement employés dans la fabrication des marchandises vendues par les magasins, à pouvoir acheter pour un souverain (fr. 25,20) ce qu'ils paient actuellement 25 shillings (fr. 31,25), si, en même temps, ils étaient privés de leur travail ou obligés de travailler dans les conditions du Sweating. Ce serait une critique bien superficielle du régime coopératif que de limiter la responsabilité des coopérateurs aux marchandises fabriquées dans leurs propres ateliers. Comme association de consommateurs, investis d'un contrôle absolu sur leurs dépenses et à qui ne manque aucune occasion de connaître les conditions exactes dans lesquelles chaque article a été fabriqué, les coopérateurs sont plus ou moins responsables du régime d'existence et de travail de tous ceux, hommes, femmes ou enfants, qui sont employés à la production des marchandises qu'ils consomment. Sans doute, c'est en développant, dans tous les genres d'industrie, les services de production des Wholesales et des Magasins, qu'ils peuvent le mieux s'acquitter de cette obligation morale. Mais ici encore, ils ne pourraient rien faire sans l'existence des

trade-unions : car, sans les trade-unions, les coopérateurs n'auraient aucun élément pour fixer les salaires; et si les trade-unions n'étaient pas assez puissantes pour imposer un tarif uniforme à leurs concurrents commerciaux il serait difficile sinon impossible aux employeurs coopératifs de maintenir un niveau élevé des salaires. Tant que l'Etat Coopératif sera environné par un régime industriel, basé sur la concurrence, l'atelier coopératif peut être un instrument pour hausser les salaires; mais il ne pourrait rester longtemps l'unique exception à un système général de salaires réduits. Tôt ou tard, il faudrait fermer les portes du service de production ou ramener les salaires de ses ouvriers au taux de l'industrie privée.

D'autre part, il est facile d'énumérer toutes les lacunes du mouvement trade-unioniste quand il n'est pas combiné avec un régime coopératif de consommation. Les ouvriers d'usines n'ont pas oublié le truck system — la vente de denrées et la location de maisons par les employeurs — habile instrument d'oppression encore usité dans les industries du Sweating. On se souvient aussi que plus d'un Magasin du nord de l'Angleterre doit son existenee au refus opposé par les petits commerçants, sur l'injonction de riches consommateurs, de faire crédit à des ouvriers en grève. Mais ce ne sont là que des points secondaires. Tandis que chaque année nouvelle nous montre la concurrence entre capitalistes aboutissant souvent à la constitution de monopoles commerciaux, la misérable concurrence entre petits commerçants a toujours eu pour résultat l'avilissement des marchandises et l'élaboration de systèmes variés destinés à étrangler le salarié par le crédit et l'usure.

Contre les fraudes du commerçant individuel le salarié n'a, comme trade-unioniste, aucun moyen de défense. Pour faire échec à cette forme d'exploitation plus moderne — la coalition des producteurs capitalistes pour élever les prix — les trade-unions sont absolument impuissantes, même dans leur propre industrie. Bien plus, les trade-unions ouvrières provoquent la formation des trusts capitalistes, en poussant les employeurs à s'unir en une solide phalange défensive. C'est ainsi que nous voyons les représentants des mineurs obtenir d'importantes augmentations de salaires lorsque les prix du marché s'élèvent; mais les propriétaires de mines n'en font pas moins des bénéfices énormes et prétextent de toute augmentation de salaire pour hausser leurs prix dans une mesure que ne légitime pas la hausse des salaires.

Je sais bien qu'on prétend parfois que l'intérêt éclairé du commerçant ou de l'industriel suffit à assurer au consommateur la meilleure qualité et le meilleur marché possibles, même sans l'intervention d'un régime coopératif de consommation. Quels que puissent être les secrets lointains de l'avenir, la concurrence, dans le passé comme dans le présent, a suffisamment révélé ses défauts. La multiplication inutile des entreprises particulières, les méthodes dispendieuses des petits capitalistes et les misérables fraudes pratiquées contre les consommateurs, les brigandages habituels du créancier qui veut s'indemniser de ses mauvaises créances — tous ces vices profondément inhérents au régime de la concurrence, ont été supprimés par le magasin coopératif. La chute du syndicat des farines en 1889 devant l'attitude énergique des

meuneries coopératives est un exemple, silencieux mais démonstratif, de la protection apportée par la coopération démocratique au public contre le développement ultra-moderne de la concurrence illimitée — le trust capitaliste. De sorte que, si la trade-union seule peut maintenir un certain étalon d'éducation et de bien être pour les travailleurs de tous grades, de toutes capacités, et de toutes professions, c'est le rôle particulier du magasin coopératif (et en fait de toutes les associations de consommateurs) de contrôler les prix des monopoles et de dévoiler les fraudes sur la qualité jusqu'à ce que le profit — la différence entre l'acte d'achat et l'acte de vente — soit distribué directement ou indirectement à toute la communauté.

Après cette courte analyse de l'interdépendance des organisations coopérative et trade-unioniste et avant de décrire la parfaite « entente cordiale » qui devrait, à mon avis, exister entre les deux mouvements, je crois utile de signaler les services mutuels que, consciemment ou inconsciemment, ils se sont déjà rendus. Les mêmes qualités de prudence, de discipline, de persévérance et d'intégrité sont nécessaires pour le succès d'une trade-union et pour le succès d'un magasin coopératif. Ainsi, une forme d'association démocratique devient un école pour l'autre ; et cela explique la présence fréquente des trade-unions et des coopératives démocratiques dans les mêmes localités et dans les mêmes industries. Le capital disponible du magasin coopératif a été pour l'organisation sœur un fond de réserve destiné, non seulement à soutenir les membres communs dans les grèves et les lock-outs, mais aussi à donner du crédit à la parole ouvrière, en inculquant aux patrons une

conscience salutaire de la puissance financière de leurs adversaires et aux ouvriers le sentiment légitime de leur responsabilité, circonstance favorable à une politique conciliante et à des concessions réciproques. J'ai déjà signalé, en parlant des Working-Class Limiteds, les renseignements précieux qui ont été fournis aux trade-unions par la publication et la critique des détails et des prix de la production. Enfin, la coopération démocratique, grâce à ses capitaux considérables et à ses débouchés certains, a fait passer de nombreux métiers du domaine du sweating dans celui de la grande industrie, assurant ainsi aux ouvriers des ateliers hygiéniques et aux trade-unions un solide terrain d'action.

On ne saurait nier en effet, après les révélations de l'enquête des Lords, que le petit atelier et le travail à domicile constituent l'obstacle social et économique le plus décisif au développement et à la stabilité des unions ouvrières. Il suffit de comparer les boulangeries coopératives, avec leurs installations magnifiques et leur outillage parfaitement aménagé, aux réduits souterrains et obscurs de l'industrie privée ; ou bien les ateliers de coupe et de chemiserie de la Wholesale écossaise, à Shieldhall, aux échoppes des sweaters de Glasgow ; ou encore de visiter la cordonnerie de la Wholesale anglaise à Leicester et de rapprocher les salaires, la durée du temps de travail et l'hygiène des ateliers dans cet établissement et dans ceux des petits patrons. Mais un triomphe sans précédent, obtenu par l'organisation trade-unioniste grâce au système coopératif de consommation, est celui de la transformation du commerce de détail, d'une petite en une grande industrie. Grâce à la camaraderie engendrée par leur

service dans de grands établissements analogues et sous une direction démocratique, le statut des vendeurs et des garçons de magasins se précise chaque jour, et ces travailleurs, autrefois inorganisés, s'éprennent maintenant de leurs intérêts communs et manifestent des aspirations corporatives. La fondation récente d'une trade-union d'employés de coopératives est, nous l'espérons, le premier jalon d'une « Union Nationale des Employés de Commerce » destinée à défendre les intérêts, à améliorer la situation et à perfectionner l'instruction de la catégorie peut être la plus ignorante, la plus opprimée et la plus divisée des citoyens Britanniques.

Une compréhention plus nette du caractère complémentaire de ces deux mouvements, une appréciation plus sympathique des difficultés réciproques, chez les fonctionnaires et les militants, pourraient faire du peuple organisé des consommateurs et de la masse organisée des travailleurs une double puissance irrésistible. Le Comité parlementaire du Congrès des trade-unions et le Comité Parlementaire du Bureau Central représentent actuellement, dans une large mesure, les mêmes personnes ou du moins les mêmes familles. Nous pouvons considérer le salarié comme le type des électeurs du premier et la ménagère comme le type des commettants du second de ces Comités. Les fonctionnaires des deux organisations devraient s'appliquer à faire naître, dans les esprits de leurs clients respectifs, une conception nette de la situation. C'est une folie ruineuse, chez le mari salarié, de faire hausser le prix des marchandises qu'achètera la femme, maîtresse de maison; et il est encore plus insensé de voir

la femme réduire les salaires du mari au minimum de subsistance ou lui faire perdre son travail. Les tendances essentielles de ces deux individus et des organisations qui les représentent sont identiques — leur but commun est d'assurer à eux mêmes et à leurs enfants les revenus non-gagnés qui accroissent actuellement à d'autres classes sociales, ou, plus exactement, la part des revenus de tous les membres de la communauté qui dépassent le taux de dépenses personnelles nécessaires pour permettre une vie vraiment civique. « Egalité de chances pour tous les citoyens » pourrait être une devise inscrite sur les bannières des deux organisations.

Mais, quel que puisse être le terme définitif de l'organisation démocratique sous toutes ses formes, une étroite alliance politique devrait être conclue, dès maintenant, pour la réalisation de réformes immédiates. L'Union Coopérative devrait prêter son concours au Comité parlementaire des trade-unions pour attirer l'attention du parlement sur des questions comme celles de l'extension des *Factory Acts*, de l'*Employers' liability Act* (loi sur la responsabilité des patrons en matière d'accidents du travail), des *Truck Acts*, de l'instruction professionnelle, de la liberté des coalitions, des examens techniques pour les mécaniciens et matelots, — et de toutes les mesures qui assurent, maintiennent et développent la sécurité, le statut et l'habileté du travailleur considéré comme professionnel. De même, le comité parlementaire des trade-unions pourrait aider les coopérateurs dans leur campagne en faveur de lois sur les falsifications des denrées, sur les marques commerciales, sur les poids et

mesures, et dans leur énergique opposition à toutes les tentatives des landlords et des capitalistes pour rétablir des tarifs protecteurs, destinés à accroître les profits sous prétexte d'augmenter les salaires. Il est d'un intérêt aussi évident pour les trade-unionistes que les fraudes sur la qualité soient réprimées et que le coût de la vie soit réduit, qu'il l'est pour les coopérateurs que l'employeur irresponsable, industriel ou commerçant, affranchi de la publicité et du contrôle d'une organisation démocratique, soit sérieusement « handicappé » par la loi. Ce n'est pas tout : les coopérateurs devraient inviter les trade-unionistes à venir expliquer, dans les conférences et les réunions trimestrielles, les conditions d'existence et de travail aux prix desquelles certaines marchandises vendues par les magasins sont manufacturées; ils pourraient reconnaître officiellement les trade-unions dans toutes les industries où les coopératives sont employeurs; ils pourraient même ne pas s'adresser aux imprimeurs, aux constructeurs, aux industriels qui emploient des « sarazins »; ils pourraient user de l'influence considérable dont ils disposent, comme commerçants et comme propriétaires, vis-à-vis des compagnies de chemin de fer et de déchargement, pour obtenir la reconnaissance générale des trade-unions et de bonnes conditions de travail pour les ouvriers.

De leur côté, les trade-unions doivent au Magasin un appui loyal. Il y a trop d'hypocrisie et d'étroitesse de vues en ces matières. Le secrétaire d'une trade-union, payé pour organiser les travailleurs et les inciter à réclamer de bonnes conditions de travail, laisse sa femme déserter la « Coop Shop » et l'encourage à

acheter des marchandises dont le prix suffit à indiquer qu'elles sont un produit du sweating. L'atelier coopératif ne peut devenir un instrument efficace pour hausser la condition des travailleurs que si les trade-unionistes deviennent des coopérateurs énergiques. Comme directeurs, comme gérants, comme délégués aux institutions fédérales, ils doivent insister sur les responsabilités des consommateurs et sur les droits des travailleurs. Les membres du Magasin (dont la plupart sont trade-unionistes ou appartiennent à une famille de trade-unionistes) doivent bannir des approvisionnements du Magasin tout produit du sweating. La grande masse des consommateurs ouvriers doit résolument boycotter les commerçants particuliers, adhérer au Magasin de leur localité, qu'il ait bonne ou mauvaise réputation, et exiger énergiquement que le contrôle démocratique renverse l'œuvre de la concurrence, en abaissant les prix mais en haussant la qualité. Ce n'est, en effet, que si tous les citoyens acceptent pleinement leurs responsabilités de consommateurs, que nous pourrons faire sortir de la guerre industrielle actuelle une grande République de l'Industrie, solidement assise sur le principe coopératif de « tous pour chacun et chacun pour tous »; il faut que tous les citoyens acceptent avec courage et intelligence leur rôle de membres du système coopératif de l'industrie, découvert par le génie de Robert Owen et construit comme un « Etat dans l'Etat » par le dévouement, l'habileté et la persévérance des Pionniers de Rochdale et de leurs disciples démocrates.

CHAPITRE VII

L'Idéal et le Fait

Nous sommes maintenant en mesure d'apprécier jusqu'à quel point le mouvement coopératif moderne a réalisé le système coopératif d'industrie de Robert Owen.

Le lecteur n'a pas oublié que la clef de voûte du Nouveau Système de Société de Robert Owen était l'élimination du profit sur les prix et la substitution de fonctionnaires salariés aux « faiseurs de profits ». Le profit sur les prix était, dans sa pensée, le fruit défendu de l'industrie, le poison puissant qui excite l'homme « économique » à des desseins frauduleux et à des monopoles égoïstes — en un mot l'origine de la guerre industrielle. Il croyait que la recherche du profit, comme méthode d'équilibrer l'offre à la demande, pouvait être remplacée par une connaissance scientifique des besoins du travailleur.

En ce qui concerne le premier point — l'élimination des profits sur les prix — le succès de la coopération démocratique a été complet. L'absorption des profits a eu un double résultat. Le vendeur d'un article, dans le système coopératif, n'a pas un intérêt personnel a frauder le client. La pratique du crédit, les artifices et les tromperies des articles de réclame ou à bas prix; les altérations de marchandises, ainsi que la politique

plus moderne et plus grandiose des grands trusts et des coalitions capitalistes, dictant audacieusement les prix — toutes ces formes gigantesques ou pygméennes de la tyrannie industrielle — ont été efficacement combattues, dans sa zône d'influence, par la coopération démocratique.

C'est là un premier résultat direct et immédiat de l'élimination du profit sur le prix. Mais la vente des marchandises au prix de revient a eu sur l'organisation industrielle un autre effet, moins direct et plus important. L'œuvre incomparable et, je le dis à dessein, vraiment glorieuse de la coopération démocratique, c'est que, par la suppression des profits comme par l'élimination des faiseurs de profits, elle supprime les occasions — elle déracine et arrache les fondements mêmes — de l'art de s'enrichir sans rendre service à la communauté. Si toutes les industries étaient organisées d'après la formule démocratique de la coopération, la spéculation sur les actions, toutes les opérations telles que l'écrasement, l'intimidation, l'accaparement du marché, n'intéresseraient plus que les antiquaires de l'économie politique. La Bourse deviendrait ou se verrait substituer une Banque Mutuelle, dans laquelle les transactions seraient faites par des comptables expérimentés. Il est évident que les actions d'une association de consommateurs ne peuvent jamais s'élever au dessus du pair, car l'intérêt du capital est ramené automatiquement au cours du marché par le système Rochdalien du « dividende sur les achats. » Dans une association de producteurs, au contraire, qu'il s'agisse de capitalistes achetant du travail ou de travailleurs achetant du capital, ou dans une société industrielle, les actions

montent ou baissent suivant les profits réalisés. Aussi voyons nous la spéculation s'emparer des actions de l'*Hebden Bridge Fustian Society* comme de celles des *Limiteds* d'Oldham. On s'imagine parfois que cette pureté financière immaculée de la coopération démocratique est due à sa forme légale d'*Industrial and Provident Society*. Pour se convaincre que cette forme légale n'est pas plus efficace que celle d'une société par actions à empêcher la hausse et la baisse de la valeur des parts, il suffit de se rappeler que la Société d'*Hebden Bridge* (primitivement une association ouvrière) et la Société *de consommation des « Services Civils »* ont été enregistrées l'une et l'autre conformément aux clauses de l'*Industrial and Provident Society Act*, mais qu'elles partagent leurs bénéfices entre les actionnaires ou les ouvriers.

Dans la démocratie populaire du Magasin et des institutions fédérales qui en dépendent, tout ce qui excède le coût de production ainsi que les « revenus non gagnés », dus à la supériorité des installations ou aux fluctuations du commerce, sont répartis entre tous ceux qui veulent bien adhérer, même à la onzième heure, ou bien capitalisés, comme fonds d'amortissements et de réserves, pour l'usage des générations futures; ce qui réalise, si étrange que cela puisse paraître, le seul trait original de l'idéal de Buchez — la constitution d'un *capital indivisible et inaliénable*, qui soit la propriété, non pas de plusieurs individus, mais d'une association « immortelle », — œuvre des efforts passés et patrimoine des aspirations futures.

Ainsi voyons nous, dans la pluspart des magasins du nord, l'intérêt du capital tomber, de nos jours, de cinq à quatre pour cent; et encore, ce taux est-il fréquemment subordonné à un minimum d'achat dans la société. En somme, l'ensemble des consommateurs refusent de payer à une minorité de capitalistes un tribut d'intérêt supérieur au taux du marché.

C'est une question plus délicate et moins facile à résoudre que de savoir si la coopération démocratique a définitivement démontré que le profit individuel n'est pas indispensable pour équilibrer l'offre et la demande. Aucun observateur intelligent ne méconnaîtra l'énorme valeur économique du contrôle d'un groupe de propriétaires, représentant non seulement les actionnaires ordinaires désireux d'une administrtion rémunératrice de leur capital, mais exprimant aussi (comme gérants et comme délégués des sociétés de vente ou comme membres individuels d'un magasin) les intérêts du consommateur désireux de se procurer la meilleure qualité des marchandises.

Aux réunions trimestrielles de la Wholesale et aux conférences d'achats qui se tiennent en différents endroits du pays, les directeurs et les fonctionnaires de l'institution fédérale se soumettent à la salutaire épreuve d'écouter les critiques de clients experts, les opinions d'hommes dont la fonction est d'interroger les désirs et de fournir aux besoins des consommateurs individuels; et, de leur côté, les acheteurs et les directeurs des institutions centrales ont toute facilité pour instruire les délégués des consommateurs de la valeur réelle des marchandises, indépendamment de leurs prix courants, et pour leur faire connaître les conditions de travail dans lesquelles ont été produits les objets à bas prix. Aux réunions mensuelles et trimestrielles, les fonctionnaires et les délé-

gués des magasins doivent à leur tour écouter des plaintes détaillées sur la coupe d'une chaussure de Leicester, sur l'arome d'un paquet de thé et sur l'aspect d'une tranche de lard. Les membres exigent des explications satisfaisantes ou réclament un prompt remède. Sans aucun doute, ces rapports étroits et constants entre l'entrepreneur et le client ont contribué beaucoup à cette élévation du niveau général du goût, à cette connaissance de la valeur réelle des choses et par suite à cette stabilité de la demande qui caractérisent la consommation dans les districts coopératifs. Nous pouvons déjà entrevoir ici les premières manifestations d'une détermination scientifique des besoins de la communauté.

Mais j'admets volontiers, qu'aussi longtemps que le mouvement coopératif constitue un Etat dans l'Etat et que le régime coopératif est entouré par une société individualiste et dominée par la concurrence, il est impossible d'affirmer comme un dogme que le contrôle démocratique remplacerait avantageusement la recherche du profit individuel pour abaisser les prix et améliorer la qualité des produits. Actuellement, les fonctionnaires des magasins sont stimulés, par les efforts des boutiquiers, à vendre meilleur marché. Les Wholesales vivent dans une crainte salutaire du commerce et de l'industrie privés. Le membre d'un Magasin, le délégué à la Wholesale peuvent appuyer les critiques qu'ils adressent à la gestion, par une preuve palpable, sous la forme d'un article de meilleure qualité ou de prix plus modique, acheté sur le marché. Les qualités administratives des sociétés de consommateurs subsisteraient-elles lorsque ces associations

seraient devenues un monopole, c'est là une question sur laquelle personne ne saurait se prononcer avec certitude. Je veux cependant proposer quelques éléments de solution à cet important problème.

Il convient d'abord de rappeler aux lecteurs que la concurrence entre les individus et les communautés n'implique pas nécessairement la recherche des profits. Les fonctionnaires publics, depuis les ambassadeurs jusqu'aux instituteurs de village, sont choisis parmi de nombreux concurrents. Leur choix peut être déterminé par la corruption ou par des considérations frivoles, mais cela est également vrai dans la concurrence industrielle : les acheteurs aussi sont « gagnés par des présents »; ils préfèrent souvent des objets de pacotille, mais d'apparence brillante, à des articles de bonne qualité. L'Empereur d'Allemagne choisit, entre beaucoup de généraux, le commandant en chef ; le premier ministre Anglais est indirectement choisi parmi plusieurs leaders politiques rivaux ; je ne parle pas des services civils dans lesquels la concurrence pour les emplois est stéréotypée sous forme d'examens.

Dans le domaine industriel, toutes les sociétés par actions sont dirigées par des fonctionnaires élus — par des hommes que ne stimule pas la recherche d'un profit personnel. Le profit sur les prix n'est pas ici la récompense mais la preuve d'une gestion habile. Si le chemin de fer de Londres et du Nord-Ouest cessait de payer des dividendes, la direction serait sans doute renversée et le personnel administratif changé. Mais les profits réalisés dans une entreprise commerciale ne sont pas la preuve unique ni même la plus sûre d'une bonne administration. Le landlord, qui loue, pour un prix

excessif, un bouge situé dans l'extrême-est de Londres, en tire un profit supérieur à celui que la municipalité de Glasgow perçoit de ses admirables maisons ouvrières ; et cependant, les capacités administratives peuvent faire défaut à notre landlord, tandis qu'elles se trouvent à un degré très élevé chez les conseillers et les fonctionnaires de la municipalité de Glasgow. Inversement, il y a bien des cas où une concurrence efficace ne résulte pas d'une recherche de profit. Les municipalités de Leicester et de Northampton pourraient entreprendre toutes deux de fournir le gaz, l'eau, l'instruction et des distractions à leurs habitants. Si les affaires de Leicester étaient mieux administrées, les citoyens des deux villes s'en apercevraient vite ; ceux de Northampton seraient mécontents et beaucoup d'entre eux la délaisseraient pour la ville mieux administrée. La Wholesale, par exemple, a établi ses ateliers à Leicester à cause de l'intelligence et de l'habileté supérieures des ouvriers de cette ville — qualité qui tiennent évidemment pour une forte part au niveau élevé de l'hygiène et du bien-être des citoyens de Leicester. Le village d'Enderby battrait Leicester pour la fourniture des chaussures aux marchés étrangers, si le coût de la vie dans cette dernière municipalité s'élevait sans avantages correspondants pour les citoyens. L'émulation entre cités pourrait donc, dans certains cas, remplacer la concurrence entre commerçants individuels. En fait, si chaque municipalité fournissait à ses citoyens chaque chose nécessaire à la vie, au prix courant, la loi de la « survivance des plus aptes » agirait avec une force accrue sur l'intelligence et le caractère humains. Car la prospérité de la communauté ne dépendrait plus alors

de la présence d'un Harrod ou d'un Whiteley dans une municipalité, plutôt que dans une autre, mais de la capacité générale de tous les citoyens pour le self-gouvernement démocratique.

Dans le mouvement coopératif, il y a bien des moyens d'assurer une bonne gestion sans avoir recours à la recherche des profits. Il est facile à un membre du magasin de Bolton de comparer les frais généraux ou le coulage dans sa société et dans celle d'Oldham ; il peut comparer les chaussures fabriquées par la Wholesale Ecossaise et la Wholesale Anglaise ; ou bien le lard préparé à la succursale de Newcastle avec celui de la succursale de Londres. Enfin, les associations de consommateurs rivalisent de qualité et de prix, entre elles ou bien avec de vieilles maisons particulières — lutte qui rappelle un peu la barbarie primitive. Cette forme de concurrence répond d'ailleurs généralement assez mal au but qu'elle se propose : Blackburn, avec sept sociétés est plus mal servie que Leeds avec ses immenses magasins administrés par des fonctionnaires, constamment soumis à la critique d'une nombreuse et solide clientèle. S'il fallait généraliser les faits du mouvement coopératif, nous n'hésiterions pas à affirmer que le contrôle démocratique exercé par la communauté dans une vaste société fermement établie est une méthode d'administration bien supérieure à la concurrence entre magasins rivaux situés dans la même ville ou dans le voisinage. Dans tous les cas, d'ailleurs, ce n'est pas le chiffre du dividende payé aux associés qui prouve une bonne administration (même si on admet que le « divi » est une forme de profit). Les magasins du Forfarshire distribuent un dividende de cinq shillings à

la livre (quoique dans certains petits villages ils soient jusqu'à cinq ou six concurrents), mais ils sont bien connus pour la cherté des prix et pour la mauvaise qualité des marchandises qu'ils vendent. Dans les associations de consommateurs, tout intéressé possède les moyens, s'il veut s'en servir, de se faire une opinion réfléchie sur la valeur relative des services rendus par les travailleurs individuels. Les membres peuvent se rendre compte de la dépense de travail aussi bien que de la satisfaction des désirs; ils peuvent comparer la dépense sociale et la valeur sociale. Aussi l'émulation, parmi les fonctionnaires, pour gagner la confiance et la sympathie de leurs commettants, remplace-t-elle chez eux la recherche du profit. C'est par le résultat général apporté à la communauté et non par le profit réservé à une minorité de capitalistes ou de travailleurs que se manifeste et que se mesure une bonne administration. En résumé, la concurrence entre individus pour le gain indéfini et pour le travail incertain, dans une entreprise qui recherche les profits, fait place à la concurrence entre individus pour un travail assuré et pour un salaire stable. A supposer que tout le négoce et toute l'industrie du pays fussent entrepris par la communauté dans les magasins, les municipalités, les comtés et l'Etat, quelles que puissent être les difficultés à vaincre, la concurrence entre individus serait encore une méthode efficace pour le choix des fonctionnaires et un stimulant puissant à la capacité et au zèle des différentes catégories de producteurs employés au service de la communauté.

Nous pouvons donc affirmer que le mouvement coopératif moderne a réalisé le principe capital du nouveau Système de Société de Robert Owen. Mais le

lecteur se rappelle que Robert Owen, non seulement dénonçait la recherche du profit comme un mode de rémunération dispendieux et démoralisant, contraire aux intérêts généraux et permanents de la Société, mais encore qu'il critiquait la concurrence entre les individus en quête de travail comme méthode de fixer les prix auxquels ils travailleraient. Comme nous l'écrivions au premier chapitre, « il soutenait que le travail (et par là il entendait toutes les formes de l'activité humaine) devait être rémunéré suivant ses besoins c'est-à-dire en tenant compte de la dépense nécessaire pour le maintenir dans toute sa puissance et assurer progressivement, par l'éducation dans son sens le plus large, l'amélioration physique, intellectuelle et morale de l'individu et de la race, et pour protéger également le travailleur contre les risques de maladie et contre l'invalidité de la vieillesse. »

Or, dans la concurrence effrénée du régime commercial actuel, nous remarquons deux faits absolument contraires aux vues de Robert Owen sur la rémunération du travail humain. D'abord, les travailleurs intellectuels prennent à la communauté une part de revenus hors de proportion avec leurs besoins; ensuite des catégories entières de travailleurs manuels sont réduits à la portion strictement nécessaire pour leur subsistance — à un niveau d'existence qui dégrade leurs facultés de producteurs, de citoyens et de chefs de famille.

La coopération démocratique a supprimé le premier de ces abus. A la place d'une foule de concurrents arrivistes, appliqués à amasser une grosse fortune ou à grossir leur petit magot, elle nous offre un système complet

de service industriel, une armée de fonctionnaires dont les appointements fixes vont de deux livres sterling par semaine, pour le gérant d'une succursale de village, jusqu'à 400 livres sterling par an pour des chefs de service qui manipulent quelques millons de marchandises par an. Les princes du commerce et les grands financiers considéreraient de pareils salaires comme tout à fait insuffisants pour obtenir les dépenses d'intelligence qui assurent le succès des opérations financières de MM. Baring ou la connaissance parfaite du marché cotonnier par laquelle se distinguait M. Steelstrand. La montée continue de l'entreprise coopérative, le progrès rapide du système du Magasin et de ses institutions fédérales, augmentant chaque année la multiplicité de leurs opérations industrielles et commerciales, sont une réplique décisive à cette théorie intéressée ou préconçue des motifs humains. La confiance d'une grande communauté, la puissance politique et l'influence sociale, légitimement acquises par le fonctionnaire capable et énergique d'une puissante organisation en progrès constants, ont été une réumération aussi efficace pour la bonne conduite de l'entreprise que les gains indéterminés et les dépenses arbitraires de l'entrepreneur capitaliste, ou les traitements exagérés servis par des actionnaires bourgeois à des ingénieurs bourgeois, conséquence d'une estimation extravagante du train de vie conventionnel imposé par la position sociale.

Je n'affirmerai pas que les membres des sociétés coopératives n'aient jamais, avec une étroitesse de vue déplorable, refusé à leur gérant un traitement correspondant aux dépenses qu'il doit faire s'il veut acquérir

la connaissance des hommes et des choses, sans laquelle il ne peut servir utilement la société. Une série d'échecs ont donné aux coopérateurs une idée plus exacte de la vie du travailleur intellectuel. L'expérience leur a appris que les responsabilités et les préoccupations continues de l'entrepreneur nécessitent un taux de dépenses personnelles supérieur à celui du travailleur manuel dont les journées sont parfaitement réglées et dont l'esprit jouit d'une quiétude complète. Ils ne prétendent plus, maintenant, que le traitement de leur employé ne doive jamais dépasser le salaire moyen de ses maîtres — opinion courante dans les premières associations ouvrières, aussi mal fondée dans son principe que désastreuse dans ses résultats. Le but avoué de l'association ouvrière est de hausser le bien être du travailleur de façon à rendre son travail le plus utile possible : les travailleurs doivent donc être les premiers à reconnaître que c'est une économie trompeuse de donner au travail une rémunération insuffisante.

S'il a été facile aux coopérateurs de supprimer les bénéfices de l'intermédiaire, il n'a pas été possible à l'employeur coopératif, luttant au milieu d'un régime basé sur la concurrence, d'élever les salaires des travailleurs manuels à un taux qui permît le plein épanouissement de la vie civique. C'est dans cette tâche que les coopérateurs ont besoin de l'aide constante et, je le regrette, parfois mal accueillie, de l'organisation trade-unioniste.

Aucune organisation sauf la trade-union, ou, pour employer l'expression française, plus exacte, — l'association professionnelle — ne possède à la fois les connaissances et l'expérience techniques nécessaires

pour déterminer, et la puissance capable de réaliser un étalon d'éducation technique et une échelle de vie pour tous ses membres. La trade union offre à la communauté une estimation sommaire et approximative du confort nécessaire à une certaine catégorie de travailleurs; elle s'assure, par l'établissement d'un salaire type, que l'endurance extraordinaire d'un individu n'abaissera pas le salaire de tous les autres à un niveau auquel un travail utile, dans cette industrie particulière, est impossible pour la moyenne des hommes. Pour exprimer le même fait sous une autre forme, l'homme qui, volontairement, tombe à la condition de la brute n'est pas autorisé a entraîner ses compagnons de travail dans un semblable abîme de misère. Comme exemples typiques des résultats qu'une résistance physique extraordinaire ou qu'une indifférence exeptionnelle pour le bien être peuvent avoir sur les conditions du travail et de l'existence des autres ouvriers dans un régime de salaires uniquement basé sur la concurrence, on peut citer le tailleur juif de Extrême-Est ou l'indolent irlandais aux barrières des Docks.

Il est donc nécessaire que, par la combinaison des organisations coopérative et trade-unioniste, nous mettions en présence les producteurs et consommateurs. Je ne prétends pas que le cordonnier vende ses chaussures au tisserand et que celui-ci livre sa toile à la femme du fermier; ces relations personnelles ne sont plus possibles dans un régime commercial transformé par la révolution industrielle. Le troc entre individus doit faire place à des négociations, accomplies par des représentants autorisés, entre les groupes de travailleurs

et de consommateurs. L'échange individualiste doit disparaître comme la production individualiste et faire place au marché collectif.

Pour acquérir une conception nette du contrat collectif — du rapport social qui remplacera les relations individuelles — supposons que cette démocratie industrielle soit parvenue à son plein développement, que l'industrie soit organisée en associations de consommateurs (associations volontaires ou obligatoires, Magasins et Wholesales, Municipalités et Etat) et que tous les travailleurs soient groupés dans les Trade-Unions.

Le secrétaire de l'Union des Tisserands discuterait avec le représentant du Magasin ou de la Municipalité les questions de salaires et d'instruction technique; le collège des chirurgiens ou des médecins déterminerait, comme il le fait actuellement, les conditions et les matières des examens pour les étudiants en médecine, et fixerait les tarifs du service médical, peut-être sous le contrôle démocratique d'un Ministre de l'Hygiène (1).

Le secrétaire de la Trade-Union et le délégué de la Communauté représenteraient assurément les intérêts rivaux de branches différentes de la collectivité; mais comme membres d'un même Etat, leurs commettants ont, en définitive, des intérêts identiques. Sous un régime

(1) Il est remarquable que la détermination par une Trade-Union ou Association Professionnelle des prix du travail ou des capacités techniques requises n'est pas critiquée par la classe capitaliste, quand il s'agit des professions, légales ou médicales, dont elle a le monopole de fait. Au contraire elle considère, comme une grave atteinte à la liberté individuelle, l'autorité restreinte et contestée des Unions ouvrières et les efforts qu'elles font pour assurer un salaire normal à leurs membres.

démocratique d'industrie, on sera bien forcé de reconnaître que le bien-être de chaque individu est indissolublement lié à un niveau élevé de bien-être et d'éducatton parmi tous les citoyens.

A supposer d'ailleurs que les différents groupes de citoyens s'obstinassent à ne pas reconnaître « l'utilité plus vaste » d'un degré effectif de civilisation pour toutes les catégories de la communauté, il serait facile de découvrir un terrain pratique d'entente pour les intérêts immédiatement opposés des consommateurs et des producteurs de certaines marchandises ou de certains services. C'est ce que Fleeming Jenkin, dans son *Essai sur les Trade-Unions*, a exposé avec une précision admirable :

« Si le salaire du travailleur est déterminé par ses » besoins, c'est le besoin en travailleurs de sa catégorie » qui détermine le nombre d'hommes qui seront » employés à ce salaire. Il y a là un frein aux abus. Si » les exigences des travailleurs d'une catégorie sont » trop élevées, peu d'entre eux, aucun peut être, » ne trouveront d'emploi. C'est le vendeur du travail » qui fixe le prix, mais c'est l'acheteur qui détermine » le nombre de contrats à conclure. Le capital (c'est-à-» dire la communauté) fixe le nombre d'hommes qu'il » emploiera à un certain salaire, mais c'est le travail qui » fixe les salaires que toucheront les individus. »

Au cas, par exemple, où l'Union nationale des Bottiers et des Cordonniers voudrait élever les salaires au-dessus du niveau de civilisation utile, la Wholesale ou la Municipalité importerait des bottines et des chaussures ou manufacturerait d'autres articles pour les remplacer ; si les gaziers se montraient déraisonnables. nous pourrions adopter le pétrole et l'électricité, plutôt

que de nous soumettre à leurs conditions. Les avocats et les médecins pourraient être amenés à composition par l'institution d'une justice gratuite et des dispensaires municipaux. Si les conflits entre le producteur et le consommateur n'étaient pas compliqués d'un élément inconnu, les profits et les pertes des capitalistes et des travailleurs intellectuels, l'opinion publique serait une cour d'appel suprême et irréfragable. Non seulement, la communauté aurait tous les éléments de décision : elle aurait aussi un pouvoir absolu pour exécuter cette décision. On prétend parfois que la communauté serait un patron plus rigoureux que le capitaliste individuel, et l'on cite, à l'appui de cette affirmation, les faibles salaires des employés des Postes. A supposer que cette accusation de « sweating » gouvernemental soit fondée, c'est là une objection qui ne tient pas compte de ce que, dans l'organisation capitaliste de l'industrie actuelle, l'immense majorité de la nation n'est pas composée d'employés de la communauté et qu'une minorité puissante et importante est affranchie, grâce à la possession de revenus sans travail, de tout service, direct ou indirect, de production.

Dans l'organisation démocratique de l'industrie, — que, pour les besoins de notre raisonnement nous avons supposée établie — tous les hommes seraient, à un titre ou à un autre, serviteurs de la communauté. Si les dockers refusaient aux fileurs de coton de bonnes conditions de travail, ceux-ci ne manqueraient pas, lorsque la situation des dockers viendrait en discussion, de leur rendre la monnaie de leur pièce. Nous ne pouvons évidemment pas concevoir que l'ensemble de la communauté ouvrière adop-

terait des conditions de travail qui rendraient l'existence de tous les travailleurs également détestable; et, si un groupe de travailleurs était l'objet d'une tyrannie particulière, il n'est même pas nécessaire d'avoir une intelligence d'économiste *a-prioriste* pour comprendre que les candidats à cette profession seraient fort peu nombreux ; et si les services de cette catégorie étaient utiles à la communauté, celle-ci devrait nécessairement améliorer les conditions de leur travail : nous sommes ainsi ramenés à l'explication, donnée par Fleeming Jenkin, des fondements du marché collectif.

On objecte encore qu'un tel régime d'organisation industrielle, comportant des taux-types de prix et de salaire, n'est possible que pour les travailleurs bien disciplinés et qualifiés de l'armée industrielle. En d'autres termes, l'organisation de l'industrie dans l'intérêt de la communauté ne laissera aucune place, nous dit-on, à ceux qui pour une cause ou pour une autre, ne peuvent rendre aucun service utile à la communauté. Avec le sweater seront éliminées également la grande majorité de ses malheureuses victimes! Est-il nécessaire de remarquer que les incapables, les hommes et les femmes déclassés, font actuellement l'objet du régime de la Loi sur les Pauvres ; et que, dans n'importe quel régime industriel, ces malheureux ne pourraient faire *utilement* l'objet, (à moins de les laisser mourir sur les pavés des rues) que d'une réforme de la Loi sur les Pauvres ? Sans doute, les rangs de la nouvelle armée des Pauvres seraient largement recrutés parmi les membres vicieux et incapables des classes élevée et moyenne. Mais ces individus sont déjà à la charge des travailleurs par leur luxe extravagant : le changement

ne pourrait consister que dans le coût de leur entretien — changement qui serait peut-être considérable, mais qui se traduirait assurément par une économie pour le public. Quant au point de savoir si l'administration et le contrôle démocratique de l'industrie, par la régularisation de la demande du travail et par l'établissement d'un étalon de vie, diminueraient le nombre effrayant des travailleurs disqualifiés et démoralisés — la catégorie que nous désignons actuellement sous le nom de *pauvres* — c'est là une question que nous ne pouvons discuter ici, mais qui mérite toute l'attention de ceux qui s'intéressent aux problèmes économiques et sociaux. Je ne saurais, à ce point de vue, recommander au lecteur de meilleur manuel que le Rapport de l'Enquête du Comité des Lords sur les industries du « sweating ».

La valeur sociale d'une pareille organisation industrielle ne consisterait d'ailleurs pas uniquement, ou même principalement, dans une diffusion plus équitable des choses nécessaires et utiles à la vie. Ce ne serait là qu'un maigre résultat pour les efforts de plusieurs générations humaines; un aboutissement indigne des disciples de Robert Owen. Les coopérateurs ont toujours été animés par la vieille doctrine de la camaraderie humaine, par l' « esprit nouveau » du service social, par une croyance inébranlable que le jour viendrait où tous, hommes et femmes, travailleraient non pour assurer leur subsistance personnelle ou pour réaliser des gains individuels, mais dans l'intérêt de la communauté entière. Ce service de la communauté par les citoyens — cette libre administration de tout par tous — constitue l'idéal moral du mouvement coopéra-

tif britannique, et un idéal dont les coopérateurs n'ont assurément pas à rougir. Seule, une organisation sociale dans laquelle la communauté — et non pas le capitaliste individuel — serait l'unique employeur, une organisation du travail dans laquelle les intérêts immédiats ou futurs des travailleurs seraient sauvegardés par des représentants, personnellement désintéressés dans la question des salaires, mais appliqués à réaliser un niveau général élevé de l'activité et du bien-être dans la classe qu'ils représentent, seule cette démocratie industrielle, pleinement développée, pourra fournir une base économique satisfaisante à la future religion de l'humanité ! Aussi longtemps que les travailleurs sentiront qu'un travail plus intense de leur part augmente le pouvoir d'oppression d'une classe privilégiée ; aussi longtemps que le salarié s'apercevra que tout effort additionnel de son travail force un camarade plus faible que lui à accepter un salaire réduit ou le condamne à un surmenage intolérable, nous verrons la politique désastreuse de certaines trade-unions les plus ignorantes, (politique encore plus remarquable dans les habitudes des travailleurs inorganisés), minant la prospérité de l'industrie anglaise par un effort collectif destiné à réduire l'intensité et l'utilité du travail, au lieu de la politique éclairée qui consiste à hausser la qualité et la quotité de l'effort humain chez le travailleur individuel et le niveau de la vie dans toute la classe des travailleurs.

Ce n'est pas là la simple vision d'une utopie morale ! Nous avons un sûr présage des temps futurs, un « Enfant d'Espérance », l' « Etat dans l'Etat ». L'esprit de service social est déjà répandu chez les fonctionnaires du mouvement coopératif. C'est précisément ce service conscient d'une grande communauté, cette ambition à promouvoir une noble cause, qui ouvre un abîme intellectuel et moral entre deux catégories d'hommes qui ont des occupations identiques, les marchands de détail et les fonctionnaires des Magasins et des Wholesales. Tandis que les petits commerçants se révèlent, comme classe sociale, par la poursuite avide de gains misérables, par des préjugés étroits et par une politique réactionnaire, les fonctionnaires des coopératives se distinguent généralement par leurs sentiments civiques et par une vue compréhensive des questions sociales et économiques. C'est dans la puissance subtile de cette Foi coopérative que réside le secret du succès administratif du mouvement coopératif britannique qui étonne les hommes vulgaires. Des fonctionnaires qui gagnent un salaire inférieur à la valeur courante de leurs capacités techniques, des présidents et des commissaires, qui acceptent des appointements nominaux, veillent néanmoins avec intégrité et avec zèle sur les intérêts confiés à leur attention. Sans doute il y a des Judas dans le mouvement coopératif comme dans toute religion nouvelle. Le commissaire ou le fonctionnaire, qui accepte un cadeau ou qui n'accomplit pas son devoir, n'est pas seulement un malhonnête homme, comme il y en a beaucoup dans le commerce privé ; il est délibérément traître au salut de milliers de ses compatriotes, présents et à venir.

CHAPITRE VIII.

Conclusion.

Je supposerai, dans les remarques qui terminent cette courte esquisse du Mouvement Coopératif Britannique, qu'à l'instar des premiers coopérateurs, mes lecteurs sont socialistes ; qu'ils acceptent, comme un idéal vers lequel tendent leurs efforts, un état social dans lequel tous les citoyens serviront la communauté, de toutes les forces de leur âme, et recevront, en échange, une rémunération correspondant au bien-être personnel nécessaire pour assurer le plein et libre usage de leurs facultés intellectuelles et physiques. A ceux que n'animerait pas cette aspiration vers l'Etat socialiste et qui n'auraient pas foi en sa possibilité, les observations qui suivent paraîtraient assurément déplacées. Je conseille donc aux sociologues, qui cherchent seulement à se documenter sur des faits passés ou présents, et aux philosophes satisfaits de la civilisation actuelle, de fermer le livre maintenant : les pages suivantes ne sauraient leur apporter aucune satisfaction et pourraient même leur causer une irritation de nature à troubler l'heureuse assimilation des chapitres précédents.

Les citoyens de la Grande Bretagne ont-ils, dès maintenant, sujet de croire ou même d'espérer que l'action combinée des organisations trade-unioniste et coopérative suffira à réaliser l'idéal de Robert Owen, —

c'est à dire un état dans lequel les salaires de tous les travailleurs leur assureront un degré effectif de civilisation et dans lequel tous les citoyens feront volontairement à la communauté la prestation du maximum de leurs capacités? La réponse, je le crains bien, ne saurait être douteuse. Même si les Trade-Unionistes et les Coopérateurs travaillaient dans une entente parfaite, l'association volontaire, quelqu'école admirable et quelqu'exemple convaincant qu'elle fût, se montrerait encore insuffisante comme méthode unique de réforme sociale.

Le mouvement coopératif, s'il est un exemple frappant et important d'une solution complète des difficultés administratives de la démocratie industrielle, ne constitue actuellement qu'une portion relativement insignifiante de l'industrie nationale. Le capital total du Royaume Uni est évalué à dix milliards de livres sterling : douze millions seulement sont administrés par des associations volontaires de consommateurs. Mais, diront les coopérateurs enthousiastes : pourquoi ne développerait-on pas le régime de la coopération démocratique jusqu'à ce qu'il embrasse tout le champ de l'industrie? Recherchons donc les limites, sociales et économiques, probables, de l'extension future de cette forme de self-gouvernement démocratique.

Le premier obstacle à une extension indéfinie du Mouvement Coopératif, dans le régime social actuel, réside dans les conditions de vie de certaines classes. Des hommes, qui n'atteignent pas un certain étalon de vie, ou qui vivent dans l'isolement, changeant continuellement de résidence et d'occupation, sont inaptes à l'association volontaire, soit comme consommateurs,

soit comme producteurs. L'existence au jour le jour du travailleur accidentel, l'inertie physique de la victime du « sweater », les habitudes vagabondes et les aspirations irrégulières des colporteurs et de la population hybride des hotels garnis, — en un mot la turbulence ou l'abattement mortel qui résultent de la misère, tempérée par la paresse ou augmentée par l'épuisement physique, ne permettent pas le développement des qualités individuelles et collectives nécessaires à l'association et au self gouvernement démocratiques. C'est là une vérité qui n'a pas besoin d'être démontrée : c'est une plainte qui revient sans cesse, dans les congrès de Trade-Unions et de Coopératives. Ce n'est pas par une coïncidence accidentelle que les organisations trade unioniste et coopérative sont surtout florissantes dans les métiers qui sont régis par les lois protectrices du travail, tels que l'industrie textile et les mines ; tandis que les salariés de Birmingham et de Londres, qui travaillent à domicile ou dans des ateliers non réglementés, paraissent inaptes à l'association, soit comme producteurs, soit comme consommateurs. L'histoire ouvrière des cinquante dernières années démontre pleinement que la règlementation légale — aboutissement de l'*association obligatoire* — est le seul moyen éfficace de hausser la condition de certaines catégories au niveau social où l'association volontaire devient possible. Mais, que l'on admette ou non que l'absence de réglementation légale soit la principale cause de cette incapacité à l'association, il est incontestable que les quatre cinquièmes environ de la classe salariée se tiennent en dehors des mouvements coopératif et trade-unioniste.

Si la pauvreté et l'irrégularité de la vie forment la limite inférieure du développement de la coopération, le dédain et l'indifférence, issus du luxe, constituent la limite supérieure aux aspirations ou aux aptitudes pour le self-gouvernement démocratique. Les classes, haute et moyenne, dont les revenus sont disproportionnés à leurs besoins réels, exigent la servilité de commerçants et la production, irrégulière et variée, de manufacturiers qui fassent des profits. La hâte active et les réponses brèves de l'employé du Magasin irritent les nerfs délicats de la grande dame, habituée à la docilité silencieuse et à l'empressement immédiat d'employés bien stylés, payés pour attendre son bon plaisir et ses convenances. Les caprices de la mode, les extravagances de la vanité personnelle et de désirs habitués à être comblés, ne trouvent pas leur satisfaction dans une industrie qui se propose de pourvoir aux besoins raisonnables et durables. D'ailleurs, la grande tension d'esprit, corrélative à l'administration consciencieuse d'une grande fortune, ou l'apathie produite par la satisfaction mécanique de tous leurs désirs éloignent les riches consommateurs des responsabilités de l'association. La nausée physique et l'épuisement mental sont le lot fréquent des riches aussi bien que le fléau des très pauvres ; l'amour de la propriété personnelle et l'esprit de rivalité, engendrés par les ambitions sociales, détournent effectivement l'excédent d'énergie des classes aisées de toute forme d'association démocratique. Pour amener la grande masse des individus des classes hautes et moyennes dans la sphère d'action du mouvement coopératif, il faudrait frapper leurs revenus supérieurs à 400 liv.-sterling (10,000 fr.) par an, d'un impôt

progressif s'élevant à vingt shillings par livre! (100 pour cent). La propagande auprès des riches est aussi vaine qu'auprès des très pauvres; si les Coopérateurs « veulent faire des affaires » avec ces catégories sociales, il faut qu'ils ajoutent à leur programme politique quelques articles, dont il n'est pas nécessaire ici de préciser le caractère.

Les limites sociales ne sont pas les seules bornes de l'Etat Coopératif : les limites administratives ne sont pas moins importantes. Le groupe de citoyens qui administrent un magasin ou une Wholesale consiste nécessairement dans les consommateurs actuels des marchandises et des articles fournis par ces organisations. Or, cette forme spéciale de la démocratie suppose un groupement administratif qui n'est pas toujours possible ou désirable. On ne conçoit pas les steamers de la ligne Calais-Douvres possédés et gérés par les passagers. Si l'on jugeait utile de faire entreprendre ce service par la communauté, il faudrait que le gouvernement central, à l'exemple de l'Etat Belge pour la ligne Ostende-Douvres, établit un service national de steamers.

Les Coopérateurs les plus convaincus, ceux mêmes qui voudraient entreprendre l'administration commune des chemins de fer, n'oseraient pas soutenir que le groupement administratif convenable pour le « *London and Western* » consisterait dans les voyageurs et les commerçants qui l'emploient. Tous les citoyens, qu'ils voyagent ou non sur les chemins de fer, sont indirectement intéressés, comme consommateurs ou comme producteurs de marchandises, à l'exploitation des modes de transport qui perçoivent des droits sur ces objets. Si l'on adoptait pareil groupement, il en

résulterait qu'une catégorie importante de consommateurs serait sacrifiée. On peut ajouter que la difficulté de réunir un corps permanent et qui représentât vraiment les différentes catégories de voyageurs et de commerçants rendrait impossible toute administration rapide et méthodique. Dans le seul exemple, que je connaisse, d'une organisation de consommateurs qui ait entrepris l'exploitation de moyens de transport — les Docks de Liverpool —, l'admission a été limitée aux commerçants qui paient au moins 8 livres sterling de droits par an, de manière à former, en dehors d'une clientèle accidentelle et dispersée, un groupe responsable de propriétaires intéressés de façon permanente à la gestion des docks. Et encore, dans le Conseil d'administration des Docks de la Mersey, la communauté est représentée directement par quatre délégués du gouvernement.

Ainsi, dans quelques industries des plus importantes, une démocratie populaire de consommateurs serait une circonscription impossible ou détestable pour un self-gouvernement représentatif. Mais il y a encore d'autres limites administratives, plus importantes, à la coopération. Chaque fois qu'il s'agit d'un monopole, naturel ou artificiel, le consommateur actuel serait un mauvais représentant de la communauté. On ne saurait, par exemple, investir les fermiers et les travailleurs agricoles, de la propriété des terres de la nation; tout groupement de propriétaires qui exclurait une portion de la communauté serait une mauvaise circonscription. S'il fallait nationaliser les richesses de notre sous-sol, on ne saurait remettre la propriété des mines aux patrons ni même aux ouvriers houilleurs. D'ailleurs, à la consommation obligatoire doit correspondre l'association obligatoire.

La fourniture d'objets d'une consommation aussi universelle que le gaz, l'eau, les routes, l'éclairage des rues, doit-être évidemment assurée par une association obligatoire de consommateurs, si l'on veut maintenir une démocratie industrielle. Par exemple, si le Magasin de Sheffield avait pris à sa charge les deux millions et demi de livres sterling payés par la municipalité pour l'établissement d'un service d'eau, la coopérative de Sheffield serait évidemment devenue une coalition de capitalistes percevant des bénéfices ou supportant des pertes dans une entreprise commerciale ayant pour objet de pourvoir à certains besoins des citoyens restés, par ignorance ou par indifférence, en dehors de l'association. En d'autres termes, nous serions revenus au système individualiste de l'industrie avec ses avantages et ses inconvénients — c'est-à-dire à une forme de société que nous n'avons pas à discuter maintenant.

Dans cet exemple du magasin de Sheffield, nous touchons à une limitation, financière aussi bien qu'administrative, de la croissance rapide de l'entreprise coopérative, comparée aux autres formes d'entreprise démocratique. Tandis qu'une municipalité, grâce à la puissance collective de l'association obligatoire, peut chaque année lever, sous forme d'impôt, plusieurs millions sur les citoyens, c'est à pas de tortue que la coopérative accumule le capital. Il suffit de comparer les 300 millions possédés et gérés, d'après l'estimation de M. Giffen en 1885, par les municipalités (les exploitations gazières montaient à elles seules à 21 millions) avec les 12 millions de capitaux coopératifs. Pour résumer ces limitations évidentes de la République Coopérative, nous pouvons dire que toutes les manifestations les plus

vastes de la richesse nationale, telles que la terre, les moyens de transport et tous les services de consommation obligatoire (gaz, eau, matériel d'assainissement, etc.) sont exclues du domaine possible des associations volontaires de consommateurs.

Nous n'avons pas encore terminé la description des limites de l'Etat Coopératif. Tout le commerce national extérieur en est nécessairement exclu. Il est en effet évident qu'il ne saurait s'agir ici d'une démocratie ouverte des consommateurs actuels, à moins que nous n'attendions la conversion miraculeuse des hordes de Chinois et des sauvages de l'Afrique aux doctrines de Robert Owen. Assurément, on peut concevoir que le système coopératif se développe chez d'autres nations Anglo-Saxonnes, avec qui nous sommes en relations commerciales, et que des rapports, semblables à ceux qui existent entre les Wholesales Ecossaise et Anglaise, s'établissent entre les organisations centrales correspondantes de l'Australasie, du Canada, de l'Amérique et de la Grande-Bretagne. Mais, d'autres aspects du socialisme semblent destinés à prévaloir en Australasie ; et, quant au peuple américain, adonné tout entier à la recherche du profit individuel, il ne montre ni aspiration, ni aptitude à d'autre forme de gouvernement qu'à une démocratie nominale dirigée par une ploutocratie corrompue. Les Coopératives et les Wholesales Britanniques pourraient, il est vrai, s'engager résolument dans un commerce rémunérateur avec les marchands des pays étrangers ; elles pourraient aussi exporter l'excédent de leur production, de manière à obtenir dans les industries qu'elles ont entreprises les « revenus accrus » d'une fabrication sur une grande échelle. Mais il est facile de comprendre

tous les dangers qu'une pareille entreprise comporte pour l'intégrité et la prospérité du mouvement coopératif. Tous les avantages économiques du contrôle de la production par les consommateurs actuels disparaissent. Une fois de plus, les coopérateurs goûtent au fruit défendu de l'industrie — au profit sur le prix. Si le bénéfice de leurs exportations devenait une part considérable de leur revenu total, ces associations de consommateurs, qui ont le droit de limiter, quand il leur plait, le nombre de leurs membres, seraient fortement tentées de fermer leurs portes à de nouveaux adhérents. Ainsi, les Wholesales se transformeraient peut-être en machines à profit pour le compte de producteurs capitalistes, et l'habitude de commercer au loin avec d'autres que leurs membres pourrait fort bien se compléter par l'introduction des mêmes pratiques dans le commerce intérieur. La hausse ou la baisse du cours des actions des Magasins et des Wholesales, cotées à la Bourse, par suite d'un changement de direction ou du bruit d'une guerre étrangère, pourrait entraîner toute l'œuvre du système de Rochdale à une situation lamentable, sinon à une ruine désespérée par les rivalités intestines des Sociétés ou par leur coalition contre les intérêts de la communauté.

Ceux d'entre nous qui croient au « règne millénaire » d'une démocratie industrielle pleinement développée aperçoivent donc, dans le commerce extérieur, le dernier domaine de l'administration capitaliste de l'industrie. Une association volontaire de coopérateurs ne peut pas entreprendre le commerce extérieur. Ici encore, la seule participation possible de la coopération démocratique nous ramènerait rapidement au régime

individualiste — au profit sur le prix et à la recherche du gain individuel. Si ces industries doivent passer un jour aux mains des représentants d'une démocratie, elles seront évidemment administrées par l'organisation politique du peuple entier — par l'Etat et par les municipalités. De cette façon seulement, les profits, inévitables dans les transactions avec l'étranger, seront capitalisés pour le compte ou distribués pour l'utilité de tous les citoyens.

Les limites du domaine probable de l'Etat Coopératif sont donc dès maintenant entièrement perceptibles. La fonction des associations de consommateurs se réduit, en fait, à la distribution de certains articles d'usage personnel, dont la production n'est pas nécessairement un monopole, dont la consommation n'est pas absolument obligatoire et qui sont l'objet d'une demande considérable et constante. Dans l'Etat social actuel, une partie seulement de la nation, — la classe intermédiaire qui n'est ni trop pauvre ni trop fortunée pour le self-gouvernement démocratique — est accessible à la démocratie sociale. Essayons d'exprimer ces limites par des chiffres qui nous montrent leur étendue en fonction du revenu du Royaume-Uni. Je tiens d'ailleurs à prévenir le lecteur que je fais toutes réserves sur l'exactitude de ces calculs; je les emploie comme une forme commode de résumer certaines démonstrations, mais non comme une évaluation précise des possibilités présentes ou futures du mouvement coopératif.

Supposons que les coopérateurs, sans vouloir réduire par des mesures législatives les revenus des classes bourgeoises, se décident à user de leur puissance politique pour élever l'étalon de vie des

classes déshéritées au niveau social où l'association volontaire devient possible. Supposons encore qu'ils aient réussi dans leurs efforts : les magasins et les institutions fédérales qui en dépendent pourraient alors espérer englober dans leur sphère d'activité toute la dépense des revenus ouvriers. Sur les 1300 millions de livres sterling des revenus nationaux, ceux de la classe salariée sont évalués par les statistiques à 500 millions au plus. Il faut déduire de ce chiffre 100 millions représentant les loyers, les abonnements pour l'eau et le gaz, et les diverses taxes. Or, les marchandises et les services de cette catégorie ne peuvent, comme nous l'avons démontré, faire l'objet d'une extension du régime coopératif. Soixante-dix autres millions de revenus ouvriers sont dépensés en alcool : aucun coopérateur ne propose évidemment d'entreprendre la fourniture des liqueurs et de la bière au monde coopératif.

Il nous reste donc 300 à 350 millions qui pourraient représenter le chiffre d'affaires du commerce coopératif. Il est inutile de faire observer au lecteur que les revenus de la classe ouvrière, et plus spécialement la proportion de ces revenns qui pourrait être dépensée au Magasin, sont susceptibles d'une augmentation presque indéfinie. C'est ainsi que les dépenses en boissons tomberaient à un chiffre modeste, si les qualités du self-gouvernement démocratique étaient développées chez tous les travailleurs. Et il n'est pas nécessaire de recourir à des mesures socialistes pour que les revenus bruts de la classe ouvrière soient considérablement accrus. Mais il y a toute raison de croire que les mêmes progrès d'intelligence et de sobriété, parmi les

ouvriers, permettraient aux capitalistes d'obtenir un intérêt plus élevé et aux landlords d'exiger de plus forts loyers. En d'autres termes, quelle que pût être l'augmentation de la richesse totale de la nation, la part proportionnelle des travailleurs dans les revenus nationaux resterait, toutes choses égales, toujours la même.

Le commerce des coopératives ouvrières pourrait donc, même dans l'état social actuel, monter du revenu actuel de 35 millions de liv. sterl. aux 350 millions dépensés par la classe ouvrière pour sa consommation domestique. Mais la production coopérative a des limites plus étroites encore. Une très faible proportion de marchandises pourraient être produites sous un régime industriel coopératif. Les importations de nourriture et de tabac constituent la grande masse de la consommation ouvrière. Il faut également retrancher les dépenses faites, non pas en marchandises neuves mais en articles d'occasion, ayant déjà passé entre les mains des classes bourgeoises, et qui représentent une part importante de la consommation ouvrière. Enfin, nous nous trouvons en présence de la limitation économique de l' « unité de productivité » — j'entends par là la nécessité d'une demande suffisamment considérable pour permettre la fabrication rémunératrice d'un produit. C'est ainsi que la Wholesale s'est jusqu'à présent sentie impuissante, malgré la proximité de son siège social au centre de l'industrie cotonnière, à entreprendre la manufacture des étoffes de coton. La grande variété de calicots et d'indiennes, achetés par la classe ouvrière, fait que la quantité de chacune des variétés ou des qualités, demandées par les coopérateurs, est trop peu considérable pour en assurer une production avantageuse, même par l'or-

ganisme central de la coopération. Cette « unité de productivité » est la muraille blanche que les coopérateurs ont déjà remarquée comme la frontière effective de la production coopérative. Il est d'ailleurs évident que cette frontière pourra être reculée de plus en plus par l'extension du commerce coopératif.

Pour résumer cette évaluation approximative, nous dirons qu'il ne nous paraît pas concevable que, dans les conditions sociales actuelles, le chiffre d'affaires coopératives puisse dépasser 300 à 400 millions — ce qui supposerait seulement un capital de 75,000,000 liv. st., si le rapport actuel entre le commerce et le capital coopératif restait le même. Comme le capital ouvrier est évalué actuellement à 169 millions, nous nous heurterons donc toujours á la difficulté actuelle d'employer tout le capital de la classe ouvrière dans les Magasins et les Wholesales.

Les Coopérateurs ont donc raison d'affirmer qu'ils auront toujours à leur disposition une surabondance de capitaux, dont la Coopération démocratique ne peut d'ailleurs trouver l'emploi. L'école individualiste de coopérateurs, si l'opinion que j'ai émise sur les obstacles économiques et administratifs qui s'opposent à la réalisation de l'idéal de l'atelier autonome était erronnée, et si elle réussissait à convertir la classe ouvrière britannique à ses principes, aurait toujours à sa disposition une réserve importante de capital ouvrier. La clientèle des riches, soucieux de la bonne qualité des produits, capables de payer un bon prix d'un bon article, et portés d'ailleurs, par la crainte du socialisme montant, à encourager les efforts individualistes, pourrait devenir la terre de félicité réservée à l'atelier

autonome ; tandis que toute l'industrie d'exportation pourrait passer aux mains de sociétés industrielles en nom collectif, combinant la direction capitaliste autocratique avec un système de participation des bénéfices. Ainsi les diverses formes de coopération ne sont pas nécessairement appelées à se concurrencer. Les coopérateurs de l'école individualiste, s'ils parviennent à surmonter des obstacles purement économiques, trouveront qu'ils ont pour ennemis, non pas les secrétaires des Magasins ou les directeurs des Wholesales, mais les Trade-Unions.

J'ai volontairement omis une limitation de la capacité administrative de l'organisation coopérative, souvent invoquée par les adversaires de la coopération démocratique — la centralisation de la direction des Wholesales. En effet la constitution de ces sociétés est indéfiniment élastique et modifiable ; et de plus, je pense que l'administration d'un capital de 75 millions et que l'organisation d'un commerce de quelques 350 millions de liv. sterl., bien qu'elles constituent une entreprise difficile, ne dépasseraient pas les ressources du régime coopératif actuel, à supposer même que les constitutions des Fédérations ne fussent pas modifiées !

Telles sont les limites externes au domaine possible des associations volontaires de consommateurs. Mais il y a aussi des obstacles internes à la réalisation du rêve des coopérateurs enthousiastes — l'absorption par une communauté coopérative du tribut entier, levé actuellement sur les travailleurs par ceux qui « ne peinent et ne filent ». Une portion importante des revenus de la communauté sont perçus par des capitalistes et des landlords, qui n'ont rendu aucun service personnel à

la nation. Les coopérateurs n'échappent pas au paiement de pareille taxe. De même que les communautés owénites, les membres des Magasins et des Wholesales, entourés par un régime industriel fondé sur la concurrence, ne peuvent pas échapper au tribut de la rente ou de l'intérêt, même sur leur propre domaine. Sans doute, l'intérêt des douze millions de capitaux coopératifs est payé à des associés, c'est-à-dire qu'il grève la consommation de tous les membres et qu'il est perçu par une minorité de coopérateurs capitalistes ; mais la rente foncière est généralement, sinon toujours, touchée par un capitaliste étranger, soit sous forme de loyer, soit comme intérêt du capital dépensé par la coopérative pour l'achat de sa propriété. Le Magasin de Bury, par exemple, n'échappe pas à la taxe d'un revenu par Lord Derby ; le fait que la société soit devenue propriétaire du terrain ne modifie pas la situation, puisque Lord Derby perçoit de cette communauté de travailleurs l'intérêt du capital qui lui a été payé comme prix de ce terrain.

Le régime coopératif d'industrie n'a donc fait faire qu'un pas de plus à l'œuvre de la Révolution Industrielle prédite par Robert Owen. Par la démocratie ouverte du Magasin, il a transformé l'administration individualiste de l'industrie en une administration sociale et assuré ainsi les bénéfices de l'entreprise à la communauté en général. Il est vrai que le premier pas est toujours le plus difficile. L'administration démocratique de l'industrie implique la présence d'actives qualités intellectuelles et morales, au lieu que la perception mécanique de la rente et de l'intérêt peut être accomplie par des pensionnaires d'hôpitaux ou

d'asiles. Mais le Mouvement Coopératif Britannique a laissé la propriété individuelle, maîtresse de la terre et des moyens de subsistance, à l'intérieur comme au dehors de l'Etat coopératif. Si la démocratie anglaise veut accomplir les transformations sociales, prophétisées par Robert Owen dans son « nouveau système de société », si elle est décidée à ajouter à la production sociale des richesses (réalisée par la nouvelle industrie) et à l'administration et au contrôle communiste (introduits par les mouvements coopératif et trade-unioniste) la propriété communiste de la terre et des moyens de production, elle devra employer résolument les outils forgés par la politique démocratique, l'imposition de toutes les formes de richesse sans travail et des gros revenus, et l'expropriation (qui peut d'ailleurs comporter une indemnisation personnelle) de toutes les portions du patrimoine national, mûres pour l'administration démocratique. Il y a de nombreux précédents à la méthode de l'imposition d'une classe sociale et de l'expropriation individuelle avec indemnité, destinées à rendre la communauté propriétaire ou maîtresse des instruments de production. Un ministère conservateur a récemment proposé d'employer la taxe sur les boissons à racheter les cabarets ; un ministère radical pourrait évidemment proposer une taxe foncière pour exproprier les landlords, et, sans doute, M. Ritchie, quand il sera chancelier de l'Echiquier (ministre des finances) dans un futur ministère conservateur, proposera un impôt municipal progressif sur les successions immobilières, de façon à rendre peu à peu la municipalité maîtresse des habitations comme des rues. Mais, de même qu'une réforme de la loi sur les pauvres, ces

mesures de soulagement à une classe écrasée par la propriété, dépassent les cadres d'un essai sur la forme d'industrie démocratique, connue sous le nom de mouvement coopératif.

Pour conclure, je veux encore insister sur cette idée que les bornes sociales, administratives et économiques de l'Etat coopératif ne limitent aucunément la puissance des coopérateurs dans la vie nationale. La réunion de toute la classe ouvrière dans une Union coopérative, d'un côté, et dans une Fédération de trade-unions, d'autre part, ferait des travailleurs les véritables maîtres de l'Etat. L'organisation des travailleurs comme consommateurs empêcherait en fait toute tentative des propriétaires et des capitalistes pour amener certaines catégories de la classe ouvrière, par la promesse trompeuse d'une hausse nominale de salaires, à soutenir une politique protectionniste, sous la forme législative des tarifs douaniers ou sous la forme économique des trusts et des coalitions capitalistes. Si les fonctionnaires de ces deux Fédérations, qui représentent les intérêts vitaux de la consommation et de la production, voulaient bien conclure une alliance solennelle, il serait relativement facile d'exclure de la communauté les parasites de toutes classes, qui consomment sans produire, et, en même temps, de donner à ceux qui aujourd'hui produisent sans consommer à leur faim, une meilleure place au banquet national. Je crois avoir suffisamment démontré que pareil résultat ne saurait être atteint sans l'aide de la loi, cet aboutissement de l'association obligatoire : mais, pour que nous parvenions à une démocratie pleinement développée, il faut d'abord que la nation, dans son ensemble, possède les

qualités morales qui ont permis aux coopérateurs d'introduire le « self-gouvernement » démocratique dans une certaine portion de l'industrie, du commerce et des finances britanniques. C'est surtout comme réformateurs moraux que les coopérateurs méritent de prendre place dans les rangs de l'avant-garde du progrès humain. Tout en portant le domaine coopératif jusqu'à ses limites extrêmes, ces coopérateurs devraient résolument faire pénétrer leurs méthodes et leur esprit dans l'administration de la paroisse, de la municipalité, du comté et de l'Etat : réalisant ainsi, par le développement lent mais certain du self-gouvernement démocratique, le système coopératif industriel de Robert Owen

Les deux groupements distincts de réformateurs sociaux, issus des enseignements de Robert Owen, — les coopérateurs et les socialistes britanniques, unis à nouveau, par des aspirations communes pour la démocratie industrielle, sous la bannière de la Réforme radicale, peuvent accepter, comme l'expression complète et exacte de leurs tendances et de leurs méthodes, ces paroles du grand démocrate John Bright : « Je suis « convaincu que l'ignorance et la misère pourraient « être diminués dans une mesure incalculable, et que « de nombreux Edens, beaux de fleurs et riches en « fruits, pourraient s'élever dans les solitudes dévastées « qui s'étendent devant nous. Mais il n'y a pas de « classe qui puisse accomplir cette œuvre. La classe « qui a, jusqu'à présent, dirigé notre pays, y a échoué « misérablement. Elle se complait dans sa richesse et « dans sa puissance, tandis qu'à ses pieds, la multitude « qu'elle a négligée constitue un péril redoutable pour

« son avenir. Mais, si une classe a échoué, mettons « en œuvre la nation. C'est notre foi, c'est notre but, « c'est notre cri de ralliment : Mettons en œuvre la « la nation ! C'est ce cri qui a groupé d'innombrables « citoyens pour exiger un changement social ; et quand « je considère l'importance de leurs groupements et la « fermeté de leurs résolutions, il me semble apercevoir, « par dessus les cîmes du temps, percer l'aurore de « jours meilleurs et plus heureux pour le pays et le « peuple que j'aime tant ».

APPENDICE

LE DÉVELOPPEMENT ACTUEL DU MOUVEMENT COOPÉRATIF ANGLAIS

L'ouvrage dont on vient de lire la traduction est déjà vieux de 13 ans, et même de 15 ans, car si l'original anglais a paru en librairie en 1891, il a été composé en 1890 et les derniers documents utilisés remontent à 1889. A notre époque, les grands mouvements ouvriers ont une vie si active et si intense, les institutions prolétariennes se développent si rapidement, les efforts d'émancipation modifient si fréquemment leurs formes et s'adaptent si vite aux conditions changeantes du milieu économique, le monde ouvrier fait tous les jours des progrès si manifestes dans l'éveil de sa conscience de classe, qu'il est indispensable de rajeunir par une mise au point les grandes études classiques publiées depuis quelques années sur les manifestations les plus importantes de l'action ouvrière.

Quels renseignements précis sur la situation actuelle du trade-unionisme anglais apporterait un ouvrage écrit antérieurement à 1889, qui ne parlerait pas de l'évolution subie par ce mouvement à la suite de l'entrée en lutte des « unskilled workmen », des grandes grèves de dockers, de l'organisation des hommes de peine ? Un pareil ouvrage ignorerait aussi nécessaire-

ment l'influence des décisions judiciaires retentissantes, qui, au cours de ces dernières années, ont essayé de reprendre indirectement à la classe ouvrière la liberté d'association, conquise en 1875, après de longues années de lutte. Il ne ferait connaître ni la Fédération nationale qui, constituée en 1899, exerce aujourd'hui une action si forte sur le monde trade-unioniste, ni le Comité pour la représentation parlementaire qui, trois ans après sa création, compte un million d'adhérents syndiqués, brouille la partie jouée depuis un siècle sur l'échiquier politique, par les deux partis historiques qui se partageaient le monopole de l'influence politique sur les masses, et fait entrer en scène un nouvel élément, la classe ouvrière organisée en parti politique autonome.

N'en serait-il pas de même pour un livre qui, voulant étudier l'organisation syndicaliste française, s'arrêterait à 1889? Il nous laisserait croire que les syndicats les plus vivants sont encore adhérents à l'une des trois organisations socialistes politiques de cette époque : Parti ouvrier français, Parti ouvrier socialiste révolutionnaire, Fédération des travailleurs socialistes de France. Il ne parlerait ni de la grande réaction qui s'est manifestée au congrès de Nantes en 1894, contre cette partie liée avec des organisations politiques, ni de la Fédération des Bourses du travail qui ne remonte qu'à 1892, ni de la Confédération générale du travail, constituée seulement en 1895, ni de la fusion qui s'est opérée entre ces deux organisations, en 1902, au Congrès de Montpellier. Il ne donnerait aucun renseignement sur la nouvelle Confédération générale du travail issue de cette fusion, sur l'organisotion de ses deux

grandes branches, la section des fédérations et la section des Bourses du travail, sur son action, sur ses luttes intestines entre *réformistes* et *révolutionnaires*, sur les deux courants qui cherchent à l'entraîner, le courant en faveur de l'*action directe* et le courant en faveur de l'*action parlementaire*.

Que serait-ce surtout si nous supposions un volume écrit en 1889 sur l'organisation socialiste dans les pays européens, en France par exemple? Depuis cette époque, non seulement trois des quatre organisations existantes à cette date ont disparu, mais la quatrième, le Parti ouvrier socialiste révolutionnaire, a perdu la plupart des caractères qui lui donnaient une marque si intéressante en face des trois autres. Deux *Fédérations des socialistes indépendants* ont eu le temps de naître, de s'agiter et de mourir. De nouveaux tassements se sont produits, dont sont sortis le *Parti socialiste de France* et le *Parti socialiste français*, prêts à s'unifier aujourd'hui. La documentation sur les tendances actuelles du socialisme français serait bien insuffisante, émanant d'un auteur qui n'aurait lu ni le *Chambard* de 1894 ni la *Petite République* de 1903, et qui, par suite, aurait été privé des sources d'information les plus intéressantes sur l'évolution de certains socialistes considérés comme les représentants les plus officiels et les plus influents du parti.

De même il y a lieu de compléter l'ouvrage de Beatrice Potter, et — pour employer une expression empruntée à la terminologie des sciences physiques — d'examiner la coopération anglaise au point de vue dynamique avec l'auteur.

Mme Webb-Potter a montré dans ses deux derniers chapitres, que, si la coopération ne pouvait pas réa-

liser à elle seule le programme ambitieux et utopique des premiers coopérateurs, inspirés par la propagande de Robert Owen, elle avait cependant un rôle de premier ordre à jouer dans l'action pour l'émancipation ouvrière.

A vrai dire, la coopération anglaise a subi une évolution assez semblable à celle du trade-unionisme. Issue d'un idéal révolutionnaire, confiante dans ses forces au point d'être persuadée que son propre développement suffirait pour remplacer la société capitaliste par une société communiste, elle était convaincue que le succès de ses premières associations provoquerait la création de nouvelles coopératives sur tous les points du territoire, et qu'ainsi par l'extension de la tâche d'huile coopérative, toutes les boutiques de commerce de détail appartenant à des particuliers disparaîtraient rapidement Les associations de consommation, fortes de leurs fonds de réserve et de leurs propres débouchés auraient créé des organismes de production appartenant à la collectivité : les industriels capitalistes, privés de débouchés, puisque la clientèle aurait été accaparée par les sociétés de consommation, auraient été ruinés à leur tour. Enfin, comme couronnement de l'œuvre, la coopération aurait peu à peu racheté tout le sol du Royaume-Uni pour y construire les logements et y récolter les produits agricoles nécessaires aux besoins des coopérateurs, c'est-à-dire de l'ensemble des citoyens, tous groupés dans la cellule-mère de l'organisme coopératif, dans la coopérative de consommation.

Ces vues enthousiastes rappellent l'idéalisme de tous les précurseurs du socialisme, constructeurs de systèmes à priori. N'est-ce pas le rôle de Fourier qui, confiant dans l'excellence de son phalanstère, était persuadé que, le jour où il aurait pu constituer et faire fonctionner sa première colonie, tous les travailleurs, vaincus par l'évidence, voudraient créer de nouveaux phalanstères et tous les capitalistes, séduits par la vie heureuse qu'ils auraient constatée, offriraient leurs capitaux, leurs usines et leurs domaines?

La réalité est plus forte que la théorie. Les premières coopératives anglaises se développèrent lentement. Elles eurent assez de leurs propres difficultés à surmonter, et elles ne purent pas provoquer l'éclosion rapide de nouvelles sociétés qu'elles avaient espérée. Les obstacles que Beatrice Potter a si bien analysés dans sa conclusion s'opposèrent à la diffusion rapide de la coopération. Le découragement survint et pendant de longues années les coopérateurs abandonnant toute espoir de rénovation sociale, bornèrent prosaïquement leurs efforts à la lutte contre les obstacles immédiats et au développement de leurs sociétés respectives. Améliorer légèrement les conditions de vie des adhérents, diminuer dans une petite mesure les prix d'achats, procurer aux sociétaires une ristourne annuelle de 8 à 10 pour cent sur leurs achats, c'est-à-dire d'une cinquantaine de francs au maximum, devint la seule préoccupation des administrateurs de coopératives. L'émancipation intégrale des travailleurs, la suppression de la propriété individuelle, l'établissement d'une organisation sociale communiste, il n'en était plus question, ou il n'en était question que dans les grandes manifestations solennelles.

Cependant, la coopération se développait progressivement. Les sociétés étaient de plus en plus fortes et

de plus en plus nombreuses. Elles s'étaient fédérées pour la satisfaction de besoins communs : achat par grandes quantités, et production de certaines marchandises; elles avaient doté leurs fédérations d'une organisation remarquable, qui en avait fait des modèles d'administration populaire et démocratique; elles avaient établi entre elles des liens qui couraient sur tout le pays pour constituer cette forte organisation de défense et de propagande qu'est l'Union coopérative.

En même temps, les éléments les plus actifs, les plus intelligents et les plus développés de la classe ouvrière prenaient la direction du mouvement coopérateur, comme ils avaient déjà pris celle du trade-unionisme; la conscience de classe s'étant éveillée en eux, ils en imprégnaient la coopération. Celle-ci revenait ainsi à son ancien idéal socialiste, mais elle s'était débarrassée de ses fantaisies utopiques du premier âge, de même que le trade-unionisme en reprenant un programme socialiste, avait renoncé au romantisme révolutionnaire de la période 1832 à 1844.

Aujourd'hui la coopération anglaise ne vise plus à être une société nouvelle dans la société capitaliste : elle ne se désintéresse plus orgueilleusement du monde dans lequel elle se développe ; elle ne se donne plus pour la formule magique qui, par sa seule force, instaurera un nouvel état social. Elle se considère simplement comme l'un des moyens d'action que doit employer le prolétariat pour conquérir son émancipation ; elle vise uniquement à être un modèle d'administration économique dont la classe ouvrière devra s'inspirer au jour de son triomphe, et à hâter l'avènement de ce triomphe par la défense des intérêts

ouvriers, par l'éducation des travailleurs, par la lutte contre les forces de réaction. Elle prend une part active aux grands débats sur les questions d'intérêt ouvrier général, elle cherche à peser de toute sa puissance en faveur des solutions les plus favorables à la classe ouvrière, elle se débarrasse de l'influence des démocrates et des philanthropes bourgeois, pour devenir exclusivement une organisation ouvrière inspirée par la masse prolétarienne de ses adhérents, administrée par les mandataires responsables et contrôlés du monde des travailleurs.

Action parallèle avec les trade-unions pour la défense du budget ouvrier dans la société capitaliste, la trade-union défendant les salaires, la coopérative en assurant le meilleur emploi possible — ; éducation économique de la classe ouvrière, élaboration d'organismes d'échange et de production nouveaux démontrant par le fait la possibilité d'établir les organes économiques nécessaires à la production et à la répartition des richesses sur d'autres bases que la propriété individuelle et la poursuite du profit ; installation d'usines et de manufactures types prouvant qu'on peut donner aux travailleurs les garanties d'hygiène et de sécurité qui font défaut dans les usines capitalistes ; telle est la tâche que Beatrice Potter assignait, en 1891, au mouvement coopérateur.

Dans quelle mesure la coopération remplit-elle ces fonctions ? C'est ce que l'auteur n'a pas pu indiquer, car les associations de consommation n'étaient pas encore arrivées, à cette époque, à la pleine conscience de cette mission sociale. Aujourd'hui, des progrès considérables ont été réalisés dans cette voie ; la publica-

tion de l'ouvrage de Mme Webb-Potter n'a pas été sans exercer une grande influence, et l'évolution même de la classe ouvrière, l'endosmose socialiste qui la pénètre de plus en plus dans tous les pays industriels, exerce énergiquement sa pression sur toutes les organisations dont les adhérents se recrutent spécialement dans le prolétariat.

Lorsqu'il s'agit de décrire les forces d'un mouvement à un moment donné, d'en indiquer les tendances, d'en exposer l'action quotidienne, l'étude la plus consciencieuse et la plus détaillée ne vaut pas la reproduction d'un document officiel émanant de ce mouvement, surtout lorsqu'on possède un document aussi complet que les rapports annuels du comité central de l'Union coopérative.

La caractéristique la plus intéressante et la plus instructive du mouvement coopérateur anglais, c'est l'organisation puissante et démocratique qu'il a su se donner. Mme Webb-Potter l'a minutieusement décrite dans son chapitre : « Un Etat dans l'Etat ». Elle en a décrit les différents organes et les fonctions auxquelles ils répondent ; elle a montré comment on avait réalisé une administration des choses irréprochable, tout en laissant à chacun des éléments constitutifs des districts, des sections, de l'Union coopérative, des fédérations économiques (wholesales), une autonomie complète.

Chaque année, le Comité central, à l'occasion du Congrès national, publie un rapport volumineux dans lequel il trace un tableau d'ensemble des forces de la coopération, relate les incidents importants de la vie coopérative au cours de l'année et rend compte de son action propre et de celle des différents comités annexes,

« joint committes », permanents ou temporaires, nommés en vue d'une action déterminée. C'est à ces rapports qu'il faut se reporter, si l'on veut avoir une idée précise du développement et du caractère de la coopération à une époque déterminée. Le journal officiel du mouvement, *The Cooperative News*, en donne régulièrement les extraits les plus importants dans son numéro qui paraît la semaine du Congrès.

Les extraits publiés dans le numéro du 6 juin 1903 du *Cooperative News* constituent, par conséquent, au moment où nous écrivons ces lignes, le document le plus important et le plus au courant sur le mouvement coopérateur anglais à l'heure actuelle ; ils sont certainement le meilleur appendice qu'on puisse ajouter à la traduction de l'ouvrage de Mme Webb-Potter, pour montrer les progrès réalisés depuis 1889 par la coopération anglaise, à la fois au point de vue matériel et au point de vue moral et social.

Cependant, la publication de ces extraits présentait un inconvénient. La forme dans laquelle sont rédigés les rapports officiels risque de les rendre peu attrayants à la lecture pour ceux qui ne participent pas journellement au mouvement. Ils contiennent de nombreuses répétitions, qu'il est impossible d'éliminer sous peine de supprimer également des renseignements essentiels, car ces répétitions sont souvent des répétitions de forme plutôt que de fond. Les attributions des différents comités, tout en étant aussi bien délimitées que possible, s'enchevêtrent parfois les unes avec les autres à leurs limites. D'autre part, toutes les questions sont traitées sur un ton uniforme et monotone qu'on peut résumer ainsi : « Le dernier congrès a pris telle décision

et nous a donné tel mandat. Au cours de l'année, nous avons, pour exécuter la décision et pour remplir le mandat, fait telle démarche qui a produit tel résultat. Nous vous proposons de prendre telle nouvelle résolution ».

Mais cette monotonie donne une valeur documentaire plus grande au rapport. Par lui, nous suivons au jour le jour la marche de la coopération, l'œuvre de ses organismes, l'évolution de ses tendances.

Tout d'abord, le recensement des forces coopératives d'où il ressort que les progrès matériels obtenus depuis treize ans sont immenses. Si, de 1889 à 1902, le nombre des sociétés de consommation ne s'est augmenté que de 81, passant de 1,389 à 1,426, le nombre des adhérents a presque doublé (de 961,000 à 1,893,176) et le chiffre des ventes a plus que doublé (de 651,275,000 fr. à 1,382,981,550 fr.). La faible augmentation du nombre des sociétés prouve combien Mme Webb-Potter avait raison, lorsqu'elle prédisait que la coopération ne pourrait jamais s'étendre sur toute la surface du pays. Seules les localités d'une certaine importance où il y a une population ouvrière agglomérée sont aisément ouvertes à la propagande coopérative. Mais l'augmentation importante du nombre des membres et du chiffre d'affaires montre que la coopération suit les progrès en organisation et en conscience de la classe ouvrière, et exerce sur le prolétariat une force d'attraction de plus en plus grande. Le chiffre d'affaires par coopérateur s'est élevé de 677 fr. à 730 fr., indiquant que la coopération tend à satisfaire un nombre de besoins de plus en plus grand.

Les tableaux relatifs à la production sont aussi intéressants.

La question du conflit de programmes et de tactique entre la coopération individualiste et la coopération démocratique — pour employer les termes par lesquels Mme Webb-Potter désigne la coopération de consommation et la coopération de production — est résolue. Les coopératives de production fabriquent chaque année pour 75 millions de francs, alors que les deux wholesales, à elles seules, fabriquent pour 113 millions de francs, chiffre qu'il faut doubler si l'on y ajoute la production faite directement par d'importantes sociétés de consommation pour leurs propres besoins. Et si l'on tient compte de ce fait qu'un bon nombre de sociétés désignées comme sociétés de production sont la propriété de sociétés de consommation, qui leur ont fourni la plus grosse partie du capital et qui constituent leur unique débouché, on constate que les 5 sixièmes de la production coopérative proviennent d'usines ou de manufactures possédées et dirigées par la coopération de consommation. La supériorité pour la production, de la coopération de consommation sur la coopération de production, s'accroît de jour en jour. Les associations de consommation tendent à faire passer sous leur direction les associations de production dont elles forment le débouché le plus important. Il y a quelque temps, une manifestation éclatante de cette tendance se produisit, par l'incident de la société de production autonome des bonnetiers de Leicester. La wholesale anglaise où cette société écoulait la plus grande partie de sa fabrication, l'obligea à lui vendre son installation et son outillage, en la menaçant, en cas de refus, de fonder une manufacture de bonnetterie pour la fabrication des articles dont elle avait besoin.

D'ailleurs, les progrès matériels des deux grandes fédérations économiques d'Angleterre et d'Ecosse ont suivi ceux des sociétés de consommation. Les wholesales qui comptaient en 1889, 786 sociétés adhérentes et faisaient un chiffre d'affaires de 232,575,000 fr. ont maintenant 1,390 sociétés adhérentes et leur chiffre de ventes s'élève à 611,416,950 fr.

L'énumération des usines et manufactures des wholesales montre l'importance économique de la coopération, puisque la production de certaines de ces usines s'élève jusqu'à 8 et même jusqu'à 16 millions de francs.

L'Etat dans l'Etat, que signalait Mme Webb-Potter ne néglige aucune fonction économique. La banque de la wholesale anglaise a procédé en 1902 à un mouvement de fonds de plus de 2 millards.

Cependant, les prévisions de l'auteur du présent volume sont confirmées sur plus d'un point. Il y a des branches de production qui paraissent interdites à la coopération. Que sont les 255,000 fr. de produits agricoles récoltés sur les domaines coopératifs, à côté de la consommotion formidable des sociétés urbaines?

Est-ce à dire que la coopération renonce à établir des relations directes avec la campagne? Ne pouvant exploiter directement le sol, elle cherche, par l'intermédiaire du comité central, à se mettre en relations avec une organisation agricole qui se propose de susciter la création de syndicats d'achat et de vente dans les campagnes; elle espère ainsi implanter petit à petit la coopération dans les milieux paysans.

La force des choses oblige une organisation ouvrière qui a atteint cette importance, à ne pas se confiner étroitement dans la sphère des opérations commerciales.

Ce n'est pas impunément que des travailleurs sont unis en des organisations puissantes, où ils s'occupent de questions se rapportant à leurs intérêts. Insensiblement, la compréhension des intérêts dont on se préoccupe s'étend. D'abord, on veut acheter à bon marché des produits de bonne qualité. Puis, on comprend que le prélèvement capitaliste effectué par le commerçant de gros, sur le salaire des travailleurs, est aussi important que le tribut payé aux détaillants et les sociétés se fédèrent pour acheter en gros au producteur direct. Plus tard, on veut supprimer les bénéfices du producteur capitaliste et les organismes fédératifs se livrent à la production pour les sociétés adhérentes. On se rappelle alors qu'on vit dans une société capitaliste où quelques capitalistes font travailler à leur profit une armée de prolétaires; on pense à l'exploitation dont on est victime à l'atelier, aux protestations qu'on exprime contre la mauvaise installation des usines où l'on travaille, aux salaires insuffisants qu'on reçoit, aux heures de travail prolongées qui vous sont imposées et on veut que les ateliers que l'on dirige ou que l'on contrôle, en tant que coopérateur, soient des modèles d'organismes de production que l'on puisse montrer aux patrons à l'appui des revendications formulées. Enfin, on se dit qu'on est membre d'un organisme social et qu'en tant que citoyen on demande aux pouvoirs publics d'améliorer les conditions de vie, on proteste contre les atteintes portées par les gouvernants à la dignité, à la liberté ou au bien-être des gouvernés, et on fait servir l'organisation coopérative à l'étude des intérêts généraux de la classe ouvrière, à la lutte en faveur des solutions désirées, à la défense contre les puissances de coërcition et de domi-

nation dirigées par les classes possédantes. Et le jour où l'on s'apercevra que l'ignorance générale est une des causes de l'assujettissement de la majorité du pays à la minorité, on s'efforcera de dissiper cette ignorance en créant des bibliothèques, en organisant des cours, des conférences, en donnant aux enfants et aux jeunes gens l'instruction économique, historique et sociale que les pères n'ont pas pu se procurer.

Il ne restera plus alors qu'un pas à franchir pour faire de l'organisation ouvrière une véritable organisation socialiste ou révolutionnaire. Il sera vite franchi, le jour ou l'on s'apercevra que les pouvoirs publics sont l'émanation de la classe capitaliste, qu'ils répondent aux réclamations des travailleurs par une politique de promesses non tenues aussi longtemps que la classe ouvrière se laisse endormir par la magie des mots et des formules, par la résistance violente lorsque le premier moyen a perdu son efficacité par suite de la méfiance éveillée des travailleurs. L'organisation agit dès lors, non plus hors des pouvoirs publics, mais contre eux, soit qu'elle cherche à provoquer des changements par ses propres forces, soit qu'elle entre dans la lutte politique pour confier le pouvoir à des mandataires de la classe ouvrière.

En ce moment, la coopération anglaise mène toutes ces actions de front. Il y a en elle un bouillonnement, une effervescence, une éclosion d'aspirations, une manifestation d'activité qui laisse deviner le jour prochain, où, de concert avec le trade-unionisme, elle se considèrera comme l'agent d'émancipation intégrale de la classe ouvrière.

Les apôtres de la paix sociale, qui avaient propagé

l'idée coopérative dans l'espoir que les préoccupations commerciales et administratives, provoquées par la direction de boutiques de vente au détail feraient oublier les revendications de classe, commencent à constater leur erreur. Malgré leurs efforts en faveur de la coopération de production, organisation à caractère conservateur, le mouvement coopérateur est dirigé par la coopération de consommation plus démocratique, plus entreprenante, plus en contact avec la vie des salariés d'usines. Le congrès international tenu il y a deux ans à Manchester sous les auspices de l'Alliance Coopérative Internationale, a exclu de l'Alliance les bourgeois philanthropes, en décidant que seules les sociétés et les organisations coopératives pourraient lui donner leur adhésion. Cette mesure a été votée sur la proposition des organisations anglaises, qui l'avaient décidée à leurs deux congrès nationaux précédents, pour éliminer d'une institution qu'elles veulent ouvrière ceux qui n'ont aucune relation avec les associations ouvrières. L'organisation coopérative devient une véritable organisation de classe.

La lecture du rapport ci-après rendra manifeste cette tendance, mi-consciente, mi-inconsciente encore, de faire collaborer la coopération à l'affranchissement du prolétariat. Les nombreuses œuvres d'éducation, sur lesquelles ils s'étend longuement, et que la coopération développe rapidement, ont pour but, à la fois, de former des administrateurs éclairés et intelligents pour la direction des entreprises considérables qui dépendent de la coopération, et de faire des citoyens connaissant la société où ils vivent et capables de formuler leurs revendications. Les nombreuses conférences de propa-

gande organisées, insistent sur la nécessité d'établir des liens étroits entre le trade-unionisme et la coopération. Le rapport du Comité parlementaire relate toutes les démarches vainement tentées pour faire avorter les projets réactionnaires, protectionnistes, impérialistes et cléricaux du gouvernement inspiré par Chamberlain. Le projet de loi sur l'éducation n'est pas moins vigoureusement critiqué que le projet de taxe sur les blés, les retraites pour la vieillesse ne sont pas moins énergiquement réclamées que l'entrée en franchise du bétail canadien. Et en présence de l'inutilité de ses efforts, le comité parlementaire, malgré la réserve inévitable d'un Comité composé des hommes les plus modérés du mouvement, n'hésite pas à dire que les coopérateurs « doivent se préparer à prendre la place qui leur convient dans l'étude de la question de la machinerie parlementaire ».

Ces questions d'intérêt général ne font pas négliger les questions purement coopératives : enseignement coopératif pour les gérants, les administrateurs, les comptables ; conférences de propagande, assemblées de districts, soutien aux sociétés dans l'embarras, concours aux fondateurs de sociétés nouvelles, enquêtes sur le caractère coopératif des associations qui sollicitent la clientèle des sociétés de consommation, examen des causes de décadence d'un certain nombre de sociétés de production (le rapport du comité de la production laisse deviner que ces sociétés traversent une période de crise) établissement de relations internationales avec les organisations coopératives étrangères. Quoi de plus intéressant que l'action du comité de propagande qui a un agents pécial, pour aller dans les provinces les plus

réfractaires susciter l'éclosion de sociétés nouvelles, malgré l'hostilité ouverte et violente parfois des commerçants menacés, qui répond à toutes les demandes de renseignements administratifs et commerciaux, qui décide les sociétés des grandes villes à créer des succursales dans les localités avoisinantes, pour poser partout des jalons coopératifs, qui fait visiter régulièrement par ses membres les sociétés embarrassées auxquelles il a procuré des prêts d'argent ?

Les commerçants et les industriels menacés dans leurs intérêts ont essayé, dans certaines régions, de boycotter la coopération en obligeant les chefs d'entreprises à renvoyer ceux de leurs employés qui adhèreraient à une coopérative, et en sollicitant des administrations publiqnes l'interdiction pour leurs salariés de se fournir à une coopérative. Immédiatement, un comité de défense coopérative a été formé qui a opposé campagne à campagne. Il a distribué brochures, pamphlets et placards pour répondre aux attaques lancées contre la coopération ; il a ouvert une souscription de 2,500,000 fr., rapidement couverte par l'ensemble des coopératives, pour faire face à ses dépenses et pour indemniser les victimes du boycottage ; il assigne, au besoin, devant les tribunaux les fauteurs de diffamations trop violentes contre certaines sociétés.

Toute cette partie purement coopérative n'est pas la partie la moins importante de l'activité du mouvement coopérateur, car la puissance du mouvement est la condition indispensable de l'efficacité émancipatrice de la coopération.

Si le mouvement socialiste qui se prépare en Angleterre ne veut pas tomber dans le cloaque de petitesses,

de dissensions, de compromissions, de reniements, où se débat le socialisme français, il doit s'appuyer sur un mouvement ouvrier solide. On pourrait, paraphrasant la parole du baron Louis, dire du prolétariat : « Qu'il fasse de bonne organisation ouvrière et il fera du bon socialisme ». Mieux vaudrait, sans doute, qu'il retardât de quelque temps son entrée en lice sur le terrain politique et social, s'il devait négliger pour cette action l'œuvre d'organisation qu'il a si patiemment construite. Mais il ne paraît pas y avoir de crainte à éprouver de ce côté.

La prudence qu'a mise le trade-unionisme à couronner son œuvre économique par l'action politique, lui a fait remporter des succès solides et importants dès ses premières luttes, sans ébranler en rien ses assises économiques ; de même, les hésitations manifestées par le mouvement coopérateur à suivre le trade-unionisme et à adhérer au Comité pour la représentation parlementaire, qui constitue l'embryon d'un parti ouvrier anglais, l'auront empêché de compromettre par une démarche trop précipitée les merveilleux résultats acquis par lui au point de vue de l'organisation ouvrière. La collaboration de la coopération à une action socialiste énergique est de plus en plus désirée par les coopérateurs eux-mêmes. Le Congrès de Doncaster a marqué un nouveau progrès dans cet ordre d'idées (1). Et récemment encore, le Comité central de l'Union coopérative pouvait impunément, sans briser la belle unité du mouvement coopérateur, lancer à profusion une vigoureuse protestation contre le projet de tarifs préférentiels de Chamberlain.

(1) Voir l'article sur le mouvement coopérateur anglais et le congrès de Doncaster dans le *Mouvement socialiste*, du 5 novembre 1903.

Et ainsi, grâce à ces trades-unionistes, et à ces coopérateurs anglais qui ont, pendant de longues années, passé aux yeux de l'Europe continentale pour le type des ouvriers conservateurs, peut-on espérer qu'une force socialiste nouvelle surgira sans doute, qui sera vraiment une force ouvrière, c'est-à-dire une force irrésistible.

HENRI JULLIEN.

Paris, mai 1904.

RAPPORT

du Comité Central de l'Union Coopérative présenté au Congrès national coopératif tenu à Doncaster dans la première semaine de juin 1903.

Situation actuelle du mouvement coopératif

Nous avons éprouvé, cette année encore, les mêmes difficultés qu'auparavant pour obtenir des sociétés les informations relatives à leur situation à la fin de l'année. Bien que le nombre des questions posées dans notre questionnaire-statistique ait été réduit de moitié, les secrétaires ont encore montré la même inertie à répondre à nos demandes de renseignements. Nos rapports annuels continueront à être plus ou moins incomplets aussi longtemps que les conseils d'administration et les secrétaires ne mettront pas une meilleure volonté à nous accorder leur collaboration. Nous faisons de notre mieux, étant donné ces circonstances.

Comparaison entre les années 1901 et 1902

	1901	1902
Nombre des sociétés	1.648	1.671
Nombre des sociétés auxquelles se rapportent les chiffres ci-dessous	1.604	1.638
Nombre des sociétaires	1.919.555	2.022.208
Capital-actions . . . . . fr.	414.892.650	647.602.825
Ventes . . . . . fr.	2.044.573.725	2.139.667.700
Profits . . . . . fr.	227.485.300	239.858.825

Analyse du tableau ci-dessus

		SOCIÉTÉS	MEMBRES	CAPITAL-ACTIONS	VENTES	PROFITS
Sociétés de gros (Wholesales)	1901	2	1.379	30.577.050	583.570.650	14.476.350
» »	1902	2	1.390[1]	32.300.950	611.416.950	15.266.725
Sociétés de vente au détail (Coopération de consommation)	1901	1.462	1.793.790	519.105.700	1.319.029.375	206.631.900
	1902	1.476	1.893.176	591.100.175	1.382.981.550	217.068.350
Sociétés de production	1901	136	32.434	20.843.200	71.959.800	4.638.500
	1902	139	33.270	21.772.925	74.941.125	5.101.325
Associations d'achat	1901	8	89.285	13.333.600	66.910.900	1.593.775
	1902	7	91.483	13.322.350	66.771.375	1.643.025
Sociétés spéciales	1901	10	1.207	726.974	1.999.275	105.050
	1902	11	1.284	749.400	2.165.600	61.375
Sociétés agricoles (laitage, culture du sol)	1901	30	1.480	37.000	1.103.725	19.725
	1902	36	1.665	40.125	1.390.350	27.125

(1) Les sociétés de gros sont des fédérations économiques coopératives ; elles n'acceptent pas de souscription d'actions de la part des individus ; les 1390 sociétaires des Wholesales représentent donc 1390 sociétés coopératives, c'est-à-dire la presque totalité des coopératives de consommation du royaume de Grande-Bretagne.

Note du Traducteur.

Coopérations de gros (Wholesales)

Les deux sociétés d'achat en gros d'Angleterre et d'Ecosse continuent à se développer rapidement. Presque toutes leurs branches sont en progrès, ainsi que le montrent les tableaux suivants :

		WHOLESALE ANGLAISE		WHOLESALE ÉCOSSAISE	
		1901	1902	1901	1902
Membres		1.092	1.106	287	284
Capital	Actions	23.723.625	25.172.350	6.953 425	7.128.600
	Emprunts.	38.433.705	41.034.500	32.102.720	38.330.875
Ventes		441.052.075	459.938.975	142.518.575	151.477.975
Intérêts payés au capital.		1.158 800	1.224.375	322.525	348.075
Bénéfices		8.361.575	9.633.600	6.113.675	6.323.125

a) *Usines et manufactures de la Wholesale anglaise*

	1901 PRODUCTION Francs	1902 PRODUCTION Francs
Bottines, souliers, etc		
Leicester	8.955 525	8.988.250
Heckmondwike	1.639 425	1.699.100
Rushden	539.600	1.128.650
Savons, bougies, etc		
Irlam	7.915.200	8.286.300
Biscuits, confiserie, etc.		
Crumpsall.	3.695.575	4.003.800
Conserves, pickles, sauces, etc.		
Middleton	4.416.275	5.825.350
Lard, salaisons, etc.		
West Hartlepool	3.996.925	4.316.875
Lainages.		
Batley.	1.323.800	1.283.800

Vêtements.		
Leeds	1.304.600	1.348.125
Broughton.	1.004.500	1.067.900
Farines.		
Dunston-on-Tyne	16.617.500	16.604.750
Silvertown.	5.230.500	8.185.600
Ameublement.		
Broughton.	331.475	328.400
Tabacs.		
Manchester	7.102 950	8.021.600
Imprimerie, papeterie et articles de bureau.		
Manchester	1.826.400	2.026.725
Flanelles.		
Littleborough	501.450	480.500

b) *Usines et manufactures de la Wholesale écossaise*

	1901 PRODUCTION Francs	1902 PRODUCTION Francs
Bottines, souliers, etc.	6.193.400	6.068.200
Filature et confection de vêtements (manufacture d'Ettrick).	3.220.500	3.590.550
Boissellerie et brosserie	1.485.025	1.452.850
Farine (moulins de Chancelot et Jonction)	12.836 250	14.693.800
Conserves et préparations.	3.269.050	3.717.750
Tabacs	3.694.175	3.853.500
Imprimerie et papeterie	792.700	942.650
Savons (usine de Grangemouth)	1.350.825	1.420.525
Productions diverses		4.777.850

c) *Banque de la Wholesale anglaise*

		ENCAISSEMENTS	PAIEMENTS	BÉNÉFICES
1901	fr.	945.167.100	941.064.600	419.775
1902	»	1.059.409.100	1.057.216.875	467.700

d) *Transports maritimes de la Wholesale anglaise*

	NAVIRES POSSÉDÉS	TONNAGE TOTAL DES NAVIRES	RECETTES BRUTES	BÉNÉFICES
1901	5	3516	fr. 6.299.700	fr. 194.675
1902	5 (1)	3516	» 7.519.125	» 162.400

Coopération de consommation

Le tableau ci-dessous indique la situation des sociétés de détail, ou sociétés de consommation, à la fin de 1902.

	SOCIÉTÉS	MEMBRES	CAPITAL-ACTIONS	VENTES	BÉNÉFICES
1902	1476	1.893 176	579.195.475	1.382.981.550	217.068.350
1901	1462	1.793.770	549.165.700	1.319.029.375	206.631.900
en plus pour 1902	14	99.406	30.024.775	63.952 175	10.436.450

Coopération de production

Les réponses des sociétés de production sont publiées en détail dans le rapport-statistique. Nous donnons ci-dessous un tableau d'ensemble de leur situation :

(1) Non compris le navire « l'Unité », lancé en décembre 1902.

a) *Résumé des informations relatives à la production coopérative*

		NOMBRE DE SOCIÉTÉS	NOMBRE D'OUVRIERS OCCUPÉS	CAPITAL EMPLOYÉ A LA PRODUCTION	PRODUCTION ANNUELLE	BÉNÉFICES	PERTES
Sociétés de production d'Angleterre et du pays de Galles	1901	117	6.393	24.448.425	58.030.950	2 958.075	19 425
	1902	120	6.754	21.090.225	59.536.525	3 279 950	44.800
Sociétés de production d'Écosse	1901	19	1.614	9.480.375	13.928.850	1.700 425	800
	1902	19	1.512	10.313.975	15 404.600	1.821 375	—
Wholesale anglaise	1901	1	9 244	23 668.450	66.401.700	1.856.800	47 975
	1902	1	10 385	26.147.475	73.380.050	2 019.200	—
Wholesale écossaise	1901	1	4.988	13.377.625	36.795 150	2.002.725	—
	1902	1	5.265	13.522.500	39 517.825	2.132.875	—
Total	1901	138	22.239	70.914.875	175 156 650	8 518.025	68 200
	1902	141	24.116	74.974.175	188.039.000	9.253 400	44.800

b) *Résumé des diverses industries*

Nous donnons ci-dessous notre analyse statistique habituelle, pour montrer les résultats des diverses branches d'industrie et de fabrication exploitées par nos sociétés de production et par les organismes de production des Wholesales.

	1901 Francs	1902 Francs
Coton, lin, soie et laine.		
Sociétés de production anglaises	8.929.950	9.312.950
» » écossaises	2.669,875	2.219.250
Wholesales	7.354.850	7.755.150
	18.354.675	19.287.350
Chaussures et cuir.		
Sociétés de production anglaises	8.916.300	7.958 200
Wholesales	17.273.975	17.883.925
	26.190.275	25.842.125
Métallurgie et quincaillerie.		
Sociétés de production anglaises	2.735.525	2.601 025
Travail du bois.		
Sociétés de production anglaises	1.186.475	966.425
Wholesales	1.817.400	1.781.250
	3.003.875	2.747.675
Construction et extraction.		
Sociétés de production anglaises	1.470.425	1.948.675
» » écossaises	61.575	135.175
	1,532.000	2.083.850
Imprimerie et reliure.		
Sociétés de production anglaises	2.471.375	2.732.750
» » écossaises	358.100	383.275
Wholesales	2.619.100	2.969.400
	5 448 575	6.085.425

Moulins à farine.		
Sociétés de production anglaises	30.808.125	32.372.825
Wholesales	34.684.250	38.484.550
	65.482.375	70.857.375
Panification.		
Sociétés de production anglaises	319.800	320.025
» » écossaises	11.439.300	12.666.900
	11.759.100	12.995.925
Industries diverses.		
Sociétés de production anglaises	1.292.975	1.314.650
Wholesales	39.447.275	44.223.600
	40.740.250	45.538.250
Total 1902	188.039.000	
Total 1901	175.156.650	
Augmentation	12.882.350	

c) *Production obtenue par les sociétés de consommation*

Nous nous sommes efforcés, cette année, d'obtenir les renseignements nécessaires pour donner un aperçu de la production effectuée par les sociétés coopératives de répartition au détail. Ces sociétés entreprennent souvent, en effet, de fabriquer elles-mêmes certaines des marchandises qu'elles vendent à leurs membres. Les informations de cette nature sont difficiles à rassembler, car la plupart des sociétés ne prennent pas le soin de séparer, dans leurs comptes, les chiffres relatifs à leur production de l'ensemble de leur chiffre d'affaires.

Six cent quarante sept sociétés seulement ont répondu aux questions que nous avions posées à cet effet.

Nous n'ignorons donc pas que les chiffres donnés ci-dessous sont loin d'être complets, et qu'ils ne traduisent pas les résultats réels obtenus par les sociétés de consommation dans le genre de production qu'on désigne parfois du nom de « production domestique ».

Les industries sur lesquelles nous avons pu nous procurer des renseignements et la valeur des marchandises fabriquées sont les suivantes :

	NOMBRE DE SOCIÉTÉS	VALEUR DE LA PRODUCTION
		Francs
Boulangerie, pâtisserie, confitures	487	64.453.300
Bottines, souliers, galoches	351	8.601.325
Brosserie	1	57.500
Boissellerie, etc.	14	524.775
Mouture du blé	12	17.764.550
Robes, modes, lingerie	201	4.819.825
Menuiserie et constructions	28	4.936.700
Peinture et tapisserie	12	370.975
Confection de vêtements	226	10.499.975
Ferblanterie	1	56.150
Tabacs	3	1.204.025
Charronnerie	2	64.625
		113.353.625

Production agricole coopérative

Des rapports reçus, il ne résulte pas que cette année ait marqué un nouveau développement. Le tableau ci-dessous indique suffisamment les résultats actuels :

Production agricole des sociétés de consommation

SECTION	SUPERFICIE CULTIVÉE (EN HECTARES)	CAPITAL CONSACRÉ	VALEUR DES PRODUITS OBTENUS	BÉNÉFICES	PERTES
Section du Centre	913	669.625	69.375	39.400	5.350
» du Nord	1.504	1.717.175	65.650	47.075	9.750
» du Nord-Ouest	486	873.150	43.475	4.275	36.825
» d'Ecosse	380	378.950	43 975	15.450	5.400
» du Sud	519	464.225	26.975	5.500	7.475
» du Sud-Ouest.	56	30.000	5.875	1.575	—
	3.858	4.133.125	255.325	113.275	64 800

Organisation agricole en vue des achats et de la vente

La Société d'organisation agricole, dont le siège social est à Londres, et qui entretient des relations avec l'Union coopérative en acceptant un de nos délégués dans son conseil d'administration, s'efforce de développer la coopération dans le monde rural. Elle a réussi à fonder un certain nombre de sociétés, d'une part pour procurer aux fermiers et aux cultivateurs les outils, machines et objets de consommation dont ils ont besoin, d'autre part pour écouler les produits de leur exploitation. Pour faciliter à la fois les achats et les ventes, la Société d'organisation agricole a cherché à établir des rapports suivis entre les sociétés agricoles et nos propres

Wholesales. Il n'est pas douteux qu'elle obtiendra d'heureux résultats.

Nous espérons pouvoir bientôt engager, avec la Société d'organisation agricole, une action commune contre les coalitions industrielles et capitalistes. Les coalitions sont devenues, en effet, un danger pour l'agriculture qu'elles mettent dans l'impossibilité de se procurer, à des prix raisonnables, les objets dont elle a besoin.

Nouvelles sociétés déclarées en 1902

Le nombre des sociétés nouvelles enregistrées en 1902 est le suivant :

	Nombre de sociétés	de consommation	de production	agricoles et de laiterie	Diverses
Angleterre et Pays de Galles	134	40	9	23	62
Ecosse	8	1	»	»	7
Irlande	110	1	11	71	27

De l'examen des sociétés nouvellement enregistrées, il résulte que l'acte sur les sociétés de prévoyance et de secours mutuels est, maintenant, utilisé pour l'enregistrement et l'incorporation d'un certain nombre d'entreprises, dont le but et l'objet diffèrent grandement de ceux d'une société coopérative ordinaire. Il y aurait là une cause de confusion dans nos statistiques, si nous mentionnions de semblables sociétés dans notre rapport annuel ; aussi avons nous distingué, avec autant de soin que possible, entre celles de ces sociétés qui sont vraiment coopératives par leur caractère et celles qui ont été enregistrées sous le bénéfice de l'acte, pour des raisons de convenances particulières et d'économie.

Sociétés dissoutes ou absorbées par d'autres en 1902

Nous avons constaté avec plaisir que certaines des sociétés importantes viennent de plus en plus volontiers au secours des petites sociétés dans l'embarras, en acceptant de prendre la responsabilité de leur direction ou de les amalgamer à elles-mêmes à des conditions honorables.

	Nombre de sociétés dissoutes	Nombre de sociétés amalgamées	de consommation	de production	agricoles et de laiteries	Diverses
Angleterre et Pays de Galles	38	3	13	4	2	22
Ecosse	4	2	3	»	»	3
Irlande	3	»	1	»	2	»

Le Rapport du directeur de l'enregistrement

Il est un ou deux points du rapport du directeur de l'enregistrement sur lesquels nous croyons devoir appeler votre attention.

A) *Profits et pertes des sociétés.* — Nos adversaires ont fait beaucoup de bruit autour de la constatation faite par le rapport de l'administration de l'enregistrement, que certaines sociétés coopératives se livrant au « commerce et à l'industrie » ont vu leurs bilans se solder par un déficit global de 1.209.700 fr. Les journaux commerciaux ont crié bien fort que ces résultats prouvaient l'insolvabilité des sociétés coopératives. Le public jngera si cette campagne est due à la mauvaise foi ou à l'ignorance. Quoi qu'il en soit, nos critiques ont négligé de montrer l'autre côté de la médaille, à savoir

que les fonds de réserve accumulés et les boni non encore partagés de l'année constituent une somme disponible de 60.627.475 fr. Ce qu'on aurait dû dire, c'est que 142 sociétés accusent un déficit de 1.209.700 fr. et que 1719 ont un excédent d'actif sur le passif de 60.627.475 fr., laissant une balance d'actif de 59.417.775 fr. en faveur des sociétés. Voici d'ailleurs le détail des pertes :

	Nombre de sociétés en déficit	Sociétés de consommation		Autres sociétés		Déficit total
		nombre	montant du déficit	nombre	montant du déficit	
Angleterre et Pays de Galles	96	38	300.350	58	743.825	1 044.175
Ecosse	4	3	8.775	1	20.525	29.300
Irlande	42	1	375	41	135.850	136.225
	142	42	309.500	100	900.200	1.209.700

Un coup d'œil suffit à faire constater que les sociétés de consommation contribuent seulement pour un cinquième à ces pertes (309.500 fr. contre 900.200 fr. pour les autres sociétés). Une portion considérable des pertes provient de sociétés qui n'ont aucun rapport avec notre mouvement.

B) *Crédit accordé par les Sociétés.* — Le rapport du directeur de l'enregistrement indique comme suit le nombre des sociétés qui accordent du crédit à leurs membres :

	Sociétés	Accordant du crédit	N'accordant pas de crédit
Angleterre et Pays de Galles	1382	954	373
Ecosse	316	258	58
Irlande	163	128	26

Depuis le dernier congrès, la question a été abon-

damment discutée dans les diverses conférences de sections et de districts; nous espérons qu'il en sortira de bons résultats. Il faut remarquer que sur 38.977.900 fr. qui sont dus aux sociétés pour livraisons de marchandises, 20.235.625 fr. sont dus aux deux Wholesales et aux sociétés de production. Les affaires faites avec ces organisations ont toutes pour objet des achats en gros et des produits manufacturés; les sociétés de consommation paient ces articles aux conditions usuelles du commerce et de l'industrie, c'est-à-dire seulement après réception des factures et échéance des traites tirées. Quel que soit le jour de la confection de l'inventaire et de l'établissement du bilan, il y a forcément des sommes considérables à recouvrer par suite des transactions de cette nature.

Déduction faite des sommes dues aux Wholesales et aux sociétés de production, il reste encore que le crédit est en grande faveur dans la coopération, puisque la majorité des sociétés de consommation consentent des crédits et que leurs créances de ce chef s'élèvent à 17.847.225 fr.

Construction de maisons par les Sociétés coopératives

On attache toujours un intérêt considérable à la question du logement. Aussi avons-nous entrepris, conformément à notre promesse de l'année dernière, de faire une enquête sur le degré de réalisation de cet article de notre programme, le logement du peuple, atteint par les sociétés coopératives.

Voici le tableau résumé des résultats de notre enquête :

Sociétés qui ont répondu à nos demandes de renseignements	344
Sociétés qui ont répondu, mais qui ne s'occupent pas de constructions	245
Total des réponses	589
Maisons construites et possédées par les sociétés	8.247
Maisons construites et vendues par les sociétés	5.080
Maisons construites par des coopérateurs grâce aux avances des sociétés	23.940
Total des maisons construites	37.267
Dépensé par les sociétés pour les maisons qu'elles possèdent	fr. 41.470.250
Dépensé par les sociétés pour les maisons qu'elles ont vendues	fr. 28.531.675
Dépensé par les sociétés pour les maisons bâties par leurs membres	fr. 133.176 950

Rapports des Comités

Comité de l'éducation

Quatre assemblées plénières du comité et cinq réunions du sous-comité ont été tenues au cours de l'année.

La première réunion du comité a été, comme d'habitude, consacrée à l'attribution des récompenses, des prix et des certificats obtenus aux examens qui, dans les différentes classes, avaient terminé la précédente année d'études.

Classes d'adultes. — Soixante classes d'adultes ont été organisées au cours de la session contre soixante-seize

pour la session précédente. Il y a donc eu une diminution de seize classes.

Bourses d'études. — Comme l'année précédente, nous avons affecté 500 fr. à l'attribution de bourses d'études de fr. 62.50 aux huit meilleurs élèves de nos classes. Ces bourses sont destinées à mettre tous nos élèves à même de suivre une partie de la session d'été de l'Extension universitaire; la session, cette année, se tiendra à Oxford.

Classe des professeurs de comptabilité. — La section écossaise de l'Union coopérative a continué sa classe de comptabilité et nous avons fait subir un examen aux étudiants, le 25 mars. Vingt-cinq candidats se sont présentés et vingt-un ont fait la composition.

Cette classe a pour but de former des professeurs pour les cours de tenue de livres dans les sociétés d'Ecosse.

Les employés de coopératives et les cours. — Au cours de l'année, nous avons étudié la possibilité d'encourager les employés de coopératives à participer aux travaux de nos classes et à passer nos examens; à cet effet, nous nous sommes mis en relations avec l'Union amalgamée des employés de coopératives. Après étude, nous avons pensé que le meilleur moyen d'obtenir un résultat serait de convoquer les employés à des conférences spéciales où nous discuterions avec eux notre projet. M. A. Hewitt, secrétaire général de l'Union des employés, a consenti à préparer, sur cette question, un rapport qui sera soumis à la discussion des conférences. Espérons que nos efforts combinés décideront les employés à s'intéresser davantage à notre œuvre d'instruction; la fréquentation de nos cours leur sera d'ailleurs d'une grande utilité.

Classes de perfectionnement pour former des professeurs. — La section du Nord nous a saisis d'une proposition tendant à créer dans chaque section, des classes destinées à former des professeurs de « Coopération ». Sur la demande du Comité Central, nous avons présenté à celui-ci le plan suivant qu'il a accepté :

1° Dans chaque section, il pourra être formé une classe de six professeurs au moins qui recevront d'un conférencier expérimenté des leçons sur l'art d'enseigner.

2° Des démonstrations pratiques seront faites, si possible, devant une classe.

3° A la fin des études, un examen sera subi; des « Certificats de l'Union » seront délivrés aux élèves-professeurs qui auront satisfait à l'examen.

4° Une subvention de 250 fr. sera allouée à chaque section qui organisera des classes de professeurs, pour l'aider à payer les honoraires du conférencier, les frais d'examen et les secours qu'il y aurait lieu d'allouer aux étudiants pour leur permettre de suivre assidûment les cours.

Nous sommes persuadés que si l'on peut réunir six ou davantage de nos professeurs coopératifs pour leur apprendre « l'art de l'enseignement », la dépense de 250 fr. par section sera une dépense utile.

Diplômes de professeurs. — En juillet dernier, nous avons, pour la quatrième fois, procédé à l'examen des candidats désireux d'obtenir l'autorisation de professer dans nos cours. Sur sept candidats, six ont été reçus; deux pour les sciences économiques, deux pour l'instruction morale et civique, deux pour l'histoire industrielle.

Examens des jeunes élèves sur la Coopération. — Nous

constatons avec plaisir que cette partie de nos travaux manifeste un progrès appréciable. Nos examens inaugurés depuis 5 ans, ont été subis par 8586 enfants, se répartissant ainsi :

1898	1899	1900	1901	1902	1903
702	1139	942	1475	1996	2332

A la fin de la dernière session, 48 sociétés ont fait passer des examens, contre 43 pour la session précédente. Quarante-quatre sociétés avaient organisé des classes de jeunes gens et plusieurs d'entre elles avaient créé des clases dans leurs succursales, outre les classes de leur immeuble principal.

Le nombre des certificats délivrés se décompose ainsi :

	Certificat de mérite	Certificat d'assiduité
Session 1902-1903	1093	1455
Session 1901-1902	916	1146
Augmentation	77	309

Bourses d'études « Hughes » et « Neale ». — Nous désirons vivement que les membres des sociétés coopératives s'intéressent de plus en plus aux avantages offerts par les bourses d'études « Hughes » et « Neale ». Nous avons demandé au Comité central de faire imprimer des pancartes qui donneront tous les renseignements sur ces bourses et de les envoyer à toutes les sociétés coopératives du royaume avec prière de les apposer au mur de leurs magasins principaux et de leurs succursales. Le Comité central a adopté notre proposition : elle aura sans doute pour effet d'augmenter le nombre des candidats à ces bourses importantes qui sont de

2.500 fr. par an, et qui sont concédées pour quatre ans. Le Comité central procurera à leurs titulaires toutes facilités pour l'étude de l'histoire, de l'objet et de l'idéal de la coopération. Notre mouvement, grâce auquel les candidats auront profité des bourses d'études, retirera ainsi un bénéfice de leur institution.

Bourses d'études coopératives proposées. — Une conférence tenue au Collège Owen, de Manchester, le 26 avril 1902, avait exprimé le désir que les fils et filles de coopérateurs puissent suivre les cours de ce collège, grâce à la fondation de bourses d'études annuelles de 500 fr. environ : elle nous avait invités à étudier le côté pratique de la question. Cette proposition nous a paru très séduisante; nous avons rédigé un appel et une circulaire, contenant tous les renseignements spéciaux et indiquant aux sociétés l'utilité qu'il y aurait à prélever une certaine somme sur leur budget de l'éducation pour donner satisfaction à ce vœu.

Budget coopératif de l'éducation. — En raison de ce fait que la moitié à peine des sociétés coopératives accorde une subvention aux œuvres d'éducation, nous avons adressé une circulaire spéciale à celles qui, jusqu'à présent, n'ont rien fait dans cet ordre d'idées. Nous avons appelé leur attention sur ce sujet si important et nous avons inséré dans la circulaire le texte d'une proposition qui devra être soumise aux assemblées générales trimestrielles. Au cas où les sociétés devraient faire subir une modification ou une adjonction à leurs statuts, nous les avons invitées à voter un article qui affecterait aux œuvres d'éducation 2,50 pour cent, au moins, de leurs bénéfices nets.

La somme totale consacrée par les sociétés coopératives à l'éducation de leurs membres s'est élevée à 1.810.200 fr. pour l'année 1902.

Comité de la production

L'œuvre du comité, au cours de l'année dernière, a été plus particulièrement consacrée à aider les sociétés déjà en fonctionnement et à améliorer leur situation. Un très petit nombre de nouvelles sociétés ont été enregistrées; une ou deux fois seulement nous avons été sollicités pour aider à la constitution de sociétés.

Conférences. — a) WELLINGBOROUGH : Le Comité a été prié d'organiser une conférence des sociétés de production à l'occasion du congrès de la section du Centre qui s'est tenu à Wellingborough en septembre 1902. La conférence s'est réunie le 25 septembre. M. Foster y lut un rapport sur la Production coopérative. Les délégués étaient nombreux; ils discutèrent chaleureusement les différentes questions soulevées par le rapport. A la fin de la discussion, on vota l'ordre du jour suivant :

« La conférence signale avec force aux sociétés de la section du Centre, l'importance qu'il y aurait à consacrer une plus grande partie de leurs bénéfices à l'extension des efforts de production du mouvement coopérateur. Elle espère qu'une nouvelle conférence sera convoquée prochainement pour étudier les projets pratiques qui seront soumis. Enfin, elle renvoie l'étude de la question au Comité d'étude de la section, avec mandat de provoquer des projets et de les soumettre à la prochaine conférence. »

b) DERBY : Lorsque le Comité d'étude de la section

du Centre fut en possession de la résolution ci-dessus, il estima sans doute qu'elle n'appartenait pas à sa sphère d'action; il la renvoya au Comité de propagande et chargea celui-ci de la mettre à exécution. Une conférence des sociétés du Centre fut convoquée pour le 18 Avril. M. S. J. Duke (de Nottingham) y donna connaissance d'un rapport intitulé :

« Moyen à employer pour étendre le côté producteur du mouvement coopératif dans le Centre ». Le moyen proposé était la constitution d'une association dont le but essentiel serait de provoquer et d'aider les efforts de production dans la région, en leur accordant son concours pécuniaire à certaines conditions. Les ressources de l'association auraient été constituées par une contribution de 1 pour cent sur les bénéfices, payée par toutes les sociétés de la section. Le projet fut l'objet d'une discussion approfondie, mais la conférence se termina sans que l'autorisation de fonder la société proposée par M. Duke ait été votée.

c) Birmingham : M. Butcher a été mandaté par le Comité pour assister à une conférence ouvrière mixte de coopérateurs et de trade-unionistes, convoquée à Birmingham, le 15 novembre 1902, par l'association du district de Birmingham. A cette conférence, M. Vivian lut sur « la coopération et le trade-unionisme » un rapport, remarquable de tous points, qui fut suivi d'une discussion très animée. La conférence sera certainement fertile en résultats. Deux cents délégués y assistaient.

L'Action du comité à l'égard des sociétés existantes. — A) *Mécaniciens de Leicester.* Cette société sollicita notre aide en raison des difficultés dans lesquelles elles se

débattait. M. Butcher et le secrétaire du Comité allèrent la visiter le 30 août, pour s'informer exactement de sa situation. Ils interrogèrent le conseil d'administration et assistèrent à l'assemblée générale qui se tenait ce même jour; son bilan, établi à la date du 30 juin 1902, faisait ressortir pour les opérations du semestre, une perte égale approximativement au tiers du capital social et due principalement à une direction insuffisante. A la suite de notre enquête, et sur l'assurance que la direction de la société était en voie de réorganisation, nous avons adressé en sa faveur un appel aux sociétés. Notre appel a été entendu, de nombreuses commandes ont été envoyées. La société se relève peu-à-peu. Nous espérons que les coopératives lui prêteront tout le concours qu'il est en leur pouvoir de lui prêter.

B) *Imprimeurs de Plymouth.* L'année dernière, on se le rappelle, nous sommes venus en aide à cette association en faisant, en sa faveur, un appel aux sociétés des sections du Sud-Ouest et de l'Ouest et en chargeant M. Bullock de se mettre en relation avec elle pour prendre toutes les mesures nécessaires. Notre délégué a assisté, le 4 octobre, à une assemblée de cette organisation, dans laquelle les moyens de développer les affaires ont été étudiés ; il a indiqué aux Imprimeurs les mesures à prendre. Les progrès de l'association sont très satisfaisants, le chiffre d'affaires augmente chaque semaine ; les espoirs de réusssite définitive sont pleinement réalisés.

C) *Société des briquetiers de Kent.* L'impossibilité de faire face aux échéances et de renouveler certaines traites avait compromis l'existence de cette association. Nous avons chargé M. Clear de se mettre à sa disposition et

de faire le nécessaire. Aujourd'hui, la société est réorganisée, sa situation commerciale est bonne. Une société coopérativé s'est chargée des traites tirées sur l'association ; elle a consenti à ne pas en exiger le paiement pour le moment. Grâce à ce concours et à une aide pécuniaire que les briquetiers ont en outre obtenue, ils sont maintenant à même de surmonter leurs difficultés.

D) *Société de confection de Kettering*. Cette société a sollicité notre aide et nos conseils à la suite de circonstances particulières. Il semble que depuis quelque temps le bruit ait couru dans le monde coopérateur et plus particulièrement dans les sociétés du Nord, que la société de Kettering n'était pas une véritable association coopérative de production et que sa constitution n'était pas à l'abri de tout soupçon. Son voyageur pour la région du Nord s'est heurté contre ces griefs à différentes reprises, au cours de ses visites dans les sociétes coopératives. Le résultat est que, dans bien des cas où des commandes avaient été données précédemment, elle ne sont plus renouvelées. Cette situation porte un préjudice considérable à la société, et il est à désirer que cette rumeur cesse. Nous avons chargé notre président de s'enquérir auprès du conseil d'administration d'une coopérative de consommation et de chercher à connaître le fond de l'affaire, mais il est impossible de savoir par qui et comment ce faux bruit a été répandu. La société de confection a demandé, par une circulaire, une enquête très sérieuse sur sa constitution. En tant que comité, nous ne voulons pas recommander une société de confection plutôt qu'une autre, mais nous estimons de notre devoir d'appuyer les efforts de la société de Kettering en rendant l'incident aussi public que possible; on pourra ainsi se rendre compte de la bonne foi de la société. A notre avis, l'association de Kettering est une véritable entreprise coopérative de production, en ce sens qu'elle s'est constituée sur les statuts-types publiés par l'Union coopérative, et qu'elle travaille conformément aux principes coopératifs universellement admis.

E) *Ouvriers du cuir de Bedford*. — Au moment où nous redigeons ce rapport, notre attention est attirée sur le cas des ouvriers de Bedford. Leur capital est trop faible pour leur permettre de fonctionner dans de bonnes conditions. Ils auraient besoin d'un complément de capital social ou d'un prêt de 3,750 fr. Les sociétaires font de leur mieux pour le développement de leur association, mais l'insuffisance de leurs fonds de roulement les entrave.

Les sociétés — celles du sud en particulier — feraient bien d'accorder à cette société l'aide sollicitée et de lui procurer du travail. Elle constitue un effort louable de production coopérative et elle mérite de prospérer. En tant que comité, nous avons décidé d'adresser une circulaire à un certain nombre de coopératives de consommation et d'associations de production pour leur demander d'adresser des commandes à la société de Bedford, mais il nous est impossible de dire ici si notre action a eu des résultats appréciables.

Considérations générales

A) *Capital et affaires*. D'une façon générale on peut constater que les difficultés rencontrées par les sociétés dont il vient d'être parlé, sont dues principalement au

défaut de capitaux. Nous désirerions voir se manifester, dans les sociétés de consommation, un plus vif désir d'aider la production coopérative par le concours pécuniaire apporté aux associations de production. Nous sommes certains que si on montrait de ce côté un peu plus de sympathie et si on se préoccupait davantage d'entrer en relations avec des sociétés de production, au lieu de passer les commandes à des entreprises étrangères au mouvement, la production coopérative avancerait d'un pas plus rapide qu'elle n'a jamais fait jusqu'à ce jour.

B) *Appel aux sociétés de production.* — Nous voudrions aussi insister auprès des sociétés de production elles-mêmes, pour leur montrer combien il leur serait nécessaire et efficace de se tenir en contact direct et permanent avec notre comité. Nous devons constater avec regret qu'elles profitent fort peu des avantages que nous pourrions leur procurer. Les services que leur rendrait la création de relations suivies avec nous, sont d'une évidence indéniable et d'une constatation immédiate, mais ils sont presque réduits à rien en raison de l'isolement qui prévaut dans les sociétés. L'objet essentiel du Comité de la production est de prêter le concours de ses conseils et de ses renseignements, mais il est lamentable que ce concours soit souvent demandé lorsqu'il est trop tard. C'est au premier signe de malheur que le salut peut être efficacement tenté.

Nous voudrions faire pénétrer profondément, dans toutes les sociétés de production, le désir d'user largement des services du comité et d'en retirer ainsi le plus grand profit possible pour leur propre développement. Les sociétés de production devraient aussi nous envoyer

régulièrement un exemplaire de leur bilan, pour que nous soyons au courant de la situation de chacune d'elles.

Sociétés nouvelles. — A part un certain nombre de sociétés agricoles qui se sont formées, sur différents points du territoire, sous les auspices et avec l'aide de la société d'organisation agricole, un très petit nombre de sociétés de production ont été enregistrées dans le courant de l'année dernière. En voici la liste, d'après le rapport du directeur de l'enregistrement : Société des Maçons (Manchester), Imprimeurs de Birmingham, Cordonniers de Chesham, Boulangerie de Codnor Park et de Selston, Maçons de Haslemere, Maçons de Londres et du Comité de Londres, Maçons de Nantyffyllon, Maçons de Sheffield et Imprimerie ouvrière de South Wales.

Sociétés dissoutes. — Le rapport du directeur de l'enregistrement signale la disparition des sociétés suivantes : Constructeurs de navires de Blyth, Imprimerie ouvrière de Manchester, Malletiers de Manchester, Producteurs de fruits de Methwold et Tabletiers de Newcastle-on-Tyne.

La statistique habituelle sera publiée à la fin du rapport du Congrès; elle montrera la situation des sociétés de production en 1902. On pourra voir en la consultant, que si le développemeni est lent, il est sûr. Cependant, il y a place pour des progrès considérables, si les sociétés voulaient enfin reconnaître qu'il est de leur devoir d'aider et de soutenir l'industrie coopérative dans la mesure de leurs forces, le côté productif de notre mouvement prospérerait, nous en sommes convaincus, par sauts et par bonds.

Ordre du jour. — Le Comité central propose au Congrès l'ordre du jour suivant comme sanction de ce rapport :

« Le Congrès, considérant qu'il y a une marge considérable entre les besoins des coopérateurs, en ce qui » concerne les marchandises et les articles qui peuvent » être produits par la coopération, et la quantité de ces » articles qui est fabriquée coopérativement, et convaincu de la nécessité de faire employer par le mouvement coopératif un nombre de ses membres aussi » grand que possible, adjure les conseils d'administration, les membres et les employés des sociétés coopératives, d'accorder sans réserve leur concours à tous » les efforts de production actuellement tentés par les » organisations établies en vue de ce but, avec l'ambition d'augmenter le nombre des travailleurs coopérateurs et de rendre le mouvement indépendant de toute » influence étrangère. »

Comité d'enquêtes à l'étranger et d'information internationale

Nous nous sommes tenus en relations permanentes et suivies avec l'Alliance Coopérative Internationale dont l'organisation anglaise forme, sans doute, la partie la plus considérable. Grâce à l'Alliance, nous avons obtenu tous les renseignements nécessaires et désirables sur la coopération à l'étranger; en retour, nous lui fournissons toutes les informations en notre pouvoir sur la coopération anglaise et nous lui prêtons notre concours le plus dévoué pour la mettre à même de connaître exactement toutes les questions coopératives qui se posent au-dehors. Désireux de faire connaître à nos concitoyens d'une façon précise le but et l'influence de l'Alliance Internationale, nous avons publié un opuscule, rédigé par Miss J. Halford, secrétaire-adjoint de l'Alliance.

Comme les années précédentes, nous avons adressé une circulaire aux sociétés pour les inviter à soutenir l'Alliance Internationale. En 1902, 230 sociétés ont souscrit 6,040 francs à l'Alliance. Un exemplaire du compte-rendu des débats du Congrès international de Manchester à été envoyé à chacune des sociétés souscriptrices. Nous recommandons à toutes les sociétés d'en mettre un exemplaire dans leur bibliothèque; les coopérateurs anglais y trouveront des aperçus nouveaux et élevés sur la possibilité, pour la coopération, de s'adapter aux besoins des individus dans toutes les circonstances de la vie.

Le Congrès a revisé les statuts de l'Alliance Internationale; sur la proposition de vos représentants, on a décidé que l'adhésion à l'Alliance serait réservée aux sociétés et aux organisations coopératives. On n'admettra plus comme adhérents individuels que les personnes qui vivent dans des pays où il n'existe pas d'organisation coopérative. On se rappelle que la proposition de cette modification aux statuts avait été décidée à la presqu'unanimité par nos congrès de Middlesbrough et d'Exeter.

En même temps que le Congrès international, notre comité des expositions avait organisé une exposition internationale de la production coopérative, qui a obtenu un très grand succès.

Ajoutons seulement que nos coopératives anglaises

ont répondu avec plus de générosité que précédemment à notre appel de fonds pour l'organisation du Congrès de Manchester. Elles ont voté 13,782,50 fr. à cet effet. Des excursions ont été organisées pour faire visiter aux délégués les installations qui pouvaient présenter un intérêt au point de vue coopératif et pour leur faire voir certaines de nos entreprises de production. Nous avons appris avec plaisir que nos amis de l'étranger étaient retournés chez eux enchantés de leur voyage. Nous espérons que notre entrevue aura été l'occasion d'enseignements utiles pour eux aussi bien que pour nous.

Comité de propagande

Depuis notre dernier rapport, le Comité a fait, par l'intermédiaire de son agent de propagande, M. E. L. Griffiths, une active agitation dans différentes parties du pays. Son action s'est plus particulièrement portée sur la Cornouaille. On se rappelle que plusieurs sociétés nouvelles s'étaient formées dans cette province, à la veille du dernier Congrès, par suite de l'activité déployée au commencement de 1902. Notre agent vient de faire une nouvelle tournée de propagande de deux mois dans la Cornouaille. Il s'est parfois heurté à l'opposition la plus vive de la part des commerçants qui étaient venus en nombre à ses réunions pour empêcher le peuple d'adopter les méthodes coopératives. Les efforts des commerçants ont obtenu un succès temporaire dans un petit nombre de cas, mais le plus souvent l'âpreté de leur opposition n'a eu d'autre résultat que de décider plus fermement les travailleurs à créer des sociétés coopératives.

En dehors de son concours pour la formation de nouvelles sociétés, le comité a été assez heureux pour aider efficacement plusieurs sociétés qui, sur sa demande, avaient consenti à créer des succursales dans des localités dépourvues de sociétés coopératives; on a ainsi évité de constituer dans certains nouveaux centres des sociétés trop faibles et exposées à de trop grandes difficultés. Nous devons remercier ces sociétés de leur bonne volonté à suivre la tactique que nous leur avions suggérée, car bien souvent elles n'ont agi ainsi que par conscience de leur devoir, sans avoir grande confiance dans le succès de cette politique.

Nous avons enfin répondu aux appels d'un certain nombre de sociétés qui, se trouvant dans une situation embarrassée, ont demandé le concours de notre conseil juridique et administratif. Ses services ont été fréquemment d'une grande utilité; ils sont très appréciés.

Sociétés fonctionnant sous la surveillance du Comité. — Les sociétés suivantes fonctionnent en ce moment sous la surveillance du Comité de propagande; nous leur avons avancé des sommes assez importantes pour leurs opérations commerciales.

	Montant actuel des avances constatées
Burslem	2,500
Oakengates	1,200
Sedbergh	750
Welshpool	1,000
Market Weighton	1,000

D'autres sociétés, celles de Bridnorth, de Hoylake, de Wetherby et de Wirksworth, se sont également placées sous notre surveillance, mais n'ont pas eu besoin de recourir à nos avances de fonds. Elles sont visi-

tées régulièrement par les membres du Comité ou par notre conseil administratif permanent. Nous pouvons ainsi leur donner les avis et renseignements dont elles ont besoin.

Rapport du Comité parlementaire.

A) *La taxe sur le blé.* — Le congrès d'Exeter, tenu en 1903, avait voté sur ce sujet l'ordre du jour suivant :

« Le Congrès proteste énergiquement contre toute taxe de protection sur les blés, farines, etc., non seulement à cause de sa répercussion sur la classe ouvrière, mais aussi parce que l'application d'un impôt de cette nature serait un abandon du principe et de la pratique du libre échange grâce auquel notre pays a atteint un si remarquable degré de prospérité. »

Nous avons envoyé le texte de cette résolution à Sir M. Hicks-Beach, qui était alors chancelier de l'Echiquier, et nous lui avons demandé de recevoir une députation qui lui donnerait de plus amples renseignements sur l'opinion du congrès. Sir M. Hicks-Beach refusa de recevoir notre délégation, mais M. C. T. Ritchie, qui lui a succédé à l'Echiquier, a accueilli plus favorablement notre requête et nous a accordé, le 8 avril dernier, une audience au cours de laquelle nous lui avons rapporté les délibérations du congrès sur la taxe du blé et du sucre.

B) *Le régime des sucres et la convention de Bruxelles.* — Nous rappelons les termes de la résolution adoptée par le congrès d'Exeter :

« Le Congrès, représentant un nombre considérable

de consommateurs de sucre, appartenant à la classe ouvrière, proteste contre la proposition, contenue dans la convention passée par le Gouvernement avec les autres nations, d'imposer un droit sur le sucre importé des pays qui accordent une prime à la production ou à la consommation ; il estime que l'effet de ce droit serait de protéger quelques producteurs aux dépens de tous les consommateurs. »

Conformément à la décision du congrès, nous avons transmis l'expression de nos vœux aux membres du Gouvernement et aux leaders de l'opposition. Le chef du Gouvernement, M. Balfour, le chancelier de l'Echiquier, M. Ritchie, le secrétaire des colonies, M. Chamberlain, et Sir Henry Campbell-Bannermann, nous ont accusé réception de notre communication. Il est extrêmement douteux que notre démarche ait pesé d'un poids quelconque sur le gouvernement.

c) *L'importation du bétail canadien.* — Cette question a été discutée au congrès d'Exeter, qui a pris la délibération suivante :

« Le Congrès est d'avis que l'interdiction de l'importation du bétail canadien n'est plus justifiée puisque, depuis plusieurs années, aucune épidémie n'a sévi sur les animaux du Canada. Ce bétail pourrait maintenant être importé dans notre pays, après inspection, sans aucun danger pour le bétail anglais ; on mettrait fin ainsi à une mesure qui, en réalité, est une imposition sur la nourriture du peuple et un moyen de protection des intérêts de la classe des propriétaires fonciers. »

Le Comité parlementaire a fait les plus grands efforts pour amener M. Hanbury, ministre de l'agriculture, à donner satisfaction à la revendication du Congrès et à

faire les démarches nécessaires, soit au Parlement, soit au dehors, pour supprimer l'interdiction qui frappe le bétail canadien. M. Hanbury a consenti à recevoir une délégation du Comité, qui lui a exposé les désirs des coopérateurs. Nous déclarons avec regret que nos efforts n'ont obtenu aucun résultat ; M. Hambury n'a rien changé à sa conduite et il nous a confirmé sa détermination de maintenir la réglementation existante aussi longtemps qu'il resterait en possession de son portefeuille. La réglementation et les restrictions sont évidemment maintenues dans l'intérêt des éleveurs britanniques et les intérêts des consommateurs sont manifestement sacrifiés à cette idée. Persuadés que toute action immédiate de notre part sur le Parlement serait impuissante à obtenir une modification, nous avons invité toutes les sociétés coopératives du pays à adresser directement au Parlement, par l'intermédiaire des députés de leur circonscription, des pétitions demandant la suppression de l'interdiction. 487 sociétés ont suivi la tactique que nous avions préconisée et ont envoyé des pétitions en temps opportun. Mais la situation ne s'est pas modifiée. Nous avons fait une enquête en différentes régions sur l'importance du préjudice éprouvé par les sociétés coopératives, en raison des vexations dont nous nous plaignons ; nous avons constaté que le prix de la viande — vive et abattue — s'était considérablement accru et que beaucoup de sociétés éprouvaient de grandes difficultés à s'approvisionner, à cause du boycottage des grands marchands de bestiaux et des éleveurs et de l'impossibilité de s'adresser aux éleveurs canadiens.

D) *La loi sur l'éducation.* — Dès la clôture du dernier

congrès, nous nous sommes empressés de porter à la connaissance de chacun des membres du Parlement, la résolution qu'avait votée le congrès. Nous rappelons les termes de cette résolution :

« Le Congrès — tout en reconnaissant la nécessité d'organiser l'instruction à tous les degrés — proteste énergiquement contre le Bill sur l'éducation, qui n'apporte aucun progrès ni à l'enseignement secondaire, ni à l'éducation générale du peuple et qui enlève totalement la question des mains des représentants, spécialement élus à cet effet par les citoyens. »

Nous avons pressé toutes les sociétés coopératives de se mettre rapidement en rapport avec leurs députés et de sommer ceux-ci de voter contre l'adoption du bill, alors en discussion à la Chambre des communes. Pour compléter notre action, nous avons demandé aux sociétés d'adresser au Parlement des pétitions de protestation contre les dispositions du bill contraires à la résolution du Congrès. Des pétitions ont été envoyées au Parlement par 458 sociétés.

E) *Répression de la corruption commerciale.* — Depuis le jour où lord Russell, qui était alors ministre de la justice, a déposé son bill sur la répression de la corruption commerciale, nos Congrès n'ont pas cessé d'attacher un grand intérêt à cette question. Déjà le Congrès de Liverpool, en 1900, votait un ordre du jour énergique en faveur du bill. Les Congrès postérieurs ont pris des délibérations en termes semblables.

Voyant que le Lord Chancelier n'avait pas présenté à nouveau son bill au cours des dernières sessions parlementaires, le comte Grey a soulevé la question à la Chambre des Lords et a obtenu du Lord Chancelier

l'affirmation de son intention de reprendre son projet, dès qu'une occasion favorable lui en serait offerte. Le comte Grey revint à la charge le 19 février; le Lord Chancelier consentit alors à déposer immédiatement son bill, qui fut adopté en première lecture le jour même, et en deuxième lecture le 10 mars. Nous avons remercié le comte Grey, au nom des coopérateurs, pour son énergique intervention à la Chambre des Lords, où il s'est plus d'une fois constitué notre avocat. Au moment où nous rédigeons ce rapport, il nous est impossible de prévoir le sort qui sera fait au bill à la Chambre des Communes, mais nous ferons tout ce que nous pourrons pour peser sur nos législateurs de tout le poids du puissant mouvement coopérateur et pour faire transformer le bill en loi. A ce sujet, nous devons signaler que 481 sociétés ont adressé des pétitions au Parlement en faveur du bill.

La presse a fortement commenté le concours donné à ce bill par l'Union coopérative, elle en a conclu à l'existence sur une grande échelle du « pot-de-vinage et de la corruption » dans le monde coopérateur, et elle a déclaré que le vote du bill était beaucoup plus nécessaire au commerce coopératif qu'à tout autre. Pour répondre à ces observations malveillantes, il est utile de faire un court historique de cette législation.

La première action a été commencée par la Chambre de Commerce de Londres, qui nomma une commission spéciale à l'effet d'étudier la question de la corruption et du pot-de-vinage dans les entreprises industrielles et commerciales en général. La commission fit connaître les résultats de son enquête dans un rapport où il était démontré que la corruption s'étendait presque à toutes

les professions et à tous les genres de commerce. C'est ainsi que l'attention du public a été pour la première fois appelée sur la matière.

Lord Russell présenta alors son bill à la Chambre des Lords. Le Congrès coopératif de Liverpool, tenu quelques jours plus tard, approuva avec enthousiasme les efforts de Lord Russell pour réprimer la corruption dans le commerce. Le Comité parlementaire du Congrès coopératif eut avec Lord Russell une entrevue dans laquelle il lui communiqua la résolution du Congrès et lui promit le concours du mouvement coopérateur. Dans l'intervalle, certaines révélations faites devant le Tribunal des faillites de Newcastle on-Tyne apprenaient au Comité central de l'Union coopérative que la corruption florissait dans quelques sociétés du Nord de l'Angleterre. Le Comité central exposa immédiatement les faits dans un rapport qui fut envoyé à toutes les sociétés, pour informer les conseils d'administration et pour avertir les individus coupables de semblables procédés, que leurs agissements ne seraient pas tolérés dans le mouvement.

Telle est l'origine de l'intervention de l'Union coopérative dans la question ; le Comité parlementaire s'y est associé et a fait tout ce qui était en son pouvoir pour provoquer une législation qui protégeât les sociétés et leurs fonctionnaires contre les tentations exercées par les commerçants malhonnêtes. Il est absolument faux de supposer ou d'insinuer, parce que des cas de pot-de-vinage ont été découverts dans quelques sociétés, que la corruption soit générale dans le mouvement coopérateur.

G) *Le boycottage patronal.* — Nous n'avons pas de

grands progrès à signaler pour la proposition de rendre illégal le fait pour un patron d'imposer, comme condition d'embauchage d'un ouvrier, que l'ouvrier ne fasse pas partie d'une société coopérative. M. Harwood, membre du Parlement, s'occupe de la question depuis quelque temps, mais il n'a pas encore trouvé l'occasion de présenter le bill dont le vote serait nécessaire pour nous donner la garantie désirable. Le comité ne perd pas la question de vue et s'il constate que les lois présentes sont insuffisantes pour sévir dans les cas de boycottage patronal, par intimidation ou par renvoi d'ouvriers, il fera les efforts nécessaires pour obtenir une nouvelle disposition légale.

I) *La vente des vins médicamenteux.* — D'après une récente décision de l'administration fiscale, les coopératives et les commerçants autres que les pharmaciens doivent payer un droit de licence pour être autorisés à vendre des vins médicamenteux, alors que jusqu'ici la vente de ces produits n'exigeait pas la prise d'une licence.

Nous avons envoyé une délégation auprès du représentant de l'administration et nous avons été priés de rédiger un mémoire sur la question. Malgré le rapport soigneusement étudié que nous lui avions envoyé, le fisc a maintenu sa décision. Seuls les pharmaciens pourrons vendre le vin de quinquina et les produits analogues contenant de l'alcool, sans payer la licence spéciale au commerce de vin. L'administration accorde ainsi un avantage évident aux pharmaciens et crée une catégorie de commerçants privilégiée.

J) *Les pensions de vieillesse.* — Nous avons été invités à nous concerter avec le Comité parlementaire des Trade-

unions pour élaborer et défendre un projet de loi sur les retraites pour la vieillesse. Nous avons désigné des délégués pour faire partie d'un comité spécial à cet effet. Ce comité a posé les bases d'un projet. Le secrétaire du Comité parlementaire a été chargé de demander à M. Balfour, chef du gouvernement, de recevoir une délégation qui l'entretiendrait de la question, mais nous n'avons pas pu encore obtenir l'audience sollicitée (1).

K) *La congestion des affaires au Parlement.* — La congestion des affaires dans le Parlement et l'impossibilité d'obtenir une législation sur des sujets importants relatifs au bien-être du peuple, ont fait l'objet de nombreuses discussions dans le sein du Comité, en raison des difficultés rencontrées lorsque nous avons voulu provoquer des mesures législatives, qui nous paraissaient indispensables au point de vue coopératif. Aussi le Comité tient-il à ce qu'il soit bien entendu qu'il n'a aucune attache avec quelque parti politique que ce soit; il n'incrimine pas plus un parti que l'autre. Le fait reste, cependant, qu'il est presque impossible d'obtenir une législation sur des sujets d'intérêt quotidien, la voie étant obstruée par la lutte de sectes et par la poli-

(1) Cette action commune des coopératives et des trade-unions en faveur des retraites pour la vieillesse avait été inaugurée, en janvier 1902, par une conférence tenue à Londres par les délégués des trade-unions et des coopératives, représentant 3 millions de travailleurs. La conférence avait repoussé le projet du gouvernement et demandé le paiement par le budget national, sans aucune contribution de la classe ouvrière, d'une pension de fr. 6.25 par semaine à tout individu — homme ou femme — âgé de 60 ans.

tique de parti. Le temps est venu où il est du devoir de la masse d'examiner si la machinerie parlementaire telle qu'elle est constituée actuellement, est celle qui peut le mieux répondre au besoin d'un bon gouvernement. Les coopérateurs qui forment une grande partie de la nation, doivent se préparer à prendre la place qui leur convient dans l'étude de cette question d'une importance exceptionnelle.

L) *Conclusion.* — En terminant ce rapport nous voulons, tout d'abord, remercier celles des sociétés qui nous ont prêté un concours si actif et qui, sur notre demande, ont mis fréquemment leur influence au service de la cause de tous, en s'adressant aux élus parlementaires de leur circonscription. Le grand nombre de pétitions adressées au Parlement par les coopératives sur les trois questions dont nous venons de parler, ont rendu manifeste le désir des sociétés d'agir d'accord avec le Comité parlementaire. Nous espérons que l'année prochaine cette même bonne volonté se retrouvera dans un nombre de sociétés encore plus important.

Nous voudrions ensuite attirer l'attention sur celui des caractères de l'administration et de la législation gouvernementales qui nous a paru le plus saillant, à savoir que nos législateurs ont l'intention évidente de faire peser sur les épaules de la classe ouvrière un fardeau de taxes beaucoup plus lourd qu'il ne devrait l'être en équité, et de légiférer en vue de la création de privilèges et d'immunités en faveur d'une certaine catégorie de citoyens, au détriment de la masse de la population. Cette tendance s'est clairement manifestée à l'occasion de

la taxe sur le blé,

la convention des sucres (1),

l'interdiction de l'importation du bétail canadien,

la vente des vins médicamenteux.

Il était de notre devoir de vous signaler ces faits; il vous appartient maintenant de les examiner et de prendre les mesures nécessaires.

Rapport du Comité de défense coopérative

Ce Comité a été institué par le Comité central de l'Union coopérative pour étudier les conséquences du boycottage entrepris contre les coopérateurs par l'association pour la défense du commerce privé.

Politique du Comité. — Notre premier souci a été d'examiner la politique à adopter pour lutter contre le boycottage. La tactique des commerçants varie suivant les districts, mais leurs différentes méthodes peuvent se résumer ainsi :

A) Attaquer les sociétés coopératives dans la presse locale et essayer d'ébranler la confiance de leurs mem-

(1) La convention internationale des sucres, qui s'est traduite par un abaissement du prix du sucre pour les consommateurs continentaux, a eu, au contraire, comme conséquence d'en renchérir le prix pour les consommateurs anglais, puisque ceux-ci profitaient des primes à l'exportation accordées par les nations étrangères. Sans doute, ces primes se traduisaient par une surcroît d'impôt pour les travailleurs continentaux, et cette considération a-t-elle échappé aux yeux des coopérateurs anglais; il n'en est pas moins vrai qu'en vertu de cet axiome que l'on ne se plaint jamais que des privilèges dont l'effet est de vous léser, les consommateurs anglais ont eu quelque raison apparente de protester contre une convention qui augmentait pour eux le prix d'une denrée de première nécessité.

Note du traducteur.

bres en publiant de fausses nouvelles et en lançant des insinuations malveillantes sur leur solvabilité et sur l'honnêteté de leur direction.

B) S'efforcer d'empêcher les industriels et les fournisseurs d'approvisionner les sociétés coopératives, en les menaçant de rompre toutes relations d'affaires avec ceux d'entre eux qui vendraient des marchandises aux coopératives.

C) Obliger les employeurs, sous menace de leur enlever de leur clientèle, à renvoyer tout coopérateur ou tout conjoint de coopérateur qui serait à leurs gages.

D) Intimider les salariés des corporations, des corps publics, des compagnies de chemins de fer, etc., en sollicitant ces personnes morales d'interdire à leurs employés d'adhérer à une coopérative.

Notre action publique. — Nous avons limité notre action aux districts où s'étaient produits des actes de boycottage, car nous n'avons pas voulu soulever d'animosité dans les régions où les commerçants n'avaient pas essayé d'entraver le mouvement coopératif.

Une série de meetings a été organisée à Wigan, à Sainte Hélène et dans d'autres localités du Lancashire. Chacune des manifestations a obtenu un succès considérable et a augmenté la sympathie qu'on avait pour les sociétés locales.

Notre propagande écrite. — Nous avons ensuite créé une série de brochures spéciales, destinées à être mises en circulation dans les districts boycottés. Notre tâche a été considérablement facilitée par le concours de M. S. J. Holyoake (1); du Révérend E. F. Forrest et

(1) M. Holyoake a été un militant actif de la coopération depuis la

du secrétaire général du Comité central. Un manifeste, indiquant l'objet, le but et les avantages de la coopération, a été publié sous une forme appropriée à l'affichage aux endroits fréquentés; ce manifeste, ainsi que de petits passe-partout contenant un texte semblable, a été répandu à profusion.

Les articles spécialement écrits par le vétéran de la coopération, M. Holyoake, aujourd'hui âgé de 86 ans, seront encore cités pour leurs qualités remarquables, longtemps après la disparition des circonstances qui ont provoqué leur rédaction.

Constitution d'un fonds de defense. — Nous avons adressé un appel aux sociétés pour les prier de mettre à notre disposition, par souscription, un fonds de défense qui nous fournirait les subsides nécessaires pour l'accomplissement de notre mission. Nous sollicitions une souscription de 2.500.000 fr.; les sociétés se montrèrent si empressées à répondre à notre appel, elles s'associèrent avec tant d'enthousiasme à notre lutte contre les attaques iniques de nos adversaires, que leurs souscriptions dépassèrent rapidement le total demandé. La somme actuellement promise est de 2.534.775 fr.

Comme nous avions besoin d'argent pour la publication de nos brochures, de nos circulaires et de nos placards et pour l'organisation de nos meetings, nous avons demandé aux coopératives d'effectuer un premier versement de 1 pour cent sur leurs souscriptions. Les fonds nous ont été versés immédiatement; actuellement

naissance du mouvement coopératif. Son nom est cité à différentes reprises dans l'ouvrage de Beatrice Webb-Potter. Il est l'auteur de la célèbre *Histoire des Pionniers de Rochdale.* *Note du traducteur.*

nous avons en caisse 26.250 fr. qui vont nous permettre de poursuivre notre agitation.

Allocation de secours aux victimes du boycottage. — Au cours de nos enquêtes, nous avons appris qu'un certain nombre de camarades avaient été renvoyés par leurs patrons, parce qu'ils étaient eux-mêmes coopérateurs, ou qu'ils comptaient des coopérateurs parmi leurs parents. Dans d'autres cas, de pauvres femmes, qui n'avaient d'autres ressources que le produit de la location de quelques chambres, avaient été privées de leur unique revenu, parce que les patrons qui employaient leurs locataires avaient été forcés, par la pression de nos ennemis, de sommer leurs employés de ne pas se loger chez des coopérateurs, sous peine de renvoi. Nous avons décidé de venir en aide, par des secours, aux victimes de ce boycottage. La procédure que nous avons adoptée pour l'allocation des subsides est la suivante :

Toute personne ainsi privée de son gagne-pain doit s'adresser au Comité de défense, par l'intermédiaire du Conseil d'administration de sa société locale, qui fera une enquête et qui nous transmettra un rapport sur l'affaire, en nous affirmant que le renvoi a vraiment pour causse l'affiliation à une coopérative.

Le Comité de défense procédera à une nouvelle enquête, s'il le juge nécessaire. S'il décide de donner suite à la requête du Conseil d'administration de la société à laquelle se sera adressé le réclamant, il fixera la quotité du secours à accorder hebdomadairement à celui-ci, jusqu'à ce qu'on lui ait trouvé du travail. Le secours sera payé par l'intermédiaire de la société locale.

Le Comité de défense tiendra un registre sur lequel seront inscrits les noms de tous les travailleurs privés de leur emploi par boycottage, celui de la société à laquelle ils appartiennent, celui de l'employeur, l'indication du métier qu'ils exerçaient et les raisons de leur renvoi.

En exécution de ce plan, nous avons payé des secours hebdomadaires à plusieurs sociétaires des coopératives de Burnley, de Sainte Hélène et de Wigan, ainsi que des allocations extraordinaires à diverses personnes de Hindley et de Skelmersdale. Nous avons réussi à trouver un emploi à la majorité des coopérateurs secourus, grâce au concours dévoué que nous a prêté la Coopérative Wholesale Society.

Notre action devant les tribunaux. — Nous avons résolu de ne pas dépenser notre argent en poursuites devant les tribunaux, à moins que nous n'y soyons absolument forcés par la violence des attaques des commerçants. Il est certain que des effort surhumains ont été tentés pour inciter un grand nombre d'employeurs à congédier leurs salariés coopérateurs, mais le succès n'a pas toujours couronné ces tentatives.

Les coopératives de plusieurs localités ont été violemment attaquées par des pamphlets dirigés contre leur fonctionnement et contre leur Conseil d'administration. La société de Cowes nous a signalé une attaque si violente que nous avons décidé, sur sa requête, d'aider cette société à demander justice aux tribunaux. Au moment où nous rédigeons notre rapport, ce procès est encore pendant.

Conclusion. — Comme conclusion à notre rapport, nous pouvons peut-être exprimer l'opinion que le

boycottage des commerçants a, somme toute, rendu un grand service au mouvement coopératif. Il y a eu assurément des cas de tyrannie individuelle et locale qui ont porté un grand préjudice momentané à quelques camarades; certaines sociétés fortement attaquées et insuffisamment armées ont éprouvé de grandes difficultés à maintenir leurs positions dans les localités où elles ne pouvaient pas compter sur l'assistance de sociétés plus importantes. En revanche, l'enthousiasme coopérateur est devenu plus ardent et plus ferme la résolution, chez les ouvriers et chez les ouvrières, de triompher des attaques dirigées contre leur liberté d'association.

Le Comité de défense propose au Congrès l'ordre du jour suivant :

« Le Congrès adresse ses félicitations aux camarades qui ont énergiquement combattu pour la défense de la liberté individuelle et collective et qui ont été victimes du boycottage anti-coopératif. Il leur promet, ainsi qu'à tous ceux qui pourraient être en butte aux mêmes attaques, le concours matériel et moral de l'ensemble du mouvement coopératif. »

Questions d'intérêt général

La coopération et les pauvres (1) — La Guilde des femmes a fait l'année dernière, avec l'aide du Comité de l'Union, une enquête particulière, dans les districts les plus favorables à cette étude, sur les meilleurs moyens d'étendre les avantages de la coopération aux citoyens très pauvres (*to the very poor*).

Les résultats de cette enquête ont été publiées dans un rapport soumis au congrès d'Exeter, et à la suite duquel le Comité Central fut chargé d'inviter les associations de districts a examiner les moyens proposés et à susciter des essais d'initiative locale dans les villes qui pourraient le mieux s'y prêter.

La question a été discutée sérieusement dans les conférences de sections et de districts, et diverses sociétés, en ce moment, s'efforcent de provoquer les adhésions des pauvres en leur facilitant autant que possible leur entrée dans leur sein et en s'intéressant à leurs besoins spéciaux. L'expérience de Sunderland a prouvé, sans contestation possible, qu'il n'est pas nécessaire de constituer des organisations ou des sociétés spéciales pour mettre les avantages de la coopération à la portée des pauvres. Une société coopérative ordinaire peut, si ses membres et son administration s'y prêtent avec le ferme désir de réussir, adapter ses méthodes commerciales et son mécanisme social aux conditions voulues pour que les plus pauvres des pauvres puissent entrer dans son sein et profiter des avantages de la coopération. Ce

(1) On a vu, dans la conclusion de Mme Béatrice Webb-Potter, que celle-ci considère deux zônes de la population comme inaccessibles à la coopération, les indigents et les riches; quelle que soit la valeur théorique des raisons que l'auteur fait valoir en faveur de son opinion, la coopération anglaise espère démontrer par la pratique, qu'elles ne sont pas invincibles. Depuis quelques années, la propagande coopérative auprès des pauvres préoccupe particulièrement les sociétés coopératives. La Guilde des femmes, association des femmes coopératrices, en a fait l'objet principal de son activité et le congrès d'Exeter en 1902, lui a consacré une discussion approfondie. *Note du traducteur*

sujet est traité longuement dans le rapport de la Guilde des femmes auquel nous renvoyons pour plus amples détails.

Perfectionnement des administrateurs

Le comité central a été chargé de préparer un projet pour la création de classes ou de centres d'instruction en vue du perfectionnement professionnel des employés et des fonctionnaires de la coopération.

Nous soumettons le plan suivant à l'examen du congrès. Nous tenons à faire remarquer que nous n'avons pas voulu, à dessein, proposer un projet de toutes pièces et compliqué; nous pensons qu'il est préférable, pour introduire dans l'organisation coopérative une innovation aussi importante, de procéder avec prudence.

Si un système doit recueillir l'approbation des sociétés et des employés, mieux vaut qu'il se réalise peu à peu, au temps et de la manière que suggéreront les enseignements obtenus par l'observation attentive et par l'expérience prudente.

Le plan proposé. Le Comité estime que la méthode la plus sage et la plus pratique serait de faire un essai, par la création de classes d'instruction dans les centres de districts propices, où les employés sont particulièrement nombreux, en raison soit de l'importance ou du nombre des sociétés établies dans la localité, soit de l'existence de moyens de transport assez faciles pour permettre aux élèves de venir des localités environnantes.

Ces classes devraient être instituées à notre avis pour l'Angleterre, à Manchester, à Londres, à Newcastle, à Bradford, à Derby et à Bristol, pour l'Ecosse, à Edinbourg et à Glasgow, pour l'Irlande, à Belfast.

La formation d'un corps de professeurs expérimentés est d'une importance capitale pour la réussite du projet. Ce corps devrait se recruter parmi les directeurs actuels de sociétés coopératives, connus pour leur caractère et pour leur capacité; chaque classe devra avoir au moins deux professeurs qui se partageront les matières à enseigner.

Des arrangements pourraient être pris naturellement avec les sociétés coopératives existantes pour l'utilisation de locaux convenables dans les localités que nous avons désignées.

La rémunération des instituteurs mérite la plus soigneuse attention. Chaque professeur admis dans notre corps universitaire spécial pourrait recevoir une indemnité fixe et une rémunération complémentaire déterminée d'après les résultats obtenus par son enseignement.

Le contrôle des classes, les appointements des professeurs (fixation de l'indemnité fixe et de la gratification proportionnelle aux résultats obtenus), les droits de scolarité à payer par les élèves, la détermination des jours et heures de classes seraient réglés par le bureau du Comité central, ainsi que la confection des certificats qui seront délivrés aux meilleurs élèves et que la désignation des examinateurs, leurs appointements, la durée des sessions d'études, la date des examens.

Le bureau du Comité central présentera chaque année, au Comité et au Congrès, un rapport détaillé sur le nombre des classes instituées, le nombre des élèves qui auront suivi les cours et le nombre de ceux d'entre eux qui auront réussi aux examens de fin d'études.

Les connaissances qu'on exigerait pour la délivrance du certificat de directeur seraient les suivantes :

1° Dispositions intéressant les sociétés coopératives de consommation contenues dans les Actes du Parlement ci-après désignés : Acte sur les manufactures (Factory Act) — Acte sur la falsification des produits alimentaires (Food and drugs Act) — Acte sur les sociétés de prévoyance et de secours mutuels (Industrial and provident societies Act) — Code de l'éducation (Education Code).

2° Les différentes qualités, les prix usuels et les principaux centres d'approvisionnement des articles d'épicerie vendus dans les sociétés coopératives, des notions générales sur les autres marchandises.

3° Questions générales sur la réception des marchandises, sur l'installation d'un magasin, sur l'aménagement d'une boutique et sur l'exposition des vitrines.

4° Les relations qui doivent exister entre le directeur et le Conseil d'administration d'une société coopérative.

5° La surveillance et la direction à exercer par un directeur sur les employés placés sous ses ordres.

6° Le travail effectué dans les ateliers des sociétés coopératives, boulangerie, cordonnerie, confection de vêtements, etc..

7° La surveillance du coulage.

8° Le contrôle de la caisse.

9° La méthode la plus sûre et la plus rapide de récollement des marchandises pour la confection d'un inventaire.

10° Tenue des livres et établissement d'un bilan.

11° Les principes des opérations de banque en tant qu'ils intéressent les sociétés de consommation pour leurs relations avec les maisons de banque.

12° Les avantages que peuvent retirer les sociétés coopératives de la construction d'un immeuble social.

13° Les meilleures méthodes d'amortissement.

14° Le but et les projets des premiers coopérateurs comparés avec ceux poursuivis par les coopérateurs de notre époque.

15° Les principes qui devraient diriger les membres et les directeurs des sociétés coopératives pour développer et fortifier la production et la distribution coopératives.

336

TABLE DES MATIÈRES

Pages

AVANT-PROPOS 3 5

CHAPITRE I. — L'IDÉE COOPÉRATIVE. 9

» II. — L'ESPRIT D'ASSOCIATION 42

» III. — LE MAGASIN COOPÉRATIF. . . . 71

» IV. — FÉDÉRATION 99

» V. — L'ASSOCIATION DE PRODUCTEURS 134

» VI. — UN ÉTAT DANS L'ÉTAT 191

» VII. — L'IDÉAL ET LE FAIT 228

» VIII. — CONCLUSION 248

APPENDICE :

I. — *Le Développement actuel du mouvement coopératif anglais* 267

II. — *Rapport du Comité Central de l'*Union Coopérative *au Congrès de Doncaster* 286

BIBLIOTHÈQUE D'ÉTUDES SOCIALES

BÉATRICE POTTER-WEBB

La Coopération en Grande-Bretagne

1 volume in-16 broché 3 50

HUBERT LAGARDELLE

La Grève générale et le Socialisme

Enquête internationale. — Opinions et documents

1 volume in-16 broché 3 50

ÉMILE VANDERVELDE

La Question agraire en Belgique

1 volume in-16 broché 2 50

J.-B. SÉVERAC

Le Socialisme moderne

1 brochure in-16 . . . . . 1 »

LE

MOUVEMENT SOCIALISTE

Revue bi-mensuelle internationale

Paraissant le 1er et le 15 de chaque mois

EN FORTS FASCICULES DE 72 PAGES

ABONNEMENTS

France, Belgique, Tunisie et Algérie	Six mois : 6 fr. Un an : 12 fr.	Colonies et Autres Pays	Six mois : 8 fr Un an : 15 fr

DIRECTION : HUBERT LAGARDELLE - SECRÉTARIAT : ANDRÉ MORIZET

COLLECTION DU MOUVEMENT SOCIALISTE

1RE SERIE. — Six Années : 1899-1904

Formant 13 forts volumes

Prix, *franco* de port : la Collection . . . . **60 francs.**

32707

END OF
TITLE